

FEUILLES VOLANTES

ET

PAGES D'HISTOIRE

F

ERNEST GAGNON

# Feuilles Volantes

et

# Pages d'Histoire

*Ama sempre la verità, e sarai  
sempre abbastanza eloquente.*

FRANCESCA DI ROMA



QUÉBEC

TYP. LAFLAMME & PROULX

---

1910

PAAP  
FC  
2911.7  
G 32

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

---

CHANSONS POPULAIRES DU CANADA (1865; cinquième édition, 1908).

LETTRES DE VOYAGE (1876).

LE COMTE DE PARIS À QUÉBEC (1891).

LE FORT ET LE CHATEAU SAINT-LOUIS (1895; troisième édition, 1908).

LE PALAIS LÉGISLATIF DE QUÉBEC (1897).

LOUIS JOLLIET, étude biographique et historiographique (1902).

CHOSÉS D'AUTREFOIS — Feuilles éparses (1905).

---



vera  
un c  
de-ci  
naux  
pense  
quelc  
des  
Quan  
inédi  
volun  
ques  
de fa  
thiqu

## PRÉFACE

---



'ACCUEIL si bienveillant que l'on a fait à mon volume intitulé *Choses d'Autrefois* m'a engagé à publier les pages qui vont suivre. On y trouvera, sous le titre général de *Feuilles Volantes*, un choix d'articles déjà parus, mais éparpillés, de-ci de-là, dans un certain nombre de journaux et de revues. Je les ai réunis dans la pensée d'y fixer, au moins pour un moment, quelques traits de la physionomie si fuyante des Canadiens d'autrefois et d'aujourd'hui. Quant aux *Pages d'Histoire*, partiellement inédites, qui forment la seconde partie de ce volume, elles se rapportent aux temps héroïques de la Nouvelle-France et ont pour objet de faire mieux connaître deux figures sympathiques de notre histoire nationale.

Seul de nos gouverneurs-généraux de l'ancien et du nouveau régime, le chevalier Louis d'Ailleboust de Coulonge et d'Argentenay, dont j'ai voulu esquisser la vie à grands traits, demeura dans la colonie après avoir cessé d'y remplir les fonctions de représentant officiel de son souverain ; et sa noble femme, Marie-Barbe de Boullongne, son émule en dévouement et en sentiments de l'ordre le plus élevé, aima aussi notre pays jusqu'à vouloir y demeurer de longues années après la mort de son mari, et y mourir elle-même, alors que sa fortune et ses relations lui permettaient de vivre en France dans une situation avantageuse et même brillante.

Si ces pages fugitives — les dernières peut-être que j'offrirai au public — ne sont pas de nature à faire estimer et aimer davantage la famille franco-canadienne, c'est que ma plume fatiguée aura trahi ma patriotique ambition.

Ernest GAGNON.

31 mai 1910,

250<sup>ième</sup> anniversaire de la mort  
de Louis d'Ailleboust.

Sir A  
A  
C  
L E  
jours  
—  
woul  
Je  
Exce  
J'a  
et so

# FEUILLES VOLANTES

---

---

## UN MOSCOVITE AU SAGUENAY

(SOUVENIRS INTIMES)

—

I

Sir Adolphe Chapleau. — Le prince Grégoire Galitzin. —  
A travers les Laurentides. — Au pays des myrtilles. —  
Chez les colons du lac Saint-Jean. — « Fumez donc ! »

**L**E traditionnel Walter Lannen, s'inclinant avec solennité, me dit, de son ton toujours un peu mystérieux :

— *His Honour the Lieutenant-Governor would like to see you, Sir.*

Je me rendis aussitôt au bureau de Son Excellence.

J'avais accompagné le lieutenant-gouverneur et son premier ministre dans un « tour du

Saguenay », la semaine précédente, et pas une seule fois, pendant ce beau voyage, les yeux de ce personnage compliqué qu'était M. Chapleau n'avaient eu les « reflets d'acier » dont parle l'un des biographes du grand tribun. Ce jour-là encore, le lieutenant-gouverneur fut charmant.

Il me dit qu'un prince russe était arrivé au Château Frontenac, et il ajouta qu'il était important qu'on lui fit les honneurs de Québec d'une façon exceptionnelle. — C'est, continuait-il, un personnage considérable, un ancien gouverneur du Caucase, je crois. . . Lord Aberdeen m'informe qu'il est spécialement recommandé par le *Foreign Office*. Au reste je vais vous lire ce que m'écrit le gouverneur-général.

J'appris alors que le prince Grégoire Galitzin<sup>1</sup>, sénateur, conseiller de Sa Majesté l'empereur de Russie, était venu en Amérique, et spécialement au Canada, pour y étudier deux questions, dont l'une m'intéressait vivement et m'intéresse encore beaucoup.

Le lieutenant-gouverneur me pria ensuite — sa grandeur l'attachant au rivage — d'aller

---

1. Prononcez *Galitzine*.

voir le prince et de lui demander quand et où il pourrait le rencontrer.

Je me rendis au Château, où je fis la connaissance d'un homme de haute stature, fortement charpenté, un peu chauve, rond de manières, très « bon prince ». Il m'invita à déjeuner et me dit son intention d'aller rendre ses devoirs à Son Excellence le lieutenant-gouverneur dans l'après-midi.

En veine d'amabilité, M. Chapleau s'empara du prince, tint pendant plusieurs jours sa voiture de gala à sa disposition, le fit assister à une revue des troupes à la citadelle, et lui ménagea un grand tour du Saguenay, par chemin de fer et par bateau. Le premier ministre, M. Taillon, jugea qu'il était convenable de faire accompagner le noble étranger jusqu'à Roberval, et il voulut bien me confier cette agréable tâche.

A huit jours d'intervalle, j'allais donc recommencer le voyage du Saguenay, mais cette fois en faisant un long circuit par le Lac Saint-Jean.

\* \* \*

La belle matinée que celle du 24 juillet 1894!  
Il y avait ce jour-là de l'allégresse dans l'at-

mosphère. Je trouvai le prince à la gare du chemin de fer du Lac Saint-Jean, occupé à examiner une pancarte coloriée où était représenté un splendide ouananiche en train de happer un hameçon dissimulé sous une mouche artificielle. Tout auprès se tenait un groupe de pêcheurs américains en destination de la Grande Décharge, armés de perches de lignes *modern style*, comme on dit à Paris...

— C'est la journée des dupes, me dit le prince : ce poisson est dupé par la fausse mouche, et les pêcheurs sont le plus souvent dupés par cette image : il n'y a que sur la table d'une salle à dîner que l'on soit certain de trouver du poisson.

Une poignée de main à M. Scott et nous voilà partis !

Mon rôle de cicérone commençait. L'ami du czar de toutes les Russies prit place dans la *Grande Hermine*, découvrit le Canada sans trop s'étonner, fonda Québec, traversa les Laurentides et se rendit à la Baie d'Hudson à la suite d'Iberville. Plus que cela, il assista en témoin convaincu à la formation des terrains archaïques et même à l'épouvantable cataclysme par Dumais inventé et par Buies raconté.

J  
r  
l  
a  
(  
ri  
se  
vi  
se  
le  
pé  
co  
nc  
bo  
co  
qu  
sai  
ind  
fon

Lorsque nous arrivâmes à Chambord, vers cinq heures de l'après-midi, le disque incliné du soleil lançait des rayons obliques produisant les plus délicieux effets d'ombre et de lumière sur tout le paysage.

\*  
\* \*

Le lac Saint-Jean fut découvert par le Père Jean DeQuen, jésuite, le 15 juillet 1647. Le missionnaire déclare lui-même être le premier blanc qui ait pénétré dans cette région. En arrivant à l'embouchure de la *Kouchpeigane* (la moderne Belle-Rivière), il aperçut, sur la rive du lac, une grande croix de bois que les sauvages indigènes y avait érigée. Ces sauvages — non chrétiens — avaient vu une croix semblable à la mission de Tadoussac, dans leurs voyages aux rives du Saint-Laurent, et, par esprit d'imitation, ils avaient eux-mêmes construit une reproduction du signe auguste de notre rédemption. Cela réjouit le cœur du bon missionnaire, qui augura de ce fait beaucoup de bien pour le pays. La *Relation* ajoute que le Père donna le nom de son patron — saint Jean — à cette belle nappe d'eau que les indigènes appelaient « lac plat », lac peu profond, *Piécouagami*.

Revenons à notre Moscovite.

Le prince s'informa du prix des terres, de la nature du sol, et de tout ce qui se rattache à la colonisation, et couvrit son carnet de notes qu'il compléta plus tard au département des Terres de la Couronne. Il avait fait la moue sur les piètres billots qu'il avait vus flotter sur les petites rivières et les petits lacs que longe le chemin de fer, mais il salua d'un geste admiratif la belle chute de la *Ouiatchouane*, — « la blancheur qui remue ».

Le grand hôtel de Roberval, où nous descendîmes, était rempli de voyageurs, presque tous Américains. En apprenant que l'un des passagers du « char palais » était un prince fraîchement arrivé de Saint-Pétersbourg, on crut que ce personnage était un parent de l'empereur de Russie. J'expliquai à l'un des étrangers qui me questionna à ce sujet, que les membres de la famille du czar portent le titre de grand-duc (ou grande-duchesse), et que les princes, les comtes et les barons forment la noblesse ordinaire de l'empire.

A table d'hôte, mon commensal européen voulut goûter du fruit le plus renommé de la région : les myrtilles, ou airelles, ce que nous, Canadiens, nous appelons « bluets », du même

nc  
cr  
  
en  
pa  
Pa  
sol  
  
par  
tou  
teu  
de  
loi  
et n  
plei  
sopl  
trois  
ou c  
s'arr  
le Sa  
à la  
nous  
de se  
lique  
n'en  
Il  
lage

nom que cette petite fleur bleue qui, en France, croît dans les champs de blé.

Le lendemain, il fallut visiter les fermes, entrer dans les maisons des cultivateurs, faire parler les hommes, les femmes et les enfants. Partout nous fûmes reçus avec une politesse souriante dont je fus très fier.

Nous partîmes pour Saint-Prime en passant par le Cran des Sauvages, et je me mis, à mon tour, à poser des questions à mon interlocuteur. Les sénateurs remplissent les fonctions de juges en Russie; le prince me parla de la loi russe relative aux successions ou héritages, et me fit connaître une législation qui me parut pleine de sagesse. Je me sentais devenir rusophile. Avec cela que le prince était aux trois-quarts catholique, et que, à chaque église ou chapelle qui se trouvait sur notre route, il s'arrêtait pour faire un acte d'adoration devant le Saint-Sacrement. Il faisait son signe de croix à la grecque, de droite à gauche, et non comme nous, de gauche à droite. Il me dit qu'une de ses proches parentes était religieuse catholique; quant aux choses de l'église russe, il n'en parlait pas.

Il visita avec intérêt la fromagerie du village de Saint-Prime, questionna le fabricant

sur une foule de choses, goûta au lait coagulé, prit note du nom — nouveau pour lui — de « petits goretts » donné à de tout jeunes représentants de la race soyeuse, puis se leva pour prendre congé.

— Fumez donc ! dit le fabricant.

— Merci, je ne fume pas, répondit le prince.

Nous sortîmes, et, dans un court aparté, j'expliquai au visiteur étranger qu'ici, chez le populaire, « fumez donc » voulait dire : « restez donc à causer : prolongez donc votre visite. » Les Canadiens de la campagne fument presque toujours en conversant : de là cette expression : « fumez donc », pour : « ne vous en allez donc pas. »

— Il paraît que l'on appelle ici les femmes « des créatures », dit le prince. Vous ne m'avez pas encore fait voir de créatures. Vous oubliez que je suis célibataire.

Une vieille femme se tenait dans une fenêtre du voisinage. — En voici justement une, répondis-je, et je crois que nous pouvons aller la voir sans nous compromettre.

Accompagnés du fabricant de fromage, nous entrâmes dans la maison où se trouvait la « créature », et là j'assistai à une transformation !... En présence de la vieille septuagé-

naire, l'ancien gouverneur à la main de fer devenait « le prince charmant ! »

— Comment vous portez-vous, Madame ?

— Pas trop bien ; à mon âge — soixante et quinze ans — on a bien des misères . . .

— Eh bien, Madame, consolez-vous : cela se passera. Ma bonne vieille amie, Madame X, qui a aujourd'hui quatre-vingt-sept ans, était très incommodée à votre âge : elle ne souffre plus du tout maintenant. Et la marquise Z, — une Française comme vous, — a maintenant quatre-vingt-dix ans, et a vu disparaître tous les rhumatismes dont elle souffrait à soixante-quinze. Et je puis en dire autant d'une mienne cousine qui a bien ses quatre-vingt-douze ans révolus.

A mesure que le prince parlait ainsi de personnes plus âgées qu'elle, la pauvre vieille se sentait rajeunir. Elle finit par dire : — Je ne me porte pas trop mal pour mon âge.

Le bruit d'une machine à coudre se faisait entendre dans une pièce voisine. — Mais, dit le prince, je ne croyais pas qu'il y eût un chemin de fer dans cette localité . . . Quel est ce bruit ?

— C'est le bruit d'une machine à coudre, ce que nous appelons ici « un moulin à coudre ».

— Un moulin ? . . .

— Je sais que, dans les pays européens de langue française, le mot « moulin » est ordinairement inséparable de l'idée de meunerie. Il n'en était pas ainsi autrefois. Au dix-septième siècle, on disait en France « moulin à scie » pour « scierie », et si alors on ne disait pas « moulin à coudre, » c'est que la machine de Thimonnier n'était pas encore inventée.

— Très bien ; mais n'y aurait-il pas moyen de voir la meunière ?

— La meunière ! . . . Ah ! mon prince, répliquai-je, nous ne poussons pas la logique jusque là. Nous disons bien « moulin à coudre », mais la personne qui fait marcher ce moulin n'est pas une meunière : c'est tout bonnement une couturière.

On appela la couturière : une jolie « créature » d'une vingtaine d'années, d'un extérieur sympathique, mise proprement, mais sans recherche. Elle se présenta avec un air modeste, exempt de toute gaucherie, qui faisait plaisir à voir.

La conversation se prolongea, agréable, intéressante ; puis le prince s'étant levé pour partir, une même parole, une même formule s'échap-

pa d  
cant.

Musiq  
M  
ch  
C  
ge  
E  
M

N  
étaien  
se tro  
y eut  
Pui  
ner à  
Chem  
miers  
« J'ava  
musée  
chew,  
ciation

pa de trois bouches à la fois : l'aïeule, le fabricant, la couturière, s'écrièrent simultanément :  
— Fumez donc ! . . .

## II

Musique et chorégraphie. — Conversation. — Chez les Montagnais. — Accordailles. — En raquettes. — La chapelle de la Pointe-Bleue. — Euloge Ménard. — Chanson du terroir. — A l'hôtel. — Groupe de voyageurs français. — Chemin de fer et bateau. — *Christian Endeavourer*. — Les caps Trinité et Eternité. — *Ave Maris Stella!* — Echos. — Les Marsouins.

NOUS fîmes encore quelques visites chez les colons. Tous — hommes et femmes — étaient polis, avenants. Dans une maison où se trouvait un petit instrument à clavier, il y eut musique et . . . chorégraphie !

Puis nous reprîmes notre voiture pour retourner à l'hôtel en passant par la Pointe-Bleue. Chemin faisant, le prince me raconta les premiers incidents de son voyage à Québec. — « J'avais, me dit-il, une lettre du directeur du musée géologique de l'Empire, M. Tschernyschew, (éternuez et vous aurez l'exacte prononciation !) pour Mgr Laflamme, recteur de l'U-

niversité Laval. En arrivant à Québec, j'entraî dans la cathédrale, où j'espérais que l'on m'indiquerait le lieu de la résidence de ce personnage ecclésiastique. Pour établir que je n'étais pas tout à fait le diable (textuel), je pris de l'eau bénite et fis un grand signe de croix. Une femme, à qui je m'adressai, me dirigea vers le séminaire. Au séminaire, on me dit que le destinataire de la lettre que je portais sur moi était à Saint-Joachim. Le lendemain je pris le chemin de fer qui passe au pied de la chute de Montmorency. Parmi les passagers se trouvait M. l'abbé Casgrain, qui me conduisit jusqu'au Petit-Cap, où je fis enfin la connaissance de l'aimable recteur et de plusieurs de ses prêtres et de ses élèves. Je passai là quelques heures charmantes au cours desquelles je rencontrai, dans une des avenues du « bocage », Son Eminence le Cardinal Taschereau, que j'allai voir le lendemain à Québec. Je pris le dîner à la « maison des prêtres », au Petit-Cap, et je revins à la ville en compagnie de M. Casgrain et d'un Père jésuite. Le souvenir de cette visite sera, je n'en doute pas, un des plus agréables de mon long voyage. C'est à Saint-Joachim que j'ai commencé à connaître et à apprécier la société canadienne.»

Je  
Galit  
tère  
anné  
de la  
conn  
—  
pose  
visite  
à ce r  
J'o  
d'apr  
logie  
rique  
verti  
1795.  
Père  
ait ét  
On  
nage,  
Princ  
teurs.  
Cor  
No

Je m'informai si l'abbé Démétrius-Augustin Galitzin, prêtre catholique d'un grand caractère et d'une égale vertu, qui passa de longues années aux États-Unis, où il mourut entouré de la vénération de tous ceux qui l'avaient connu, appartenait à sa famille.

— Oui, me répondit le prince, et je me propose de me rendre en Pennsylvanie pour y visiter la ville de Galitzin, qui doit son nom à ce missionnaire catholique, mon parent.

J'ouvre ici une parenthèse pour dire que, d'après Monseigneur L.-N. Bégin (*Chronologie de l'Histoire des États-Unis d'Amérique*), l'abbé Galitzin, « prince russe converti », fut ordonné prêtre aux États-Unis en 1795. Quatre ans plus tard — en 1799 — « le Père Galitzin » célébra la première messe qui ait été dite dans les Alléghanys.

On lira avec intérêt, au sujet de ce personnage, l'ouvrage de S. Brownson, intitulé : *Prince et Prêtre*. Paris, Didier & Cie, éditeurs.

Continuons maintenant notre récit.

\*  
\* \*

Nous arrivions à la grève de la Pointe-Bleue,

la large grève où le Père de Quen passa la nuit du 15 au 16 juillet 1647. C'était la première nuit passée par un homme de race blanche sur cette plage inconnue.

Le prince vit les Montagnais de la « Réserve » et fut témoin des accordailles d'un sauvage et d'une sauvagesse, très timides tous les deux, qui se firent séance tenante, pendant notre visite, sur l'initiative du représentant de la Compagnie de la Baie d'Hudson, le « commis du poste ». Celui-ci dressa aussitôt une liste des effets requis par les futurs conjoints pour la cérémonie, qui devait avoir lieu la semaine suivante, — effets fournis par la Compagnie, et payables en fourrures après la chasse de l'hiver.

La vue d'une paire de raquettes piqua la curiosité du voyageur moscovite, qui ne voulut pas partir sans les avoir fixées à ses pieds et sans avoir marché sur l'herbe qui croissait près du « poste » avec cette chaussure originale de nos hivers canadiens.

Nous aurions voulu aller présenter nos hommages au supérieur des RR. PP. Oblats, les amis et protecteurs des pauvres sauvages, mais il était absent, ce que je regrettai et pour le prince et pour moi.

La chapelle de la mission était ouverte.

Quelq  
tenaie

Moi  
lorsqu  
arrivé  
penda  
perron  
debout  
signe (

— J

— I

— E

— E

— F

.....

A ne  
clic de  
Le pri  
les reg  
conseill  
Russie.

Désir  
cicéron  
tenant-g  
parlai a

Quelques Montagnais à la figure basanée s'y tenaient en prières.

Monsieur le juge Cimon m'a raconté que, lorsqu'il était député de Chicoutimi, il lui était arrivé d'entrer dans cette chapelle un dimanche, pendant l'office du soir. Il remarqua, sur le perron de l'édifice, un sauvage qui se tenait debout, tête nue, l'air un peu confus; il lui fit signe d'entrer avec lui :

- Je ne peux pas entrer, dit-il.
  - Pourquoi?
  - Parce que le Père m'a mis en pénitence.
  - Et pourquoi t'a-t-il mis en pénitence?
  - Parce que j'ai jonglé.
- .....

A notre retour à l'hôtel, j'entendis le clic-clic de deux ou trois kodaks braqués sur nous. Le prince, avec sa haute stature, attirait tous les regards, et l'on voulait absolument que le conseiller d'Etat fût cousin de l'empereur de Russie.

Désirant remplir en conscience mon rôle de cicérone, j'entretins assez longuement le lieutenant-général des mœurs des sauvages, et lui parlai aussi des missionnaires, hommes d'armes

et explorateurs qui, sous le régime français, virent les premiers les rives du lac Saint-Jean, du lac Témagamingue (appelé aujourd'hui lac Mistassini) et de la Baie d'Hudson : Jean Bourdon (qui se rendit par mer à la Baie) ; les Pères De Quen, D'Ablon, Dreuilletes, De Crespieul, Laure, Silvy, Albanel ; l'explorateur Denis de Saint-Simon, le marin Pierre Lemoigne d'Iberville, le cartographe Louis Jolliet, et Pelletier, le colon solitaire du pays des Mistassins.

Une visite à M. Euloge Ménard, l'agriculteur, traiteur et négociant que plus d'un de nos lecteurs a connu, permit à l'envoyé impérial d'ajouter encore aux renseignements qu'il possédait sur les choses de la vie quotidienne des colons du Lac. Nous rencontrâmes ce bon M. Ménard à quelque distance de sa maison ; il rebroussa chemin pour nous accompagner. Arrivé en face de sa résidence, il nous dit :

— Vous n'entrez pas allumer ?

Le prince me jeta un regard qui voulait dire : « Je comprends cela maintenant. »

L'incident le plus remarquable de cette visite fut le chant de la « Belle Française » par le maître de céans. Je lui avais dit que

le pr  
popu

—  
de m  
d'hab

—  
je.

—  
dans s  
ter C'

Mé  
rablen  
une m  
inflexi  
paysan  
donnai

Le p  
en adm

N'ay

De b  
vaillant

— Je

A den

— C'e

---

le prince s'intéressait aux usages et aux chants populaires :

— Mais, me dit-il, je ne sais pas une note de musique ; je ne chante que des « chansons d'habitant ».

— C'est justement ce qu'il nous faut, repris-je.

— Eh bien, alors, dit-il en passant la main dans sa longue barbe grise, je vais vous chanter *C'est la Belle Française*.

Ménard — folk-loriste ignoré — savait admirablement « mener » sa chanson, comme disait une métisse huronne : il y mettait toutes les inflexions, toute la grâce naïve, mais réelle, du paysan, et sa souriante bonhomie ne l'abandonnait pas d'un instant.

Le prince serra la main du colon, et je restai en admiration devant ces deux forces.

N'ayez crainte, je ne ferai pas de parallèle.

\*  
\* \*

De bonne heure, le lendemain matin, le vaillant sénateur me dit :

— Je viens d'ordonner le « biftreck ».

A demi-voix je murmurai : « bifteck ».

— C'est « biftreck » que je dis, et non « bif-

teck », reprit le prince ; ce n'est pas le nom d'un mets, c'est le nom d'un repas . . .

— « Breakfast », fis-je en souriant.

— Vous avez raison, « breakfast », c'est cela. Et qu'est-ce que cela veut dire ?

— Cela veut dire rompre le jeûne (*to break the fast*), déjeuner.

— Eh bien, allons déjeuner ! Mais auparavant, laissez-moi aller vous chercher quelque chose pour votre musée de numismatique, si vous en avez un : des pièces d'argent toutes neuves, des dernières frappes de la Russie.

Comme le prince disparaissait de la salle d'attente, un groupe de voyageurs y faisait son entrée, et j'eus alors une vision de la vieille France, la chère vieille France, représentée par un prêtre vénérable portant l'antique rabat et le chapeau aux larges bords, suivi de cinq jeunes gens à la physionomie intelligente et sympathique. C'étaient l'abbé Paul-Honoré Brisset, curé de Saint-Augustin de Paris, et ses cinq neveux : Joseph, Gabriel, Paul et Jean Brisset, nés en France, mais habitant alors Montréal, et Pierre Gourdon, de Chemillé, près Angers, France, élève de mon vieil ami M. A.-E. Aubry et de M. René Bazin, professeurs à la faculté de Droit de la cité angevine.

C  
au  
Pri  
du C  
ce n  
rent

D  
un d  
entre  
table  
passa  
y rég  
surto  
dépar  
const  
Par  
voyag  
trouva  
qui se  
yants.  
au rev  
broche  
cules «  
il faut,

---

Quelle charmante rencontre !... Je présentai au groupe français « le Lieutenant Général Prince Grégoire Galitzin, Sénateur, Membre du Conseil de l'Empire de Russie. » A partir de ce moment, la Russie et la France se partagèrent mes attentions.

\* \* \*

Dès le lendemain, nous nous installions dans un des confortables bateaux qui font le trajet entre Chicoutimi et Québec. Il y avait une table spéciale dans la salle à dîner pour les huit passagers voyageant de compagnie. La gaieté y régnait en souveraine. Les jeunes gens surtout étaient très vibrants, mais sans se départir de la réserve qu'imposaient les circonstances.

Parmi les passagers avec qui nous avions voyagé depuis notre départ de Roberval, se trouvait une jeune fille d'une vingtaine d'années qui se tenait à l'écart des groupes un peu bruyants. D'une mise irréprochable, elle portait, au revers d'un gilet noir fort élégant, une broche en or surmontée des deux lettres majuscules « C. E. » Cette jeune fille à l'air si comme il faut, que personne n'accompagnait, intri-

guait fort le prince russe, qui se dépitait de ne pouvoir lui parler, ne connaissant pas un mot d'anglais... à part « breakfast ».

— Il y a là une énigme, me dit-il; tâchez donc de manœuvrer pour en avoir la clef.

— La manœuvre ne sera ni longue, ni difficile. J'ai déjà rendu quelques petits services à la jeune inconnue, dans le chemin de fer et à l'hôtel: je puis maintenant lui parler, converser même avec elle sans la formalité d'une présentation régulière.

Vingt minutes plus tard, je revenais triomphant. La jeune voyageuse était une Ontarienne des environs de Toronto. L'année précédente, elle était allée, toujours seule, à l'exposition de Chicago, et sans être inquiétée un instant.

— Et la broche aux lettres d'or? dit le prince.

La broche énigmatique est une sorte de talisman et comme une profession de foi religieuse. « C. E. » veut dire *Christian Endeavourer*, — personne qui s'efforce d'être chrétienne. Arborer l'insigne « C. E. », c'est dire à tout venant: vous êtes en présence d'une personne qui entend se bien conduire. Dans notre province de Québec, nous avons des

---

---

insignes du Sacré-Cœur qui, en définitive, ont une signification analogue.

.....

Nous arrivions en vue des caps Trinité et Eternité, qui font pendant aux caps que nous avons vus trois jours auparavant en traversant les Laurentides en chemin de fer. Même formation. Mais ici ces masses énormes qui se mirent dans les ondes du Saguenay ont une apparence plus imposante encore. Tous les voyageurs se tenaient sur le pont.

Arrivés en face de la statue de la Madone du cap Trinité, quelques passagers entonnèrent l'*Ave Maris Stella*. Ce fut très beau, très impressionnant ; mais l'abbé Brisset et ses neveux restèrent muets.

— Pourquoi n'avez-vous pas chanté avec nous ? dis-je au vénérable prêtre.

— Je l'aurais bien désiré, mais je ne connais pas cet air-là.

— C'est pourtant une mélodie qui nous vient de la France — de la France du dix-septième siècle.

— Elle est très belle.

— Très belle en effet ; et je crois que c'est

Lulli qui l'a composée pour la maison royale de Saint-Cyr, chère à Louis XIV et à Madame de Maintenon. Dans toutes nos campagnes canadiennes, de même que dans nos villes, cet air de l'*Ave Maris Stella* est très populaire, et nos frères les Acadiens ont adopté cette hymne d'église — paroles et musique — pour leur chant national.

Le bateau entrait lentement dans la baie voisine du cap Trinité. On eût dit qu'il allait heurter le flanc du colosse; mais c'était une illusion d'optique: le colosse était loin encore. De petites pierres lancées avec force par les passagers vinrent tomber dans l'eau à moins de la moitié de la distance qui nous séparait de l'énorme rocher. Étonnement des yeux! Mais voici autre chose:

Le sifflet à vapeur fait retentir les airs. On dirait que tous les monts du voisinage, que tous ces pics, ces gorges, ces mamelons, ces anfractuosités sont peuplés d'êtres fantastiques répétant à l'envi les gémissements de la sirène. Pendant plus d'un quart d'heure ces échos merveilleux font les délices des passagers.

Et maintenant aux Boules! Et après les Boules, la région des marsouins. Ces intéres-

san  
dot

...

I  
que  
pou  
rais  
l'eau  
à le:  
s'y 1

A Ta  
L  
L  
v  
N  
A:

T  
Laure  
ses ne  
prend

---

---

sants cétacés nous feront cortège jusqu'à Tadoussac.

.....

Ils étaient là, en effet, ces gentils marsouins que les savants appellent irrévérencieusement pourceaux de mer ; leurs formes blanches apparaissaient de temps à autre à la surface de l'eau ; les voyageurs s'amusaient à les compter, à les voir sortir à demi de l'onde noire pour s'y replonger aussitôt.

---

### III

A Tadoussac. — Le Saint-Laurent. — A la Rivière-du-Loup. — Le chanoine Brisset. — A la Pointe-au-Pic. — Le prince Galitzin à la villa « Mon Repos. » — Souvenirs. — L'hymne russe. — A bord du *Saguenay*. — Nuit étoilée. — Pierre Gourdon. — Fin de voyage. — Amertume.

**T**ADOUSSAC, le préhistorique Tadoussac, situé au confluent du Saguenay et du Saint-Laurent, intéressa vivement l'abbé Brisset et ses neveux. Le prince, toujours avide d'apprendre, visita minutieusement l'établissement

de pisciculture du gouvernement fédéral, à l'Anse-à-l'Eau. Monsieur Catellier, le directeur, était là, et il donna au voyageur étranger d'amples explications sur les mœurs des saumons, leur reproduction et la distribution des saumoneaux dans les rivières non contaminées par le bran de scie.

Le canon de Tadoussac salua le départ de notre bateau et le Saint-Laurent s'offrit à nos regards dans toute sa splendeur.

La traversée de Tadoussac à la Rivière-du-Loup (huit lieues pour passer d'une rive à l'autre!) est vraiment admirable. On n'y a pas l'illusion absolue de la mer comme dans le golfe Saint-Laurent; c'est bien une rivière que l'on traverse; mais quelle rivière! quels flots abondants! Et quelle variété dans cet immense panorama!... Parfois, non loin du rivage, un loup marin dresse sa tête à la surface de l'eau; des goëlands se balancent dans les airs tout le long du trajet; à l'horizon on voit se dessiner des montagnes, émerger des îles, surgir des vaisseaux aux blanches voiles, et passer, plus rapides, des steamers laissant flotter dans l'espace leurs longs panaches de fumée.

Aux tièdes brises, chargées des parfums de

la c  
vif,  
gue:  
L  
tanc  
plein  
C  
fleuv  
—  
teur  
dans  
Je  
qui l  
La  
du-L  
villég  
becqu  
mon:  
pas d  
après  
de la  
moye  
perso:  
etc.  
volun  
mable  
mier s

---

la côte, se mêlent des courants d'un air plus vif, venant du large, saturé de l'odeur des algues marines.

L'Atlantique est à deux cents lieues de distance, mais l'eau du fleuve est salée comme en pleine mer.

Cet enchantement de la traverse du grand fleuve dure plus d'une heure.

—Le fleuve Saint-Laurent est bien à la hauteur de sa réputation, me dit un Américain dans un français laborieux.

Je m'inclinai comme eût fait un Gascon à qui l'on aurait vanté la Garonne.

La foule massée sur le quai de la Rivière-du-Loup était surtout composée d'étrangers en villégiature. Quelques Québécois et Québécoises entrèrent dans le bateau, guidés par mon ami M. Cyrille Tessier, que je ne manquai pas de présenter au prince Galitzin. Celui-ci, après les premières civilités, s'informa aussitôt de la valeur des terres de l'endroit, du prix moyen des loyers des habitations, du nombre de personnes que pouvaient loger les hôtels, etc., etc. Décidément, pensai-je, il sortira quelque volume de toutes ces investigations. Nos aimables Québécois battirent en retraite au premier son de la cloche, et se formèrent en groupe

sur le quai, d'où ils nous envoyèrent leurs adieux en agitant leurs mouchoirs.

Tadoussac, la Rivière-du-Loup et la Malbaie sont aux sommets des trois angles d'un triangle rectangle dont notre bateau allait maintenant tracer l'hypothénuse.

A bord du vapeur se trouvait un Français qui était tout l'opposé du chanoine Brisset et de ses neveux. Il débitait des sophismes d'un ton qui appelait les soufflets. Le patient curé parisien, à qui il s'adressait de préférence, lui répondait avec autant de douceur que de sagesse, écartant les ombres et faisant resplendir la vérité et la juste notion des choses d'une façon supérieure.

Il faisait nuit lorsque nous arrivâmes à la Malbaie. Sur le quai de la Pointe-au-Pic, une dame de Québec, Mme R..., s'avança vers moi en me tendant la main. Après un court entretien, je m'empressai de lui présenter le lieutenant-général.

— Le bateau va rester ici deux ou trois heures à attendre la marée montante, nous dit-elle ; faites-moi le plaisir de venir passer la soirée à ma villa.

L'invitation fut cordialement acceptée.

(  
à M  
.  
pui  
son  
qua  
que  
mo

I  
lors  
che  
I  
cieu  
part  
visi  
quel  
se n  
pres  
aux  
de j  
O  
cont  
la c  
dam  
d'Az

Comme le prince montait en voiture, je dis à Madame R... :

—Nous voulons aller voir un peu le village, puisque la lune est assez aimable pour tenir son fanal au-dessus de nos têtes ; dans trois quarts d'heure je vous ramènerai le prince, que vous pourrez appeler « mon prince », à la mode russe.

\* \* \*

La villa « Mon Repos » était toute illuminée lorsque, uné heure plus tard, nous entrâmes chez la dame de céans.

Le prince s'intéressa tout de suite aux gracieux souvenirs de voyages éparpillés un peu partout dans le salon. Madame R..., qui a visité plusieurs pays d'Europe et même quelques portions intéressantes de l'Afrique, se mit aussitôt en frais d'ouvrir ses albums, de presser les ressorts de ses coffrets, et de répondre aux questions provoquées par l'examen de tant de jolies choses.

On apporta des rafraîchissements. *Nemine contradicente*, je m'emparai du piano, et suivis la conversation à ma manière. Lorsque Madame R... parlait de la Provence et de la Côte d'Azur, le chant des « magnanelles » et des

barcarolles à l'italienne naissaient sous mes doigts ; Naples évoquait « Santa Lucia » et la « Muette de Portici » ; Palerme, les « Vêpres siciliennes » ; Alger, « O belle nuit ! » et « La Casquette du père Bugeaud » ; le Sahara, la « Marche de la Caravane » ; Venise, « Silvio Pellico » et la « Reine de Chypre » . . . Puis je cessai de prêter attention au dialogue, et entrai dans le pays des rêves. Lorsque je me ressassis, j'avais sous les doigts cette délicieuse mélodie de Poise que le bon et regretté Napoléon Legendre chantait si bien :

Voilà le soleil qui s'incline  
 Derrière les nuages d'or :  
 Chants de bergers, cloche argentine,  
 Tout meurt, tout s'éteint, tout s'endort.  
 C'est l'heure charmante  
 Et triste à la fois  
 Où le grillon chante  
 Dans l'herbe des bois . . .

Pensant que l'heure moins charmante du départ allait bientôt arriver, j'attaquai l'hymne de la Russie, l'admirable *Bojé, Tsaria khroni !*, musique du général Loof, composé en 1833, à la demande de l'empereur Nicolas.

Le prince, radieux, se tourna vers moi :  
 — C'est encore plus beau que la « Belle

Fra:

R. .

—

la r

à ba

tend

long

part

il av

arriv

uue

me,

lum

mer

un s

Le

Lau

pren

ment

nous

villa

suiva

conif

Le

dirig

Françoise ! » dit-il ; puis, s'adressant à Madame R... :

— Le meilleur type que j'aie rencontré dans la région du Lac Saint-Jean est un Canadien à barbe grise appelé Ménard. Il m'a fait entendre un chant du terroir qui m'en a dit plus long qu'une savante dissertation sur le génie particulier des classes populaires du pays. Et il avait vraiment grand air, ce colon, lorsque, arrivé à la porte de sa maison, il nous dit avec une aisance parfaite, d'un ton moitié bonhomme, moitié gouailleur : « Vous n'entrez pas allumer ? » Ces gens-là parlent sans cesse d'allumer et de fumer. Et je n'en ai pas vu fumer un seul...

\*  
\* \*

Le bateau lança son appel aux échos des Laurentides. Le prince se leva aussitôt pour prendre congé. Après avoir reçu nos remerciements de son aimable accueil, Madame R... nous reconduisit jusque sur la terrasse de sa villa, d'où nous regagnâmes notre voiture en suivant un sentier tracé entre deux rangées de conifères.

Le vapeur quitta bientôt le rivage pour se diriger vers Québec. Le prince, le chanoine,

la jeune Ontarienne à l'épingle d'or et presque tous les passagers s'étaient retirés des salons. Avant de rentrer dans ma cabine, je me rendis sur le pont de l'arrière, où je vis les jeunes Messieurs Brisset s'amuser à compter les étoiles phosphorescentes qui jaillissaient du sillage du vaisseau. Sur le pont de l'avant, M. Pierre Gourdon — un lettré d'avenir — se tenait ravi, ayant peine à s'arracher au spectacle de l'admirable nuit étoilée qui enchantait ses regards. J'étais, moi-même, profondément impressionné: il n'était pas jusqu'au bruit des roues du vaisseau frappant la vague sonore qui ne me parlât au cœur.

Demeuré seul, enivré de silence et de parfums, je me pris à répéter ces beaux vers du marquis de Ségur :

.....

.....

On dirait que l'heure mobile  
S'arrête en son cours éternel,  
Et que, voyant la nuit si belle,  
Le temps, las de toujours voler,  
Replie un moment sa grande aile  
Et s'oublie à la contempler.

.....

.....

U  
dan  
reg  
heu  
Pui  
tâcl  
sais  
épro  
pres  
dép  
jusq  
le p  
maî  
mên  
les  
avec  
l'orc

I.

---

---

Et pourtant, ô vieille nature,  
Tes tableaux sont sans nouveauté,  
Et voilà six mille ans que dure  
Le mystère de ta beauté !

.....

Une fin de voyage laisse toujours un vide dans l'âme. Si ce voyage a été heureux, on regrette les bonheurs envolés ; s'il a été malheureux, on regrette les illusions perdues. Puis, on sent que rien ne nous sépare plus de la tâche quotidienne ordinaire, avec son prosaïsme, sa monotonie, ses responsabilités. On éprouve quelque chose qui ressemble à l'impression que donne une salle de bal après le départ des invités. Les bougies sont brûlées jusqu'aux bobèches ; les fleurs qui jonchent le parquet sont déjà fanées ; restés seuls, les maîtres du logis sont las, presque tristes : en même temps qu'ils repassent dans leur esprit les incidents de la fête, ils songent peut-être avec amertume que « chaque coup d'archet de l'orchestre les a chassés du bal et de la vie.<sup>1</sup> »

---

I. LOUIS VEUILLOT. — *Cà et Là*.

## IV

Epilogue. — Mariage du prince. — Il retourne au Caucase. — Attaque de brigands. — Le chanoine Brisset et ses neveux. — M. Pierre Gourdon, homme de lettres.

A l'arrivée du *Saguenay* à Québec, j'appris la mort presque subite de l'un de mes proches parents. Ce deuil de famille me sépara de mes compagnons de voyage, et je ne revis aucun d'eux, sauf le prince, à qui je dis adieu au moment de son départ.

Le sénateur n'écrivit à aucun de ceux qu'il avait connus à Québec, ce qui n'empêche que, grâce à certaines circonstances, je sois passablement renseigné sur ce qu'il advint de sa personne après son voyage d'Amérique.

De retour à Saint-Pétersbourg, il se rendit auprès du czar, qui lui proposa de retourner à Tiflis et d'y reprendre ses fonctions de gouverneur du Caucase. L'ancien lieutenant-général demanda la permission de ne donner sa réponse que quelques jours plus tard.

J'ai dit que le prince, alors âgé d'environ quarante-huit ans, était célibataire. Dans sa jeunesse, il avait été fort épris d'une belle et

sy  
de  
un  
An  
et l  
en  
ma  
ren  
de l  
—  
ma  
—  
n'in  
vec  
lez-  
S  
ta, r  
ler s  
cenc  
com  
sou  
cieus  
—  
princ  
—  
—  
....  
2

sympathique jeune fille qu'il avait trop différé de demander en mariage et qui en avait épousé un autre. Pendant le voyage du prince en Amérique, la noble dame était devenue veuve, et la flamme que le célibataire croyait éteinte en son cœur se ranima soudain. Le lendemain de sa visite à l'empereur, le sénateur se rendit chez l'amie de sa jeunesse, et lui fit part de l'offre de son souverain.

— Qu'allez-vous répondre à Sa Majesté? demanda la jeune femme.

— Je ne le sais pas encore. En tout cas, je n'irai pas seul à Tiflis: je ne m'y rendrai qu'avec vous, Madame, si vous y consentez... Voulez-vous devenir la princesse Galitzin?

Surprise, hésitante, la gracieuse veuve écouta, non sans émotion, l'homme d'État lui parler sentiment comme au temps de son adolescence, et le doux « fantôme blanc » de leur commune jeunesse traversa un instant son souvenir. Elle demeura quelque temps silencieuse, puis, se ressaisissant :

— Quand partiriez-vous pour Tiflis, mon prince?

— Dès la semaine prochaine.

— Eh bien! nous partirons ensemble!...

.....\*.....

Lorsque le sénateur sortit de sa visite, il était plus heureux que l'empereur de toutes les Russies.

Et ce fut dans ces heureuses circonstances que le prince Grégoire Galitzin retourna au Caucase.

Mais dans nul pays du monde il n'est entièrement allégresse. Ici-bas, comme l'a dit le poète de Nîmes,

La crainte est de toutes les fêtes :  
Jamais un jour calme et serein  
Du choc ténébreux des tempêtes  
N'a garanti le lendemain.

Le gouverneur eut fort à faire avec ses administrés. Quelques années plus tard, il fut attaqué par des assassins alors qu'il faisait une promenade en voiture dans la campagne que domine le mont Saint-David. Il se défendit vaillamment, aidé de sa garde de Cosaques, et finit par se tirer des mains de ses agresseurs. Mais la commotion avait été trop forte ; aux dernières nouvelles (elles datent d'assez loin) son état de santé était alarmant ; peut-être est-il mort aujourd'hui.

\* \* \*

Le bon chanoine Brisset retourna à sa cure de Saint-Augustin de Paris peu de temps après

not  
let  
tiq  
fact  
de :  
ven  
qu'i  
L  
ven  
dan  
Préc  
Sain  
allié  
seph  
de Q  
Quat  
Paul  
à Mo  
ne La  
fut de  
bec l.  
Qu

I Un  
des No  
moisell  
avocat,

notre voyage du Saguenay. Il m'écrivit une lettre charmante, datée du milieu de l'Atlantique, et m'envoya une pièce de vers de bonne facture dans laquelle il parlait en termes émus de son amour pour la Nouvelle-France, qu'il venait de quitter, et pour l'ancienne France, qu'il allait bientôt revoir.

L'excellent prêtre mourut à Paris, le 7 novembre 1898. Ses neveux ont fait leur chemin dans le monde : Jean Brisset est devenu Frère Prêcheur et appartient maintenant à l'ordre de Saint-Dominique ; Gabriel Brisset est marié et allié à la famille du sénateur Chesnelong ; Joseph Brisset a épousé Mademoiselle Simone de Quatrebarbes, fille du comte Christian de Quatrebarbes. Tous trois habitent la France. Paul Brisset est resté en Amérique ; il demeure à Montréal, où il a épousé Mademoiselle Yvonne Lareau, fille de feu M. Edmond Lareau, qui fut député à l'Assemblée Législative de Québec<sup>1</sup>.

Quant à M. Pierre Gourdon, avec qui je suis

---

1 Un cinquième frère, M. le docteur André Brisset des Nos, demeure aussi à Montréal. Il a épousé Mademoiselle Eugénie Seers, fille de Monsieur L.-A. Seers, avocat, de Beauharnois.

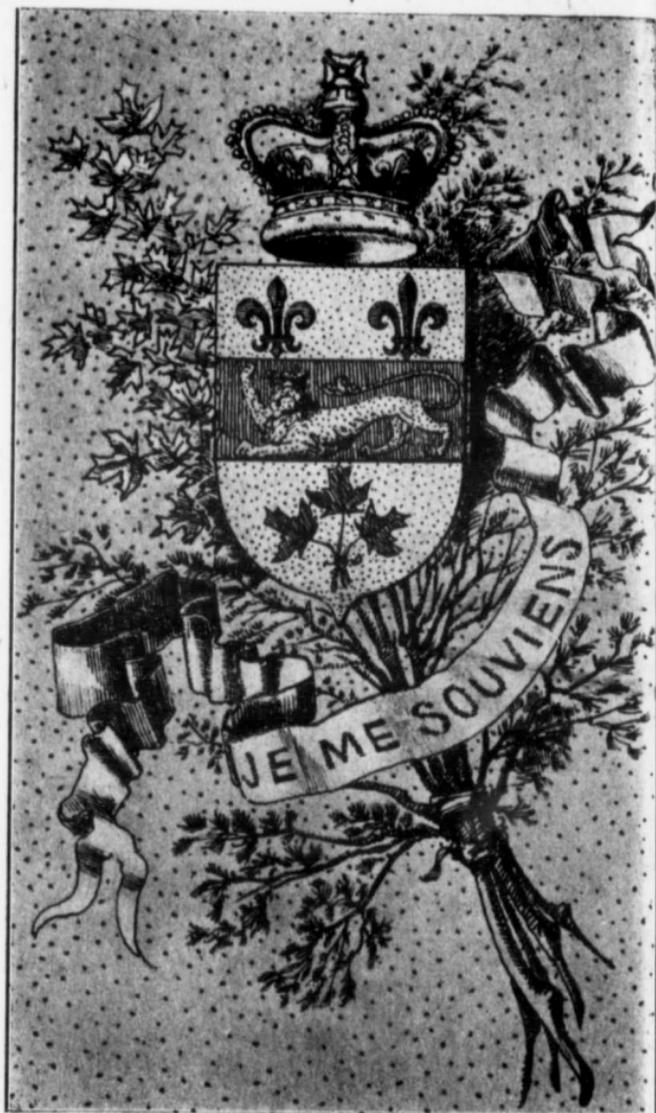
---

en assez active correspondance, il habite son délicieux château de l'Echo (un château qui a une belle et curieuse légende), à Chemillé, dans l'Anjou (Maine-et-Loire). Il est marié à Mademoiselle Geneviève Delpouve, fille d'un ancien avocat de Paris, et a plusieurs enfants. C'est un chrétien convaincu, une personnalité sympathique, un écrivain distingué. Ses œuvres les plus connues : *Vers la haine*, et *A la dérive*, ont eu un succès très réel en France et un égal succès dans notre Canada français. Signalons encore une exquise plaquette du même auteur racontant une visite qu'il fit chez les derniers tenants de la Petite Eglise.

M. Pierre Gourdon a aussi, paraît-il, le don de la parole en public : c'est ce qui ressort d'articles fort élogieux publiés par les journaux d'Angers (France), rendant compte de conférences données par cet ami du Canada sur les fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec.

---





L  
Nou  
mar  
de la  
la d  
Qué  
roya  
lion  
chef  
de tr  
O  
sou  
ligne  
conv  
est r  
(d'az  
sinop

## ARMOIRIES ET DEVICES

---

LES armoiries des provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ont été « assignées » par mandat de Sa Majesté la reine Victoria daté de la cour de Saint-James le 26 mai 1868. Voici la description des armes de la province de Québec telles que décrites dans ce mandat royal : *D'or à la fasce de gueules chargée d'un lion d'or passant regardant, accompagnée en chef de deux fleurs de lis d'azur, et en pointe de trois feuilles d'érable sinople tigées.*

On sait que, dans le blason, les couleurs sont souvent simplement indiquées, et cela par des lignes ou hachures tracées selon certaines règles conventionnelles. Ainsi le rouge (de gueules) est représenté par des lignes verticales ; le bleu (d'azur) par des lignes horizontales ; le vert (de sinople) par des lignes diagonales allant de

droite à gauche ; le pourpre par des lignes diagonales allant de gauche à droite ; le noir (de sable) par des lignes horizontales et verticales croisées. L'or est indiqué par un pointillé ; l'argent, par l'absence de tout signe (fond uni).

Les armes de la province de Québec qui nous furent ainsi données par la reine Victoria en 1868 reçurent, en 1883, l'addition de la devise *Je me souviens* qui dit si admirablement la raison d'être du Canada de Champlain et de Maisonneuve comme province distincte dans la Confédération.

M. Eugène Taché avait dressé le plan (élévation) de la façade extérieure du palais législatif de Québec, et y avait introduit les armes de la province en y ajoutant cette devise : « Je me souviens », dont il est l'auteur, et qui était alors inconnue. Or, tous les plans de l'édifice, notamment celui de cette façade extérieure, furent approuvés par un arrêté de Son Excellence le lieutenant-gouverneur en conseil portant la date du 22 janvier 1883. On peut donc dire que c'est à partir de cette date que la devise *Je me souviens* a revêtu un caractère officiel.

Il y aurait une intéressante étude à faire sur

qu  
arr  
Qu  
Di  
Lé  
des  
don  
la (C  
rias  
mih  
Bru  
à su  
L  
zur  
décc  
vinc  
Mon  
M  
Carl  
l'orit  
Carl  
Ier à  
appé  
Joye  
Ce  
vient  
canac

quelques-unes des devises se rapportant aux armoiries qui décorent le palais législatif de Québec : celles, par exemple, des Montmorency : *Dieu ayde au premier baron chrestien* ; des Lévis : *Dieu ayde au second chrestien Lévy* ; des La Croix Chevrières de Saint-Vallier : *Indomitum domuere cruces* ; des Missionnaires de la Compagnie de Jésus : *Ad majorem Dei gloriam* ; des Pères Franciscains récollets : *Absit mihi gloriari nisi in cruce D. N. J. C.* ; des Bruce (Elgin) : *Fuimus* ; des Salaberry : *Force à superbe, mercy à foible*.

L'écu de l'ancien royaume de France : « d'azur aux trois fleurs de lis d'or », figure dans la décoration de notre palais national de la province de Québec avec la devise, ou cri de guerre : *Montjoye Saint-Denys*.

*Montjoye* était le nom de la bannière des Carlovingiens ; *Saint-Denys* était le nom de l'oriflamme des Capétiens. La bannière des Carlovingiens fut remise par le pape Adrien I<sup>er</sup> à Charlemagne sur la colline de Rome appelée *Mons gaudii* : de là le nom de *Montjoye* donné à cette bannière.

Certains personnages dont les noms reviennent souvent dans nos annales historiques canadiennes, adoptèrent, simultanément ou

successivement, plusieurs devises. Colbert eut *Pro Rege sæpe, pro Patria semper* (pour le roi souvent, pour la patrie toujours), puis *Perite et Recte* (avec habileté et droiture). Montcalm eut aussi deux devises : *Mon innocence est ma forteresse*, et *Draconis extincor*.

Le dessin mi-classique, mi-fantaisiste, placé en tête de cet article, est dû à l'habile crayon de l'auteur même de la devise *Je me souviens*.

V  
 « l  
 tales  
 reto  
 très  
 A  
 sonn  
 « A  
 jeune  
 tour  
 très  
 opini  
 Ce  
 tres :  
 de né  
 cerne  
 Pa

## PHILOLOGIE

---

VOICI comment s'exprimait dernièrement un Canadien de passage à Paris :

« Mon confrère est *parti* à Lyon ; c'est un *talentueux* jeune homme ; il viendra, à son retour, *vous causer* de cette affaire ; il vous sait très *averti*, et tient à connaître votre opinion. »

Avant de quitter le Canada, ce même personnage aurait dit :

« Mon confrère est parti pour Lyon ; c'est un jeune homme de *talent* ; il *viendra* à son retour vous parler de cette affaire ; il vous sait très *renseigné*, et tient à connaître votre opinion ».

Ce Canadien-là a fait comme beaucoup d'autres : il s'est approprié le plus grand nombre de néologismes possible, et il a avalé sans discernement les bons et les mauvais morceaux.

*Parti* à Lyon, *parti* à New-York, *parti en*

Angleterre, tout cela est absolument détestable. On doit dire : il est parti pour Lyon, il est parti pour New-York, il est parti pour l'Angleterre ; mais on dit très bien, il est allé à Lyon, il est allé à New-York, il est allé en Angleterre.

*Causer*, pour *parler*, comporte une idée de pluralité. D'ordinaire, causer est le fait d'au moins deux interlocuteurs. On doit dire : « *Je* lui en ai parlé ; *nous* en avons causé. » On cause *avec* une personne ; on parle *à* une personne.

*Averti*, dans le sens nouveau qu'on lui donne, est très en vogue. Mais que va devenir le mot *renseigné* que chacun écarte de son langage pour faire place au nouveau venu ? Autrefois un homme averti était simplement un homme prévenu, mis sur ses gardes. Allez dire, maintenant, que la langue française est cristallisée ! . . .

Certains Canadiens fraîchement revenus de France disent aussi : « à revoir » pour « au revoir ». C'est mauvais. Dans l'expression *à revoir*, le mot *revoir* est un verbe ; dans l'expression *au revoir*, le mot *revoir* est un nom <sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Je dis que le mot *revoir* est un nom : il était du

M.  
exc  
E  
adn  
voc  
forr  
qu'i

—  
moin  
les 1  
man  
En ce  
et co  
l'autr  
pouri  
blir u  
du re  
un pe  
tenir  
l'expr  
est, se  
trefoi  
l'anci  
ploys  
nous (R  
ROZA  
P. 343

---

M. René Bazin a écrit : *A vous revoir* : c'est excellent.

En France, ceux qui parlent bien, parlent admirablement ; ils ont pour eux un ample vocabulaire, l'exacte propriété des termes, la forme correcte et élégante : ce sont ceux-là qu'il faut s'efforcer d'imiter.

---

moins employé comme tel autrefois. On lira avec intérêt les lignes suivantes de M. Charles Rozan : « On se demande quelquefois si l'on doit dire *au revoir* ou *à revoir*. En considérant ces deux expressions comme elliptiques et comme voulant dire, l'une *au plaisir de vous revoir*, l'autre *à l'avantage* ou *à l'honneur de vous revoir*, elles pourraient être également adoptées et servir même à établir une distinction entre le congé du sentiment et celui du respect, mais la différence ou plutôt la nuance serait un peu délicate, et il vaut mieux, comme on l'a fait, s'en tenir à un seul mot. De l'avis des grammairiens, c'est l'expression *au revoir* qui est la bonne. La raison en est, selon toute apparence, que le verbe *revoir* était autrefois usité comme substantif. Il y avait ainsi dans l'ancien français un grand nombre d'infinitifs qui s'employaient substantivement, et l'on disait *le revoir* comme nous disons encore *le manger, le boire, le parler* ». (CH. ROZAN. — *Les petites ignorances de la conversation*, p. 343).

---

**L**<sup>A</sup>  
un h  
et at  
cial  
et de  
irrév  
habit  
voyag  
honn  
nière  
prise  
existe  
lui pe  
prose,

## QUELQUES NOTES

SUR

### OCTAVE CRÉMAZIE

—

**L**A naissance, le talent, le caractère, le travail sont autant de choses qui permettent à un homme de se faire une place bien à lui et absolument personnelle dans le milieu social où il vit. L'uniformité des occupations et des habitudes vient ensuite le fixer presque irrévocablement dans cette situation, et s'il habite une petite ville, s'il n'a pas le goût des voyages et reste sédentaire, il devient un homme classé, ne pouvant s'écarter de sa manière de vivre ordinaire sans provoquer la surprise ou même la raillerie. Il sent cela, et son existence se fait de plus en plus uniforme. On lui permettra bien d'écrire des vers ou de la prose, s'il commence assez jeune à le faire et

---

si on lui reconnaît du talent ; mais pour les actes de la vie extérieure qui ne lui sont pas habituels, c'est tout autre chose ; il doit rester dans le moule qu'il s'est fait ; il est classé.

Octave Crémazie, plus que beaucoup d'autres, était un homme classé. Il avait dit un jour qu'il ne donnerait pas un poil de sa barbe pour une femme <sup>1</sup> ; il ne recherchait donc pas la société des dames, d'où sa lourde apparence semblait du reste l'éloigner, et ses habitudes étaient routinières à l'extrême. Jamais on ne le rencontrait dans un salon ; rarement pouvait-on l'apercevoir dans un lieu d'amusement public. On ne le voyait souvent que sur le seuil de sa librairie, dans la rue qui conduisait à la résidence de sa mère, qui était aussi la sienne, ou dans son banc de la cathédrale de Québec, aux offices solennels de l'antique église métropolitaine dont il admirait la pompe traditionnelle.

---

<sup>1</sup> Lorsque, à ma demande, Crémazie composa : « La Fiancée du Marin », pour l'album d'une commune parente, je le plaisantai sur ce mot de célibataire invétéré qui avait fait le tour des salons de Québec. — « Pour être franc, me dit-il, je dois confesser que je songe quelquefois au mariage... mais seulement lorsqu'il manque un bouton à mon gilet ou à ma redingote. »



OCTAVE CRÉMAZIE  
(Portrait pris à Québec)

---

---

On a dit qu'Octave Crémazie devait mal tenir sa librairie puisqu'il était poète. La conclusion est loin de s'imposer; et d'ailleurs Joseph Crémazie, frère aîné et associé d'Octave, ainsi que d'excellents employés (MM. Fournier, Matte et autres) étaient là pour voir à la bonne tenue de l'établissement.

On a dit encore que l'auteur des *Morts* et de *Castelfidardo* n'entendait rien à la comptabilité. C'est là une autre erreur. Crémazie tenait fort bien ses livres, de même que ceux de la succursale de la Banque Générale Suisse dont il était l'agent. On sait qu'avant la législation fédérale 34 Victoria, chapitre 4, (année 1871), les dénominations monétaires étaient les louis, les chelins et les deniers (*pounds, shillings and pences*): Octave Crémazie savait faire l'addition simultanée (par trois colonnes à la fois) de pages entières couvertes de chiffres de ces trois dénominations et il répéta bien des fois ce tour de force <sup>1</sup>.

Mais alors comment expliquer le désastre financier d'un établissement tenu par des hommes habiles, rangés, aux habitudes mo-

---

1. Je tiens ce détail de mon honorable ami M. Hector Verret, ex-auditeur des comptes de la province de Québec.

c  
a  
q  
C  
a  
q  
to  
q  
li  
ha  
L  
S  
pl  
à  
lo  
At  
« J  
la  
(  
à  
No  
psy  
sig  
me  
  
I.  
mar

---

destes et régulières? Monsieur l'abbé Casgrain a donné un commencement de réponse à cette question en disant que les importations de Crémazie furent excessives. Ces importations atteignirent un chiffre invraisemblable. Une quantité de caisses et de ballots, contenant toute espèce d'articles de Paris, furent débarqués à la basse-ville, puis transportés à la librairie de la rue de la Fabrique et à un vaste hangar occupé aujourd'hui par l'imprimerie Laflamme & Proulx, rue Garneau, (alors rue Saint-Joseph). Ces deux bâtiments furent remplis de marchandises de goût, même étrangères à la spécialité de la librairie, qui y restèrent longtemps entassées et en partie oubliées<sup>1</sup>. Au dire de Monsieur J.-C. Taché, la librairie « J. et O. Crémazie » était alors et de beaucoup la plus importante du Bas-Canada.

Comment Octave Crémazie avait-il pu songer à faire d'aussi extravagantes importations? Nous sommes ici en présence d'un phénomène psychologique intéressant que personne n'a signalé encore, mais dont il m'a été facile de me rendre compte en recueillant, sans les

---

1. Crémazie avait aussi importé des vins de différentes marques, des chaussures, des tapisseries, etc.

---

chercher, des renseignements à Paris même, plusieurs années avant ce qu'on a appelé la « catastrophe » du poète:

Crémazie, l'homme aux habitudes invariables, l'homme « classé » dont je parlais tout à l'heure, lisait beaucoup et avait l'esprit ouvert à toutes les connaissances humaines <sup>1</sup>. Il avait aussi l'intuition d'une société polie, raffinée, riche, élégante, friande de nouveautés, toute différente à beaucoup d'égards de celle qu'il avait pu entrevoir dans sa ville natale. Transporté tout à coup à Paris, où il n'était pas connu, il devint aussitôt un tout autre homme, joua de la meilleure foi du monde un véritable rôle, — le rôle d'un Canadien idéal, instruit, brillant, fortuné, pouvant — on le lui disait sans cesse — disposer d'un crédit illimité. On le rencontrait chez le prince de Polignac, dans le salon de Monsieur et Madame de Puibusque,

---

1. Pendant quelque temps il se livra, comme bien d'autres Québécois, à l'étude de ce que l'on appelait alors *la biologie*. Il avait un réel pouvoir hypnotisant dont il usa une fois, pour badiner, avec un succès qui l'étonna lui-même, ayant réussi à arrêter, à une distance de plus d'un arpent, un piéton en face de la cathédrale de Québec, et à le retenir immobile et comme fixé au sol pendant plusieurs minutes. Il ne renouvela pas cette expérience dangereuse, — pas du moins à ma connaissance.

---

à la table des écrivains et des éditeurs de renom. Sa réputation de riche négociant lui fit commettre l'imprudence de prêter l'oreille aux offres de crédit qu'à l'envi on le sollicitait d'accepter.

Fut-il alors atteint de mégalomanie? En arrivant à Paris, lors de son premier ou de son deuxième voyage en France, il avait écrit aux principaux éditeurs de la capitale pour leur apprendre qu'il était descendu à tel hôtel, où il serait bien aise de les recevoir. Y avait-il là naïveté ou pose? Peut-être l'une et l'autre. Ce qui est certain, c'est que le procédé réussit à lui faire une réputation de libraire richissime, — réputation qui dura jusqu'à ce que son frère Joseph, dont les allures étaient extrêmement modestes, fût venu rompre le charme, quelques années plus tard.

\*  
\* \*

En 1857, je parlais un jour des poètes français avec mon commensal M. Auguste Lebrun, de l'hôtel Saint-Sulpice de Paris, qui était un des employés supérieurs de la librairie Henri Plon : — « Mais, me dit-il, vous avez, vous aussi, vos poètes, ou tout au moins votre poète, qui

est en même temps un grand personnage, M. Octave Crémazie. » Et quelques instants après il me faisait cadeau d'une mince plaquette, élégamment imprimée, contenant *Le vieux soldat canadien*, la meilleure pièce peut-être, qu'ait écrite notre poète, après cependant sa magistrale composition intitulée : *Les Morts*. J'emportai ce petit chef-d'œuvre dans ma chambre du troisième étage, où, bien des fois, j'en fis la lecture avec des Canadiens de passage à Paris.

Le « vieux soldat » du poème de Crémazie a réellement existé. Il était l'aïeul ou le bisaïeul de Madame A.-B. Sirois, fille de M. Joseph Bélanger, notaire, qui fut député de la basse-ville de Québec de 1820 à 1827. Le vieux patriote devenu presque aveugle se faisait conduire tous les jours par son fils sur cette partie des remparts de Québec appelée « la grande batterie », afin d'être témoin du retour des Français ; car pour lui le traité de 1763 ne comptait pas et le drapeau fleurdelisé devait bientôt reprendre sa place au sommet du cap Diamant.

Le vieux Canadien célébré par Crémazie portait-il le nom de Bélanger ? Je le crois. En

---

tout cas il fut au moins allié, par ses descendants, à la famille de ce nom.

On connaît la fiction du poète. Le vieux patriote meurt en disant :

Ils reviendront, mais je n'y serai pas !

.....

\*  
\* \*

Le 13 juillet 1855, à six heures du soir, une corvette portant pavillon tricolore, commandant de Belvèze, doublait la pointe historique à laquelle on a donné le nom d'un ancien vice-roi de la Nouvelle-France et entrait dans le port de Québec. C'était le premier vaisseau de guerre français qui eût remonté le fleuve Saint-Laurent depuis la conquête, c'est-à-dire depuis près de cent ans !

L'enthousiasme des Franco-Canadiens en cette circonstance ne connut pas de bornes. Ce fut alors que Crémazie composa sa pièce fameuse et que, avec la magie de son talent, il ressuscita le vieux patriote qui, jusqu'à son dernier soupir, avait cru au retour des Français. Saisissant sa lyre il en tire des sons jusqu'alors inconnus, et s'écrie avec transport :

Tu l'as dit, ô vieillard, la France est revenue !

.....

Puis, sous l'empire d'une poétique vision, il ajoute avec des accents mystérieux :

Voyez, sur les remparts, cette forme indécise,  
Agitée et tremblante au souffle de la brise ;  
C'est le vieux Canadien à son poste rendu !  
Le canon de la France a réveillé cette ombre  
Qui vient, sortant soudain de sa demeure sombre,  
Saluer le drapeau si longtemps attendu.

.....  
.....

Tous les vieux Canadiens moissonnés par la guerre  
Abandonnent aussi leur couche funéraire  
Pour voir réalisés leurs rêves les plus beaux,  
Et puis on entendit, le soir, sur chaque rive,  
Se mêler au doux bruit de l'onde fugitive  
Un long chant de bonheur qui sortait des tombeaux.

Octave Crémazie composait ses vers sans se préoccuper de les écrire. Une fois fixés dans sa pensée ils l'étaient pour toujours. Il pouvait les écrire un mois, un an, dix ans plus tard : cela lui était également facile. Il me disait un jour : « J'ai au moins trois mille vers non écrits qui me trottent dans la tête. »

Bien différent était un spirituel journaliste dont Québec n'a pas perdu le souvenir. « Je ne puis rien composer, disait-il, sans avoir la plume à la main. J'écris à mesure que la

per  
ava

C  
ven  
pou  
un j  
V  
frère

« Mo

« J'  
que v  
encor  
pauv  
été co  
les so  
mon s  
mon c  
souvei  
pour l  
« Gr  
j'espèr  
régulier  
solante  
qui vit

il  
pensée surgit... et peut-être même un peu avant. »

\* \* \*

Crémazie quitta Québec, pour n'y plus revenir, le 11 novembre 1862. On le crut parti pour la France ou pour le Chili. Il avait alors un peu plus de trente-cinq ans.

Vers la fin d'avril de l'année 1864, un des frères du poète me remit la lettre suivante :

« 1<sup>er</sup> avril 1864.

« Mon cher Monsieur Gagnon,

« J'ai bien reçu en leur temps les deux lettres que vous m'avez écrites. Si je ne vous ai pas encore répondu, il faut s'en prendre à ma pauvre tête qui, jusqu'à ces derniers jours, a été constamment malade. Les inquiétudes et les souffrances des deux dernières années de mon séjour à Québec avaient tellement fatigué mon cerveau qu'il m'a fallu un long repos trop souvent interrompu par des douleurs aiguës, pour le faire revenir à son état normal.

« Grâce à Dieu, maintenant je suis bien et j'espère pouvoir bientôt me livrer à un travail régulier. Je vous remercie des bonnes et consolantes paroles que vous m'adressez. A celui qui vit dans l'exil, toute voix qui vient du ciel

natal apporte avec elle un écho de la patrie ; mais quand cette voix est, comme la vôtre, celle d'un ami, ce n'est plus seulement un écho, c'est la voix même de la patrie qui vient consoler et charmer mon isolement.

« Vous vous souvenez sans doute de ce mot de Lamennais : « L'exilé partout est seul ». Il m'est donné, hélas ! depuis près de deux ans, de me convaincre chaque jour, par moi-même, de l'amère vérité de cette parole.

« J'ai reçu dans ma retraite plusieurs livraisons du *Foyer Canadien*. J'ai lu avec un grand plaisir la vie de Mgr Plessis par M. Ferland. Ce qui me frappe, c'est de ne pas voir poindre de nouveaux écrivains. Pourtant, il me semble qu'au milieu de tous les jeunes gens de Québec, il doit nécessairement se trouver quelques beaux talents. Si ma mémoire me sert bien, c'est moins pour les écrivains déjà connus que pour les jeunes talents qui n'ont pas encore osé ou qui n'ont pas encore eu l'occasion de se produire, que le *Foyer Canadien* a été fondé. Pourquoi donc est-ce toujours la « vieille garde » qui monte à l'assaut ?

« Faites-vous toujours des correspondances pour le *Courrier du Canada* ? Il me semble que mes frères m'ont dit que M. Aubry n'était plus le rédacteur de la feuille de M. Brousseau. Qui donc l'a remplacé ?

« M. Casgrain a-t-il quelque nouveau livre sur le chantier ?

« Ce  
Frêche  
promes

« Le  
veaux ]

« Je  
*Rivard*  
une bor

« Est-  
réal, la  
raire in  
ce bien

« Le s  
par M. ]

« Com  
dans vos  
en temp.  
tes ces q  
je m'occ  
raire de  
venirs de  
porter ma  
jeune litt

« Serez  
les progr  
pays, sur  
attaché v

« C'est a  
de M. Fer  
je ne dis ]  
nadienne,

« Ce jeune poète de tant d'avenir, M. L.-H. Fréchette, continue-t-il toujours de réaliser les promesses de ses débuts ?

« Le jeune Garneau fait-il quelques nouveaux poèmes ?

« Je vois que M. Lajoie continue son *Jean Rivard*. Tant mieux ; c'est un beau livre et une bonne action que le travail de M. Lajoie.

« Est-ce que l'on n'a pas commencé, à Montréal, la publication d'un nouveau recueil littéraire intitulé : *La Revue Canadienne* ? Est-ce bien fait ?

« Le second volume de l'*Histoire du Canada* par M. Ferland est-il paru ?

« Comme vous avez eu la bonté de me dire dans vos lettres que vous m'écrieriez de temps en temps, je me permets de vous adresser toutes ces questions. Bien qu'éloigné du Canada, je m'occupe avec intérêt du mouvement littéraire de ma patrie, et ce sera un des bons souvenirs de ma vie d'avoir eu le bonheur d'apporter ma toute petite pierre à l'édifice de notre jeune littérature.

« Serez-vous assez bon de me renseigner sur les progrès des lettres et des arts dans notre pays, sur ces progrès auxquels vous avez déjà attaché votre nom ?

« C'est avec douleur que j'ai appris la maladie de M. Ferland. Ce serait une perte immense, je ne dis pas seulement pour la littérature canadienne, mais encore pour la littérature amé-

ricaine que la mort de cet homme d'un talent si vrai, si beau, si modeste et si sympathique. Espérons que la Providence voudra bien le conserver encore longtemps pour la gloire de l'Eglise et des lettres canadiennes.

« Présentez, je vous prie, mes respects à toute votre famille. Quand vous en aurez le temps écrivez-moi. Cela me fait tant de bien de recevoir des nouvelles du pays!

« Tout à vous,

O. CRÉMAZIE. »

La correspondance d'Octave Crémazie avec sa famille pendant les longues années de son exil (de 1862 à 1879) fut considérable. Madame Crémazie, mère du poète, voulut, avant de mourir, faire un triage des lettres de son fils, et mettre de côté celles qui avaient un caractère trop intime ou trop confidentiel. Une personne intelligente et instruite, amie de la famille, Mademoiselle A. Cazeau, voulut bien se charger de cette longue tâche. Elle se rappelle encore que, dans sa correspondance, le poète se plaignait souvent d'un homme de lettres canadien qui connaissait sa retraite et dont les tapageuses démonstrations de

tions de  
beaucoup

Dans  
non tir  
d'Octav  
Paris ou  
le texte

« Cher M

« Je v  
profonde  
avez bie  
des amis  
rouvrir l  
« Mes f  
la peine  
présente  
Pour cet  
votre sy  
remercier  
la tentati  
je me sou  
vaillé ave  
de mon e  
trouveron  
désire de

tions de sympathie avaient fini par l'ennuyer beaucoup.

\* \* \*

Dans l'automne de 1868, je reçus, sous pli non timbré, une lettre vraiment touchante d'Octave Crémazie. Cette lettre venait-elle de Paris ou de Santiago? Je l'ignorais. En voici le texte :

« 18 octobre 1868.

« Cher Monsieur Gagnon,

« Je viens vous offrir l'expression de ma profonde reconnaissance pour la part que vous avez bien voulu prendre dans la démarche que des amis de ma famille ont faite pour me faire rouvrir les portes de la patrie.

« Mes frères m'ont appris que vous aviez pris la peine de faire signer la requête que l'on présente pour moi au gouvernement canadien. Pour cette nouvelle et touchante preuve de votre sympathie, recevez mes plus sincères remerciements. Quel que soit le résultat de la tentative que l'on fait auprès des ministres, je me souviendrai toujours que vous avez travaillé avec ardeur à mettre un terme aux jours de mon exil. Votre voix et celle de vos amis trouveront-elles un accueil favorable? Je le désire de toute mon âme sans oser l'espérer.

« Dieu seul sait ce que l'avenir me réserve et j'attends avec résignation ce que la Providence décidera de moi.

« Sir G.-E. Cartier doit partir pour l'Angleterre ; il est probable que, pendant son absence, le Conseil ne s'occupera pas de la requête. Je ne crois pas que le Cabinet d'Ottawa vous donne une réponse avant le mois de janvier. J'ai donc quatre mois à vivre dans un état d'anxiété que vous comprendrez facilement. Enfin, que la volonté de Dieu soit faite !

« Il y aura six ans le 11 novembre prochain que j'ai quitté le pays. Depuis que j'ai dit à Québec cet adieu navrant que je croyais éternel, le Canada a vu bien des changements. Vous avez un nouveau gouvernement, et la ville de Champlain est redevenue capitale. Vous avez cinq ou six Barons et Sirs, dont deux Canadiens-Français.

« J'ai appris avec chagrin que M. Fréchet — ce véritable poète qui promettait au Canada son plus grand poète — avait quitté le pays. Espérons qu'il reviendra sur les bords du Saint-Laurent et qu'il donnera à sa patrie

---

1. La réponse que donna le gouvernement fédéral peut se résumer en ces quelques mots : — Il n'y a pas lieu pour le ministre de la Justice, de recommander à Son Excellence le gouverneur-général l'exercice du droit de pardon en faveur d'Octave Crémazie, attendu que celui-ci n'a jamais été l'objet d'une condamnation judiciaire.

les c  
il lu  
magi  
le bo  
bien  
verai  
vieill  
et si

Le  
pas tr  
pour 1

Il c  
dire q  
talent

Né i  
mazie,  
ceux q

France

aucun  
préci  
tourner  
mois d  
rieure,

les chants plus sévères de son âge mûr, comme il lui a donné les notes si vibrantes et si magnifiques de ses premières années. Si j'ai le bonheur de revoir le ciel natal, je trouverai bien des choses changées, mais ce que je retrouverai telle qu'elle était autrefois, ce sera votre vieille amitié qui vient de se montrer si active et si dévouée.

« Votre bien reconnaissant,

Octave CRÉMAZIE. »

Le chantre du *Drapeau de Carillon* n'avait pas trente-six ans lorsqu'il quitta le Canada pour n'y plus jamais revenir.

Il cessa alors d'écrire en vers, et l'on peut dire qu'il était dans toute la plénitude de son talent lorsque sa carrière de poète fut brisée.

Né à Québec le 16 avril 1827, Octave Crémazie, devenu « Jules Fontaine » pour tous ceux qui l'entouraient, mourut au Havre, en France, le 16 janvier 1879, sans avoir revu aucun membre de sa famille depuis son départ précipité de 1862. Il était à la veille de retourner à Paris, après un séjour de plusieurs mois dans le département de la Seine-Inférieure, où M. Bossange lui avait donné un



OCTAVE CRÉMAZIE  
(Dernier portrait; pris en France)

empl  
le fit  
Un p  
nistr  
de so  
consc  
Il fut  
norm  
une t  
gner à  
on av  
timen  
croix  
connai  
été res  
autre ]

Le  
toujou  
de l'oc  
mande  
cinglai

1. Mon  
the, et l  
deux, p  
Crémazie,  
5

emploi. Il fut enlevé par une péritonite qui le fit beaucoup souffrir pendant deux jours. Un prêtre fut appelé auprès de lui et lui administra les derniers sacrements. Il cessa ensuite de souffrir et s'éteignit doucement, sans avoir conscience, semblait-il, que la mort approchait. Il fut enterré dans le cimetière de la ville normande. Son hôte, M. Malandain, fit réunir une trentaine de personnes pour accompagner à sa dernière demeure cet étranger dont on avait remarqué l'esprit supérieur et les sentiments élevés. On fit dresser sur sa fosse une croix de bois portant le nom sous lequel on le connaissait : « Jules Fontaine », — croix qui a été remplacée il y a quelques années par une autre portant le nom véritable du poète<sup>1</sup>.

Le corps d'Octave Crémazie restera donc toujours en France, mais le plus près possible de l'océan et du Canada, sur cette côte normande d'où partaient jadis les vaisseaux qui cinglaient vers la Nouvelle-France, et d'où la

---

1. Monsieur l'abbé Emile Chartier, de Saint-Hyacinthe, et Monsieur C.-J. Magnan, de Québec, ont, tous deux, publié d'intéressants articles sur le tombeau de Crémazie, au Hâvre.

pensée de notre poète dut s'élançer bien des fois, triste mais résignée, vers le pays natal.

Dans son poème des *Morts*, Crémazie avait fait entendre ces paroles prophétiques :

Priez pour l'exilé qui, loin de sa patrie,  
Expira sans entendre une parole amie.  
Isolé dans sa vie, isolé dans sa mort,  
Personne ne viendra donner une prière,  
L'aumône d'une larme à la tombe étrangère !  
Qui pense à l'inconnu qui sous la terre dort ?

Avait-il alors la prescience des tristes années de son exil et de l'isolement de sa mort ?

Qui songe maintenant à prier pour le chantre de nos gloires passées, pour celui dont la voix n'a jamais fait entendre que de nobles accents ? Nous, du moins, qui l'avons connu, accordons au malheureux poète cette aumône de la prière que lui-même sollicitait, et que nos sentiments pour celui qui fut le barde du Canada ne soient pas ceux d'une admiration stérile ou d'une vaine commisération.



L  
zur t  
Le  
ou co  
De  
une  
Louis  
tératu  
en est



—

AUTOUR D'UN BLASON

L'écu de Jean-Baptiste Colbert, le ministre de Louis XIV, porte une couleuvre d'azur tortillée en pal sur fond d'or.

Le mot « couleuvre » vient du latin *coluber*, ou *colubra*.

De *coluber* on aurait fait Colbert. Voilà une opinion. Elle m'a été signalée par M. Louis Arnould, le distingué professeur de littérature de l'Université Laval à Montréal. Il en est une autre, qui n'est peut-être qu'un dé-

veloppement de la première, d'après laquelle le grand Colbert, fils d'un négociant de la ville de Rheims, appartiendrait à la famille de saint Cuthbert, un évêque écossais du septième siècle.

L'illustre homme d'Etat de la vieille France prétendait lui-même descendre d'un Kothbert d'Ecosse.

Prononcés à l'anglaise, Kothbert et Cuthbert sont, pour l'oreille, des noms absolument identiques.

\*  
\* \*

Le nom de Cuthbert est bien connu parmi nous. Porté par l'honorable James Cuthbert, Ecossais de naissance, il figure aux premières pages de l'histoire du Canada sous le régime anglais. M. James Cuthbert était presbytérien, mais deux de ses fils furent de fervents catholiques.

L'honorable James Cuthbert acquit la seigneurie de Berthier-en-haut le 7 mars 1765<sup>1</sup>. Il se prétendait parent de saint Cuthbert, évêque de Lindisfarne, qui, d'après la tradition,

---

1. Voir *Les Recherches Historiques*, année 1901.

« co  
aus:  
disa  
gne:  
sa se  
L  
Bert  
« D'  
d'arg  
s'éle  
de g

Or  
duit  
rez-d  
tout  
bleu  
horiz  
point  
blaso  
C'e  
artiste  
hérald  
rieur

Québec,

---

« conjura les serpents de son pays », — parent aussi de Colbert, ministre de Louis XIV. Il disait et écrivait : « Saint-Colbert » pour désigner la paroisse de Saint-Cuthbert située dans sa seigneurie.

Les armes des Cuthbert (de Castlehill et de Berthier) se blasonnent de la manière suivante : « D'or à la fasce d'azur chargée de trois fraisiers d'argent, au chef chargé d'une bisse (couleuvre) s'élevant du second en pal, armée et languée de gueules. »

\* \* \*

On peut voir l'écu de Colbert, tel que reproduit ci-dessus, tracé en or sur la boiserie du rez-de-chaussée du Palais Législatif de Québec, tout près du grand escalier d'honneur. Le bleu de la couleuvre y est indiqué par des lignes horizontales, et l'or du fond de l'écu par un pointillé, selon les signes conventionnels du blason.

C'est à M. Eugène Taché, sous-ministre et artiste, que l'on doit cette savante décoration héraldique qui brille un peu partout à l'intérieur du Palais Législatif de Québec.

Québec, fête de S. Cuthbert,  
20 mars 1906.

C<sup>o</sup>  
marc  
non l  
tation  
toriqu  
Ma  
C'e  
Il  
vieux  
était  
Il ava  
l'océa  
l'effor  
avaie  
pête q  
filins

## LA RUE JUPITER

(1908)

---

CONNaissez-vous la rue Jupiter? C'est une courte rue de Québec qui fait face au marché Berthelot et ouvre sur la rue St-Jean, non loin de l'endroit où s'élevait jadis l'habitation d'Abraham Martin dit l'Écossais, d'historique mémoire.

Mais d'où vient ce nom de Jupiter?

C'est ce que je vais vous dire.

Il y a bien de cela un siècle, un pauvre vieux navire — un vaisseau de commerce — était venu s'échouer sur la plage de Beauport. Il avait fait avec peine sa dernière traversée de l'océan. Toute sa membrure avait gémi sous l'effort des vagues en courroux, et ses agrès avaient tant claqué sous les assauts de la tempête qu'avec sa vieille voilure, ses cordes, ses flins trop courts, il répondait exactement à la

description du *Petit Navire* de Fragerolle et de Missa. Seulement il n'eût pas été exact de dire, comme dans la chanson parisienne :

Les mousses portaient barbe grise,  
Le capitaine avait cent ans!

Non ; le navire seul était vieux. Et savez-vous comment il s'appelait ?

— *Le Jupiter.*

*Le Jupiter!* Eu voilà un nom pour une embarcation de chrétiens !

Sous le beau-pré, affrontant les vagues, se dressait une grande « figure » blanche, un Jupiter à la dextre fulgurante, qui avait résisté aux fureurs des flots irrités et subi les heurts des perfides banquises sans éprouver d'avarie.

On décida de faire brûler la coque du vaisseau pour en recueillir le fer à marée basse ; mais on enleva préalablement le grand Jupiter blanc armé de sa foudre en zigzag, lequel passa d'une main à l'autre, et finalement devint l'enseigne d'une marchande de bonbons et de bière d'épinette, dont l'étalage s'élevait rue et faubourg Saint-Jean.

Dans ce temps-là, il n'y avait qu'un petit nombre de maisons sur cette portion des Plaines d'Abraham que couvrent de nos jours les

po  
Le  
la  
hor  
Jea  
rec  
N'  
I  
tue  
bièr  
géat  
disp  
çant  
rest  
plac

Lé  
avec  
lieu  
caux  
vieill  
Jupit  
Zoua  
et la  
pour  
mêm

populeux quartiers Saint-Jean et Montcalm. Les jeunes filles de l'antique cité avaient bien la permission de faire des promenades en dehors des murs de la ville, à l'ouest, rue Saint-Jean, mais pas trop loin vers la campagne. La recommandation ultime des mamans était : — N'allez pas au delà du Grand Jupiter! . . .

Il paraît qu'elle était de grande taille, la statue qui servait d'enseigne à la marchande de bière d'épinette. Mais le temps, qui abat les géants aussi bien que les nains, finit par la faire disparaître, et là où se dressait, fière et menaçante, la « figure » du Jupiter tonnant, il ne reste plus aujourd'hui qu'un mot écrit sur un placard, un nom qui semble être une énigme.

---

La publication de l'article qui précède coïncida avec l'adoption d'un règlement municipal qui eut lieu peu de temps après. Les zouaves pontificaux de Québec avaient demandé aux édiles de la vieille cité de faire disparaître le nom de « rue Jupiter » pour le remplacer par celui de « rue des Zouaves ». La substitution se fit le 19 juin 1908 ; et la pancarte au nom du fils de Saturne disparut pour ne plus laisser qu'un souvenir qui, lui-même, sera bientôt effacé.

---

—  
si c'e  
Ai  
nistr  
de M  
C'e  
drais  
*dienn*  
numé  
répon  
parce  
présen  
même  
des sc  
Voi  
angla

## AVANT LES FÊTES

(Février 1908)

---

— Madame, si c'est possible, c'est fait ; et si c'est impossible, ce sera fait.

Ainsi parlait Alexandre de Calonne, le ministre de Louis XVI, répondant à une demande de Marie-Antoinette.

C'est quelque chose comme cela que je voudrais dire aux directeurs de la *Revue Canadienne* qui me demandent un article pour leur numéro de février. Mais pourquoi étayer ma réponse d'un mot historique ? Simplement parce que je suis Québécois, et que, à l'heure présente, tous les Québécois vivent du passé, même ceux pour qui le siècle nouveau n'a que des sourires.

Vous connaissez ce mot d'un humoriste anglais :

« Les Américains sont un peuple de quatre-vingts millions d'habitants; tous colons. »

Bientôt l'on pourra dire que la population de Québec est de 75,000 habitants, tous anti-quaïres. Lorsque arriveront nos grandes fêtes de l'été prochain, le niveau intellectuel des « fils de Laval et de Champlain » aura atteint un degré que nul astrolabe ne pourra mesurer; nos vieillards parleront du fondateur de Québec, de Pontgravé, de Louis Hébert, de Guillaume Couillard, d'Abraham Martin, de Montmagny et de Robert Giffard comme d'amis très intimes, qu'ils ont souvent fréquentés... dans leur jeunesse.

\* \* \*

Sérieusement, ces fêtes de Québec — celles de la fin de juin et celles de la fin d'août — s'annoncent comme devant être très belles. Le programme des premières est tout fait, et il est simplement admirable. Son exécution commencera par le chant du *Veni Creator*. Et ici les archéologues vous feront remarquer que cette hymne n'est pas de Charlemagne, comme on l'a prétendu, mais d'un savant bénédictin du neuvième siècle appelé Raban Maur. Une messe sera dite en plein air, sur

le p  
man  
et se  
crem  
la vi  
cross  
cortè  
les p  
nos c  
muna  
chaun  
dre d  
chaun  
dais.  
vera,  
La p  
Saint-  
somm  
a été e  
Le  
évêqu  
Saint-  
miers  
solenn  
minat  
pyrote  
ploier

le portique de la basilique Notre-Dame, dimanche, le 21 juin, solennité de la Fête-Dieu, et sera suivie d'une procession du Saint-Sacrement comme il ne s'en est jamais vue dans la vieille capitale. Plus de trente évêques, crosse en main et mitre en tête, figureront au cortège, ainsi que des missionnaires de toutes les parties du monde et des religieuses de toutes nos communautés de la ville, même des communautés cloîtrées! Pas moins de quatorze *chœurs fixes*, échelonnés çà et là, feront entendre des chants sacrés pendant le défilé. Des *chœurs mobiles* et des fanfares précéderont le dais. Le reposoir — l'unique reposoir — s'élèvera, splendide, sur le boulevard Langelier. La procession descendra de Mont-Plaisant à Saint-Sauveur par ce vaste boulevard dont le sommet (l'historique coteau Sainte-Genève) a été aplani. Ce sera un spectacle éblouissant.

Le dévoilement de la statue du premier évêque de la Nouvelle-France et la fête de la Saint-Jean-Baptiste auront lieu durant les premiers jours de la semaine. Il y aura messes solennelles, *Te Deum*, banquets, discours, illuminations, etc. L'éloquence, la musique, la pyrotechnie, les décorations artistiques se déploieront à l'aise dans ce panorama incompa-

nable de Québec. La noble figure du prélat que le ciseau d'Hébert aura ressuscité fera naître dans la foule comme « un frisson nouveau »; et les vieux chênes de Coulonge et de Saint-Joachim, et la « vague mugissante » de la Montmorency parleront de Laval au nuage qui passe et « chanteront ses vertus aux archanges du ciel. »

La cérémonie du dévoilement de la statue commencera par une hymne à la Sainte-Trinité. Elle sera suivie de plusieurs discours, dont un en langue anglaise. On a parlé aussi de chants hurons, du chant national Routhier-Lavallée, en français et en anglais, de la célèbre cantate de Crémazie (musique de Rossini) dans laquelle les noms de Laval et de Champlain reviennent si souvent sur les rimes. Chacun connaît cette phrase chantée par six générations d'écoliers :

Soleil qui vis, sur nos parages,  
Mourir ces deux héros français,  
Tu vois aujourd'hui nos rivages  
Couverts du fruit de leurs bienfaits...

et cet épisode charmant où le vers s'adapte si bien à la musique de *La Donna del Lago* :

Sur les bords de la jeune France,  
O Laval, ton nom respecté  
S'élève comme un phare immense  
Rayonnant d'immortalité !

Ce pauvre Crémazie n'était guère content de ces vers, qu'il avait pour ainsi dire improvisés. Si leur forme laisse un peu à désirer, les idées qu'ils expriment n'en sont pas moins fort belles.

\*  
\* \*

Le programme des fêtes de l'inauguration du monument Laval est beaucoup moins discuté que celui des fêtes du troisième centenaire de la fondation de Québec, remises au mois d'août. Les Franco-Canadiens ne se désintéresseront pas de ces manifestations du mois d'août ; ils verront à ce que la note catholique et française soit la note dominante dans les « spectacles historiques » que l'on organise en ce moment et qui seront vraisemblablement le grand succès de toute la célébration.

Nos compatriotes anglais — ceux qui ont de l'esprit — ne verront pas cela d'un mauvais œil.

Lord Dufferin disait un jour aux membres de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec : — « Acceptez avec confiance la condition qui

vous est faite par la couronne britannique ; acceptez le présent comme, moi, j'accepte votre passé, avec ses nobles traditions et ses glorieux souvenirs.» Et il ajoutait : — « Savez-vous qu'il n'y aurait rien de plus monotone que le Canada sans la province de Québec? »

Le fin diplomate avait raison. L'Européen qui arrive aux États-Unis est mis immédiatement en contact avec une population active, intelligente, de bonne mine, parlant l'anglais. S'il traverse la ligne frontière de l'Ontario, il retrouve une population active, intelligente, de bonne mine, parlant l'anglais. Et si, au lieu de passer la frontière ontarienne, c'est celle de la Nouvelle-Ecosse ou du Nouveau-Brunswick qu'il franchit, là encore il rencontre une population active, intelligente, de bonne mine, parlant l'anglais. Et le pauvre voyageur de se dire, comme dans la *Dame Blanche*, qu'il a déjà bien des fois, entendu cet air-là. Mais voici que le *Pacifique* ou l'*Intercolonial* le transporte dans la province de Québec ; oh ! alors, voici du nouveau : les hommes qu'il rencontre sont bruns, gais, vifs, alertes ; ils gesticulent comme dans les pays chauds et parlent le français : quel bonheur !... Les Franco-Canadiens ne sont pas supérieurs à ceux qui les

ent  
sem  
pré  
U  
un  
hab  
pas  
au j  
lait  
mali  
—  
ler l  
jésté  
Save  
norit  
glais  
de 2,  
angl  
blisse  
—  
—  
ses d  
d'Or,  
Seycl  
—  
—  
Zélan

---

entourent, mais ils sont différents, fort heureusement ; sans eux les voyageurs en quête d'imprévu seraient volés !

Un *colonial* anglais exprimait un soir, dans un dîner de gala, son regret de ce que tous les habitants de la province de Québec ne parlent pas l'anglais, et, s'adressant tout spécialement au juge Bonaventure Caron, il ajouta qu'il fallait s'employer à faire disparaître cette anomalie.

— Si vous entreprenez la tâche de faire parler l'anglais à la totalité des sujets de Sa Majesté, répliqua le juge, vous aurez fort à faire. Savez-vous que c'est la minorité, la petite minorité de ces fidèles sujets qui parlent l'anglais ? Comptez les peuples des Indes, où plus de 250,000,000 d'habitants ignorent la langue anglaise, les peuples de l'île Ceylan, des établissements de Labouan, de Hong-Kong...

— Permettez...

— Comptez les habitants des colonies anglaises de l'Afrique, du Cap, de Natal, de la Côte d'Or, de Sierra-Leone, de l'île Maurice, des Seychelles, de la vallée du Niger...

— Permettez...

— Comptez les habitants de la Nouvelle-Zélande, de la Tasmanie, d'une partie de l'Aus-

tralie, des îles Viti, de la Nouvelle-Guinée, de Sainte-Lucie, des Barbades, de la Trinité...

— Mais, monsieur...

— Et ceux du Honduras, des Bermudes, des îles Bahama, de la Jamaïque, des Îles du Vent, des Îles Sous-le-Vent, de la Guyane anglaise, des îles Falkland, de la Colombie Britannique, etc., etc., etc... J'en passe, Monsieur; notez que j'en passe. Voyez les statistiques; voyez...

Le *colonial* voulut se dérober; mais le juge tenait son homme: il ne le lâcha qu'à la fin de la soirée.

Restons «fiers de notre destin», comme chanta Crémazie, mais sans être trop optimistes. Prenons garde de méconnaître notre génie particulier, et — puisqu'il est dans la note du jour de parler histoire — sachons trouver dans les leçons du passé l'orientation qui nous permettra de préparer l'avenir.

L  
de G  
port  
long  
C  
long  
telle  
Frac  
cien  
la tr  
V  
actue  
cien  
succè  
I.  
Loui  
Muss

## SPENCER WOOD

---

LE château de Spencer Wood, résidence des lieutenants-gouverneurs de la province de Québec, occupe à peu près le centre de la portion est de l'ancienne *châtellenie de Coulonge*.

Ce fut le 9 avril 1657 que la terre de Coulonge, près Québec, fut érigée en fief et châtellenie par la Compagnie de la Nouvelle-France, en faveur de Louis d'Ailleboust, ancien gouverneur du Canada, alors directeur de la traite dans toute la colonie.

Voici la liste des propriétaires du domaine actuel de Spencer Wood — portion de l'ancienne châtellenie de Coulonge — qui se sont succédé depuis la mort de M. d'Ailleboust :

1. Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve Louis d'Ailleboust, et Charles d'Ailleboust des Musseaux. (31 mai 1660 et 22 juin 1668).

2. L'Hôtel-Dieu du Précieux Sang. (5 juillet 1670 et 2 octobre 1671).

3. Le Séminaire de Québec. (12 mai 1676).

4. MM. Olry et Mayer. (11 avril 1766).

5. Henry Watson Powell. (28 avril 1780. La propriété prit alors le nom de *Powell Place*).

6. Patrick Beatson. (31 octobre 1796).

7. François Le Houllier. (7 novembre 1801. — Il eut pour locataire le gouverneur Sir James-Henry Craig, qui donna à *Powell Place* des fêtes d'un éclat inouï) <sup>1</sup>.

8. Michael-Henry Perceval. (3 avril 1811. — La propriété reçut alors le nom de *Spencer Wood*, en l'honneur de Spencer Perceval, parent et protecteur du nouvel acquéreur. L'honorable Spencer Perceval était chancelier de l'Échiquier et premier ministre de la Grande-Bretagne lorsqu'il tomba sous les coups d'un assassin nommé Bellingham, le 11 mai 1812, au moment où il franchissait le vestibule de la Chambre des Communes, à Londres. Bellingham était un courtier de Liverpool. On

---

<sup>1</sup> M. François Le Houllier épousa une sœur de l'honorable Marc-Pascal de Sales LaTerrière, seigneur des Eboulements, père de Lady Pelletier, la châtelaine actuelle de Spencer Wood.

le d  
la s  
9.  
rest  
leni  
ic  
1850  
11  
Qué  
Le  
du C  
Lord  
par t  
l'ouv  
La  
hâte  
chez  
priété  
Head  
Wolfe  
propri

1 Le  
John H  
eaux d  
auparav  
metière  
Wood.

---

le disait fou. Il subit la peine de mort dans la semaine qui suivit l'assassinat).

9. Henry Atkinson (dont les héritiers sont restés propriétaires de la portion de la châtellenie appelée *Spencer Grange*.— 18 mai 1835).

10. Le gouvernement du Canada. (Bail en 1850. Achats en 1852 et 1854).

11. Le gouvernement de la province de Québec. (29 avril 1870).

Le « château », occupé par le gouvernement du Canada à partir de 1850, et où séjournèrent Lord Elgin et Sir Edmund Head, fut détruit par un incendie le 28 février 1860, jour de l'ouverture du Parlement à Québec.

Lady Head et sa fille s'échappèrent en toute hâte du bâtiment en flammes et se réfugièrent chez le Lord évêque Mountain, à Samos, propriété voisine de Spencer Wood<sup>1</sup>. Sir Edmund Head passa quelque temps chez M. Price, à Wolfefield. Puis le gouvernement loua la propriété appelée Catarakoui, sur le chemin

---

<sup>1</sup> Le fils unique de Sir Edmund et de Lady Head — John Head, âgé de dix-sept ans, — s'était noyé dans les eaux du Saint-Maurice, à Grand'Mère, quelques mois auparavant, le 25 septembre 1859. Il fut inhumé au cimetière de Mount Hermon, à quelques arpents de Spencer Wood.

---

---

du Cap Rouge, pour en faire la résidence temporaire du gouverneur.

Le château actuel de Spencer Wood, construit pendant les années 1862 et 1863, au prix d'environ \$28,000.00, fut inauguré par Lord Monk, qui l'habita jusqu'en 1866. Depuis l'établissement de la Confédération, Spencer Wood a été la résidence officielle de tous les lieutenants-gouverneurs de la province de Québec :

Sir Narcisse Belleau (à partir de 1870 seulement).

L'honorable René-Edouard Caron (1873).

L'honorable Luc Letellier de Saint-Just (1876).

L'honorable Théodore Robitaille (1879).

L'honorable Louis-Rodrigue Masson (1884).

L'honorable Auguste-Réal Angers (1887).

Sir Adolphe Chapleau (1892).

Sir Louis-Amable Jetté (1898).

Sir Alphonse Pelletier (1909).

Le domaine appelé successivement Coulouge, Powell Place et Spencer Wood semble avoir eu de tout temps une destination exceptionnelle.

Érigée en châtellenie au milieu du dix-septième siècle, la terre de Coulouge est d'a-

bord occupée par le troisième gouverneur de la Nouvelle-France.

La femme de Louis d'Ailleboust, la sympathique Barbe de Boullongne, dont les restes vénérés reposent dans l'église de l'Hôtel-Dieu de Québec, fit faire des travaux de quelque importance à la résidence de ce domaine après la mort de son mari.

Puis, pendant quatre-vingt-dix ans, la seigneurie est conservée *en domaine* par le Séminaire de Québec.

Plus tard, sous le régime anglais, la partie la plus importante de la châtellenie de Coulonge (Powell Place) est occupée par un autre gouverneur, Sir James-Henry Craig, personnage ombrageux qui eut le malheur d'avoir pour conseiller le fanatique Herman-Witsius Ryland.

Plus tard encore, la noble figure de Lord Elgin apparaît sous les grands chênes de l'antique Coulonge. Nous entrons dans une nouvelle période : la tenure seigneuriale est abolie (1854) ; il n'y a plus de foy et hommage à rendre « genouil en terre, teste nue, sans espée ny esperons », ou simplement « la main droite *ad pectus* » lorsque c'est un ecclésiastique qui prête le serment ; mais le domaine est devenu

---

propriété publique et résidence des chefs de l'État : — Elgin, Head, Monk, Lisgar, Dufferin viennent tour à tour séjourner au château du « Bois de Spencer ».

Puis la France semble être revenue ; ou plutôt ce sont des fils d'une autre branche de la famille normande, tous nés dans la province de Québec, qui viennent représenter au château la Couronne d'Angleterre.

Et que d'hôtes illustres, que d'hommes politiques à jamais disparus de la scène du Parlement et du monde ont reçu l'hospitalité de la demeure vice-royale et y ont discuté les destinées de notre pays !

C'est à quelques pas à l'est de la cascade du ruisseau Saint-Denis, qui est la borne nord-est de Spencer Wood, que les soldats de Wolfe escaladèrent la falaise du Saint-Laurent pour aller se ranger en bataille sur les hauteurs d'Abraham, au matin du 13 septembre 1759. C'est à peu de distance, vers l'ouest, que le Frère Liégeois, dont le corps décapité repose dans la chapelle du monastère des Ursulines, fut massacré par les Iroquois, le 20 mai 1655 ; et c'est sur la rive de Sillery, voisine de Coulonge, qu'expira, dans la nuit du 11 au 12 mai

---

1646, le Père Ennemond Massé, le compagnon de Jean de Brébeuf.

L'histoire, la légende, l'anecdote familière aux érudits surgissent à chaque pas dans ce domaine de Spencer Wood : au sommet de la falaise jadis commise à la garde de Douglas et de Vergor, aux détours des allées du grand parc où lady Head promenait sa douleur inconsolée, sous les rameaux des chênes séculaires qui rappellent la forêt primitive, dans la blanche chapelle, les vastes salons, la serre odorante du château.

Effacer les noms de Coulonge, de Powell Place et de Spencer Wood serait effacer des pages vraiment précieuses des annales de la ville de Québec, la vieille capitale si fière de son passé, si noblement jalouse de la conservation de tout ce qui se rattache à ses glorieux souvenirs.

l  
d  
le  
je  
n  
  
in  
n  
le  
n  
co  
se  
le  
ar  
p  
di  
de

## UNE PAROLE DE MONTCALM

---

**I**L est certain que l'on parle beaucoup trop de friponneries, d'assassinats, de suicides dans nos journaux quotidiens. Chacun déplore les indiscretions et les audaces énervantes du journalisme dit « à sensation » ; mais le mal n'en continue pas moins pour cela.

L'idée seule du crime est quelque chose qui inspire tout d'abord la répulsion et l'horreur ; mais les lectures de chaque jour familiarisent les esprits avec cette idée, émoussent le sentiment, et, advenant certaines circonstances, certaines situations particulières de la vie, le souvenir de circonstances et de situations analogues d'où surgirent des crimes se présente aussitôt à l'esprit. Avant que la réflexion n'ait pu dominer l'impression, le névrosé de l'alcool, du roman-feuilleton et du fait-divers a déjà pu devenir un grand criminel.

L'exemple est contagieux, dit-on ; or, quels exemples place-t-on chaque jour sous nos yeux ? A lire certains journaux, on croirait que le vice est la règle, et la vertu l'exception ; que les honnêtes gens sont des êtres singuliers et rares, et que la dépravation est le milieu où se meuvent les foules.

Il me semble qu'on ne devrait parler de choses criminelles que le moins possible, toujours pour en inspirer l'horreur et jamais pour satisfaire une malsaine curiosité.

Montcalm écrivait à Bourlamaque, le 8 mars 1759 : « L'histoire de mon empoisonnement s'est renouvelée dans le gouvernement de Montréal, il y a quinze jours, et a été à M. et Mme de Vaudreuil. Elle en a bien rabâché, et le peuple disait : « On veut donc vendre le pays ! » Au reste, je n'aime pas ces bruits. Ne parlez jamais de crime aux hommes. »

Cette dernière parole ne manque pas de profondeur. Je la livre aux réflexions des gens de presse. Mais ce conseil d'outre-tombe sera-t-il entendu ?

---

## SEPT « PAROLES »

---

ON me prie de dire quelques mots — quelques mots seulement — sur le présent et l'avenir de mes compatriotes canadiens-français ; je réponds par sept « paroles », comme les sagamos de jadis :

1. Nous avons de respectables traditions que nous devons nous efforcer de conserver. Gardons fidèlement — avec notre langue, rempart de notre foi — les habitudes de politesse et d'honnêteté des bonnes, religieuses et nombreuses familles de nos campagnes canadiennes. La politesse chez les enfants est l'indice de la valeur morale des parents.

2. Dans nos villes, les adolescents — jeunes garçons et jeunes filles — échappent beaucoup trop à toute surveillance. On suit sur ce point les usages américains. C'est un signe de décadence attristant.

3. Il est urgent de combattre partout le luxe et l'ivrognerie. Les hommes et les femmes qui s'y emploient font œuvre méritoire. Il faut aussi se méfier du mauvais théâtre et de la mauvaise presse. Ce sont des fléaux dont on ne semble pas comprendre suffisamment le danger.

4. Il y aurait un certain enseignement technique à créer, ou plutôt à développer davantage parmi nous, pour la formation d'ingénieurs, de métallurgistes, de mécaniciens et d'autres spécialistes. N'oublions pas cependant que l'agriculture doit toujours avoir le pas sur l'industrie.

5. Tout homme aspirant à la députation devrait posséder quelques notions préalables de science sociale et d'économie politique. En est-il bien ainsi ?

6. Politiquement, l'annexion aux Etats-Unis est la meilleure carte que nous ayons dans notre jeu. Et c'est la carte qu'il ne faut pas jouer ! Ce serait de la dernière imprudence. Jusqu'à présent, nous nous sommes bien trouvés d'avoir suivi les conseils de nos évêques dans les moments difficiles de notre existence nationale. Que l'expérience du passé nous serve de règle pour l'avenir.

---

7. Favorisons la colonisation par les enfants du pays. Notre jeune nationalité y gagnera en force numérique sans perdre de son homogénéité, et il lui sera donné de réaliser de grandes espérances. J'ai foi en nos destinées parce que j'ai foi en nos classes rurales.

Voilà mes sept « paroles ». Je regrette de ne pouvoir y ajouter sept colliers d'*ésurni*, — rassade ou *wampum*.

---

L'i

C  
no  
on  
vet  
hat  
tier  
« Ce  
d'en

1.

## L'ÉCOLE NORMALE LAVAL

(SOUVENIRS INTIMES)

—

### I

L'inauguration de l'École normale Laval. — Le Vieux-Château, berceau de l'École. — L'ancien « magasin des poudres » du marquis de Denonville. — Un mot d'histoire. — Discours et musique.

ON m'a demandé d'écrire quelques lignes sur les premières années de l'École normale Laval, la si méritante institution dont on va bientôt célébrer les noces d'or<sup>1</sup>. Je le veux bien. Parler du passé est chez moi chose habituelle, trop habituelle peut-être. J'appartiens à ce groupe d'hommes dont on a dit : « Ces gens-là ne demanderaient pas mieux que d'enterrer les vivants pour ressusciter les

---

1. Cette célébration eut lieu les 25 et 26 septembre 1907.

morts.» Si hyperbolique que soit ce langage, il ne laisse pas de contenir une leçon que je me garderai bien d'oublier : nous n'enterrerons donc personne dans les pages qui vont suivre, et, si nous rappelons le souvenir de quelques disparus, ce sera pour faire profit de leurs exemples de foi, de patriotisme, d'urbanité, de gaieté.

\* \* \*

L'inauguration de l'École normale Laval eut lieu le mardi, 12 mai 1857, dans une des salles du Vieux-Château qui avait été pendant longtemps une dépendance de l'historique château Saint-Louis, détruit par un incendie en 1834.

Le Vieux-Château, berceau de l'École normale, avait été construit en 1784, d'après les ordres du gouverneur Haldimand, tout spécialement pour y donner des réceptions officielles et y loger les officiers de la suite du représentant de Sa Majesté britannique. Le général Haldimand se rendait lui-même sur les lieux, chaque matin, au commencement des travaux, gourmandait les ouvriers, se fâchait, les intimidait, et était cause qu'ils accomplissaient mal leur besogne.

(Morale, messieurs les élèves-maîtres : Ne

---

---

vous impatientez pas avec vos élèves; vous n'en obtiendriez rien de bon.)

C'est dans ce château, alors récemment construit, que fut donné, le 22 août 1787, un bal en l'honneur du jeune prince William-Henry, duc de Clarence, pendant lequel personne — pas même les dames — ne voulait s'asseoir, par respect pour un prince du sang! Le bal, commencé vers cinq ou six heures du soir, se prolongea jusqu'après minuit.

La partie intéressante du Vieux-Château était, en 1857, une annexe mystérieuse, beaucoup plus ancienne que le château proprement dit, où les casseroles allaient bientôt remplacer les précieuses archives du gouvernement, récemment transportées à Toronto. C'était une construction étrange, aux murailles extrêmement épaisses, dont le plafond en forme de voûte était percé d'un puits de lumière. Son origine était inconnue.

Lors de la démolition du Vieux-Château, en 1892, je me suis mis en tête de découvrir cette origine, et — je le déclare avec cette modestie qui caractérise tous les antiquaires — je l'ai enfin trouvée. La fameuse cuisine de l'École normale était bel et bien le « magasin des poudres » construit par ordre du marquis

---

de Denonville en 1685, l'automne même de son arrivée à Québec, en dehors de l'enceinte du fort Saint-Louis. Le plan en avait été dressé par l'ingénieur Villeneuve. En 1693, Frontenac fit construire une nouvelle et plus vaste enceinte, et la monumentale poudrière se trouva alors à l'intérieur du fort.

Toutes les constructions françaises de l'ancien fort Saint-Louis avaient disparu, à l'exception du massif « magasin des poudres », lorsque le pic du démolisseur vint l'abattre à son tour en 1892.

A l'époque de l'inauguration de l'École normale Laval, le gouvernement du Canada faisait le lacet entre Toronto et Québec, ses deux capitales alternatives. Les départements publics (ministères) ayant été transférés à Toronto en 1856, cette circonstance permit à l'administration provinciale d'installer la nouvelle école au Vieux-Château.

\* \* \*

L'élite de la société religieuse, civile et militaire de Québec se trouvait réunie à cette cérémonie du 12 mai 1857, présidée par M. Chauveau, le fondateur des écoles normales

---

du Bas-Canada, et où figuraient Monseigneur Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec, le juge René-Édouard Caron, le docteur Morrin, maire de la ville, le recteur et plusieurs professeurs de l'Université Laval, l'historien Garneau, le grand-vicaire Cazeau, les RR. PP. Jésuites, les RR. PP. Oblats, l'abbé J. Auclair, l'abbé Antoine Racine, l'abbé Pilote, des militaires en costumes, tous les membres du conseil municipal, un grand nombre de dames, l'abbé Horan, le premier principal de l'École normale Laval, messieurs les professeurs F.-X. Toussaint, Émile de Fenouillet et autres, tous les premiers élèves de la nouvelle institution, dont M. le professeur Cloutier est, je crois, le dernier survivant.

Il y avait aussi dans l'auditoire quelques jeunes élèves de l'école d'application annexée à l'École normale, entre autres un tout petit garçon, très intelligent, devenu aujourd'hui un éminent chirurgien. Le docteur Michael Ahern sait peut-être de qui je veux parler.

On peut lire dans le *Journal de l'Instruction publique* de 1857, les brillants discours prononcés par M. Chauveau, l'abbé Horan et M. de Fenouillet en cette circonstance. De sa

---

voix au timbre sympathique, M<sup>sr</sup> Baillargeon fit entendre ces touchantes paroles :

« Je souhaite que cette école normale soit bénie dans son fondateur, qu'elle soit bénie dans son directeur, qu'elle soit bénie dans ses professeurs, qu'elle soit bénie dans ses élèves. »

Le doux prélat dit aussi que le clergé ne pouvait voir d'un mauvais œil la fondation de cette école, parce que ce même clergé « veut l'avancement et le progrès. Il ne redoute que l'éducation sans morale, sans religion. Il repousse les écoles mixtes parce que l'enseignement religieux y est proscrit, et que les résultats en sont tellement mauvais qu'ils épouvantent les pays qui ont voulu en faire l'essai. »

On le voit, cet évêque du siècle dernier parlait exactement comme nos évêques du vingtième siècle. Et il ne pouvait parler autrement.

Le docteur Morrin, qui prit la parole après M<sup>sr</sup> Baillargeon, se déclara enchanté de la création de cette école, où l'on recevrait, dit-il, *a good education, and cheap!*

Le premier principal de l'école, M. l'abbé Edouard Horan, qui devint plus tard évêque de Kingston, parlait le français avec correction.

---

Un seul mot vint trahir son origine étrangère :  
« L'éducation, dit-il, est *la moule* d'après laquelle la société prend sa forme. »

Je n'ai pas conservé le programme de la partie musicale de la fête ; je me souviens seulement que Mademoiselle Marguerite Evan-turel chanta admirablement l'*Inflammatus* de Rossini, soutenue par un chœur d'élite formé dans la meilleure société de la ville ; puis que les ténors chantèrent avec un enthousiasme quelque peu exagéré : *Honneur à la plus belle !* dans le chant de la Reine Hortense : « Partant pour la Syrie », qui était alors le chant national des Français.

---

## II

M. de Fenouillet. — La capitale ambulante. — L'abbé Langevin succède à l'abbé Horan. — A la rue Dauphine. — Le grand-vicaire Cazeau et M. Chauveau. — L'esprit d'autrefois. — Souvenir d'une soirée à l'Ecole normale, rue Dauphine. — Judith et Holopherne. — Retour de l'Ecole normale au Vieux-Château (1866). — Mgr Langevin. — L'abbé Chandonnet. — *Le Désert*, de Félicien David (1869).

**L**A mort, l'implacable et inévitable mort, vint, dès l'année 1859, jeter le deuil dans la nouvelle institution. Le professeur Emile de Fenouillet, un homme instruit, honorable et bon, succomba sous le poids de la maladie et des chagrins. Personne ne connaissait son passé, mais tout, chez lui, révélait un noble cœur. On sut plus tard que la chute de Louis-Philippe et les événements de 1848, en France, avaient causé sa ruine. La mort de cet homme excellent inspira de beaux vers à Octave Crémazie, qui devait, vingt ans plus tard, mourir, lui aussi, loin de son pays natal, et dans un isolement plus complet et plus navrant encore.

Avant de devenir professeur à l'Ecole normale, M. de Fenouillet avait rédigé le *Journal de Québec*, en remplacement de M. Cauchon,

devenu ministre des Travaux publics. D'une impeccable correction, les écrits du nouveau rédacteur étaient toujours plus littéraires que politiques. Les autres journaux français de l'époque, à Québec, étaient le *Canadien* et le *National*. Le *Courrier du Canada* ne devait naître qu'un peu plus tard, — l'année même de la fondation des écoles normales.

Les jeunes rédacteurs du *National* étaient aussi agressifs que M. de Fenouillet l'était peu. L'âme sensible de notre vieil ami dut souffrir cruellement des rudesses dont il fut l'objet de la part de l'un d'eux. Comme l'a dit un écrivain français, « les délicats ne sont pas vêtus pour le voyage de la vie ; ils n'ont pas la botte grossière qui résiste aux cailloux et ne craint pas la fange. Ils n'ont pas ce manteau de vulgarité nécessaire qui défie les épines et rend insensible à l'orage. Dès les premiers pas ils sont transpercés, meurtris, sanglants. . . »

« Chagrins imaginaires que ceux de ces excentriques, dit le public en passant, piqués insignifiantes. Qu'en sait-il ? . . . qui dira ce qu'un excès de finesse peut grouper de douleurs autour d'une égratignure ? »

« Faut-il juger de la blessure à la grosseur

de l'arme qui l'a faite ou bien à la gravité des désordres qui en ont été la suite? Coup d'aiguille, coup d'épée... qu'importe, si on en meurt ! »

A l'École normale, M. de Fenouillet se trouva dans un milieu sympathique où il se vit entouré de déférence et de respect.

A la mort de notre vieil ami, l'organisation des classes fut remaniée ; M. Napoléon Lacasse, l'homme de mérite que nous connaissons tous, prit place parmi les professeurs réguliers de l'école, et M. J.-B. Cloutier fut l'objet d'une promotion.

M. Norbert Thibault fut, plus tard, chargé de classes importantes à l'École normale. C'était un élève, — plus que cela, un disciple de M. de Fenouillet, dont il avait pris un peu les manières. Lui aussi était un délicat et, partant, un souffrant.

Après l'acte constitutionnel de 1840, et jusqu'à l'établissement de la Confédération, le siège du gouvernement fut fixé tour à tour dans le haut et dans le bas Canada. Le Parlement siégea à Kingston, de 1841 à 1843 ; à Montréal, de 1844 à 1849 ; à Toronto, de 1850 à 1851 ; à Québec, de 1852 à 1855 ; à Toronto,

de  
à O  
L  
en  
Vie  
dép  
l'édi  
Jésu  
L  
avai  
Jean  
—pc  
tard  
mou  
Bi  
cette  
rue l  
seul.  
Di  
Félix  
tion  
vier (C  
se jo  
tours  
Mo  
Jours  
en bo

de 1856 à 1859; à Québec, de 1860 à 1865; à Ottawa, en 1866.

La capitale ambulante revint donc à Québec en 1860, et l'Ecole normale dut quitter le Vieux-Château pour faire place à quelques départements publics. Elle fut installée dans l'édifice occupé aujourd'hui par les RR. PP. Jésuites, rue Dauphine.

L'abbé Horan, nommé évêque de Kingston, avait été remplacé, dès l'année 1858, par l'abbé Jean Langevin, comme principal de l'école, —poste *périlleux* qu'il devait abandonner plus tard pour devenir le premier évêque de Rimouski.

Bien des souvenirs intimes se rapportent à cette époque de l'installation de l'Ecole normale rue Dauphine. Je n'en veux rapporter qu'un seul.

Disons d'abord que le grand-vicaire Charles-Félix Cazeau et le surintendant de l'Instruction publique, l'honorable Pierre-Joseph-Olivier Chauveau, étaient d'intimes amis et qu'ils se jouaient parfois, mutuellement, de vrais tours d'écoliers.

Monsieur Chauveau publia un jour, dans son *Journal de l'Instruction publique*, un article en bonne place sur la calligraphie et l'impor-

tance de soigner son écriture. A la fin de l'article, l'auteur donnait une liste d'hommes célèbres qui avaient une bonne écriture, et cela pour combattre le préjugé d'après lequel un homme distingué ne doit pas attacher d'importance à la calligraphie. A quelque temps de là, le *Journal de Québec* publia une correspondance où il était dit que c'était sans doute par modestie que M. Chauveau n'avait pas ajouté son nom à la liste des hommes célèbres ayant une belle main... En lisant cela, M. Chauveau, dont l'écriture était détestable, pensa aussitôt : — C'est le grand-vicaire Cazeau qui a écrit cela ; il me le paiera !

Quelques semaines plus tard, M. Chauveau, qui habitait Montréal, descendait à Québec et y présidait une soirée littéraire et musicale à l'École normale de la rue Dauphine. Le grand-vicaire Cazeau était à sa droite, le principal Langevin à sa gauche.

J'allai saluer le surintendant, qui me dit : Croiriez-vous que votre cousin M. Cazeau ose prétendre ne pas recevoir mes lettres parce que j'écris si mal le mot « Québec », qu'elles vont se promener à Quito, capitale de l'Équateur !

— Cela me surprend, répondis-je... Avez-

vous  
ment  
—  
teur,  
de dr

La  
bault.  
M. Ja  
M. D  
donné  
littéra  
seize  
du gra  
et M.

*(Euvr*  
nous p  
M. I  
parole:  
jeune p  
le cha  
l'abbé  
dieuses

« Ains

....

... ..

vous lu une correspondance publiée dernièrement dans le *Journal de Québec*? . . .

— Oui, je l'ai lue, et j'en connais bien l'auteur, dit M. Chauveau en regardant son voisin de droite avec un malin sourire.

La soirée fut charmante. M. Norbert Thibault, M. Rouleau (le juge Rouleau de l'avenir), M. James Donelly (un poète de grand talent), M. Demers, tous morts aujourd'hui, avaient donné leur concours au Principal pour la partie littéraire de la fête. Une jeune débutante de seize ans, Mademoiselle Mathilde Parent, fille du grand patriote et penseur Etienne Parent, et M. Georges Desbarats, le futur éditeur des *Œuvres de Champlain*, avaient bien voulu nous prêter le charme de leurs belles voix.

M. Desbarats chanta le *Lac* de Niedermeyer, paroles de Lamartine. Dans l'auditoire, un jeune poète — M. Alfred Garneau — devant le chanteur, disait à demi-voix à son voisin, l'abbé Raymond Casgrain, les strophes mélodieuses du poète :

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages . . .

.....  
.....

---

« O lac, rochers muets, grottes, forêt obscure,  
Vous que le temps épargne ou qu'il peut rajeunir,  
Gardez de cette nuit, gardez, belle nature,  
Au moins le souvenir. »

Mademoiselle Mathilde Parent — aujourd'hui Madame de Bonald — chanta une sorte de romance scénique intitulée *Judith*, très en vogue dans les couvents, imitée de l'air de *Joseph*, de Méhul. Le morceau commençait par ces paroles, dites en récitatif :

« Sous les remparts de Béthulie  
Holopherne a conduit ses infâmes soldats. »

La jeune chanteuse articulait avec une rare distinction, et avait un timbre de voix absolument séduisant. Elle fut vivement applaudie.

Après la séance, M. Chauveau fit un superbe discours. Il parla de choses sérieuses relatives à l'instruction et à l'éducation ; il félicita les autorités de l'École normale sur leurs succès croissants ; puis il remercia les personnes étrangères à l'école qui avaient contribué, par leur talent, au succès de cette séance si intéressante à tant de titres : M. Alfred Paré, M. Georges Desbarats, et d'autres encore.

« Quant à Mademoiselle Parent, ajouta-t-il en se tournant vers l'auditoire, je ne saurais

mieux faire l'éloge de son talent qu'en vous répétant le mot délicieux de M. le grand-vicaire Cazeau, qui, après avoir entendu ce soir la romance de *Judith*, si admirablement rendue par la jeune artiste, disait avec conviction : « Si la vraie Judith de la Bible chantait aussi bien que cela, il n'est pas du tout étonnant qu'Holopherne se soit laissé couper le cou ! »

Ce fut une explosion dans la salle. Les bravos, les rires, les éclats de voix accueillirent cette boutade, immédiatement suivie du *God save the Queen!* et de la dispersion de la foule.

Le calme rétabli, M. le grand-vicaire Cazeau riait encore, riait toujours. Je le félicitai de ce succès inattendu :

— Mais, me dit-il, je n'ai jamais tenu le propos que M. Chauveau a mis dans ma bouche ! Le mot qui a tant amusé l'auditoire est du surintendant lui-même ; je ne sais pourquoi il me l'a attribué.

— Pour vous engager à continuer de parler calligraphie dans le *Journal de Québec*, interrompit joyeusement M. Chauveau.

Les deux amis quittèrent la salle ensemble, et je philosophai sur la loi des compensations qui accorde aux hommes chargés de lourdes

responsabilités les heures de détente dont ils ont tant besoin pour ne pas succomber à la tâche.

Mais les choses n'en restèrent pas là. L'anecdote que je viens de rappeler eut une suite, et des plus aimables. Voici en quels termes Madame de Bonald, d'Ottawa, — la jeune chanteuse québécoise de jadis — me l'a racontée il y a quelques semaines :

« Le lendemain de la soirée en question, M. Chauveau, qui était ami de ma famille, me fit parvenir un très joli album avec son portrait et les lignes suivantes :

« Si comme vous Judith savait chanter et plaire,  
« Je ne suis pas surpris de ce qu'elle ait pu faire.  
« Qu'Holopherne eût perdu la tête en l'écoutant  
« Me paraît naturel : j'en aurais fait autant. »

« En retour j'envoyai mes remerciements à M. Chauveau et m'exprimai ainsi :

« Cher Monsieur,

« Merci pour votre joli souvenir de la soirée  
« d'hier et pour le compliment bien trop flat-  
« teur qui l'accompagne, à propos de mon chant  
« de *Judith*. Je ne puis vraiment que vous dire :

« Si ce pauvre Holopherne avait été poète,  
« Judith, j'en ai bien peur,  
« Sentant faiblir son cœur,  
« La première, elle-même, aurait perdu la tête. »

« Vous voyez que c'était de la poésie de  
jeune pensionnaire ; mais enfin à tout âge on  
fait ce que l'on peut. »

.....

\*  
\* \*

Le siège du gouvernement fut transporté à Ottawa en 1866. L'école normale retourna alors au Vieux-Château. M. l'abbé Jean Langevin en était encoré le principal. C'était un homme à la figure austère, porté à exiger la perfection de ses subordonnés, porté aussi à les défendre si on les attaquait. En matière d'enseignement, c'était un maître. Son *Traité de Pédagogie* est encore, assure-t-on, un des meilleurs ouvrages de ce genre que l'on puisse placer entre les mains des instituteurs.

L'abbé Langevin ayant été nommé évêque de Saint-Germain de Rimouski en 1867, il eut pour remplaçant intérimaire à l'École normale M. l'abbé Narcisse Fortier, et comme successeur régulier M. l'abbé Thomas-Aimé Chandonnet, un orateur et un écrivain très brillant.

Il y aurait une foule de choses à dire sur l'abbé Chandonnet, sur ses succès à Rome, ses retentissantes polémiques à Québec, notamment la polémique qu'il soutint contre le docteur J.-C. Taché à propos d'astronomie, ses cours de philosophie hors programme à l'École normale. Dans ses classes régulières, les plus avancés de ses élèves le suivaient avec peine ; les esprits plus lents restaient en route. C'est dire que cet homme, si bien doué du reste, n'était pas pédagogue.

Je ne permettrai d'exprimer ici mon opinion personnelle sur la règle à suivre avec des élèves de force inégale, comme cela se rencontre dans toutes les classes. A mon avis, il faut toujours, lorsqu'on enseigne, procéder par petites étapes, du connu à l'inconnu, et ne pas aller tellement vite en besogne que les moins avancés des élèves ne puissent suivre le professeur. Avec ce système, me dira-t-on, les mieux doués de la classe perdront leur temps. Nullement : les mieux doués, en entendant vos explications répétées, ou données sous une forme différente, comprendront mieux ce qu'ils avaient saisi peut-être imparfaitement tout d'abord ; mais surtout — et ce n'est pas là un mince avantage — ils recevront une excellente leçon de

pédagogie en vous voyant employer les moyens les plus propres à faire pénétrer la vérité dans tous les esprits; ils apprendront comment il faut disposer les lumières pour éclairer comme il convient les cellules restées obscures des cerveaux à perception trop lente.

Bien entendu qu'un élève trop inférieur au niveau moyen de sa classe doit être envoyé dans une classe plus élémentaire.

L'abbé Chandonnet quitta l'École normale au mois de décembre 1870 pour aller faire la classe au collège Saint-François-Xavier, à New-York; puis, après un court séjour au séminaire de Sainte-Thérèse, il alla demeurer à Montréal avec sa sœur Madame Lavigne, et un fils de celle-ci, qui était typographe et avait une petite imprimerie à la maison. C'est là que nous le retrouvons, corrigeant des épreuves et écrivant des articles pour la *Revue de Montréal*, probablement à la demande de M. l'abbé Verreau, principal de l'École normale Jacques-Cartier. La composition de la *Revue* se faisait sous ses yeux, à sa résidence même. C'est dans cette maison, et en causant avec sa sœur, qu'il fut foudroyé par l'apoplexie, au mois de juin 1881.

Un de ses neveux, M. Alphonse Lavigne,

---

des Trois-Pistoles, appelé en toute hâte à Montréal, trouva sur le corps de son malheureux oncle une ceinture en broche de fer, de 162 anneaux, armés chacun de deux pointes, formant en tout 324 pointes appliquées à peau nue. On comprend l'émotion de M. Lavigne en découvrant ce cilice. J'ai vu moi-même cet éloquent témoin d'un état d'âme insoupçonné, et je m'inclinai avec respect devant ce précieux et consolant souvenir.

\*  
\* \*

L'Ecole normale Laval ne formait pas autrefois des pianistes aussi forts que ceux qu'elle façonne aujourd'hui ; mais elle avait certaines prétentions du côté de la musique vocale, surtout de la musique d'ensemble. En 1869, elle songea à aller cueillir des lauriers sur un théâtre voisin, à la Salle de Musique de la rue Saint-Louis. Elle y donna la partition du *Désert*, de Félicien David, alors inédite à Québec, aidée d'un orchestre emprunté à la ville et à la citadelle, et avec le concours de M. Elzéar Déry, aujourd'hui recorder de la cité de Québec, qui avait — et a encore — une voix de ténor fort distinguée.

---

M. Paul Dumas s'était chargé des strophes déclamées sur des tenues d'orchestre. Il y mettait toute son âme, et faisait entendre des trémolos à donner le frisson.

Les intermèdes furent remplis par Monsieur A.-B. Routhier, avocat, (aujourd'hui le juge Routhier,) venu tout exprès de Kamouraska pour dire une belle pièce de vers fraîchement composée, et par le docteur Hubert LaRue, professeur de toxicologie à l'Université Laval, qui lut une conférence d'une verve admirable intitulée : *Luxe et Vanité*.

---

### III

Le docteur Hubert LaRue.—Une conférence originale.—  
L'abbé Lagacé. — M. Norbert Thibault. — 1875. —  
L'honorable M. de Boucherville et l'organisation du  
département de l'Instruction publique. — Monseigneur  
L.-N. Bégin, successeur de M. Lagacé. — Le Prin-  
cipal et les professeurs actuels de l'École normale  
Laval.

**L**E regretté docteur Hubert LaRue fut pendant plusieurs années le médecin ordinaire de l'École normale Laval, et plus d'un ancien élève se rappelle encore ce qu'il y avait de peu compliqué dans son traitement. Inva-

riablement, il prescrivait [l'huile de ricin, l'*huile de castor*. Le malade se trouvait mieux presque aussitôt, souvent même avant d'avoir pris la potion redoutable. Que de petites maladies furent passées à la salle d'étude par crainte du terrible médicament !

La conférence *Luxe et Vanité* mit en vive lumière le talent littéraire si remarquable du docteur LaRue. L'épisode de l'élection d'un marguillier eut un succès dont on parla longtemps. En voici un court extrait. Nous sommes à la campagne :

« Il y a d'abord le haut de la paroisse, qui se pose contre le bas : le bas, contre le haut. Le haut se scinde en deux camps : le haut du haut et le bas du haut. Le bas de la paroisse en fait autant : et il y a le bas du bas et le haut du bas.

« Le haut prétend que, le bas ayant déjà dans le bauc d'œuvre deux marguilliers de son arrondissement, c'est à lui qu'appartient le droit de faire la nouvelle élection. Le bas, au contraire, soutient que le tour du candidat du haut n'est pas encore venu, et qu'il existe dans son quartier des gens fort respectables, déjà même sur l'âge, à qui il ne faut pas faire de passe-droit. D'un autre côté, le haut du haut

---

---

affirme qu'il y a trois ans le bas du haut a fait l'élection, et qu'en justice son tour doit être venu; sur quoi le bas du haut ne veut pas entendre raison. Enfin, le bas du bas prétend que le candidat du haut du bas est déjà maire de la paroisse, et qu'il n'est pas juste que le même ait tous les honneurs.

« Dans cet état des esprits, l'élection ne peut manquer d'être chaude; aussi le candidat du bas du haut ne l'emporte-t-il à la fin que par deux voix de majorité. »

Le docteur LaRue professait une grande admiration pour la médecine, mais non pour « les médecines. » Il termina un jour un *after dinner speech* par cette boutade :

« Prenez toutes les médecines, jetez-les à la mer; le monde ne sera pas plus mal, les poissons seront bien pires ! »

\*  
\* \*

Le successeur de M. l'abbé Chandonnet à la charge de principal de l'École normale Javal fut M. l'abbé Pierre Lagacé, de vénérée mémoire. Il n'avait ni l'imagination, ni les qualités oratoires de son prédécesseur, mais c'était un professeur excellent, un homme

---

d'ordre, persévérant, correct, faisant bien tout ce qu'il savait faire. L'abbé Lagacé a été l'un des pionniers de l'œuvre qu'accomplit aujourd'hui la Société du Parler Français au Canada. Il tenait à la correction du langage ; mais c'est surtout la bonne prononciation de la langue française qu'il s'attacha à bien apprendre d'abord, puis à bien enseigner ensuite.

Je fis un voyage d'Europe avec l'abbé Lagacé en 1873, et j'appris alors ce que c'est que l'homme d'une idée, d'une ambition unique, constante, persévérante. La pensée de la bonne prononciation française, dans ses multiples détails, le suivait partout. Nous nous rendîmes à l'exposition universelle de Vienne, en Autriche ; mais il ne donna qu'une attention distraite aux merveilles qui y étaient entassées. C'est à peine s'il regarda l'empereur François-Joseph et le roi d'Italie, Victor-Emmanuel, qui passèrent tout près de nous au *Weltausstellungs Palast*. Mais il y avait dans l'un des bâtiments affectés à l'instruction publique, section française, une personne intelligente, à la figure honnête et au palais défoncé, qui commentait, recommandait et vendait un traité de prononciation ! M. Lagacé acheta le volume, et ce fut l'unique souvenir qu'il emporta du

---

*Prater*, de la ville impériale et du Danube aux ondes bleues.

Moins avisé que lui, je n'en emportai rien du tout.

A Paris, l'abbé Lagacé prit des leçons d'un professeur éminent, Monsieur Morin; puis il revint à Québec avec une science et une vocation nouvelles. Grâce à M. l'abbé Rouleau, alors régent ou assistant-principal, à M. le professeur Cloutier, le fondateur de l'*Enseignement Primaire*, et à d'autres encore, les utiles leçons de l'abbé Lagacé ne furent pas oubliées, et il est probablement vrai de dire qu'elles n'ont pas cessé de porter leurs fruits.

Monsieur l'abbé Lagacé mourut au Vieux-Château le 6 décembre 1884. Il avait été supérieur du collège de Sainte-Anne, où l'abbé Bouchy avait laissé de fortes traditions artistiques. Il était l'auteur d'un ouvrage remarquable sur les chants liturgiques, et d'un autre, publié en 1875, intitulé: *Cours de lecture à haute voix*.

\*  
\* \*

Dans la correspondance d'Octave Crémazie avec l'abbé Raymond Casgrain, il est plusieurs fois question de Norbert Thibault, de sa criti-

que de « La Promenade de Trois Morts » et de toute l'œuvre du poète des « Morts. » Crémazie n'admit pas toutes les opinions du professeur de l'École normale ; ce qui ne l'empêcha pas de dire : « Le jeune écrivain a certainement du talent, et je le félicite d'avoir su blâmer franchement ce qui lui a semblé mauvais dans mon petit bagage poétique. Dans une de mes lettres, je vous disais que ce qui manquait à notre littérature, c'était une critique sérieuse. Grâce à M. Thibault, qui a su faire autrement et mieux que ses prédécesseurs, la critique canadienne sortira bientôt de la voie ridicule dans laquelle elle a marché jusqu'à ce jour. »

Je prends occasion de cette citation pour dire que le métier de critique est un métier utile, s'il est exercé par un homme compétent, mais, en définitive, un métier détestable. Personne n'est malheureux comme le critique : il ne jouit de rien complètement, ne goûte rien sans réserve, cherche toujours et partout « la petite bête », et s'il rend parfois des services aux gens, c'est presque toujours à ses dépens. J'ai fait autrefois un peu de ce métier, mais je n'en ai plus le courage. Pour peu qu'il y ait du bon dans ce que je vois, dans ce que je lis ou dans ce que j'entends, je m'applique sans

---

arrière-pensée à en jouir le plus possible. Comme le disait un jour un conférencier de l'Université Laval : « J'aime mieux passer pour naïf que m'empêcher d'avoir du plaisir. »

M. Thibault avait une grande délicatesse de procédés et de manières ; aussi exerçait-il sur ses élèves un ascendant considérable. Sa taille manquait d'ampleur et il paraissait faible de santé. Dans le courant du mois de septembre 1871, il vint me trouver et me dit : « J'ai une grave confiance à vous faire. Je vis dans le monde et ne connais aucune des joies de la famille ; vous savez que je n'ai pour ainsi dire aucun contact avec ce qu'on appelle *la société*. De bien des manières je suis hors de ma voie ; je partirai dans quelques jours pour Montréal, où je suis attendu chez les Frères des Écoles Chrétiennes. Je tâcherai de me rendre digne de la vocation religieuse, et je pourrai continuer à me livrer à l'enseignement. Je quitte Québec presque sans regret, tant je me sens impérieusement appelé ailleurs. En dehors de l'École normale, seule ma très petite gloire littéraire me tenait, me tient peut-être encore un peu au cœur »<sup>1</sup>.

---

1. M. Thibault avait été un actif collaborateur du

Je revis M. Thibault — devenu le Frère Olivier — une seule fois, à Montréal. Il remplissait les fonctions de secrétaire-général de sa communauté. Il était très pâle et paraissait écrasé sous son lourd costume. Il m'écrivit plusieurs lettres, et je conserve précieusement l'une d'elles remplie de sentiments affectueux pour son ancien professeur et collègue.

Dans le courant de l'été de 1877, je reçus du Frère Olivier une carte postale qui m'affligea beaucoup. Elle était signée *Fra Diavolo* (Frère Diable)!... Hélas! mon pauvre ami était atteint de folie!...

Il y avait urgence de l'éloigner de Montréal et de le confier à des mains sûres, car il ne tenait plus en place. Vers la fin du mois d'août 1877, il fut envoyé dans sa famille, à Saint-Urbain, comté de Charlevoix, où il redevint tout à fait calme, puis s'éteignit doucement, ne donnant plus que de rares signes d'intelligence.

\* \* \*

Ici s'arrêtent mes souvenirs intimes se rat-

---

*Courrier du Canada*. Chez les Frères, il écrivit un *Essai sur l'Education* qui fut très remarqué (1876). En même temps, il donnait un cours d'histoire du Canada au « grand noviciat » de son institut.

tachant à l'École normale Laval. En 1875, l'honorable Charles Boucher de Boucherville, alors premier ministre, dont j'avais fait la connaissance à Paris dix-sept ans auparavant, voulut m'attacher à l'un des deux départements dont il était le chef. Il était ministre de l'Instruction publique, et, comme tel, il méditait un suicide!... Je crois même qu'il m'invita un peu à tirer le cordeau.

Chacun sait que M. de Boucherville est le père de l'organisation actuelle du département de l'Instruction publique, avec son conseil, ses deux comités autonomes et son surintendant.

Je quittai, non sans regret, la situation où M. Chauveau m'avait appelé dès 1857, et les hommes instruits et estimables que j'étais heureux d'appeler mes collègues. De tous les professeurs de la première heure il ne restait plus, à l'école, que le respecté Monsieur Tous-saint.

Je ne vis pas à l'œuvre le successeur immédiat de M. l'abbé Lagacé. A Rome, au séminaire français, où il avait passé plusieurs années, j'en avais entendu faire de très grands éloges, et cela en présence de M<sup>sr</sup> Blancher, évêque de la Guadeloupe, de l'abbé Peyret, chanoine de la cathédrale d'Auch, et de plu-

---

sieurs autres ecclésiastiques. Si je répétais ici tout le bien qu'on en a dit en cette circonstance, je m'exposerais à des reproches de la part du vénérable personnage mis en cause. Je m'en abstenrai donc, car rien ne me ferait plus de peine que d'être censuré par mon archevêque...

Il a été convenu que je ne mettrais pas le pied sur le vingtième siècle. Je laisse à d'autres de dire ce qu'est l'homme de devoir qui préside aujourd'hui aux destinées de l'École normale Laval. Chez lui, chez Monsieur son assistant et chez tous les professeurs de l'institution se réunissent les fécondes traditions du passé et les heureuses initiatives de l'heure présente. C'est grâce à ces hommes éclairés et vraiment excellents que l'on voit se réaliser de nos jours les vœux de l'archevêque Baillargeon, les espérances de Monsieur Chauveau, toutes les promesses si brillantes de l'origine semi-séculaire de « notre » chère école.

#### POST-SCRIPTUM

J'ai oublié de dire que le personnel de l'École normale Laval prit une part active dans le mouvement militaire qui se manifesta

par tout le Canada en 1861, à la suite de l'affaire du *Trent*. Les élèves de l'École se constituèrent régulièrement en «compagnie», selon le vœu et les conseils du Principal, M. l'abbé Langevin, dont l'esprit était ouvert à tous les progrès de bon aloi. Le major Suzor fut nommé instructeur militaire de l'École normale, et l'on me fit l'honneur très immérité de m'élire capitaine, — élection qui fut bientôt suivie d'une nomination régulière par arrêté du gouverneur-général en conseil. La même pièce officielle faisait entrer la compagnie des élèves de l'École normale Laval dans les cadres du neuvième bataillon des carabiniers volontaires appelés « Les Voltigeurs Canadiens », avec le rang de septième compagnie du dit bataillon.

Le pays n'avait plus rien à craindre.

Notre colonel était Charles-Léonidas de Salaberry, fils de Charles-Michel de Salaberry, le héros de Châteauguay. C'était un très bel homme, qui avait réellement le physique de l'emploi.

La compagnie dont j'étais le peu habile capitaine avait un petit arsenal à l'École même, le gouvernement nous ayant fourni des cara-

---

bines, et aussi des capotes pour les parades d'hiver.

Nous fîmes passés en revue sur les plaines d'Abraham, comme des réguliers. Nous ne mîmes pas deux balles dans chaque fusil, comme firent les soldats de Wolfe, attendu que nous n'avions que des cartouches blanches à brûler; mais les évolutions et le tir furent d'une remarquable précision, et notre colonel complimenta l'instructeur Suzor sur le succès de la journée.

Notre compagnie eut aussi le très grand honneur de faire escorte à Monseigneur Bailargeon à son départ pour Rome, au mois d'avril 1862. Rangés sur le quai conduisant au steamer, mes normaliens, en tenue militaire, présentèrent les armes au vénéré prélat avec un ensemble admirable. Sabre au clair, ému comme sur un champ de bataille, je commandai ma compagnie d'une voix formidable, et, ce jour-là, je me trouvai, moi aussi, « des accents que je ne me connaissais pas ».

Ajoutons, pour en finir avec ces souvenirs militaires, que M. Louis Fréchette composa en l'honneur de notre colonel, Charles-Léonidas de Salaberry, des couplets dont je me chargeai de faire la musique, et qui furent

---

---

édités, avec une page ornée de branches de lauriers, par M. Vincent Cazeau, de regrettée mémoire.

Voici un fragment de ce chant, que quelques-uns des anciens élèves de l'Ecole se rappellent peut-être encore :

Allons, Voltigeur, en avant !

Vole à la gloire,

A la victoire !

Allons, Voltigeur, en avant !

Vole à la gloire, bannière au vent !

.....

.....

Va protéger et nos champs et nos villes

Sous le drapeau qui possède ta foi !

Tu trouveras de nouveaux Thermopyles :

*Léonidas est encore avec toi !*

s  
l  
à  
r  
t  
q  
g  
at  
C

VOLEURS DE POIS  
ET VIEILLE CHANSON

(Novembre 1908)

---

EN 1638 — il y a de cela soixante et dix ans — vivait à Québec un particulier dont les historiens ont négligé de nous révéler l'existence. Il se nommait Jehan Millouer et venait, je crois, de l'ancienne province du Maine, en France. Jehan Millouer aimait la soupe aux pois verts, ce qui est absolument légitime ; mais il l'aimait au point de se livrer à la maraude pour se procurer la matière première, ce qui n'était pas de nature à plaire à tout le monde.

Avant d'aller plus loin, il convient de dire que les terrains occupés aujourd'hui par l'église et le couvent des Franciscaines, le club athlétique, l'asile Sainte-Brigitte, la rue Saint-Cyrille, le *Jeffery Hale*, la tour Martello nu-

méro 3 et un certain nombre de constructions du voisinage, à Québec, étaient autrefois désignés sous le nom unique de « terre de Repentigny. <sup>1</sup> »

Ce beau lopin de terre avait été distrait de la forêt primitive et concédé à Pierre Le Gardeur de Repentigny par le Chevalier Charles Huault de Montmagny, deuxième gouverneur de la Nouvelle-France, ainsi qu'il appert par un « acte de distribution et de département » portant la date du 24 juillet 1636, confirmé par lettres de la Compagnie de la Nouvelle-France datées du 6 décembre 1639.

C'est entre ces deux dates de 1636 et 1639 que se passèrent les menus faits relatés dans l'interrogatoire qui suit, — fragment de document qui m'a été obligeamment communiqué par M. Philéas Gagnon, conservateur des archives judiciaires de Québec :

.....  
 .....  
 « Aujourd'huy, lundy, treisieme jour de decembre mil six cens trente huit, à l'instance de Le Gardeur, escuyer, sieur de Repentigny, est

---

1. Le fief de Repentigny s'étendait de la Grande-Allée à la rivière Saint-Charles, et était partiellement borné, au nord-est et au sud-ouest, par les rues Claire-Fontaine et Salaberry.

comparu devant nous Jehan Millouer, lequel, après avoir fait serment de dire vérité sur les articles qui suivent, .....

« Enquis s'il n'est pas vray que luy et tous ses compagnons, dès le commencement que les pois furent en cosse, s'il n'en demeroit pas tous les soirs deux pour en cueillir plein une grande chaudière qu'ils faisoient cuire puis tous ensemble les mangeoient.

« A dit qu'ouy et le tout estre vray.

.....

« Enquis s'il n'est pas vray, selon son jugement, qu'ils en ont bien mangé jusqu'à trente boisseaux tous les hommes du dit Sieur de Repentigny ensemble.

« A dit qu'ouy.

« Enquis s'il n'est pas vray qu'en les mangeant ils chantoient des chansons de raillerie en se moquant du dit Sieur leur maistre, chantant ainsy : *Pauvre bonhomme tu n'es pas Maistre en la maison quand nous y sommes.*

« A dit qu'ouy. »

.....

.....

Je tressaillis de plaisir lorsque je lus ces dernières lignes pour la première fois. Est-il bien vrai que le *Bonhomme, bonhomme* de la muse populaire canadienne ait été chanté à Québec dès l'année 1638... ? Il n'y a pas à en douter. J'entends d'ici, à travers l'espace et à

travers les siècles, les engagés de Pierre Le Gardeur chanter leur « chanson de raillerie » :

Bonho... om-me, bonho... om-me,  
Tu n'es pas maîtr' dans ta maison  
Quand nous y so... om-mes,  
Quand nous y so... om-mes.

La fin de ce vieux manuscrit a été détruite ou perdue. C'est bien dommage. Il manque aussi le commencement de cette pièce, et l'on ne sait pas exactement devant qui ce malheureux Jehan Millouer avait eu à comparaître. Toutefois, ce document qui n'a ni tête ni queue est intéressant : il n'en serait pas de même s'il n'avait ni queue ni tête. Essayons un peu d'en combler les lacunes.

Et d'abord, qui présidait à l'interrogatoire de Jehan Millouer? — J'incline à croire que c'était M. de Montmagny en personne ou quelqu'un délégué immédiatement par lui. Tous les pouvoirs politiques, judiciaires, civils et militaires étaient alors entre les mains du gouverneur.

« Le gouvernement de la Nouvelle-France, dit M. Emile Salone, est, au début, d'une extrême simplicité. Gouverneur et lieutenant-général, Champlain, au nom du roi et de la Compagnie, y

---

exerce tous les pouvoirs. Il est chef de guerre, il administre sans contrôle, il juge sans appel. En 1636, Montmagny lui succède dans la plénitude de son autorité »<sup>1</sup>.

Cet état de choses fut modifié par un arrêt de la régente Anne d'Autriche daté du 27 mars 1647, et par un autre arrêt portant la date du 5 mars 1648. Mais il n'y a pas lieu d'entrer ici dans ces développements.

Quel fut le théâtre du vol commis par Jehan Millouer et ses compagnons ? Indubitablement la terre de Repentigny dont il a été question plus haut, c'est-à-dire un endroit des Plaines illustres où devaient se dérouler plus tard des événements qui firent époque dans l'histoire de l'Amérique et du monde.

\* \* \*

Je rencontrai, il y a quelque temps, un juge de la cour supérieure que je croyais être très sensible aux charmes du folk-lore, et comme j'avais justement sur moi l'interrogatoire de Jehan Millouer, je m'empressai de lui lire cette

---

<sup>1</sup> EMILE SALONE : *La Colonisation de la Nouvelle-France*, page 103.

64.  
le 17/10/1936

pièce curieuse. Le magistrat littérateur m'écouta avec complaisance, puis il me dit :

— Et quel fut le jugement ?

Le jugement?... je n'y avais pas même songé.

Au fait, comment les choses ont-elles tourné pour ce pauvre voleur ? Ce garçon-là m'intéresse, malgré sa faute ; ce devait être un débutant dans la carrière ; c'était un bon larron, prêt à faire les aveux les plus compromettants sans chercher à se disculper. Quand on lui demandait s'il avait volé des pois, il répondait « qu'oui. » Quand on s'informait s'il en avait volé beaucoup, il disait « qu'oui ». Et à l'imputation d'avoir aggravé sa faute en chantant des « chansons de raillerie », il gémissait « qu'oui », — un cri de tout petit oiseau pris dans une lignette.

Son défenseur, si on lui en avait donné un, aurait eu mauvaise grâce à dire, comme Victor Hugo : « C'est le premier vol de l'aigle. » Millouer en était peut-être à son premier vol, mais ce n'était pas un aigle.

Au dix-septième siècle on pendait quelquefois pour vol. Dans la Nouvelle-France, les condamnations à mort n'étaient pas toujours suivies d'exécutions. Le condamné était alors

---

envoyé en France, puis on n'en entendait plus parler. Dans la Nouvelle-Angleterre, on pendait non seulement pour vol, mais aussi pour sorcellerie. Plus exactement, on *brûlait* les prétendus sorciers et sorcières<sup>1</sup>.

Le chevalier de Montmagny n'a jamais fait pendre personne que je sache ; mais il avait la main ferme à ses heures, et il n'était pas tendre pour les ivrognes. On lit dans le *Journal des Jésuites* du 26 décembre 1645 :

« Deux de nos François s'estant mis à boire, attendant la messe de minuit, s'enivrèrent beaucoup au scandale de quelques François et Sauvages qui les virent ; on prescha fortement contre, à raison que les Sauvages disoient : « On nous fait « prendre la discipline quand nous nous enivrons, « et on ne dit rien aux François ». Il n'en falloit

---

1. Vers l'année 1690, un vent de folie superstitieuse commença à souffler sur la colonie de Massachusetts ; entre les années 1690 et 1692, pas moins de cinq cents personnes furent arrêtées sur accusation de s'être livrées à des sortilèges ; dans l'espace de trois mois et demi seulement, cinquante-cinq furent soumises à la torture ou forcées de se dire coupables pour échapper aux supplices qu'on leur réservait ; vingt furent mises à mort. Voir : FERLAND, *Cours d'Histoire du Canada*, vol. II, pp. 247 et suivantes ; voir aussi : A.-D. DECELLES, *Les Etats-Unis*, pp. 63 et suivantes.

---

pas davantage que ce qui en fut dit en public. Mons. le Gouverneur les fit mettre sur le cheval, exposés à un nord-est espouvantable. »

M'est avis que Jehan Millouer et ses compagnons durent subir la peine du pilori. On était au commencement de l'hiver : heureux furent-ils — d'un bonheur relatif ! — si, le jour de l'exécution, il ne faisait pas à Québec « un nord-est espouvantable ».

La meilleure preuve que Jehan Millouer ne fut pas pendu en 1638 est qu'il épousa Barbe Hubou, à Québec même, le 19 novembre 1642. Et l'on aurait tort de dire que, ce jour-là, il se mit la corde au cou. Barbe Hybou — comme l'appelle le *Journal des Jésuites* — paraît avoir été une brave femme. Elle tenait maison de pension et, vraisemblablement, possédait toutes les qualités d'une habile faiseuse de soupe aux pois.

---

I  
d'e  
cré  
les  
tot  
ils  
(  
pas  
yeu  
sug  
I  
à Q  
leur  
vie  
seul  
quai  
chas

## UN GRAND SORCIER

---

IL fut un temps où les Iroquois, les très doux amis de nos pères, ne prenaient jamais d'eau-de-vie. Ils enlevaient bien la peau des crânes de leurs captifs; ils leur arrachaient les ongles, leur crevaient les yeux, les brûlaient tout vifs et faisaient festin de leur chair, mais ils n'étaient pas ivrognes.

Cela s'explique aisément: on ne leur avait pas encore fait connaître l'*eau-de-feu*, et leurs yeux n'avaient jamais contemplé les formes suggestives d'un flacon.

Il y avait alors un petit groupe de Français à Québec, mais leur chef—un grand chrétien—leur avait défendu de transporter de l'eau-de-vie chez les sauvages. On leur permettait seulement d'en emporter avec eux une petite quantité, pour leur usage personnel, dans leurs chasses lointaines.

Alors comme aujourd'hui, les îles du lac Saint-Pierre étaient le paradis des chasseurs. Un jeune Français, parti de Québec, s'était installé depuis quelques jours dans une de ces îles ; les eaux du printemps étaient très hautes ; à chaque instant on voyait passer ou s'abattre des volées d'outardes, de canards noirs, de bécassines et de sarcelles, et l'on entendait la détonation d'une arme à feu.

Plus habile que le fils du roi de la chanson, lorsque le jeune chasseur visait le noir, il tuait le noir ; le plomb de son arquebuse était toujours meurtrier ; sa gibecière se remplissait rapidement.

Tout à coup, un hurlement féroce se fait entendre du sein des roseaux bordant l'île solitaire ; une quinzaine d'Iroquois sortent de leurs canots d'écorce et se précipitent sur le Français, qu'ils garottent et emportent avec eux.

Ces farouches enfants des bois ne montraient habituellement aucune persévérance, aucune suite immédiate dans leurs agressions. Leurs guerres n'étaient d'ordinaire qu'une cruelle succession de surprises intermittentes. Ils parlaient de leurs foyers le plus souvent en bandes nombreuses pour aller s'attaquer à de pauvres

colons isolés, et aussitôt après avoir saisi une proie, ils s'en retournaient dans leurs cantons s'y vanter de leurs exploits et donner à leurs congénères le spectacle, toujours avidement désiré, de prisonniers mis à la torture.

Notre chasseur du lac Saint-Pierre fut transporté immédiatement dans une des bourgades des cinq cantons; mais comme un certain nombre de chefs importants étaient alors partis pour une expédition contre les Chats du lac Erié, on attendit leur retour pour faire endurer au prisonnier le supplice ordinaire de la bastonnade, du scalpe et du bûcher ardent.

Ai-je dit que le jeune prisonnier était Normand et qu'il se nommait Louis?

Donc Louis ne fut ni scalpé, ni brûlé vif à son arrivée chez les Iroquois. On lui laissa même la liberté d'aller et venir, sans toutefois lui permettre de s'éloigner de la bourgade. Il était, au reste, constamment surveillé par l'œil féroce ou admiratif des sauvages et des sauvagesses.

C'était un joyeux compagnon que cet enfant de la Normandie. Soit qu'il ignorât ce qui l'attendait, soit que sa belle humeur pût dominer les circonstances, il avait toujours quelques couplets sur les lèvres, et les indigènes,

très sensibles aux charmes de la mélodie, commençaient presque à le prendre en affection. Une vieille femme parla même de l'adopter, ce qui l'eût mis à l'abri du supplice ; mais voilà que, soudain, la gaieté du Français disparut, et il se mit à réclamer son élargissement d'un ton d'autorité qui fit rire les sauvages.

Quelques jours plus tard, il se présenta devant ses ravisseurs et leur dit avec le plus grand sérieux :

— Si vous ne me laissez pas partir immédiatement, je vais mettre le feu à toutes vos rivières et à tous vos lacs.

Un éclat de rire accueillit ces paroles.

— La peur te rend fou, dirent les sauvages.

— Je parle très sérieusement, répliqua Louis.

— Eh bien ! repartirent les indigènes, fais brûler l'eau si tu le peux.

Solennellement, Louis s'empara d'un tison enflammé, et se dirigea vers la rivière qui coulait à quelques pas, mais en prévenant les sauvages que s'ils s'avaient de le suivre, ils seraient eux-mêmes dévorés par le feu.

Les Iroquois restèrent immobiles. Le Normand atteignit bientôt la grève ; il se pencha au-dessus de l'onde courante, et fit semblant d'y emplir un vase ; puis versant dans ce même

vase le contenu de sa gourde remplie d'eau-de-vie, il y mit le feu au moyen de son tison. Remontant alors la grève, il dit aux Peaux-Rouges :

— Voilà tout ce que je veux faire brûler maintenant ; mais je vous le répète, toutes vos rivières et tous vos lacs y passeront si vous ne me rendez pas la liberté.

Les sauvages, devenus sérieux, se consultèrent du regard, et le plus âgé d'entre eux dit au jeune Français :

— Prends toutes les provisions dont tu as besoin et va-t'en, tu es un grand sorcier ! . . .

.....

Quelques années plus tard, tous les sauvages de la Nouvelle-France, de la Nouvelle-Hollande et des pays voisins étaient devenus des buveurs d'eau-de-vie. Leurs trop fameuses orgies étaient épouvantables.

---

Le fond de ce récit est vrai. Voir l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau de Saint-Ignace, pp. 163 et 164.

---

A  
l  
c  
si  
d  
b  
M  
ne  
at  
le:  
qu

I  
*qua*  
*vell*  
*Rel.*  
vol.

## LES SAUVAGES DE L'AMÉRIQUE ET L'ART MUSICAL

—

A proprement parler, on ne trouve aucune trace d'art musical chez les sauvages de la première période des découvertes américaines. Les « bons accords » des chants brésiliens dont parle Jean de Léry, les « chansons » des Souriquois mentionnées par Marc Lescarbot, et même le chant illinois noté par Jolliet ou Marquette dans leur célèbre voyage de 1673, ne constituent nullement des témoignages attestant l'existence d'un art véritable chez les anciens Indiens d'Amérique<sup>1</sup>. Ce ne fut que sous l'influence tonale de la musique des

---

1. Voir : LAFITRAU, — *Mœurs des Sauvages Américains*, Paris, 1724 ; LESCARBOT, — *Histoire de la Nouvelle-France*, édition Tross, vol. III, pages 655 et 656 ; — *Relations inédites de la Nouvelle-France*, édition Douniol, vol. II, pages 270 et suivantes.

---

Européens que les chants de nos indigènes prirent une forme rythmique et modale voisine de l'art, sinon tout à fait artistique.

Cette influence s'accrut rapidement. On peut s'en convaincre en visitant certaines « bourgades » de la province de Québec où l'empreinte musicale européenne est, depuis déjà assez longtemps, fortement accusée.

La musique ne devient un art qu'avec la civilisation. Ce serait se montrer bien naïf que de prendre à la lettre les fictions des romanciers européens à l'endroit des chants des Indiens de jadis. Et l'autorité des compositeurs ne vaut pas plus que celle des romanciers en ces matières. Ce ne sont pas les chants montagnais signalés par le Frère Gabriel Sargard qui ont inspiré Félicien David lorsqu'il écrivit son « chœur des sauvages » et son « chant de la mère indienne » ; ce ne sont pas non plus les cinq pauvres notes brésiliennes données par Jean de Léry qui nous ont valu le « chant du mysoli » et le « chant du Grand Esprit des bois » de la *Perle du Brésil*.

Quant à « l'hymne de l'Iroquois scalpant son ennemi »<sup>1</sup>, c'était simplement un cri strident,

---

I. OCTAVE CRÉMAZIE.

---

---

un hurlement affreux, court, aigu, féroce, absolument dénué de caractère musical.

Les chants et les danses de nos sauvages étaient toujours accompagnés d'un instrument bruyant, nullement mélodique, appelé *chichikoué* ou *chichigouane* par les indigènes, et *chichiquois* par les Français. Si l'instrument était de grande dimension, on l'appelait *mitchichikoué* ou *máchichiquois*. C'était, le plus souvent, une corne de bœuf ou de bison, remplie de petits cailloux, que l'on agitait à intervalles réguliers et rapprochés pendant toute la durée du chant ou de la danse. Chez les Iroquois, c'était quelquefois une petite citrouille creusée, séchée, puis remplie de cailloux ou d'osselets et fixée au bout d'un bâton<sup>2</sup>. Nos sauvages

---

2. « Les Brésiliens font leur rhombe d'un certain fruit qu'ils nomment *Maraca*, qui est de la grosseur d'un œuf d'antruche. Ils percent l'écorce de ce fruit lorsqu'il est sec, et, l'ayant vidé, ils le remplissent de petites pierres, ou bien de grains de leur blé d'Inde. Ils en bouchent les ouvertures en passant au travers un bâton d'un pied et demi de long, qui leur sert à le tenir et à l'agiter ; enfin ils l'ornent de plusieurs belles plumes de diverses couleurs. Thévet, Hiérome Staad et le sieur de Léri, qui nous ont donné les premières relations des mœurs des Brésiliens, paraissent persuadés que ces peuples regardent ces *Maraca*, ou *Tamaraca*, comme une espèce de

se servaient aussi de tambours qui jouaient un grand rôle dans leurs magies ou tabagies <sup>3</sup>.

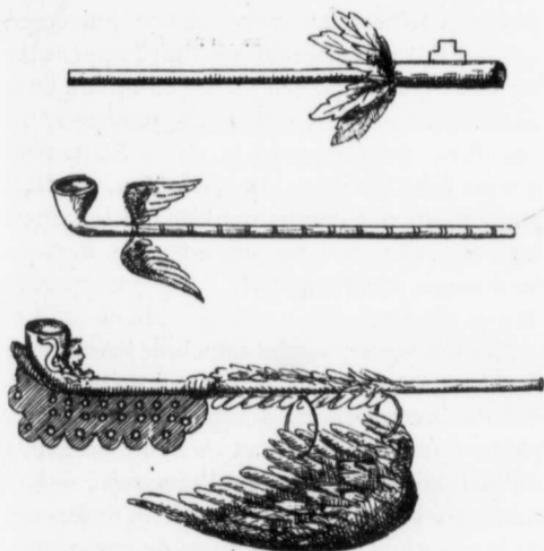
La danse la plus remarquable des différentes peuplades de l'Amérique du Nord est celle dite « du Calumet ». Le Père Marquette a longuement décrit cette pantomime, toujours accompagnée de chants, et donné d'intéressants détails sur la vénération superstitieuse dont les calumets empanachés étaient l'objet dans les régions explorées par lui et son compagnon Louis Jolliet en 1673 <sup>4</sup>.

---

divinité ; qu'ils les honorent d'un culte religieux ; qu'ils s'en servent dans toutes les occasions où la religion a quelque part ; que chaque ménage a le sien, à qui il offre constamment des offrandes ; et surtout que leur usage est tellement consacré à la Divination que ces sauvages semblent croire que ces *Maraca* sont le siège, le lieu de résidence de l'esprit qui les inspire et qui de là leur parle d'une manière claire, distincte, et leur fait savoir toutes ses volontés. — LAFITREAU : *Mœurs des Sauvages Américains*, volume I, page 211. Paris, 1724.

3. Voir : LEJEUNE, — Relation du Canada pour l'année 1634. Voir aussi : SAGARD, — *Histoire du Canada*, page 474. Paris, 1636.

4. On pourra voir ce « récit » du Père Marquette, avec chant noté, dans mon étude biographique et historiographique intitulée : *Louis Jolliet, découvreur du Mississipi et du pays des Illinois, premier seigneur de l'Ile d'Anticosti*. Pages 63 et suivantes. On me pardonnera d'y renvoyer le lecteur.



Nicolas de La Salle, racontant le voyage de Cavalier de la Salle et de ses compagnons à l'embouchure du Mississipi, en 1682, et la visite qu'ils firent d'une bourgade d'Akanséas, s'exprime ainsi: « Les chefs et les guerriers ont des gourdes pleines de cailloux et deux tambours... Les premiers commencèrent une chanson qu'ils accompagnèrent du carillon de leurs gourdes. Ceux-là ayant fini, d'autres

---

recommencèrent la même chose ; puis ceux qui ont fait de belles actions vont frapper avec un casse-tête un poteau planté au milieu de la place. Et ayant conté leurs prouesses, ils donnèrent des présents à M. de La Salle, pour qui ils faisaient fête. Si quelqu'un, en frappant, disait des menteries, celui qui le saurait irait avec une peau essuyer le poteau, et dirait qu'il essuie la menterie ».

Nos sauvages nomades actuels de l'Amérique du Nord ont conservé avec une fidélité remarquable les traditions antiques relatives aux pantomimes (danses) et aux clameurs ou chants rudimentaires qui en étaient l'accessoire obligé. Lisez les récits de toutes les fêtes indiennes consignées aux premières pages de nos annales historiques, et vous pourrez croire qu'il s'agit de scènes modernes ayant pour acteurs des sauvages de notre Nord-Ouest canadien.

Dans les anciennes provinces de la confédération canadienne, on voit, au dix-neuvième siècle, apparaître, chez les sauvages, quelques instruments de musique européens, ou de forme européenne. Le Père Choné, S. J., a entendu, en 1844, des Otchipoués des îles Manitoulines jouer d'une espèce de flûte appe-

---

lée « papignan ». On lira avec intérêt l'extrait suivant d'une lettre de ce missionnaire :

« De Ste-Croix, grande île Manitouline,  
22 janv. 1845.

« Je veux vous donner un autre chant qui est vraiment sauvage; c'est le seul que j'aie entendu jusqu'ici. Ils le jouent sur une espèce de flûte de leur façon. Voici comment je l'ai eu. Quand les sauvages se sont réunis au mois d'août dernier pour les présents, nous avons suivi nos chrétiens à deux lieues et demie d'ici, où nous sommes restés campés quinze jours sous la tente. Quand je n'étais pas retenu dans ma tente, je visitais les sauvages, et un jour ayant entendu le son d'un *papignan*, j'entrai dans la loge où ils chantaient: c'étaient des infidèles. Je les fis jouer, leur témoignant le désir d'avoir leur chant. Je le copiai et le chantai ensuite. . . Ils voulurent tous voir ce que j'avais écrit; ils s'extasièrent de me voir chanter comme eux sur des points; ils ne pouvaient revenir de leur étonnement. Chante donc encore, disaient-ils.—Eh bien! je vais chanter; cette fois, mon Révérend Père, ce sera pour vous, et j'y adapterai,

comme je pourrai, des paroles à Marie, pour  
l'intéresser à notre sort :

### CHANT DES OTCHIPOUÉS

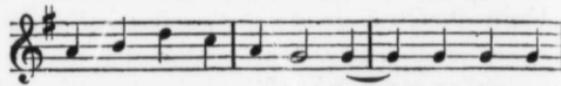
*Noté par le P. Choné*



Ga - gan - go - nia - - ian, Che - ne - ni -



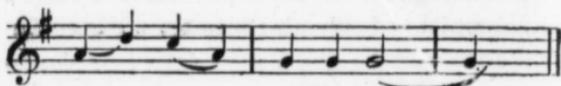
mi - ian, kin, kit - - khit na Ma - ni - a



Wit ok - ka - we - ni - mich, chin, tchi cha - we -



ni - - mit Je - - sos Knis - tos, Je -



sos Knis - - tos Kig - wiss. (1)

1. On remarquera que la lettre *r* est remplacée par la lettre *n* dans la langue des Otchipoués. Le Père Choné écrit *Mania* pour Maria, *Knistos* pour Christus. Il y a

---

---

(Traduction)

« Toi qui es vierge, toi qui me fais charité,  
« toi S<sup>te</sup> Marie, aide-moi dans mon esprit, afin  
« qu'Il me fasse charité, Jésus-Christ, Jésus-  
« Christ, ton Fils. »

« Il y a dans ce chant — continue le Père Choné — quelque chose de langoureux et de triste. Je ne saurais définir l'impression qu'il produisit sur moi, lorsque, de loin, j'entendis ce son s'échapper d'une loge du camp. C'est vraiment l'enfant de la forêt qui, dans son oisiveté, chante son malheur sans y penser. Il semble que ces *accords*<sup>1</sup> voudraient s'élever jusqu'à la joie, mais ils retombent de suite dans la langueur, et le pauvre sauvage, dans son impuissance, se plaît à répéter l'expression plaintive d'un regret dont il ignore l'objet<sup>2</sup>. »

---

dans ce chant, tel que noté, des syncopes qui paraissent quelque peu... civilisées.

1. Le lecteur musicien se rendra aisément compte de l'impropriété de ce terme. Il ne peut y avoir « accord » que s'il y a union simultanée de plusieurs sons différents.

2. Document communiqué par le R. P. A. Melançon, S. J. Un autre chant des Indiens des îles Manitoulines, noté par le Père Choné, n'est qu'une version à quatre temps, singulièrement ornée et attifée, du *Grand Dieu sauvez le Roi!* composé par Lulli pour Louis XIV, et devenu depuis le *God save the King!* des Anglais.

Bien avant le commencement du dix-neuvième siècle, les indigènes se servaient d'instruments mélodiques de forme européenne dans les parties de l'Amérique les plus anciennement explorées et colonisées.

Chez les Indiens du Canada, en général, les chants sont agrémentés d'une foule de petites notes, d'intervalles minuscules faisant cortège aux notes principales, d'inflexions nasales et de heurts impossibles à noter. En approchant de nos villes, ces singularités disparaissent peu à peu : les Indiens sont devenus des Métis ; quelques-uns chantent encore dans la langue de leurs pères, mais cette langue elle-même n'est plus celle de toutes les conversations dans les familles.

\* \* \*

Les chants religieux des Indiens actuels de la province de Québec sont principalement des adaptations sur les mélodies grégoriennes ou des airs de cantiques français. C'est ainsi que les Iroquois de Caughnawaga et du lac des Deux-Montagnes chantent, dans leur propre langue, une version bien conservée de quelques-uns de nos chants liturgiques traditionnels.

Leurs livres de chant, en notation carrée, sont intéressants à consulter, de même que ceux des Micmacs de Ristigouche, des Montagnais du lac Saint-Jean et de Betsiamis, des Abénaquis du lac Saint-Pierre, des Hurons de la Nouvelle-Lorette, — ouvrages dus au zèle, à la patience et aux études linguistiques de missionnaires français.

A Lorette, on chante des cantiques en langue huronne dont la musique est absolument française. M. Julien Tiersot, du conservatoire de Paris, a reconnu un air breton dans le cantique suivant, qui lui fut chanté par Madame Sioui, — *Sandiessa*, le rossignol, — du village huron :

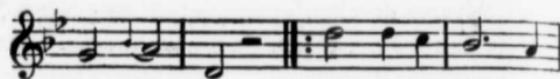
## GABRIEL NAZARETH

*Cantique Huron pour la fête de Noël*

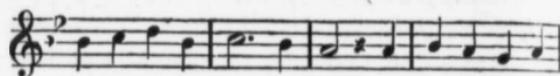
Ga - bri - el Na - za - reth A - har-ha len-



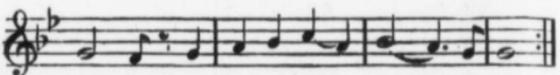
ché. Ma - rie E - chim da - on A ho-



kié ra - kié. A - ten - do - ton tho



ha - lon - lé d'a - hen ha - on Ma - rie de he chia

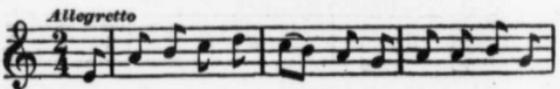


kaoua - ton De Di - o Hia ta - - kien - ha.

Assurément rien n'est plus français que cette musique, qui est presque trop correcte dans son archaïsme et n'a de saveur locale que grâce aux paroles et aux timbres des voix. Un autre cantique, plus populaire encore, est celui-ci, que M. Ernest Myrand a déjà publié dans son ouvrage si vibrant et de facture si personnelle intitulé : *Noëls Anciens de la Nouvelle-France* :

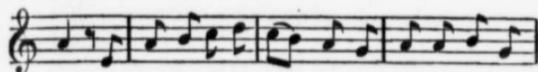
#### IESOS AHATONHIA

*Cantique huron pour la fête des Rois*



Es - te - ia - lon de tson - oué Ie - sos a - ha - ton.

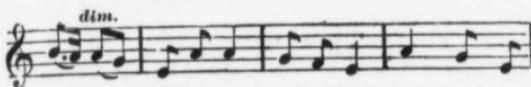
L  
la N  
subi  
haut  
pour  
m'on  
huroi



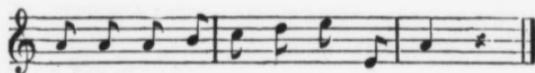
hia On - na - oua-té oua d'o - ki n'on-ouan da-skoua-en-



tak En-nonchien skouatchi ho - tak n'on-ouan-di - lon - ra



cha - ta Ie - sos a - ha - ton - hia, Ie - sos a -

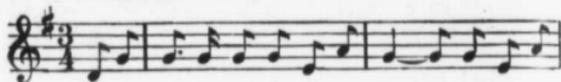


ha - ton - hia, Ie - sos a - ha - ton - hia.

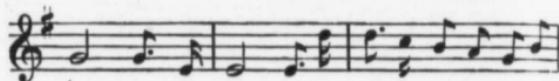
\*  
\* \*

Les chants profanes de nos « sauvages » de la Nouvelle-France de jadis, tout en ayant subi les influences tonales dont j'ai parlé plus haut, ne sont pas sans originalité. J'en donne pour exemple les deux chants que voici, qui m'ont été répétés récemment par une métisse huronne :

## CHANT PROFANE HURON

*Pantomime de la Danse Ronde**Moderato*

Yé o - kio - ri - oua oua - ris - sa - oué, oua - ris - sa -



oué, Tsi - sa - koué, Yé o - kio - ri - oua oua - ris - sa -



- oué, O - - - kio - ri - oua - ki oua - ris - sa -

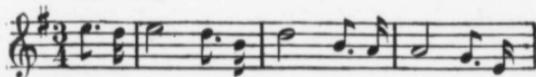


oué, oua - ris - sa - oué, oua - ris - sa - oué.

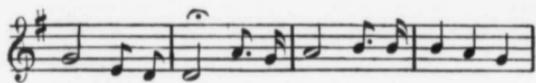
Dans le chant si original qui précède, chaque battement du chichigouane représente la valeur d'une « croche ». Le chanteur ne s'astreint jamais absolument à la mesure ; il ajoute des silences ou des points d'orgue où cela lui plaît, et respire plus ou moins longuement, de temps à autre, à sa fantaisie ; mais les battements du chichigouane continuent toujours à se faire

entendre sans interruption et à intervalles réguliers.

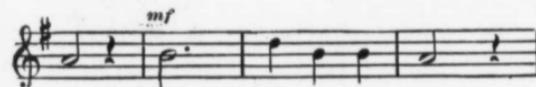
## AUTRE CHANT HURON

*Danse de la Découverte**Moderato ff*

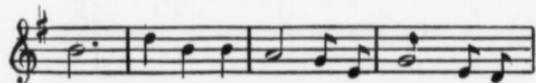
Oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni -



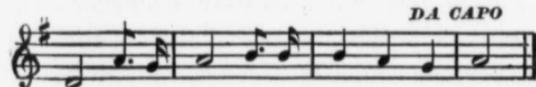
a, oué - ni ia, Oué - ni - ia, oué - ni - a, oué - ni -



a. You oua ta - né - ha,



You oua ta - né - ha, oué - ni - a, oué - ni -



a, oué - ni - a, oué - ni - a, oué - ni - a.

**DA CAPO**

On recommence ce chant indéfiniment pendant que l'on improvise une pantomime au bruit régulier des chichigouanes; puis le danseur fait signe qu'il a découvert un ennemi. On chante alors à demi-voix, jusqu'à l'explosion finale des cris de guerre :

*Allegro pp*



You ken-non-oua-ké - rin, You kin - chi - can-non-

ouak, You ken-non-oua-ké - rin, You kin-chi-can - non

ouak, You ken-non-oua-ké - rin, You kin-chi-can - non

*fff cris de guerre.*

oua, oua, oua, oua. oua, oua, oua, oua, ouah!

Lancez une note très forte, en fausset, et frappez en même temps à plusieurs reprises sur votre bouche avec la main : vous aurez le cri de guerre des sauvages.

---

On trouvera quelques autres chants profanes hurons dans l'ouvrage très documenté de M. l'abbé Lionel Saint-George Lindsay intitulé : *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France*.

Ces chants sont de beaucoup supérieurs à ceux de l'époque des premiers explorateurs, — fragments à peine rythmés, inséparables de pantomimes des plus primitives.

Lorsque le savant voyageur suédois Peter Kalm visita la Nouvelle-France, en 1749, les Hurons de Lorette étaient déjà très francisés. Il est étonnant qu'il reste encore aujourd'hui des vestiges de leur origine indigène. C'est par leurs chants et la nature de leurs occupations, et non par leur langage, que ces métis se distinguent de la population française environnante.

Il y a quelques années, un Huron des bords du lac Erié vint faire visite aux descendants des familles décimées de la tribu qui furent conduites, vers 1650, par le Père Paul Ragueneau, dans le voisinage de Québec. C'était un beau jeune homme au regard d'aigle, aux cheveux très noirs, qui parlait exclusivement l'anglais. A Lorette, il fut l'hôte du « guerrier » Paul Picard — Tsa8enhohi, — qui, lui, parlait le

---

français et l'anglais, mais savait à peine quelques mots de la langue huronne. Après les premiers épanchements, le Huron de la province d'Ontario finit par dire qu'il était avocat.

— Et moi, répliqua « Tsa8enhohi », je suis notaire.

J'ignore si, en cette circonstance, on fit résonner les chichigouanes; je sais seulement que, dans le salon du guerrier-notaire, il y avait un piano!

---

## LA MUSIQUE À QUEBEC

AU TEMPS DE MONSEIGNEUR DE LAVAL

---

LE premier évêque de la Nouvelle-France écrivait à Rome dans l'automne de 1664 :  
« Il y a ici (à Québec) une basilique construite en pierre : elle est grande et magnifique. L'office divin s'y célèbre suivant le cérémonial des évêques; nos prêtres, nos séminaristes, ainsi que dix ou douze enfants de chœur, y assistent] régulièrement. Dans les grandes fêtes, la messe, les vêpres et le salut du soir se chantent en musique, avec orchestre, et nos orgues mêlent leurs voix harmonieuses à celles des chantres. . . »

Au dix-septième siècle le mot « orchestre » désignait la réunion des instruments qui — avec l'orgue à l'église ou le clavecin au théâtre — servaient surtout à soutenir les voix. Dans les églises, un petit nombre d'instruments

---

composaient ordinairement tout l'orchestre : c'étaient les violons, les violes (quintes ou altos), les basses (violoncelles), les contre-basses, les flûtes, les hautbois, les clarinettes et les clairons. Aidés de l'orgue, ces instruments soutenaient les solos et les chœurs en doublant simplement les parties vocales ou en faisant entendre des accords plaqués. Tout autre est le rôle de l'orchestre moderne, aux timbres si nombreux et si variés, dans lequel chaque instrument a ses initiatives propres et concourt à l'harmonie de l'ensemble en se livrant aux hardiesses de son génie particulier.

\*  
\* \*

L'orchestre de l'église paroissiale de Québec, vers le milieu du dix-septième siècle, était vraisemblablement assez incomplet, et ne se faisait entendre que rarement.

Le plain-chant, au temps de Monseigneur de Laval, était-il ordinairement chanté sans accompagnement ou avec le seul accompagnement du « serpent » ou de l'orgue à l'unisson ? De nos jours cela pourrait paraître invraisemblable ; mais il y a lieu de croire qu'il en était ainsi. Cela n'empêchait pas le chant de mor-

---

ceaux *en musique* et de psaumes *en fauxbourdon* « dans les grandes fêtes. »

Comment expliquera-t-on que Dumont, le maître-de-chapelle de Louis XIV, ait composé ses cinq messes royales, dont la plus ancienne édition se trouve à la Bibliothèque Nationale de Paris, sans y ajouter un accompagnement ?

« La musique qui se chantait à la chapelle du roi (de France), écrit M. Fétis, avait été, jusque vers 1670, composée seulement pour les voix, selon l'ancien système, avec une partie de basse instrumentale qu'on appelait basse continue. Louis XIV, porté vers tout ce qui avait un air de grandeur, désira qu'à l'exemple de Carissimi et de ses imitateurs, les maîtres de sa musique joignissent à leurs motets des accompagnements d'orchestre; il en parla à Dumont, qui, religieux observateur des décisions du Concile de Trente, répondit au roi qu'il ne pouvait se prêter à ce qui lui était demandé. Louis XIV, curieux d'examiner d'où pouvait naître ce scrupule, consulta l'archevêque de Paris (de Harlay), qui affirma que le concile avait proscrit les abus de la symphonie, mais non la symphonie elle-même. Dumont ne se rendit qu'avec peine à cette dé-

cision . . . Peu de temps après (en 1674), il demanda et obtint sa retraite de vétérançe . . . 1. »

En parcourant les anciennes chroniques de la Nouvelle-France, nous voyons que, le 22 novembre 1662, sous le gouvernement du baron d'Avaugour, on célébra, à Québec, la fête de sainte Cécile, patronne des musiciens, par une messe solennelle qui fut chantée au collège des Jésuites.

Dans sa « relation » de 1666, le Père Le-Mercier parle avec de grands éloges d'un service chanté « en musique », célébré dans l'église paroissiale de Québec, à l'occasion de la mort de la reine-mère Anne d'Autriche. Je cite :

« M. Talon, intendant pour le roy en ce

---

1. Henri Dumont mourut en 1684. « On a de lui cinq messes en plain-chant, connues sous le nom de *messes royales*, qu'on chante aux fêtes solennelles dans plusieurs églises de France ; ce sont ses meilleurs ouvrages ; leur caractère est noble et solennel. » (F.-J. Fétis. — *Biographie Universelle des Musiciens*). — Henri Dumont était né près de Liège en 1610.

Des cinq *messes royales* de « Henry Du Mont, abbé de Silly et Maître de la musique de la Chapelle du Roy », trois sont chantées dans nos églises canadiennes : ce sont les messes dites du *premier ton*, du *deuxième ton*, et du *sixième ton*. Ces cinq messes de Dumont ont été harmonisées à quatre voix par Alexandre Guilmant.

pays, signala surtout l'affection qu'il a pour le service de Sa Majesté et son respect pour la mémoire de cette grande princesse, faisant faire, le 3 d'août de l'année 1666, dans la principale église de Québec, un service chanté en musique qui eût semblé magnifique partout ailleurs, mais qui le parut au delà de ce qu'on peut exprimer dans un pays où l'on n'avait jamais rien vu de semblable. . . M. de Tracy, lieutenant-général de Sa Majesté en toute l'Amérique, M. de Courcelles, gouverneur de la Nouvelle-France, M. l'Intendant et toutes les personnes considérables s'y trouvèrent en deuil, et M. l'évêque de Pétrée y officia, assisté de plusieurs ecclésiastiques en chape ».

\*  
\* \*

Monseigneur de Montmorency-Laval paraît avoir eu un goût très prononcé pour l'art musical. Lorsqu'il arriva à Québec avec M. de Mézy, au mois de septembre 1663, il apportait avec lui un orgue acheté en France, destiné à la « grande église » qui devait plus tard devenir sa cathédrale. Inauguré vers la fin de l'année 1664, cet instrument (qui servit de modèle pour la fabrication d'autres orgues construites

---

dans la colonie par un ecclésiastique) paraît avoir été remplacé, en 1753, par un orgue à deux claviers, fabriqué à Paris, avec « un tremblant doux et un tremblant fort » et une très belle trompette. Cet orgue fut sans doute détruit pendant le bombardement de 1759 <sup>1</sup>.

Quatre jeunes élèves du « collège de Québec » — quatre « officiers de musique » comme parle le *Journal des Jésuites* — paraissent avoir été spécialement remarqués et protégés par le premier évêque de la Nouvelle-France: c'étaient *Germain Morin*, le premier prêtre canadien ordonné par le vénérable prélat; *Charles-Amador Martin*, le deuxième prêtre canadien dans l'ordre chronologique, fils du « pilote

---

<sup>1</sup> L'orgue posé en 1753 dans la principale église de la Nouvelle-France avait été reçu préalablement, à Paris, par l'organiste du roi de Pologne. (Voir note de Mgr Henri Têtu aux pages 359, 360 et 361 du *Bulletin des Recherches Historiques* pour l'année 1908.) De 1759 au commencement du dix-neuvième siècle, il n'y eut pas d'orgue dans la cathédrale de Québec. On se servait d'un serpent (instrument de bois recouvert en cuir) pour y soutenir le plain-chant. A partir de 1800, les organistes de l'église métropolitaine furent, successivement, l'abbé Pierre-Antoine Tabeau, M. Frédéric Glackmeyer, M. François L'Ecuyer, M. Théodore Molt, M. Antoine Dessane, M. Ernest Gagnon, M. Gustave Gaguon.

royal » Abraham Martin dit l'Ecoissais, qui donna son nom aux célèbres Plaines d'Abraham, et le premier compositeur de musique dont il soit fait mention dans nos annales historiques ; le sympathique *Pierre de Repentigny de Francheville*, né aux Trois-Rivières en 1649, ordonné prêtre en 1676 et décédé en 1713 ; et enfin *Louis Jolliet*, qui, après avoir porté pendant quelques mois l'habit ecclésiastique, devint le voyageur, l'explorateur et l'hydrographe illustre que chacun sait, et ajoutait à ses autres talents celui de virtuose.

Louis Jolliet, le premier de nos organistes canadiens, était de trois ans plus âgé qu'Amador Martin, le premier de nos compositeurs. Tous deux étaient nés à Québec.

Amador Martin est surtout connu pour avoir écrit la musique de la prose *Sacræ Familiæ*, qui est très remarquable. L'historique de l'office de la sainte Famille nous entraînerait à parler de la part que prirent à sa composition (à la demande de Mgr de Laval) M. Ango de Mézerets, M. Henry de Bernières, le R. P. Jean Dablon et le R. P. Martin Bouvart, de la Compagnie de Jésus ; puis, subséquemment, les poètes Santeuil et Gourdan, de l'abbaye de Saint-Victor, de Paris. Je laisse cette tâche à

---

Monsieur l'abbé H.-A. Scott, l'érudit successeur de Charles-Amador Martin, — car le premier de nos compositeurs fut aussi le premier curé de Notre-Dame-de-Foy.

\* \* \*

Ces lignes incomplètes le seraient davantage si je n'ajoutais que les chants que l'on entendait à Québec au dix-septième siècle n'ont pas cessé de faire partie de notre héritage national. Ce sont nos chansons populaires, les vieux cantiques que l'on chante encore dans nos églises ou au sein de nos familles, les mélodies de la mélopée grégorienne. Mais c'est un fait digne de remarque qu'il n'existe plus aucune trace des airs sur lesquels l'on dansait à Québec, dans les réunions profanes, sous le régime français.

Nos annales parlent bien des violons qui se firent entendre chez Guillaume Couillard aux noces de Jean Guyon, le 27 septembre 1645 (elles ne parlent ni de vielles, ni de binious), mais elles ne font aucune mention des airs ou des danses exécutés par les virtuoses et les chorégraphes d'antan. On ne saura jamais au juste ce que fut le ballet auquel assista « la

petite Marsolet » dans la maison des Cent-Associés, le 27 février 1647 ; et les chercheurs du vingtième siècle devront s'en tenir à de simples conjectures sur le côté artistique du grand bal — « le premier bal du Canada » — donné par Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, le 4 février 1667.

\* \* \*

On a dit qu'une mélodie pouvait traverser les siècles et être en réalité un monument plus solide que les monuments de bronze ou de granit. La France de nos missionnaires et de nos martyrs nous a transmis, avec beaucoup d'autres chants, deux beaux cantiques, qui, portés sur les ailes de mélodies populaires, dureront peut-être aussi longtemps que le monument à M<sup>sr</sup> de Laval que nous inaugurons aujourd'hui : le premier (*Dans cette étable*) est de Fléchier, évêque de Nîmes ; le second (*Au sang qu'un Dieu va répandre*) est de Fénelon, archevêque de Cambrai. Ces pieux couplets sont chantés partout, en Amérique, où ont pénétré des Franco-Canadiens ; et, dans l'avenir, pendant que l'œuvre de Philippe Hébert se dressera, noble, imposante, mais immobile,

---

---

sur son piédestal de granit, ces touchantes cantilènes franchiront l'espace et iront rappeler aux plus lointaines régions du nouveau-monde, avec le nom auguste du Christ-Rédempteur, le souvenir de ces hommes d'héroïsme et de génie qui furent les fondateurs de notre jeune France.

Québec, 22 juin 1908.

A

L  
ra  
po  
l'e  
Mi  
à  
ma

# PAGES D'HISTOIRE

---

---

LOUIS D'AILLEBOUST

DE COULONGE ET D'ARGENTENAY

—

## I

A l'hôtellerie des Deux Anges. — Contrat de mariage. — Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boullongne. — Vocations d'apostolat. — La Compagnie de Montréal. — Guérison miraculeuse. — La contagion du bien. — Vers les terres de la Nouvelle-France.

**L**E 6 septembre de l'année 1638, — un lundi après-midi, — un tabellion soigneusement rasé et cravaté de blanc, selon l'usage de l'époque, pénétrait dans une hôtellerie portant l'enseigne *Aux deux Anges*, située Place Maubert, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, pour y faire signer un contrat de mariage déjà préparé en son étude. Il se

---

nommait Mtre Philippe Perrier. Les futurs conjoints étaient Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boullongne, deux jeunes gens qui devaient bientôt se faire les auxiliaires de M. de Maisonneuve dans la fondation de la ville de Montréal, et plus tard occuper le rang suprême dans la colonie de la Nouvelle-France.

Louis d'Ailleboust, alors âgé de vingt-six ans, demeurait à Paris, mais il était né en Champagne, à Ancy-le-Franc (département actuel, de l'Yonne). Il était fils d'Antoine d'Ailleboust<sup>1</sup> et de Suzanne Hotman.

Marie-Barbe de Boullongne, âgée de vingt ans, n'était que de passage à Paris avec sa mère, « honorable femme » Eustache Quéau, veuve de Florentin de Boullongne. Les deux dames

---

1. Antoine d'Ailleboust, conseiller ordinaire du prince de Condé, était fils de Jean d'Ailleboust, médecin de Henri IV, qui l'ennoblit, et neveu de Charles d'Ailleboust, évêque d'Auxerre.

La Mère Catherine d'Ailleboust, dite de Sainte-Grtrude, religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre de Reims, était sœur de Louis d'Ailleboust. Elle envoya à Montréal des reliques précieuses de saint Denis, apôtre de la France, de sainte Clotilde, de saint Rémy de Reims, de saint Benoît, et beaucoup d'autres encore. (Archives de l'Archevêché de Québec.)

---

arrivaient de Ravière en Champagne, localité située à trois petites lieues d'Ancy-le-Franc.

Les fiancés étaient vraisemblablement des amis d'enfance.

Furent témoins au contrat, « de la part du dit sieur d'Ailleboust, de vénérable et discrète personne M<sup>re</sup> Sauldin, principal du collège de Cambray dit Les-Trois-Évêques, et M<sup>re</sup> Sauldin son frère, procureur du dit collège, amis ; et, de la part de la dite fille, avec sa dite mère, de M<sup>re</sup> Nicolas Boivin, commis (contrôleur général) au bureau du clergé de France, cousin germain maternel, demoiselle Françoise d'Espoise, fille majeure, cousine maternelle, M<sup>re</sup> Frédéric Masson, commis au contrôle général des rentes de la ville de Paris, ami, et M<sup>re</sup> Pierre Biévry, bourgeois de cette ville de Paris, aussi ami »<sup>1</sup>.

Le contrat ne dit pas quelle était la profession de Louis d'Ailleboust, mais lorsque, cinq ans plus tard, il arriva « au Montréal », en la Nouvelle-France, il avait la réputation d'être un ingénieur habile, versé dans le métier des armes.

Trois ans après l'événement qui vient d'être

---

1. Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

rapporté — en 1641 — nous retrouvons Louis d'Ailleboust et sa femme à Paris <sup>1</sup>, le premier rêvant d'aller consacrer sa vie et ses talents aux œuvres d'évangélisation, de dévouement et de charité dans lesquelles se dépensaient dès ce temps-là des âmes d'élite sur les plages lointaines de la Nouvelle-France; l'autre, timide, malade, ne partageant nullement les héroïques ambitions de son mari, accablée à la seule idée d'une vie passée en un pays presque entièrement sauvage, loin de la douce France, ou frémissante au récit des scènes de barbare cruauté dont les premiers colons du Canada avaient déjà été les témoins ou les victimes.

Louis XIII et Anne d'Autriche avaient souvent manifesté leurs prédilections pour les missions du Canada; les Relations des Jésuites, sorties des presses de Cramoisy, étaient lues avec édification dans notre ancienne mère-patrie; un vent d'héroïsme chrétien soufflait

---

1. Lorsqu'ils partirent pour le Canada, en 1643, ils demeuraient rue des Morfondus, faubourg Saint-Marcel, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont. Ce vieux quartier de Paris occupait l'emplacement de l'ancien Mont Lucretius, où s'élevait, à la fin du cinquième siècle, le palais de Clovis.

sur la France, et les vocations d'apostolat surgissaient de toutes parts. M. Jérôme LeRoyer, sieur de la Dauversière, l'abbé Jean-Jacques Olier et l'abbé Pierre Chevrier, baron de Fan-camp, venaient de fonder l'association appelée la Compagnie de Montréal (désignée plus tard sous le nom de Société de Notre-Dame de Montréal); déjà de zélés missionnaires, récollets et jésuites, accompagnés d'explorateurs comme eux d'une hardiesse indomptable, avaient fait connaître l'Évangile et le nom français au pays des Grands Lacs.

Le Père Marnart, directeur spirituel de M. d'Ailleboust, encourageait celui-ci dans son dessein toujours persistant de se rendre dans le nouveau-monde, et, comme il était également le directeur de Madame d'Ailleboust, il lui en avait parlé aussi à plusieurs reprises. La jeune femme, toujours souffrante, restait sourde à ses exhortations. Elle se vit bientôt réduite à un tel état de dépérissement que les médecins se déclarèrent impuissants à la ramener à la santé. Son mari lui proposa alors de se lier par vœu à le suivre dans la Nouvelle-France si Dieu lui accordait sa guérison. Tous deux firent la promesse de passer éventuellement au Canada, et, rapporte l'illustre M. Olier, la

---

jeune femme vit aussitôt disparaître toute trace de maladie. Cette guérison, réputée miraculeuse, eut lieu soudainement, dans l'église de Notre-Dame de Paris.

Peu de temps après, Madame d'Ailleboust déclara à son directeur qu'elle était prête à partir pour le nouveau-monde. Le Père Marnart s'empessa alors de mettre M. d'Ailleboust en communication avec le Père Charles Lalemant, l'ancien compagnon de mission des Pères Ennemond Massé et Jean de Brébeuf à Québec, qui était particulièrement renseigné sur toutes les affaires de la colonie.

Le Père Lalemant proposa à Monsieur et à Madame d'Ailleboust d'entrer dans la Compagnie de Montréal, ce à quoi ils consentirent aussitôt. Les associés de la Compagnie s'empressèrent d'ouvrir leurs rangs à ces nouvelles recrues, estimant que M. Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve, — un autre gentilhomme champenois, fondateur de la ville embryonnaire de Montréal ou Villemarie, — trouverait en M. d'Ailleboust un lieutenant dont les services lui seraient précieux.

M. de Maisonneuve était déjà rendu au Montréal, à soixante lieues au delà de Québec, avec une trentaine d'ouvriers, soldats et marins, et

aussi quelques femmes, entre autres la sympathique Jeanne Mance, la fondatrice de l'Hôtel-Dieu de Montréal, Marie-Madeleine Chauvigny, veuve de la Peltrie, fondatrice des Ursulines de Québec, et Charlotte Barré, qui devait bientôt entrer comme novice dans la communauté que dirigeait la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, à Québec.

Aussitôt que M. d'Ailleboust eut fait connaître sa détermination de passer au Canada, on fut témoin de ce phénomène de la contagion du bien que l'on vit se répéter si souvent aux siècles de foi. Non seulement Madame d'Ailleboust consentit à suivre son mari, ainsi qu'elle l'avait promis, mais sa sœur, Mademoiselle Philippe-Gertrude de Boullongne, demanda et obtint la faveur de pouvoir les accompagner dans la Nouvelle-France, à Villemarie, pour s'y consacrer « au service de Dieu et à la conversion des sauvages ». Aller s'établir à Québec était, à cette époque, l'indice d'un grand courage ; mais s'engager dans l'entreprise de Villemarie témoignait d'un héroïsme voisin de la témérité. Mademoiselle de Boullongne fut, elle aussi, admise à faire partie de la Compagnie de Montréal.

Chargé de conduire la nouvelle recrue de

---

colons à Villemarie, M. d'Ailleboust se rendit à La Rochelle, lieu indiqué pour l'embarquement. « La guérison de Madame d'Ailleboust et la générosité de son sacrifice en quittant ainsi pour toujours sa patrie et ses parents, la résolution si chrétienne de sa sœur, le dévouement héroïque de son mari et le zèle courageux de plusieurs ouvriers, entre autres celui de Jean de Saint-Père, arrivés aussi à La-Rochelle, résolus de sacrifier leur vie à l'œuvre de Montréal par les motifs les plus purs de la gloire de Dieu et du zèle des âmes, enfin l'exemple de cette troupe apostolique, firent une grande sensation dans cette ville. Des personnes de condition, engagées dans l'hérésie de Calvin, touchées au delà de tout ce qu'on peut dire, rentrèrent à cette occasion dans le sein de la véritable Église ; et plusieurs ouvriers hérétiques, abjurant pareillement leur erreur, s'embarquèrent eux-mêmes pour Villemarie, heureux de faire partie de cette troupe choisie et de goûter à leur tour les douceurs de l'union sainte que la charité formait entre toutes ces personnes, qui semblaient n'avoir entre elles qu'une seule âme et un seul cœur »<sup>1</sup>.

---

1. FAILLON. — *Histoire de la colonie française en Canada.*

## II

Québec en 1643. — Arrivée de Louis d'Ailleboust, de sa femme et de sa belle-sœur sur les rives canadiennes. — En route pour Villemarie. — L'âme de la France chrétienne. — Actions de grâces. — Les lucioles.

QUÉBEC n'était guère, en 1643, qu'un petit poste de commerce où les blancs et les indigènes se coudoyaient chaque jour, mais où s'exerçait déjà d'une façon remarquable le génie civilisateur de la France. Pour instruire la jeune population <sup>1</sup> il y avait le collège des Jésuites, alors dirigé par le Père Barthélemi Vimont, et les classes des Ursulines, établies en 1639 par Madame de la Peltrie et la Mère Marie de l'Incarnation. L'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, fondé par la duchesse d'Aiguillon et les Hospitalières de Dieppe, donnait ses soins aux malades <sup>2</sup>.

L'église de Notre-Dame de la Recouvrance ayant été détruite par un incendie en 1640, la

---

1. La population totale de Québec et de toute la colonie ne dépassait guère deux cents âmes à cette date.

2. L'Hôtel-Dieu était alors établi à Sillery; la communauté ne vint se fixer à proximité du fort Saint-Louis que l'année suivante.

---

partie supérieure de la maison des Cent-Associés servait d'église paroissiale à la cité naissante. Cette maison était vraisemblablement située sur la partie nord-ouest du terrain de l'église anglicane actuelle, non loin d'un ruisseau qui prenait sa source au sommet du Cap Diamant et descendait vers la vallée par une succession de cascades, en passant en face du petit collège — atteint aussi par l'incendie et subséquemment plusieurs fois reconstruit et agrandi — dont l'emplacement est occupé de nos jours par l'hôtel-de-ville. Un autre ruisseau descendait également de la cime du cap; il roulait ses flots abondants à quelque distance à l'ouest des habitations, et allait tomber en belle cascade au pied du coteau Sainte-Geneviève<sup>1</sup>. Le fort Saint-Louis, construit par Champlain en « terres, fascines et bois » avait été reconstruit en maçonnerie solide par le chevalier de Montmagny. La citadelle du Cap Diamant n'existait pas encore<sup>2</sup>. Le plus

---

1. Ce ruisseau n'a été canalisé que vers 1855; il coulait immédiatement en dehors des portes Saint-Louis et Saint-Jean, au pied des murs d'enceinte de la ville, et tombait en nappe blanche sur le côté sud de la rue Saint-Vallier.

2. Elle ne fut commencée qu'en 1693.

---

---

grand nombre des résidents demeurait à la basse-ville.

L'art et l'industrie avaient peu fait encore pour la ville naissante; mais l'Européen, qui toujours alors arrivait à Québec par le golfe Saint-Laurent <sup>1</sup> ne pouvait manquer d'être vivement impressionné à la vue de l'admirable panorama, bien des fois décrit, qui offre aux regards, réunis en un tableau unique, un confluent (la réunion des eaux du Saint-Laurent et de la rivière Saint-Charles), un promontoire (le Cap Diamant), une île (l'île d'Orléans), une chaîne de montagnes (les Laurentides), une cataracte (la chute de Montmorency).

Au matin du 15 août 1643, jour de la fête de l'Assomption, deux voiles doublaient le petit cap appelé dès lors la Pointe-Lévy <sup>2</sup>, à une lieue de Québec. Le gouverneur, M. de Montmagny, fit sans doute saluer par le canon du fort l'apparition de ces navires portant les couleurs de la France. C'était à l'heure de la messe paroissiale, et l'on peut concevoir avec

---

1. En passant d'ordinaire par l'*Entrée des Bretons*, au sud de Terre-neuve.

2. Ainsi nommée par Champlain en l'honneur du duc de Lévy-Ventadour, vice-roi de la Nouvelle-France.

quelle hâte, l'office terminé, les fidèles se rendirent à la basse-ville pour y recevoir les nouveaux arrivants.

M. de Montmagny attendait les vaisseaux expédiés de La Rochelle, et était déjà renseigné sur le caractère de ce nouveau contingent de la « recrue de Montréal », comme on disait alors. Il trouva dans le chef de l'expédition un homme doué des qualités qu'il prisait davantage et que lui-même possédait à un haut degré.

Dans le courant de cette journée du 15 août, Louis d'Ailleboust, sa femme et sa belle-sœur se consacraient à l'œuvre des missions sauvages dans l'église paroissiale provisoire de Québec. Le Père Vimont s'exprime ainsi dans sa relation de 1643: « M. d'Ailleboust, très honnête et très vertueux gentilhomme, associé à la Compagnie de Montréal, avec sa femme et sa belle-sœur, de pareils courage et vertu, et toute cette sainte troupe aborda ici, et vint (à l'église) se consacrer à Dieu et au salut des sauvages, sous la protection et faveur de la Reine de l'univers, dont nous célébrions ce jour-là le triomphe ».

Les religieuses de l'Hôtel-Dieu reçurent sans doute, en leur petit monastère de Sillery,

---

la visite de Madame d'Ailleboust, qui devait, bien des années plus tard, se constituer « pensionnaire perpétuelle » de leur communauté et se donner tout entière au service des pauvres. De son côté, Mademoiselle de Boullongne ne put manquer de faire la connaissance de l'institut des Ursulines, où l'appel divin allait la conduire avant longtemps <sup>1</sup>.

Les effets du chargement de La Rochelle venaient d'être transportés dans une barque spacieuse amarrée à la plage de la basse-ville. Les colons de la nouvelle recrue dirent adieu à ceux de Québec, et l'on se mit en route pour la destination définitive à laquelle chacun avait hâte d'arriver.

M. de Montmagny était allé à Villemarie au mois de juillet précédent, et, dit l'abbé Dollier de Casson, il y avait annoncé « qu'on espérait de grands effets cette année-là de la part de la Compagnie de Montréal... ; outre cela il dit qu'un gentilhomme de Champagne

---

1. Elle entra au noviciat des Ursulines de Québec le 2 décembre 1648, prit le nom de Saint-Dominique lors de sa vêtue, au mois de mars 1649, et fit sa profession religieuse le 8 décembre 1650. Elle mourut au vieux monastère en 1667. Une autre sœur de Madame d'Ailleboust était religieuse en France, chez les Bénédictines.

---

---

nommé M. d'Ailleboust venait ici avec sa femme et la sœur de sa femme; de plus il apprit qu'on avait fait une fondation pour un hôpital au Montréal, mais que pour avoir le détail il fallait patienter jusqu'au mois de septembre que M. d'Ailleboust arrivât ». Les voyageurs qui venaient de quitter Québec étaient donc attendus à Villemarie.

Mis sur ses gardes à cause des surprises possibles des Iroquois, M. d'Ailleboust s'entoura durant tout le trajet de précautions infinies. La végétation des côtes, tantôt abruptes, tantôt onduleuses, faisant bordure au Saint-Laurent, était alors dans toute sa splendeur. A partir du Cap Rouge, témoin de la première tentative de colonisation canadienne au temps de Roberval et de Cartier, aucune trace de défrichement ne s'offrait aux regards. Après avoir parcouru près de vingt-cinq lieues, les voyageurs aperçurent quelques habitations françaises : c'était le poste des Trois-Rivières (le *Métabé- rantin* des aborigènes), établi dès l'année 1634 par M. de LaViolette, d'après les ordres de Champlain. Puis la solitude recommença, mais belle, calme, poétique, le grand fleuve coulant avec majesté entre des rives élargies et fuyan-

tes <sup>1</sup>, couvertes d'érables touffus et d'ormes gigantesques, baignant, çà et là, des îles débordantes de verdure où croissaient avec profusion des plantes odoriférantes. L'air était embaumé. L'âme des voyageurs se serait enivrée de ce spectacle et de ces parfums sans la crainte persistante de voir, au détour de chaque flot, surgir une troupe de Peaux-Rouges placés en embuscade.

Après plusieurs jours de navigation, l'embarcation jeta l'ancre un peu au-dessous de l'endroit appelé de nos jours « le pied du courant », presque en face de l'île à laquelle Champlain avait donné le nom d'île Sainte-Hélène <sup>1</sup>. De ce point on apercevait l'établissement de Villemarie ; mais comme aucun signe ne ma-

---

1. Les Français de cette époque avaient toujours soin de suivre le chenal du nord en montant ou en descendant le lac Saint-Pierre, afin d'éviter la rencontre des Iroquois, qui, d'ordinaire, pénétraient dans cette partie du pays par la rivière Richelieu, au sud du fleuve Saint-Laurent.

1. « Au milieu du fleuve, écrivait Champlain, il y avoit une île d'environ trois quarts de lieue de circuit, capable d'y bastir une bonne et forte ville, et l'avons nommée l'île de Sainte-Elaine ». On sait que la jeune femme de Champlain se nommait Hélène Boullé. Ce fut aussi Champlain qui donna leurs noms actuels au saint Saint-Louis et à l'Île-aux-Hérons.

nifestait la présence des Français sur la côte, on craignit parmi la recrue que les Iroquois ne se fussent emparés du Fort. De leur côté, les habitants de Villemarie, voyant cette barque immobile au milieu du fleuve, eurent l'idée qu'elle avait peut-être été capturée par leurs farouches ennemis. Pour mettre fin à ses propres appréhensions, M. de Maisonneuve alla lui-même au-devant des voyageurs dans une barque légère, et le Fort ouvrit bientôt ses portes aux nouveaux arrivants.

On peut se figurer la joie qui régna à Villemarie ce jour-là. L'âme de la France, vaillante, intelligente et chrétienne, brillait dans les traits de chacun de ces héros obscurs fraternisant sur ce rivage solitaire, à mille lieues de la patrie. Les Dieppois parlaient de la Normandie; les Rochelais s'informaient de leurs parents et amis de l'Aunis; Madame de la Peltrie, Jeanne Mance et Charlotte Barré embrassaient avec effusion Madame d'Ailleboust et Mademoiselle de Boullongne, leurs nobles sœurs par le dévouement — ravies, les unes et les autres, et le cœur débordant d'une mutuelle sympathie. M. de Maisonneuve lisait les dépêches que lui adressaient ses co-associés de La Flèche et de Paris.

M. d'Ailleboust prit la parole et exposa les projets de la Compagnie à l'endroit de l'établissement de Montréal, insistant sur le côté religieux de l'entreprise, et annonçant de nouvelles générosités d'une bienfaitrice inconnue<sup>1</sup> en faveur de Mademoiselle Mance, chargée par elle de l'érection d'un hôpital à Villemarie.

Le soir du même jour, toute la colonie se réunit dans la chapelle du Fort pour y faire la prière en commun, selon l'usage. On y voyait la plupart des colons de la première heure dont on a conservé la liste<sup>2</sup>. Un Père jésuite présidait à cet exercice<sup>3</sup>.

Il est permis de croire qu'aux chants de reconnaissance des voyageurs et de toute l'assistance se mêlèrent ce soir-là les notes vibrantes d'un luth aux cordes harmonieuses. Ainsi que le rapporte M. Dollier de Casson dans son *Histoire du Montréal*, M. de Maisonneuve avait appris à jouer de cet instrument pendant

---

1. Madame Claude de Bullion (Angélique Faure de Berlèze).

2. Voir cette liste au volume IX des *Mémoires de la Société Historique de Montréal* (année 1880).

3. Le Père Poncet paraît avoir résidé à Villemarie en 1642 et les Pères Dupéron, Davost et Drenillettes en 1643.

un séjour qu'il fit en Hollande au début de sa carrière militaire.

Dans la demi-obscurité qui régnait à l'intérieur de la chapelle, les nouveaux arrivés virent sans doute, et non sans émotion, remplaçant la lampe du sanctuaire, des mouches phosphorescentes emprisonnées sous un vase de cristal, — lucioles dont les mouvements incessants faisaient jaillir de fugitives lueurs et qui rendaient à leur manière l'hommage d'adoration dû à la Divine Eucharistie <sup>1</sup>.

Il y avait plus d'un an que l'on avait fait à Villemarie l'inauguration des lucioles adoratrices, si l'on peut ainsi parler. Partis de Québec le 8 mai 1642, sous la conduite du chevalier de Montmagny, gouverneur du Canada, les premiers colons de Montréal, ayant à leur tête M. de Maisonneuve, M. de Puiseaux, Madame de la Peltrie, Mademoiselle Mance, et

---

1. Pendant plusieurs années, la difficulté de se procurer l'huile nécessaire n'avait pas permis de tenir une lampe constamment allumée devant le Très Saint Sacrement. M. l'abbé Gabriel Souart, sulpicien, ayant été nommé curé de Villemarie en 1657, prit alors l'engagement d'entretenir la lampe du sanctuaire et d'y faire brûler de l'huile d'olive, nuit et jour, à ses propres frais, en attendant qu'il pût, par l'achat d'un terrain, créer une rente perpétuelle à cet effet.

---

accompagnés du R. P. Barthélemi Vimont, supérieur général de la Compagnie de Jésus, étaient rendus à destination le 18 du même mois, et prenaient pied à l'endroit appelé Place-Royale par Champlain. « Comme on arriva de grand matin, dit M. Dollier de Casson, on célébra la première messe qui ait jamais été dite en cette isle (de Montréal), ce qui se fit dans le lieu où depuis on a fait le château<sup>1</sup>. Aûn de faire la chose plus célèbre, on donna le loisir à Madame de la Peltrie et à Made-moiselle Mance d'y préparer un autel, ce qu'elles firent avec une joie difficile à exprimer et avec la plus grande propreté qu'il leur fut possible. Elles ne pouvaient se lasser de bénir le ciel qui, en ce jour, leur était si favorable que de les choisir et de consacrer leurs mains à l'élévation du premier autel de cette colonie. Tout le premier jour on tint le Saint-Sacrement exposé... On n'avait point de lampes ardentes devant le Saint-Sacrement, mais on y avait certaines mouches luisantes qui y brillaient fort agréablement jour et nuit, étant suspendues par des filets d'une façon agréable

---

1. Château ou fort. — La maison du fort fut démolie en 1682-83 et remplacée par la maison de M. de Callière.

et belle, et toute propre à honorer, selon la rusticité de ce pays barbare, le plus adorable de nos mystères ».

---

### III

Au berceau de Montréal. — La Place-Royale de Champlain, emplacement du Fort érigé par Maisonneuve. — Premier contact avec les Algonquins. — Madame d'Ailleboust étudie leur langue. — M. d'Ailleboust ingénieur. — Les dogues gardiens du Fort. — La vaillante Pilote.

Retournons plus en arrière encore.

Le 28 mai de l'année 1611, Samuel de Champlain débarqua sur la pointe de terre où, trente et un ans plus tard, M. de Maisonneuve devait ériger le fort de Villemarie, au confluent de la petite rivière Saint-Pierre et du fleuve Saint-Laurent. Le fondateur de Québec passa vingt jours à cet endroit. Il y fit abattre une quantité de beaux arbres et déblayer un vaste espace de terrain auquel il donna le nom de Place-Royale. Il y rencontra deux cents Hurons venus du pays des Grands Lacs pour faire avec

j  
c  
s  
e  
a  
d  
C  
c'  
à-  
Pl  
M  
ha  
  
qu  
pa:  
ret  
  
I.  
num  
Il es  
Plac  
C'est  
quad  
bron  
13

---

lui la traite des pelleteries. Champlain visita cet endroit à plusieurs reprises et y fit construire quelques abris temporaires, ériger une muraille en briques, et semer des graines de jardin. Ce lieu était bien connu des Iroquois, qui le nommaient *Tiotiaki*. A peu de distance se trouvaient plus de six cents arpents de terre en prairies que des sauvages (quels sauvages?...) avaient autrefois cultivée. « N'oublions pas, dit M. Jacques Viger, que, dans l'itinéraire de Champlain, un voyage au Saut Saint-Louis, c'était un voyage à la Place-Royale, la Pointe-à-Callière de nos jours... Champlain appelle Place-Royale, mais jamais Mont-Royal ou Mont-Réal, le coin de terre qu'il défricha et habita ».

C'est donc sur la Place-Royale de Champlain que s'élevait le Fort de Villemarie construit par Maisonneuve. Et c'est là que nous allons retrouver les voyageurs de la recrue de 1643<sup>1</sup>.

---

1. On a inauguré à Montréal, le 18 mai 1894, un monument que beaucoup de Montréalais n'ont jamais vu. Il est situé Place-d'Youville (continuation de l'ancienne Place-Royale), presque en face de la rue Saint-Pierre. C'est un obélisque en granit, dont le piédestal, de forme quadrangulaire, porte quatre inscriptions sur plaques de bronze. Une de ces inscriptions se lit comme suit :

Le jour même de leur arrivée et les jours qui suivirent immédiatement, M. d'Ailleboust et ses compagnons s'occupèrent de leur installation et s'empressèrent d'écrire à leurs parents et amis de la vieille France ; en même temps ils prenaient contact avec les Algonquins du voisinage. S'inspirant de l'exemple de la jeune

---

*Le 18 mai 1642,  
près de cet obélisque,  
entre  
le fleuve et la rivière qui coule sous la rue  
des Commissaires,  
à  
l'endroit appelé Place-Royale par Champlain  
le 28 mai 1611,  
Paul de Chomedey de Maisonneuve  
jeta les fondements de la ville de Montréal.  
Il érigea  
les premières habitations, le fort, la chapelle, le cimetière,  
qu'il renferma dans une enceinte de pieux.*

*Le 23 février 1642  
Montréal avait été consacré à la Sainte Vierge sous  
le nom de Ville-Marie ;  
Le 13 février 1644  
Louis XIV lui accorda sa première charte civique.  
Le 26 mars 1644  
Chomedey de Maisonneuve  
en  
fut nommé premier gouverneur particulier.*

femme de Champlain <sup>1</sup>, Madame d'Ailleboust commençait l'étude de la langue des indigènes, — étude dans laquelle elle réussit d'une façon remarquable. Le Père Dreuilletes, qui était un linguiste, dut l'aider dans cette tâche difficile.

Il faut noter ici un événement qui ne fut pas sans quelque importance dans la colonie naissante. Madame de la Peltrie, s'estimant de peu d'utilité, et constatant que le projet de fonder une communauté d'Hospitalières à Villemarie était plus en faveur que son propre projet d'y établir une maison d'enseignement, — tâche qui fut dévolue plus tard à la Vénérable Marguerite Bourgeois, — résolut de s'en retourner à Québec avec sa fidèle compagne Charlotte Barré. Le départ eut lieu dès l'automne de 1643. La bien-aimée fondatrice du plus ancien monastère d'Ursulines de la Nouvelle-France

---

1. Hélène Boullé, veuve du fondateur de Québec, vivait encore à cette date. Elle entra comme novice chez les Ursulines de Paris, en 1645, sous le nom de sœur Hélène de Saint-Augustin, et devint, en 1648, religieuse professe et fondatrice d'un couvent d'Ursulines à Meaux, où elle mourut le 20 décembre 1654, à l'âge de 56 ans. (*N.-E. Dionne*. — Serviteurs et servantes de Dieu en Canada.)

---

---

fut reçue à Québec avec la plus grande joie. Son séjour à Montréal avait duré dix-huit mois <sup>1</sup>.

Ce même automne de 1643, « les dépêches de France étant parties, on commença d'arracher les petits pieux qui environnaient le Fort, et à mesure on le revêtit de beaux bastions que traça M. d'Ailleboust, auquel M. de Maisonneuve laissa la conduite de cette entreprise : Messieurs de la Compagnie lui ayant mandé qu'il était fort intelligent en ce fait ; aussi y réussit-il très bien, ainsi qu'on l'a vu depuis ». C'est Dollier de Casson qui s'exprime ainsi. Trois ans plus tard M. d'Ailleboust réduisait à quatre le nombre des bastions du fort. Ces nouveaux ouvrages étaient si admirablement construits que rien de semblable n'avait été vu encore dans la colonie de la Nouvelle-France.

Le Fort — ou le Château, comme on disait alors, indistinctement — avait la forme d'un quadrilatère régulier. Dans son *Esquisse historique de la ville de Montréal*, M. A. Leblond de Brumath dit qu'il était « flanqué de quatre bastions en maçonnerie ; les courtines, de deux

---

1. Annales des Ursulines de Québec.

toises de haut, étaient en bois, et le tout mesurait trois cent vingt pieds de long. Trois portes y donnaient accès; l'entrée principale ouvrait sur le Saint-Laurent; les deux autres donnaient, celle du nord sur la petite rivière (Saint-Pierre), celle du sud sur le moulin qui fut construit plus tard, en 1648<sup>1</sup>. Dans son enceinte s'élevaient un bâtiment à deux ailes au centre duquel se trouvait la chapelle, des magasins servant d'entrepôt, l'hôpital. Enfin près du fort on établit le premier cimetière. »

Subséquentement, on construisit, en dehors de l'enceinte fortifiée, des maisons qui augmentèrent en nombre chaque année<sup>2</sup>.

L'hôpital Saint-Joseph, établissement distinct confié à la direction de Mademoiselle Jeanne Mance — qui en fit l'inauguration en 1644 — était plus éloigné du rivage que les autres bâtiments. Comme il y avait alors peu de malades à Villemarie, on y réunissait les

---

1. Le moulin du Fort, ainsi qu'on le désignait, était garni de meurtrières comme le célèbre moulin appelé *Le Cavalier* (terme de fortification), à Québec. — E. G.

2. Il y en avait quarante en 1659.

---

enfants des colons et aussi des adultes indigènes pour les catéchiser <sup>1</sup>.

Dans les jours d'alerte, le gouverneur ordonnait parfois à tous les habitants de rentrer dans le Fort. La garde de celui-ci nécessitait une constante surveillance. Quelques dogues que l'on avait amenés de France étaient pour les sentinelles d'admirables auxiliaires ; grâce à leur odorat merveilleux, ils savaient découvrir les Iroquois cachés en embuscade dans les plis de terrain ou les bois du voisinage, et s'empressaient de dénoncer leur présence par des aboiements furieux. « Les chiens, dit M. de Casson, faisaient, tous les matins, une grande ronde pour découvrir les ennemis, et allaient ainsi sous la conduite d'une chienne nommée Pilotte. L'expérience journalière avait fait connaître à tout le monde cet instinct admirable que Dieu donnait à ces animaux, pour nous garantir de quantités d'embuscades, que les Iroquois nous faisaient partout, sans qu'il

---

1. Ce ne fut qu'en 1659 que les Mères Judith Moreau de Brésoles, Catherine Macé et Marie Maillé, hospitalières de La Flèche, en Anjou, prirent la charge de l'Hôpital Saint-Joseph de Villemarie.

---

---

nous fût possible de nous en garantir si Dieu n'y eût pourvu par ce moyen »<sup>1</sup>.

M. Philippe Hébert a eu l'heureuse pensée de faire figurer l'intelligente Pilote a côté de Lambert Closse dans l'un des hors-d'œuvres du beau monument qui décore la Place-d'Armes à Montréal.

---

#### IV

Les premières pages des annales de Villemarie. — Sanglant épisode. — Le surnaturel dans l'histoire. — L'historien Parkman. — Fils et filles de la catholique Champagne. — Louis d'Ailleboust défricheur et agriculteur. — Ses travaux de fortifications. — Il est nommé gouverneur intérimaire de Montréal. — Voyage en France. — Madame d'Ailleboust bienfaitrice des pauvres sauvages.

Il n'entre pas dans le cadre de cette petite étude d'écrire un résumé de l'histoire de Montréal. La première période de cette histoire est sublime et navrante. Presque toutes les pages en sont teintes de sang. L'holocauste du Long-Saut et l'épouvantable tragédie de

---

1. *Histoire du Montréal*, de 1643 à 1644.

---

Lachine ne sont que les développements d'une longue série de drames où périrent des hommes et des femmes, assassinés, faits prisonniers ou torturés, et qui commença, dès l'année 1643, par le massacre de trois colons: Pierre Laforest, Bernard Boète et Guillaume Boissier, tués et scalpés à quelques pas seulement de l'enceinte du fort construit par Maisonneuve. Et ce qu'il y a de vraiment digne de fixer l'attention des historiens et des penseurs, c'est que tous les habitants de Villemarie savaient, avant de quitter la France, le sort entouré de périls qui les attendait et les risques qu'ils auraient à courir. Ils étaient animés d'un enthousiasme religieux extraordinaire. Ce qu'ils voulaient c'était de faire briller l'Évangile au sein de la barbarie, c'était l'augmentation du royaume de Jésus-Christ. Leur héroïsme n'était pas la vertu d'un moment, le résultat d'une circonstance imprévue et fugitive: c'était la vertu de chaque instant, de chaque jour, de la vie tout entière. Il convient de dire cependant que le sol de l'île de Montréal était fécond<sup>1</sup>; que la charité régnait en sou-

---

1. Au printemps de 1644, « on commença à faire du bled français à la sollicitation de M. d'Ailleboust ». La

---

---

veraine à Villemarie, et que la vie intime entre Français y était d'une idéale et consolante douceur.

Pour apprécier comme il convient la conduite des fondateurs de Montréal, « il faudrait, dit l'historien protestant Parkman, pouvoir se placer à un point de vue plus qu'humain. . . » A l'époque qui suivit immédiatement la Réforme, continue-t-il, le catholicisme voulut se retremper « aux sources les plus pures de la vie primitive de l'Église; et à la suite de ce mouvement l'on vit éclore des vertus, une ferveur dignes des Croisades. À bien des points de vue, l'entreprise de Montréal a le caractère de cette époque; l'esprit de Godefroy de Bouillon revit dans Chomedey de Maisonneuve, et Marguerite Bourgeois réalise l'idéal de la femme chrétienne, fleur de la terre bai-

---

récolte fut abondante. (Dollier de Casson.) Le Père Ragueneau écrivait plus tard : « La récolte des blés à été, cette année, très heureuse partout, mais principalement à Montréal, où les terres sont fort excellentes. . . Ce lieu eût été un paradis terrestre pour les sauvages et pour les Français sans la terreur des Iroquois, qui paraissaient continuellement et le rendaient presque inhabitable; ce qui a fait que les autres sauvages s'en sont retirés. » (Relation de 1651).

---

gnée dans les rayons célestes, dont la mission semble n'être que de pénétrer de sa douce influence un siècle barbare<sup>1</sup>. »

La Vénérable Marguerite Bourgeois, dont on vient de lire le nom, était, elle aussi, fille de la Champagne. Le Père Bouvard, supérieur des Jésuites de Québec, lui a rendu cet élogieux témoignage : « Je ne crois pas avoir jamais vu de fille aussi vertueuse que la sœur Bourgeois, tant j'ai remarqué en elle de grandeur d'âme, de foi, de confiance en Dieu, de dévotion, d'humilité, de mortification, de zèle. »

L'abbé Faillon, après avoir cité les lignes qui précèdent, ajoute : « Ce serait ici le cas de parler des exemples admirables que Mademoiselle Mance et Madame d'Ailleboust donnaient, de leur côté, à la colonie. Qu'il nous suffise de dire que les personnes choisies par la divine Providence pour influencer sur l'esprit et les mœurs des colons, offraient une réunion digne des plus beaux temps de l'Église. M. de Maisonneuve avait fait vœu de chasteté perpé-

---

1. *Les Jésuites dans l'Amérique du Nord au XVIIe siècle*, par Francis Parkman; traduction de la Ctesse G. de Clermont-Tonnerre. — Paris, Didier et Cie, éditeurs, 1882.

---

tuelle; Mademoiselle Mance et Sœur Bourgeoys s'étaient également consacrées à Dieu par le vœu de virginité, ainsi que M. et Madame d'Ailleboust, malgré leur mariage; et toutes ces âmes d'élite étaient comme un sel de sagesse qui contribuait très efficacement à inspirer l'amour de la vertu et à préserver de la corruption du vice tout le reste de la colonie<sup>1</sup>. »

Presque au début de son séjour à Villemarie, M. d'Ailleboust se fit défricheur et agriculteur, sans cesser pour cela de s'occuper de fortifications. Les quelques maisons qu'il construisit sur ses défrichements de l'île de Montréal ressemblaient à autant de redoutes et pouvaient soutenir un siège de quelques heures ou de quelques jours en attendant des secours de l'extérieur. En réalité Louis d'Ailleboust continua toujours de faire bénéficier la colonie de ses « belles lumières », comme parle Dollier de Casson, et on le vit successivement ajouter de nouveaux bastions au fort de Villemarie,

---

1. *Histoire de la colonie française en Canada*, vol. II, page 221. Rappelons ici que l'ancienne province de Champagne fournit aussi à la Nouvelle-France le plus illustre de ses intendants, Jean Talon, né à Châlons-sur-Marne.

---

alors qu'il était gouverneur intérimaire de Montréal; fortifier le poste des Trois-Rivières et élever des redoutes sur la côte de Beaupré lorsqu'il remplissait les fonctions de gouverneur-général du Canada; puis, après qu'il eut terminé sa carrière politique, construire à Montréal le célèbre fort du Coteau Saint-Louis, au sommet d'un monticule de cinquante pieds de hauteur <sup>1</sup>.

Ce monticule fut rasé au siècle dernier et remplacé, d'abord par le « Carré Dalhousie », puis par l'hôtel et la gare Viger et quelques dépendances appartenant à la Compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien <sup>2</sup>.

Le vicomte d'Argenson écrivait à la date du 4 août 1659: « On a commencé une redoute et fait un moulin sur une petite éminence fort avantageuse pour la défense de l'habitation, du moins du côté qu'ils appellent le *Coteau Saint-Louis*. » Il y eut alors deux moulins à

---

1. Exactement cinquante-quatre pieds.

2. L'énorme quantité de terre qui fut déplacée lorsque disparut la citadelle du coteau Saint-Louis servit à niveler le Champ de Mars (1812), puis à combler un étang et à assainir un marais du voisinage (1819). Tout le sol de surface du Carré Viger est formé de cette terre ainsi transportée.

---

vent à Villemarie : l'*Ancien Moulin* ou *Moulin du Fort*, et le *Moulin du Coteau*.

La redoute du coteau fut plusieurs fois reconstruite, puis garnie de canons. Les Sulpiciens, devenus les seuls seigneurs de l'île en 1663, en transportèrent la propriété au roi de France, et elle prit alors le nom de Citadelle de Montréal.

Louis d'Ailleboust devint gouverneur intérimaire de Montréal au mois d'octobre de l'année 1645, en remplacement de M. de Maisonneuve appelé en France à la mort de son père. Le fondateur de Villemarie revint au Canada l'année suivante; mais à peine arrivé à Québec, il apprit, par une lettre de M. de la Dauversière, que sa mère était sur le point de convoler en secondes noces, et que son beau-frère venait d'être assassiné. Il retourna aussitôt en France, sans même se rendre à Villemarie, et M. d'Ailleboust continua de remplir les fonctions de gouverneur de Montréal.

A son retour définitif à Montréal, M. de Maisonneuve informa M. d'Ailleboust qu'on désirait le voir à la Cour, et qu'il allait être appelé à remplacer M. de Montmagny comme gouverneur-général du Canada.

M. d'Ailleboust partit de Québec le 21 oc-

---

tobre 1647 pour se rendre en France. Concurrément avec M. des Châtelets, il était chargé par les « habitants » du Canada de demander au roi et à la reine régente certaines modifications à l'arrêt du 27 mars 1647, qui fut la première charte politique du Canada <sup>1</sup>.

Madame d'Ailleboust n'accompagna pas son mari dans ce voyage, non plus que dans un voyage subséquent qu'il fit au pays natal. Sa santé se maintenait excellente, et elle s'était sincèrement attachée à sa nouvelle patrie. Elle était l'objet de l'affection et de l'admiration des femmes indigènes ainsi qu'en témoignent les annales de l'époque. Parlant couramment leur langue, elle consolait les pauvres veuves dont les maris avaient été victimes des cruautés iroquoises, et s'entretenait souvent avec les néophytes. On peut dire que durant toute sa vie canadienne — qui ne dura pas moins de quarante-deux ans — il lui fut constamment donné, comme à un illustre personnage de l'époque, de « répandre les bienfaits et recueillir l'amour ». Les Algonquins la

---

1. Ce document important a été publié dans la *Revue Canadienne*, — volume 30, page 352.

---

---

nommaient *Chaouérindamaquetch*<sup>1</sup>, c'est-à-dire « Celle qui a pitié de nous dans notre misère ». Elle connaissait l'idiome local et s'employa même à l'enseigner aux autres, ce qui n'était pas toujours facile<sup>2</sup>. Un couple d'Indiens convertis, désireux de s'unir par un mariage chrétien, rendit un jour hommage à son savoir d'une façon assez originale : — « Nous voulons nous marier et nous nous sommes promis, lui dit l'épouseur ; tu sais parler le sauvage comme nous et tu nous comprends bien ; viens donc nous marier dans l'église puisque le Père est absent. »

---

1. Relation de 1647.

2. Les sauvages étaient facétieux à leurs heures. Un Français qui éprouvait beaucoup de difficultés à apprendre de l'un d'eux la langue algonquine, dit un jour à son professeur indigène : — « Je n'entends rien à ce que tu me dis ». A quoi le Peau-Rouge répondit : — « Cela n'est pas surprenant : tu as des oreilles françaises et j'ai une langue sauvage. Coupe tes oreilles et tâche de te procurer des oreilles de sauvage ; tu me comprendras aussitôt. » (Relation de 1648).

---

## V

A la cour de France. — Nouveau décret concernant le Canada. — Louis d'Ailleboust gouverneur. — Il prête serment entre les mains du jeune roi. — Deux documents inédits. — Louis d'Ailleboust général de la flotte en destination de la Nouvelle-France. — Arrivée du nouveau gouverneur à Québec. — Départ du chevalier de Montmagny.

La carrière politique de M. d'Ailleboust commence avec ce voyage de 1647, qu'il fit avec M. des Châtelets. La supplique que les députés présentèrent à la cour tendait à établir, sans le dire expressément, que l'inertie des représentants de la Compagnie de la Nouvelle-France (ou Compagnie des Cent-Associés) était de nature à rendre inutiles toutes les généreuses initiatives des fondateurs de la colonie. « L'intention de Sa Majesté et des rois ses prédécesseurs, y est-il dit, était d'accroître les colonies et de peupler le Canada de Français catholiques, afin de disposer plus facilement, par leurs exemples, les sauvages à la religion chrétienne et à une vie civile, comme aussi de tirer de ces terres quelque commerce avantageux et utile. Néanmoins, au lieu de cela, le pays se dépeuple et le commerce y dépérit, tant par défaut de police que par les grandes

---

dettes qu'on contracte pour subvenir aux dépenses nécessaires, comme aussi par l'inobservation de plusieurs articles de l'Edit d'établissement de la Compagnie de la Nouvelle-France, et même par l'inexécution de l'arrêt du dernier règlement de mars 1647 ; mais principalement à cause des incursions des Iroquois, ennemis communs de tout le pays, qui pillent et ravagent les habitations françaises et sauvages, par eau et par terre, sans qu'on se mette en devoir d'y remédier. Afin donc qu'il soit pourvu par Sa Majesté à ces maux, les sieurs d'Ailleboust et des Châtelets, députés des habitants de la Nouvelle-France, supplient qu'en interprétant et modifiant le règlement dernier, il lui plaise de leur accorder les articles énumérés dans leur requête <sup>1</sup>. »

Tous les articles ainsi énoncés furent étudiés par le conseil du jeune roi (Louis XIV) en présence de la reine régente (Anne d'Autriche), puis définitivement approuvés, avec ou sans modifications.

---

1. Archives de la Marine à Paris. Registres des arrêts du Conseil.

---

---

En conséquence, Sa Majesté ordonna :

Que, désormais, le terme d'office du gouverneur et lieutenant-général de la Nouvelle-France ne dépasserait pas trois années, — un deuxième terme pouvant cependant être accordé ;

Que le conseil de la colonie serait composé de cinq membres, au lieu de trois seulement : le gouverneur, le plus haut supérieur ecclésiastique, l'ancien gouverneur de la colonie et deux habitants du pays <sup>1</sup>, élus de trois ans en trois ans, (et, en outre, des gouverneurs particuliers de Montréal et des Trois-Rivières lorsqu'ils se trouveraient à Québec), — le conseil immédiatement formé devant être composé de M. Louis d'Ailleboust, du Père Jérôme Lalemant <sup>2</sup> et de MM. Chavigny, Godefroy et Giffard ;

Que le traitement du gouverneur-général, pour subvenir à ses dépenses et aux frais d'en-

---

1. Ou trois habitants du pays si l'ancien gouverneur n'était plus à Québec.

2. Quatre Pères Jésuites furent successivement membres de « l'ancien conseil » ; les PP. Jérôme Lalemant, Paul Ragueneau, François-Joseph Le Mercier et Jean de Quen.

---

retien d'une garde personnelle d'au moins douze soldats, serait de 10,000 livres, avec douze tonneaux de fret ;

Que le traitement du gouverneur particulier de Montréal, pour subvenir à ses dépenses et aux frais d'entretien d'une garde personnelle de six soldats, serait de 3,000 livres, avec six tonneaux de fret ;

Que le traitement du gouverneur particulier des Trois-Rivières serait identique à celui de Montréal, avec les mêmes avantages et obligations ;

Que les 19,000 livres supprimées par cet arrêt, et prises sur les appointements assignés par l'arrêt antérieur du 27 mars 1647, seraient employées à former sans délai un *camp volant* de quarante soldats, bien armés et équipés, tirés des garnisons existantes ou levés au plus tôt. Ce camp volant serait placé sous le commandement d'un officier nommé par le gouverneur-général ; il garderait les passages, par eau et par terre, où pourrait paraître l'ennemi ; l'hiver, il serait cantonné dans les garnisons, pour, de là, au besoin, battre la campagne et courir vers les points les plus menacés du pays.

Les réglemens non modifiés de l'arrêt de 1647 étaient maintenus et confirmés.

---

Telles étaient les principales dispositions de cet arrêt portant la date du 5 mars 1648, — dispositions que M. d'Ailleboust, nommé gouverneur-général du Canada pour un terme de trois années, était chargé de faire exécuter.

La Compagnie des Cent - Associés, — la « Grande Compagnie », comme on disait alors, pour la distinguer de la Compagnie de Montréal et de la Compagnie dite des Habitants, — avait recommandé cette nomination de M. d'Ailleboust, estimant sans doute que, plus que tout autre, il avait intérêt à faire disparaître les griefs qu'il avait lui-même signalés.

Les provisions de gouverneur-général données à M. d'Ailleboust par le roi de France ne se trouvent pas dans les volumes intitulés *Edits et Ordonnances* publiés par le gouvernement du Canada. Nous avons eu la bonne fortune de trouver cette pièce importante dans les archives si précieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec, ainsi qu'une pièce y relative émanée de la Compagnie de la Nouvelle-France<sup>1</sup>. Nous citons

---

1. Nous devons exprimer ici notre reconnaissance aux dames religieuses de l'Hôtel-Dieu qui ont mis leurs archives historiques à notre disposition avec tant de bienveillance et de générosité. Nous remercions aussi une

---

---

ici ces deux documents, que nous croyons être inédits, et qui sont intéressants à un haut degré.

Voici le texte de la commission de M. d'Ailleboust :

« LOUIS, par la Grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, A tous ceux que ces présentes Lettres verront, Salut :

« Étant nécessaire pour le bien de notre service, de pourvoir d'un Gouverneur notre Lieutenant-Général dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, au lieu et place du Sieur Chevalier de Montmagny, dont le temps, qui ne doit être que de trois ans, ordonné par nos Règlements pour le dit pays, est expiré. SAVOIR FAISONS :

« Que, pour l'entière confiance que nous avons de la personne de Notre cher et bien Aimé Louis Dailleboust, Ecuyer, et de ses sûrs suffisance, loyauté, prudence, vigilance, zèle, soins et industrie, courage, valeur et sage conduite au fait des armes, Icelui pour ces causes et autres à ce Nous mouvant, par l'avis de la Reine régente notre très honorée Dame et Mère, et de notre certaine science, pleine puissance et autorité royale Avons commis, ordonné et établi, commettons, ordonnons et établissons par ces présentes, et lui avons baillé et baillons la dite Charge de Gouverneur notre Lieutenant-Général dans toute l'éten-

---

dame séculière, pensionnaire permanente de la communauté, qui a bien voulu nous faire bénéficier de son talent de paléographe avec la plus aimable complaisance.

due du fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, Iles et terres adjacentes, de part et d'autre du dit fleuve, et autres rivières qui se déchargent en icelui jusques à son embouchure, à prendre dix lieues près de Miscou, du côté du Sud, et du côté du Nord autant que s'étendent les terres du dit pays, qu'avait, tenait, et exerçait le dit Sieur Chevalier de Montmagny, pour trois ans seulement, qui commenceront du jour que le dit Sieur Dailleboust arrivera à Québec; Auquel nous donnons plein pouvoir, puissance, autorité, commission et mandement spécial de commander dorénavant tant aux gens de guerre qui sont et pourront être ci-après en quelque'endroit que ce soit du dit pays, qu'à tous nos officiers, ministres et sujets d'icelui; juger de tous les différends qui pourront naître entre eux, faire punir les délinquants et même exécuter à mort si le cas y échet, — le tout souverainement et sans appel; Leur ordonner tout ce qu'il verra et connaîtra être nécessaire pour notre service et le bien de nos affaires, à la garde et conservation du dit pays en notre obéissance, et ce aux mêmes droits, honneurs et prérogatives que les précédents Gouverneurs pendant les dites trois années. SY donnons en Mandement à tous Capitaines et Officiers du dit pays qu'ils aient à lui obéir et faire obéir par tous nos sujets ès choses susdites, circonstances et dépendances, tout ainsi qu'à notre dite personne, sans y contrevenir en aucune manière, Car tel est notre plaisir.

« Donné à Paris, le deuxième jours de mars, l'an de grâce mil six cent quaranté-huit, et de notre règne le cinquième »,

(Signé) LOUIS.

---

*Et sur le repli : « Par le Roi, la Reine régente, sa mère, présente, DE LOMERNE », et scellé du grand sceau de cire jaune à double queue, et à côté est écrit : « Aujourd'hui, douzième mars mil six cent quarante huit, le Sieur Dailleboust dénommé au blanc des présentes, a fait et prêté le Serment entre les mains du Roi, La Reine régente sa mère présente, qu'il était tenu faire à cause de la charge de Gouverneur et Lieutenant Général en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, en la Nouvelle-France, dont Sa Majesté l'a pourvu, moi son Conseiller Secrétaire d'État et de ses Commandements présent. »*

(Signé) DE LOMERNE.

*Collationné à l'original par moi Conseiller Secrétaire du Roi et de ses finances.*

LECOQ.

Ainsi la commission de M. d'Ailleboust fut datée du 2 mars 1648, et le nouveau gouverneur prêta son serment d'office entre les mains du roi lui-même — la reine régente présente — le 12 du même mois.

Louis XIV avait alors neuf ans et demi ; la reine régente en avait quarante-six.

Les associés de la Compagnie de la Nouvelle-France avaient recommandé cette nomination de M. d'Ailleboust, par l'intermédiaire du « grand maître, chef et surintendant général de la Navigation », en conformité de leur

---

charte<sup>1</sup>; mais on omit de faire mention de telle recommandation dans le document que nous venons de citer. La Compagnie n'apprit cette omission que l'année suivante, et, afin que ce précédent ne mît pas ses prérogatives en danger pour l'avenir, elle s'empessa d'émettre une protestation respectueuse qui, en même temps qu'elle revendiquait les droits à elle conférés par le cardinal de Richelieu, établissait, en définitive, que M. d'Ailleboust était, dans la colonie, non-seulement le lieutenant-général du roi, mais aussi le représentant officiel de la Compagnie de la Nouvelle-France.

Voici le texte de cette protestation. Il faut, en la lisant, se rappeler que l'heure de l'épanouissement littéraire qui marqua le siècle de Louis XIV, et dont l'influence devait se faire sentir jusque dans la rédaction des actes administratifs, n'était pas encore sonnée.

« LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE,  
qui a vu les Lettres de provisions de Mon-

---

1. Les associés avaient présenté une liste de trois noms, parmi lesquels se trouvait celui de M. d'Ailleboust, qui fut agréé par le « Grand Maître » et soumis au Roi. — Voir l'article XI de l'Acte d'établissement de la Compagnie des Cent-Associés (1627).

sieur Dailleboust de la Charge de Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi dans toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, Iles et terres adjacentes en la Nouvelle-France, les dites lettres nouvellement venues à sa connaissance, quoiqu'expédiées dès le mois de mai de l'année dernière, mil six cent quarante huit, A déclaré et déclare que les dites provisions ne sont suivant les articles et édits de l'établissement de la dite Compagnie, ni conformes à celles qui ont été ci-devant données aux prédécesseurs du dit sieur Dailleboust de la même charge, d'autant qu'aucunes n'ont été ci-devant accordées que sur la nomination et présentation des trois que la dite Compagnie est en possession de nommer à Mons. le Grand Mtre Chef et Surintendant de la Navigation et Commodore de France, Pour être par lui choisi et présenté au Roi Celui qui doit être pourvu, Lequel droit de nomination la dite Compagnie a exercé encore à cette fois, en ayant nommé trois dont le dit sieur Dailleboust était l'un. Il a été choisi par la Reine Régente, mère du Roi, et pourvu par le Roi de la dite charge sans faire mention de ces nomination et présentation. C'est pourquoi la dite Compagnie proteste que telle omission de clause (et d'une autre clause encore qui aurait dû y être apposée par laquelle il est mandé à celui pourvu de la dite charge de Gouverneur de tenir la main à l'exécution de l'édit portant l'établissement de la dite Compagnie et au traité fait entre la dite Compagnie et les Habitants de la Nouvelle-France), ne lui puisse nuire ni préjudicier et de demander que telles provisions soient réformées lorsqu'elles s'expédieront de trois ans en trois ans, suivant le

---

---

règlement, et les dites clauses y apposées. Pour et de laquelle protestation ci-dessus elle a fait dresser le présent acte et icelui inscrit et enregistré, Priant le dit sieur Dailleboust de le faire pareillement registrer au greffe de la Nouvelle-France, le tout pour la conservation des droits de la dite Compagnie, qui déclare que, pourtant, elle ne laissera d'agir avec le dit sieur Dailleboust en la dite qualité de Gouverneur et Lieutenant-Général pour le Roi en la Nouvelle-France, et de s'adresser à lui pour la manutention des droits de la dite Compagnie sur les lieux, et de recommander à ses officiers et à tous habitants du dit pays de lui rendre le respect et l'obéissance qui lui sont dus.

« Fait en l'Assemblée des Intendant et Directeurs de la Compagnie de la Nouvelle-France en Leur Bureau à Paris, le vingt-deuxième jour de mars mil six cent quarante-neuf.

*Extrait des délibérations de la Compagnie de la Nouvelle-France par moi secrétaire de la dite Compagnie.*

LAMY.

Reprenons maintenant notre récit.

Par exception, M. d'Ailleboust fut nommé général de la flotte qui devait partir de La Rochelle pour Québec vers la fin du mois de mai (1648).

M. Pierre LeGardeur de Repentigny, l'amiral ordinairement chargé de commander les navires faisant le service entre l'ancienne et

la nouvelle France, fut relevé temporairement de ses fonctions. Il prit passage sur le vaisseau de la Compagnie appelé *Le Cardinal*, afin de pouvoir reprendre le commandement au retour. Parmi les passagers se trouvaient le P. Vimont et trois religieuses hospitalières en destination de Québec. Une sorte d'épidémie se déclara à bord peu après le départ. Il y eut pendant le voyage beaucoup de maladie et quelques décès. M. de Repentigny fut une des victimes de l'étrange fléau, et mourut le douzième jour de la traversée. Le P. Vimont resta auprès de lui jusqu'à son dernier soupir, et il s'éteignit doucement dans des sentiments admirables de soumission à la volonté divine<sup>1</sup>.

Le navire *Le Cardinal* arriva à Québec le 19 août 1648; il était parti de La Rochelle le 31 mai.

Le vaisseau qui portait M. d'Ailleboust entra dans la rade de Québec le lendemain, 20 août, — un jeudi.

---

1. Le Père Lalemant, après avoir raconté cette mort « précieuse devant Dieu », ajoute : « La Mère Catherine de Saint-Augustin fut jusques aux portes de la mort, ou plutôt jusques aux portes du paradis ». Les deux autres hospitalières étaient la Mère Anne de l'Assomption et la Mère Jeanne de Sainte-Agnès.

Voici en quels termes habilement mesurés le P. Jérôme Lalemant raconte l'arrivée du nouveau lieutenant-royal et sa réception par son prédécesseur :

« Il fait beau voir deux personnes de mérite et de vertu dans un combat de déférence, lors principalement qu'une d'icelles met bas les intérêts qui la porteraient à s'en dispenser si elle ne fortifiait son courage par quelque pensée plus haute et plus relevée que celles du commun. Sitôt que Monsieur le chevalier de Montmagny eut connaissance des volontés du roi et de la reine, et qu'il eut appris, par l'arrivée des vaisseaux, que Leurs Majestés avaient pourvu Monsieur d'Ailleboust du gouvernement du pays en toute l'étendue du fleuve Saint-Laurent, non seulement il reçut cet ordre avec honneur et respect, mais de plus il fit paraître une généreuse magnanimité, faisant disposer avec appareil toutes les choses nécessaires pour la réception du nouveau gouverneur qui fut ensuite reçu par tous les ordres du pays, qui le complimentèrent, et les sauvages même voulurent être de la partie, lui faisant une petite harangue par la bouche d'un religieux de notre Compagnie qui les conduisait. Si l'un emporte nos regrets et nous laisse une

me  
ge:  
en  
pas  
ass  
rirc  
de:  
Il  
le  
troi  
mér  
M  
vers  
de l  
impr  
plus  
cont  
nime  
de sc  
carac

I. I  
Petite  
rempli  
temps  
capital  
du mo:

---

---

mémoire éternelle de sa prudence et de sa sagesse, l'autre, dont la vertu est déjà connue en ce nouveau monde, nous donne je ne dirai pas seulement une espérance, mais comme une assurance que les fruits déjà bien avancés mûriront, et que le royaume de Dieu continuera de s'étendre et de s'amplifier dans ces contrées. Il (M. d'Ailleboust) n'omit rien pour rendre le réciproque à son prédécesseur, ne pouvant trouver assez d'honneur pour reconnaître le mérite et la vertu de ce brave chevalier. »

M. de Montmagny partit pour la France vers le 23 septembre et prit le commandement de la flotte <sup>1</sup>. Le nom de l'illustre successeur immédiat de Champlain est un des noms les plus respectés de notre histoire nationale. Les contemporains de M. de Montmagny sont unanimes à louer sa piété, son courage, la droiture de son esprit, la noblesse et l'élévation de son caractère.

---

1. L'Ordre de Malte envoya M. de Montmagny aux Petites-Antilles, à Saint-Christophe, vers 1651, pour y remplir une charge de confiance. Il y mourut peu de temps après, et fut enterré dans l'église de Basse-Terre, capitale de Saint-Christophe.— Voir la *Nouvelle-France* du mois d'octobre 1908, article du Père Alexis, O. M. C.

---

## VI

Au château Saint-Louis. — Premiers actes officiels du nouveau gouverneur. — Voyage à Montréal. — La Huronie saccagée par les Iroquois. — Dispersion et exode des Hurons. — Trois tribus descendent à Québec. — Les Hurons à l'île d'Orléans. — Exécution capitale. — Charité de Madame d'Ailleboust. — Incendie du Monastère des Ursulines. — Louis d'Ailleboust architecte.

M. d'Ailleboust s'installa dans la nouvelle résidence du fort Saint-Louis — le château — dont la construction avait été commencée l'année précédente. Madame d'Ailleboust et Mademoiselle de Boullongne, descendues à Québec après un séjour ininterrompu de cinq années à Villemarie, furent les premières dames de céans en la demeure officielle du représentant de Sa Majesté Très Chrétienne au Canada <sup>1</sup>.

En vertu des décrets de 1647 et 1648, le gouverneur et ses conseillers pouvaient décider de la paix ou de la guerre; mais ils pou-

---

1. Mademoiselle de Boullongne n'y demeura que quelques semaines. Elle passa bientôt du château au cloître, où elle mourut dix-neuf ans plus tard. (*Annales des Ursulines de Québec.*)

---

vaient aussi exercer des fonctions d'une plus modeste portée, et les simples règlements de police étaient dans leurs attributions. C'est bien ainsi qu'il en devait être pour une communauté naissante. « On conçoit, dit l'abbé Ferland, que, dans les premiers temps de la colonie française, l'autorité de ces fonctionnaires devait être fort étendue et s'exercer d'une manière paternelle, sans qu'on s'attachât trop scrupuleusement aux formes suivies alors dans les parlements de France »<sup>1</sup>.

Le plus important des premiers actes administratifs du nouveau gouverneur fut l'organisation du « camp volant » dont la création était ordonnée par le décret du 5 mars 1648. Il en confia le commandement à son neveu

---

1. « Parmi les actes officiels du nouveau conseil, on en trouve un, en date du 19 septembre 1648, par lequel Jacques Boidon est établi hôtelier (à Québec), à l'exclusion de tout autre. « Il se logera, y est-il dit, sur la grande place, « près de l'église, afin que tous puissent aller se chauffer « chez lui... Il ne gardera personne pendant la grand'-« messe, le sermon, le catéchisme et les vêpres ». Cet acte est signé par M. d'Ailleboust, gouverneur, le P. Jérôme Lalemant et les sieurs Chavigny, Godefroy et Giffard ». (J.-B.-A. FERLAND. — *Cours d'Histoire du Canada*, volume II, page 365).

---

M. Charles d'Ailleboust des Musseaux <sup>1</sup>, qui se mit en campagne dès le printemps de 1649. Ce corps militaire d'un nouveau genre, formé de quarante hommes, fut jugé d'une telle utilité que, deux ans plus tard, le gouverneur n'hésita pas, devant les agressions de plus en plus audacieuses des Iroquois, à en porter l'effectif à soixante-dix hommes.

Le nouveau gouverneur se rendit à Villemarie vers la fin de mai 1649, accompagné des douze soldats de son escorte régulière. Il y fut reçu avec une joie facile à comprendre, et y régla plusieurs affaires importantes. Il annonça à M. de Maisonneuve que la Compagnie des Cent-Associés ajoutait six hommes à sa garnison particulière et portait son traitement à 4000 livres au lieu de 3000. C'était une première dérogation aux dispositions de l'arrêt du 5 mars 1648. Il y en eut bien d'autres par la suite.

Ce fut pendant ce court voyage à Villemarie que M. d'Ailleboust mit les RR. PP.

---

1. Charles d'Ailleboust des Musseaux était fils de Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulonge, et de Dame Dorothee de Mantet d'Argentenay, une des dames d'honneur de la duchesse de Vendôme.

---

Jésuites en possession de leur seigneurie de la prairie de la Magdeleine.

La tranquillité régnait à Québec ; mais un voile de sang couvrait l'horizon du côté des Grands Lacs. La nation huronne, alliée des Français, allait être anéantie, écrasée ou dispersée, par les cruels Iroquois des cinq cantons <sup>1</sup>. Le pillage, les meurtres, les incendies allaient se multipliant. Toute la péninsule huronne fut bientôt livrée aux horreurs de massacres épouvantables. Le Père Daniel tombe sous les flèches et les balles d'une bande furieuse ; les héroïques Pères de Brébeuf et Gabriel Lalemant expirent dans d'indicibles tortures ; le Père Garnier et le Père Chabanel cueillent à leur tour les palmes du martyre.

Les sanguinaires ennemis des Français étant tout à leur œuvre de carnage dans ces régions lointaines, les établissements de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal jouissaient d'une paix au moins relative. M. d'Ailleboust se garda bien toutefois d'oublier les missionnaires de l'ouest et leurs auxiliaires séculiers dont la situation était si périlleuse, non plus que

---

1. Les Agniers, les Goyogouins, les Onnéyouts, les Tsnonnontouans et les Onnontagués.

---

---

les tribus huronnes elles-mêmes; mais il ne put que leur envoyer une soixantaine d'hommes et une certaine quantité de munitions pour tout secours. Quelle résistance ce faible appoint pouvait-il opposer aux masses de féroces Iroquois qui surgissaient de toutes parts!

Presque toutes les bourgades huronnes furent mises à feu et à sang. La mission centrale de Sainte-Marie fut abandonnée, et ses occupants se transportèrent à l'île de Saint-Joseph; mais là encore les sauvages chrétiens furent traqués par la haine iroquoise.

La famine venant ajouter ses horreurs à tant de maux, les Hurons de la nouvelle bourgade de Saint-Joseph supplièrent les missionnaires de les conduire auprès des établissements français des bords du Saint-Laurent, afin de s'y fixer et d'y vivre de la vie chrétienne loin de leurs ennemis. « En quelque endroit que nous jetions notre vue, écrivait le Père Ragueneau, nous étions convaincus que la famine, d'un côté, et la guerre, de l'autre, achèveraient d'exterminer le peu qui restait de Hurons chrétiens; et ce fut un sentiment si général de nos Pères que je ne pus y résister. Le dessein en ayant été arrêté, l'exécution devait en être prompte, de crainte que les Iro-

---

quois, entendant ces nouvelles, n'allassent nous tendre des embûches pour nous arrêter en chemin. »

Plus de trois cents Hurons descendirent à Québec avec le Père Ragueneau. Ils y arrivèrent le 28 juillet et furent secourus et nourris par le gouverneur, les Jésuites, les Hospitalières, les Ursulines et quelques autres personnes pendant l'hiver de 1650 à 1651. Au printemps de cette dernière année, ils allèrent se fixer à l'île d'Orléans, d'où leurs perfides et tenaces ennemis les obligèrent de s'éloigner quelques années après, — M. d'Ailleboust, qui les avait accueillis tout d'abord, se faisant alors et de nouveau le protecteur de ceux qui ne voulurent pas quitter Québec, comme il sera dit plus loin <sup>1</sup>.

---

1 Les seules tribus huronnes de l'Ours, du Rocher et de la Corde furent conduites à Québec par le Père Ragueneau en 1650. Les familles des deux premières durent quitter l'île d'Orléans, traîtreusement assaillies, puis emmenées en captivité, et maltraitées en route par leurs ennemis traditionnels. Plus heureuse, la tribu de la Corde (ou Attignénonghac) put se réfugier à Québec même, près du fort Saint-Louis, grâce à la protection de M. d'Ailleboust. Ce sont les descendants de cette tribu qui habitent le village de Lorette, dans le comté de Québec.

La nation huronne toute entière se dispersa par petites

---

Les Français n'intervenaient pas d'ordinaire dans les rapports des sauvages entre eux : ils se contentaient d'interdire la guerre en temps de paix dans la colonie proprement dite. Plusieurs faits indiquent qu'ils permettaient ou toléraient les exécutions capitales, même au sein de leurs établissements, après jugements rendus par ces indigènes contre des gens de leur race en leurs assemblées constituées en tribunaux. Le 3 avril 1696, quatre Iroquois furent torturés et mis à mort par des sauvages ennemis en plein Montréal, sur le terrain qui sépare aujourd'hui le palais de justice de l'hô-

---

bandes : une d'elles se retira dans l'île d'Ekaentoton (Manitoualin), une autre alla se réfugier dans l'île de Michillimakinac ; un groupe assez nombreux se rendit dans les montagnes de la nation du Pétun ; ceux qui le composaient furent poursuivis et massacrés impitoyablement, le Père Garnier partageant leur sort. Quelques familles furent adoptées par les Eriés ou Chats des bords du lac Erié, et périrent avec eux peu de temps après.

La Huronie offrait l'aspect d'un vaste champ de carnage : partout on y trouvait des traces de la cruauté iroquoise. Les habitants des deux villages de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Michel implorèrent la pitié des Tsonnontouans, qui les adoptèrent. Ceux-là, du moins, ne furent plus inquiétés. Quelques-uns étaient chrétiens, et surent conserver leur foi malgré les vicissitudes de leur vie passée au sein d'une tribu infidèle.

z  
t  
e  
q  
n  
b  
m  
n  
de  
pc  
ba  
  
tu  
« M  
Mc  
—  
I  
race  
sont  
que  
nou  
(TA  
2  
seigt  
Lou  
pitai  
de M  
Bour  
était  
dans  
« Cett

---

tel-de-ville, en face de la colonne de Nelson <sup>1</sup>, et nous voyons par le *Journal des Jésuites* qu'une autre exécution capitale, mais celle-là non accompagnée de tortures, eut lieu à Québec même, dès l'année 1650, sous le gouvernement de M. d'Ailleboust, après jugement prononcé par un tribunal formé d'Algonquins et de Hurons. Les Français n'intervinrent que pour procurer au condamné la grâce du saint baptême.

Le nouveau chrétien — un Huron — fut tué de deux coups de hache, et ce furent « Madame la Gouvernante » et Madame de Monceaux <sup>2</sup> qui l'ensevelirent.

---

1 On leur infligea le suplice du feu. « On les fit mourir, raconte un témoin oculaire, dans des supplices dont ils sont eux-mêmes les inventeurs... On m'assura que ce que je voyais n'était qu'un faible échantillon de ce qu'ils nous font souffrir quand il nous font prisonniers. » (TANGUAY. — *A travers les registres*, pages 80.)

2 Anne Gasnier, veuve de Jehan du Clément du Vuault seigneur de Monceaux, en son vivant chevalier de Saint-Louis, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers. Madame de Monceaux épousa, en secondes noces, le célèbre Jean Bourdon, ingénieur, homme de loi et explorateur, qui était chargé d'une nombreuse famille. Le mariage se fit dans la chapelle du château Saint-Louis, le 21 août 1655. « Cette dame, dit la vénérable Mère Marie de l'Incarna-

---

Madame d'Ailleboust, si « avatagée de talents naturels, tant du corps que de l'esprit », comme écrivait la sœur Morin, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal<sup>3</sup>, possédait cette force de caractère qui sait surmonter les impressions pénibles. Elle et son amie Madame de Monceaux auraient pu s'éloigner de la scène qui s'offrait à leurs regards : leur charité parla plus haut que leurs répugnances : les deux nobles dames donnèrent ce jour-là un exemple qui dut toucher bien des cœurs.

Cette année 1650 devait être féconde en événements dramatiques à Québec. Le 30 décembre au soir, au milieu de la nuit, les sinistres lueurs d'un incendie vinrent soudain réveiller les habitants du château et de tout le voisinage. Le ciel était empourpré, et l'air,

---

tion, est un exemple de piété et de charité dans tout le pays. Elle et Madame d'Ailleboust sont liées ensemble pour visiter les prisonniers, assister les criminels et les porter même en terre sur un brancard... Elle a élevé tous les enfants de M. Bourdon avec une débonnairété non pareille. » (*Histoire des Ursulines de Québec*, vol. 1, pages 278 et 279.)

<sup>3</sup> Sœur Marie Morin naquit à Québec le 19 mars 1649 et eut pour parrain M. d'Ailleboust, gouverneur de la Nouvelle-France.

très vif, rempli d'étincelles jaillissantes. Le monastère des Ursulines était en feu.

En moins de temps qu'il n'en faut pour dire un *Miserere*, comme parlent les annales du cloître, les flammes avaient envahi toutes les parties de l'édifice. On vit bientôt les pauvres religieuses et leurs élèves, françaises et indigènes, sortir, les unes après les autres, du bâtiment embrasé. Elles se rassemblèrent sur le chemin, navrées, grelottantes, à peine vêtues, serrées les unes contre les autres, quelques-unes à genoux sur la neige blanche. Madame de la Peltrie, chassée elle aussi de son appartement par l'incendie, se tenait « pieds nus sur la neige, n'ayant qu'une petite tunique avec laquelle elle s'était sauvée. »

Dix religieuses de chœur et deux sœurs converses furent ainsi jetées hors de leur demeure par une nuit très froide ; parmi les premières se trouvaient la vénérable Mère Marie Guyart de l'Incarnation, la Mère Marie de la Troche de Saint-Joseph, alors malade, et deux de nos connaissances de Villemarie : la Mère Charlotte Barré de Saint-Ignace et la Mère Philippe-Gertrude de Boullongne de Saint-Dominique.

Le gouverneur, l'abbé de Saint-Sauveur, les

---

RR. PP. Jésuites, MM. de Repentigny, Giffard, Menoil, de Saint-Denis, Couillard, de More, Guyon, Marsolet, de la Ferté et autres, ainsi que plusieurs femmes et un grand nombre de Hurons se trouvèrent bientôt sur les lieux. Voyant tout ce monde réuni, dit l'annaliste des Ursulines, « le Révérend Père Supérieur fit transporter nos enfants, partie dans l'habitation de nos domestiques, partie dans la maison d'un de nos voisins. » Les religieuses furent conduites tout auprès, chez les Jésuites, « dans la salle où l'on parle aux séculiers. »

« Le Révérend Père, continue l'annaliste, donna des chaussures à toutes celles qui n'en avaient point, car, de nous toutes, il n'y en avait que trois qui en eussent, parce qu'elles s'étaient ainsi couchées le soir pour mieux résister au froid »<sup>1</sup>.

Mises au courant de ce qui se passait, les bonnes religieuses de l'Hôtel-Dieu, émues du

---

1. Il faut noter ici qu'on ne commença à se servir de poêles pour chauffer le couvent des Ursulines, à Québec, qu'en 1668. Dans le couvent incendié en 1650, on s'était servi de quatre cheminées pour se procurer une chaleur très insuffisante, tout en dépensant beaucoup de combustible, — 175 cordes de « gros bois » pour un seul hiver !

---

malheur qui venait de frapper leurs sœurs ursulines, les envoyèrent aussitôt « quérir » pour les « loger en leur maison », — proposition qui fut acceptée avec reconnaissance.

« Si quelque chose était capable de faire oublier à nos Mères le dépouillement universel qu'elles venaient de subir — dit l'historienne moderne des Ursulines — c'eût été la charité extrême dont on usa à leur égard à l'Hôtel-Dieu ».

Les filles de sainte Ursule reçurent de toutes parts des témoignages de sympathie, et, trois semaines après la nuit fatale, elles purent s'installer, bien que très à l'étroit, dans la maison de Madame de la Peltrie.

Monsieur et Madame d'Ailleboust prirent un intérêt particulier à la reconstruction du monastère incendié. Le gouverneur y contribua de diverses manières ; la Mère Marie de l'Incarnation écrit à ce sujet : « *il en voulut lui-même faire le dessin*, et, comme père temporel de la Communauté, avoir la vue sur le gros de l'entreprise, nous y assistant non-seulement par charité, mais encore par inclination ; car, lorsque notre accident arriva, il n'y avait pas un mois que la sœur de Madame

---

---

d'Ailleboust, sa femme, avait fait profession religieuse dans notre communauté.»

Ce travail d'architecte dont parle la Mère Marie de l'Incarnation, était chose facile pour le gouverneur. Plus difficile était la tâche politique dont son souverain l'avait chargé.

---

## VII

Protection insuffisante de la colonie. — Nouvelles fortifications aux Trois-Rivières. — Projet d'alliance offensive et défensive avec les colons de la Nouvelle-Angleterre. — Échec diplomatique. — La terre de Coulonge. — M. de Lauzon gouverneur-général. — Louis d'Ailleboust dans la vie privée. — Chez les Ursulines. — Cruelle situation des colons des Trois-Rivières et de Villemarie. — Jeanne Mance.

Tant que dura la suzeraineté de la Compagnie des Cent-Associés, la France n'accorda qu'une protection insuffisante à sa colonie de l'Amérique du Nord. Alors qu'il eût fallu aller porter la guerre dans les cantons iroquois, — comme le fit plus tard M. de Tracy — le gouverneur devait se contenter de se tenir sur la défensive, à cause de l'insuffisance des moyens

dont il pouvait disposer, puis de recourir aux ressources de la diplomatie pour ne rien perdre de la situation acquise et empêcher les pires excès du mal.

Vers la fin de l'année 1650, M. d'Ailleboust fit commencer aux Trois-Rivières de nouvelles fortifications qui sauvèrent le bourg d'une destruction complète lors de l'investissement de 1653 par cinq cents Agniers. À Monsieur Pierre Boucher, chargé du commandement de la place, il adressa les instructions très précises que nous transcrivons ici :

« 6 juin 1651. — Louis d'Ailleboust, gouverneur.

« Ordre au sieur Boucher, capitaine dans le bourg des Trois-Rivières.

« Il fera faire exercice le plus souvent qu'il pourra, soit pour tirer au blanc ou autrement, et aura soin que chacun tienne ses armes en bon état et bien chargées de postes ou de balles.

« Il fera pour cet effet quelquefois visiter par les maisons afin d'empêcher que personne ne se défasse de ses armes sans congé exprès du gouverneur.

« Il excitera souvent ceux qui vont au travail de se tenir sur leurs gardes, surtout aura l'œil que leurs armes soient bien chargées et non pour tirer sur des (*illisible*) qu'il leur défendra de ma part.

« La palissade et les deux redoutes achevées, il divisera le bourg en trois escouades ou quatre, s'il y a assez d'hommes, dont une entrera tous

---

les soirs en garde dans la redoute qui regarde les champs. Dans un corps de garde, il y aura toujours une personne qui veillera, et celui qui devrait être en sentinelle fera ronde tout autour du dedans de la palissade et aura l'oreille souvent au guet pour ne se point laisser surprendre du dehors par l'ennemi, ni du feu qui se peut mettre par accident en quelque maison.

« Il fera son possible pour presser (la construction de) la palissade et fera mémoire des journées qui seront données, par qui, à quoi et combien.

« S'il arrivait quelques réfractaires au commandement ou qui manquassent aux gardes, il les condamnera à l'amende tel qu'il jugera à propos, ou s'il arrivait quelque refus d'obéir, il en fera son rapport au gouverneur pour en faire le châtiement.

« Fait et expédié au fort des Trois-Rivières, ce six de juin, mil six cent cinquante-et-un ».

(Signé) DAILLEBOUST <sup>1</sup>.

D'autre part, le gouverneur et son conseil tentèrent de donner une suite favorable à des pourparlers entamés par les colonies de la Nouvelle-Angleterre avec le gouvernement du Canada dès l'année 1647, sous l'administration de M. de Montmagny. Les négociants de Boston, de Plymouth, du Connecticut et de

---

1. Cité par L.-A. Huguet-Latour dans son *Annuaire de Villemarie*, année 1867.

---

---

New-Haven, ou du moins un certain nombre d'entre eux, désiraient l'adoption d'un traité décrétant la réciprocité commerciale et le libre échange entre les colonies française et anglaise. Un semblable traité eût favorisé les colons anglais en leur ouvrant la route du Saint-Laurent pour pénétrer dans l'intérieur du continent, y écouler leurs produits et se mettre directement en communication avec les chasseurs indiens des pays du castor. Il eût aussi offert des avantages aux colons français en leur facilitant l'accès aux comptoirs de la Nouvelle-Angleterre ; mais ces avantages seraient restés illusoires pour les trafiquants du Canada tant que la route aurait été barrée par des sauvages ennemis. La première chose à faire était d'assagir les Iroquois.

M. d'Ailleboust jugea qu'il convenait de reprendre les négociations interrompues, mais à la condition que l'union commerciale proposée eût pour corollaire une union offensive et défensive contre les Iroquois.

D'abord assez favorablement accueillies par trois des quatre colonies anglaises, les propositions de M. d'Ailleboust et de ses conseillers furent ensuite unanimement repoussées. Des flots de sang versé et des misères sans nombre,

---

dont nos voisins eurent comme nous à souffrir, furent les conséquences de ce refus des autorités de la Nouvelle-Angleterre <sup>1</sup>. Les hostilités se poursuivirent ardentés, les Abénaquis, amis des Français, prenant part à la lutte.

Les trois années d'administration de M. d'Ailleboust allaient bientôt expirer. Le décret royal du 5 mars 1648 permettait bien le renouvellement de ce mandat triennal, mais comme la règle venait d'être posée, il n'y avait pas lieu de croire que l'on débiterait par une exception. D'ailleurs la Compagnie des Cent-Associés avait dans ses rangs un homme de mérite en qui elle avait confiance et qui avait déjà pris une part importante dans la régie de ses affaires : c'était M. Jean de Lauzon. Accepté par le roi après présentation par la Com-

---

1. On comptait tellement sur une issue différente de ces négociations qu'un vaisseau anglais, chargé de marchandises, était déjà entré dans le Saint-Laurent lorsqu'elles furent rompues. — Voir les lettres de M. d'Ailleboust et de ses conseillers ainsi qu'un extrait des délibérations de l'ancien conseil de la Nouvelle-France portant la date du 20 juin 1651, aux archives historiques du département du registraire de la province de Québec, vol. 1, première série.

---

pagnie <sup>1</sup>, il fut nommé gouverneur-général du Canada le 17 janvier 1651, et lorsque le temps fut venu son prédécesseur s'effaça devant lui de bonne grâce.

Notons ici que l'année qui précéda l'expiration de son terme d'office, Louis d'Ailleboust s'occupa de la question de la traite de l'eau-de-vie avec les sauvages et donna des ordres sévères pour faire cesser ce pernicieux trafic au poste de Tadoussaç.

Dans les derniers mois de son administration, M. d'Ailleboust visita Montréal et les Trois-Rivières avec son escorte ordinaire de douze soldats. Les bandes iroquoises infestaient le pays, et l'on ne comptait plus les agressions dont les colons français, isolés ou par petits groupes, étaient l'objet de la part d'ennemis toujours nombreux disséminés dans la campagne. <sup>2</sup> La flotte de France était en retard, les

---

1. La Compagnie présenta trois noms : ceux de Jean de Lauzon, de Duplessis-Bochard et de Robineau-Bécancour.

2. « On a vu plusieurs fois, dit la Sœur Morin, dix hommes de Villemarie, et moins que cela, faire tête à cinquante et quatre-vingts Iroquois. » *Les Montréalistes*, comme on disait alors, avaient une grande réputation de bravoure.

provisions allaient manquer. Que pouvait faire le gouverneur avec une autorité expirante et des ressources exceptionnellement limitées?

Québec cependant en imposait toujours par sa situation, si admirablement choisie, et aussi par ses moyens de défense. Le gouverneur s'appliqua à en tenir l'accès toujours difficile.

Ce sont moins les hommes qui font les circonstances que les circonstances qui font les hommes. Au milieu de toutes les difficultés qui l'entouraient, il fut cependant donné à M. d'Ailleboust de prouver que les vicissitudes de la vie coloniale ne l'effrayaient pas. Dès l'année 1649, il semble avoir résolu de se fixer à Québec pour y donner carrière à son activité, même après sa retraite de la vie officielle. Le 17 octobre de cette même année, il acheta de Nicolas Gaudry dit Bourbonnière une propriété de cinquante arpents située à une lieue du Château Saint-Louis, propriété à laquelle il donna le nom de Coulonge, et qui devint plus tard Powell Place, puis Spencer Wood.

Cette terre de Coulonge, dont le nouveau propriétaire devait faire sa demeure, fut agrandie, en 1652 et 1653, par diverses concessions et acquisitions.

Le nom de Coulonge était un nom de terre

et  
m  
ac  
pr  
ac  
Q  
Co  
frè  
de  
sor  
bel  
Do  
I  
gou  
sur  
/ésa  
« Il  
com  
—  
I I  
actue  
à M.  
au no  
juillet  
le no  
boust,  
ainsi c  
Les no  
1

---

et un nom de famille : Louis d'Ailleboust lui-même est appelé « sieur de Coulonge » dans un acte passé en 1643, immédiatement avant son premier départ de France pour le Canada, — acte conservé aux archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Louis d'Ailleboust a pu donner ce nom de Coulonge à sa propriété en souvenir de son frère Nicolas d'Ailleboust, sieur de Coulonge, de même qu'il donna le nom d'Argentenay à son fief de l'île d'Orléans en l'honneur de sa belle-sœur Madame Nicolas d'Ailleboust, née Dorothée de Mantet d'Argentenay <sup>1</sup>.

Le 13 octobre 1651, M. de Lauzon, le nouveau gouverneur-général, mit pied à terre à Québec sur les huit heures du matin. Le *Journal des Jésuites* raconte sommairement cette arrivée : « Il alla droit au fort, où, ayant présenté sa commission, on lui remit les clefs, et entra

---

1 Le fief d'Argentenay, petite portion de la paroisse actuelle de Saint-François de l'île d'Orléans, fut concédé à M. Louis d'Ailleboust par son successeur M. de Lauzon, au nom de la Compagnie de la Nouvelle-France, le 23 juillet 1652. « Argentenay, dit M. Pierre-Georges Roy, est le nom d'un petit village de Champagne. M. d'Ailleboust, originaire de cette province, voulait, en nommant ainsi ce fief, faire revivre un nom qui lui était cher. » — *Les noms géographiques de la Province de Québec.*

dans le fort. De là il vint à l'église, où je le reçus *more ecclesiastico, aspergendo eum aquâ benedictâ* à l'entrée de la porte, et lui disant quelque huit ou dix lignes pour sa réception. Ensuite le R. P. Lalemant dit la messe » <sup>1</sup>.

Le gouverneur était accompagné de ses deux fils Jean et Louis de Lauzon. Un autre fils, Charles, arriva à Québec l'année suivante <sup>2</sup>.

1. Cinq jours plus tard « les escoliers reçurent M. le Gouverneur... Les sauvages dansèrent ».

2. A son fils Jean, un militaire de distinction nommé « grand sénéchal de la Nouvelle-France, » M. de Lauzon fit cession de la seigneurie de Lauzon ; à son fils Louis il accorda les seigneuries de la Citière et de Gaudarville. Son fils Charles reçut le titre de « grand maître des eaux et forêts » et la seigneurie de Charny, dans l'île d'Orléans.

Jean de Lauzon, fils, s'allia à une famille importante de la colonie ; il épousa Anne Després le 23 octobre 1651, dix jours seulement après être débarqué sur la terre canadienne avec son père. Il était déjà venu dans la colonie en 1644. Il fut tué par les Iroquois le 22 juin 1661.

Charles de Lauzon (de Charny) épousa Marie-Louise Giffard, fille du seigneur Robert Giffard, le 12 août 1652, deux mois après son arrivée à Québec. Devenu veuf en 1657, il embrassa l'état ecclésiastique.

Louis de Lauzon (de la Citière) épousa, le 5 octobre 1655, Catherine Nau de Fossembault, envoyée de France par la duchesse d'Aiguillon pour se faire religieuse hospitalière à Québec, mais qui, rendue à destination, changea soudain de résolution et se décida à s'engager dans les liens du mariage. Louis de Lauzon étant mort en

---

---

Madame de Monceaux, de retour d'un voyage en France, et M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, qui devait jouer un rôle important dans la société canadienne, arrivèrent à Québec en même temps que M. de Lauzon.

Le nouveau gouverneur était chargé de réorganiser l'administration de la justice. « La compagnie de la Nouvelle-France avait décidé que la justice ordinaire aurait pour chef un grand sénéchal, institué pour tout le pays, qu'on nommerait un lieutenant général civil et criminel au siège de Québec, et un lieutenant particulier civil et criminel pour y rendre justice en première instance ; les appels ressortissaient devant le gouverneur-général, qui avait pouvoir de Sa Majesté de juger souverainement et en dernier ressort. Ce fut M. de Lauzon lui-même qui installa les officiers. « La charge de grand sénéchal accordée au fils « du gouverneur — observe M. de La Tour — « n'était qu'un titre d'honneur, comme elle

---

1659, Catherine Nau épousa en secondes noces Jean-Baptiste Peuvret, sieur du Menu, greffier de la sénéchaussée, et plus tard greffier du Conseil souverain.

Il n'existe plus en Canada aucun descendant de M. de Lauzon gouverneur de la Nouvelle-France.

---

« l'est aujourd'hui dans les provinces de la « France. » La justice était administrée au nom du sénéchal par les officiers de la sénéchaussée, c'est-à-dire par le lieutenant général, le lieutenant particulier et le procureur fiscal. Les appels de ce tribunal étaient portés devant le gouverneur, comme le prouvent quelques jugements rendus par M. de Lauzon père. <sup>1</sup> »

Louis d'Ailleboust est le seul des gouverneurs de la Nouvelle-France qui soit resté dans la colonie après l'expiration de son terme d'office. Monsieur et Madame d'Ailleboust demeuraient « en leur maison de Coulonge, paroisse de Québec, » le 30 octobre 1652, date du « don mutuel » qu'ils se firent de leurs biens.

Devenu simple habitant de la colonie, l'ancien gouverneur accepte de remplir les modestes fonctions qui lui sont confiées par ses concitoyens. Il est élu syndic de Québec et marguillier de la paroisse en 1653 <sup>2</sup>. De concert

---

1. J.-B.-A. FERLAND, — *Cours d'Histoire du Canada*, vol. 1, page 402.

2. Le curieux document qui suit porte la signature de M. d'Ailleboust, marguillier :

« Nous, soussignés, curé et marguilliers de la paroisse de Québec, en la Nouvelle-France, déclarons que sur le

---

avec quelques associés, il établit, cette même année, un poste de pêche à Percé, et y envoie un vaisseau avec instruction de transporter « les produits du voyage » à Saint-Christophe, dans les Antilles.

---

différend survenu entre la dite paroisse et les Révérendes Mères Ursulines, touchant les places des anguilles du Cap aux Diamants, nous avons cédé et cédon pour toujours aux susdites Révérendes Mères Ursulines, les dites places et Cap aux Diamants, jusqu'à la concession de Maître J. Maheu qui constitue les bornes de la concession de la paroisse de ce côté-là; et ce moyennant une barrique d'anguille fraîche pour reconnaissance annuelle; laquelle reconnaissance annuelle les dites Révérendes Mères pourront racheter toutes et quantes fois qu'il leur plaira par un présent fait à la paroisse. Et pour la cabane de planches érigée sur la dite place aux dépens de la paroisse, elle demeurera en propriété aux dites Révérendes Mères moyennant la somme de cent francs une fois payée.

« Fait à Québec, en l'assemblée des marguilliers, ce 29ème octobre 1653. (Signé) Jérôme Lalemant, Louis d'Ailleboust, Jean Bourdon, Jean Godefroy. »

Au revers est écrit : « Nous, soussignés, curé et marguilliers de la paroisse de Québec, déclarons que nous serons contents pour le rachat de la susdite reconnaissance si les Révérendes Mères donnent à la paroisse une chasuble blanche *honnête* pour servir aux grandes fêtes de l'année ».

Plus bas est écrit : « Je, soussigné, Jérôme Lalemant, faisant fonction de curé de cette paroisse, déclare avoir reçu la dite chasuble belle et bien conditionnée. Fait à Québec, ce 12 novembre 1654.—J. Lalemant. »

Il n'oublie pas cependant l'établissement si cher de Montréal, dont il est un des fondateurs, et on le voit, après l'arrivée de M. de Lauzon, tantôt à Québec, tantôt à Villemarie, jusqu'à son départ pour un deuxième et dernier voyage en France, vers la fin de l'année 1655.

Lorsque M. d'Ailleboust se trouvait à Villemarie, il se retirait dans sa propre maison, à l'intérieur du fort ; lorsqu'il était à Québec, il habitait sa résidence de Coulonge.

Madame d'Ailleboust ne retourna jamais dans son pays natal, qu'elle n'avait quitté qu'en se faisant violence à elle-même. Elle paraissait jouir tout particulièrement de son séjour à Québec, où demeurait sa sœur. Nous la retrouvons chez les Ursulines, le 9 décembre 1652, à la prise d'habit de la première novice ursuline canadienne, Mademoiselle Geneviève Bourdon, belle-fille de son amie Madame Bourdon (Anne Gasnier, autrefois Madame de Monceaux). Le Père Ragueneau officia en cette circonstance ; le Père Jérôme Lalemant dit la messe, le Père Chastelain prêcha. M. de Lauzon, M. d'Ailleboust, M. Bourdon et quelques prêtres séculiers étaient aussi présents à la cérémonie.

Il y eut collation pour les dames chez les

---

---

Ursulines. M. Bourdon fit les frais d'un dîner donné chez les Jésuites; l'ancien et le nouveau gouverneur, qui s'y rencontrèrent, vivaient en bonne intelligence et avaient déjà eu l'occasion de se donner des témoignages d'une estime réciproque.

On avait mieux à faire, en ces jours d'épreuve, que de se livrer à des dissensions: l'ennemi était plus audacieux que jamais; le Père Buteux avait été massacré quelques mois auparavant (mai 1652); M. Duplessis-Bochart, gouverneur des Trois-Rivières, et quinze habitants de ce bourg venaient d'être tués par les Iroquois (19 août 1652); Montréal était dans de constantes alarmes. Le gouverneur-général avait eu la malheureuse pensée de supprimer le camp volant cette année même, 1652; les événements lui firent voir qu'il s'était trompé: il le rétablit l'année suivante.

M. de Maisonneuve était alors en France. Lui, l'intrépide, le vaillant, le persévérant, il s'était senti pris de désespérance et avait parlé d'abandonner Villemarie s'il ne pouvait obtenir une nouvelle et abondante recrue. La noble Jeanne Mance était là, heureusement, pour relever le courage du lutteur accablé. « Rien n'est beau, dit un biographe de M. de Maisonneuve,

---

---

neuve, comme le spectacle de cette femme si frêle, si délicate, apportant l'étonnante efficacité de son concours à cet homme si courageux et si fort »<sup>1</sup>.

En quittant Montréal à l'automne de 1651, M. de Maisonneuve avait confié le commandement de la place à M. Charles d'Ailleboust des Musseaux, et non, comme on l'a dit erronément, à M. Louis d'Ailleboust, qui demeurait alors à Québec.

---

### VIII

M. d'Ailleboust directeur de la traite. — Aspirations. — Agrandissement de la terre de Coulonge. — La Grande-Allée. — Toujours les Iroquois. — Une supplicée. — Espérances de paix. — Le chant des *séminaristes* huronnes. — Projet d'établissement chez les Onnontagués. — L'héroïsme catholique et français.

**C**E fut sous l'administration de M. de Lauzon que M. d'Ailleboust fut nommé directeur de la traite des pelleteries dans la Nouvelle-

---

1. H.-J.-J.-B. CHOUINARD, — *Paul de Chomedey, sieur de Maisonneuve*.

---

---

France, charge que rendaient particulièrement difficiles les intérêts souvent opposés de la Grande Compagnie et de la Compagnie dite des Habitants.

Mais la pensée des futurs « seigneurs » de Coulonge se portait vers des horizons autrement vastes que ceux que leur offrait leur pays d'adoption. Madame d'Ailleboust, si dévouée qu'elle fût à la personne et aux intérêts de son mari, avait au cœur un regret que tous les avantages du siècle mis à sa portée ne pouvaient faire disparaître. Elle avait le désir de se consacrer entièrement à Dieu et enviait le sort de sa sœur aînée, religieuse chez les Ursulines de Québec, et de son autre sœur, religieuse dans un couvent de Bénédictines, en France.

Les chênes séculaires de Coulonge <sup>1</sup> furent témoins de ses soupirs, de ses perplexités, de ses larmes peut-être. Les premiers confidents de ses aspirations furent sans doute son confesseur, puis la vénérable Mère Marie de l'Incarnation, alors et de nouveau supérieure des Ursulines. Après avoir prié et réfléchi, elle

---

1. On voit encore aujourd'hui de très beaux chênes près de la résidence vice-royale de Spencer Wood, sur la portion est de l'ancienne châtellenie de Coulonge.

découvrit enfin à son mari le projet qu'elle nourrissait dans son âme : c'est dire qu'elle lui proposa à lui-même d'embrasser, de son côté, l'état ecclésiastique, car l'entrée en religion de la jeune femme — elle n'avait alors que trente-cinq ans — ne pouvait avoir lieu qu'au prix d'un double sacrifice.

M. d'Ailleboust n'accueillit pas tout d'abord cette proposition avec faveur. Bien que toujours animé des grands sentiments de foi et de dévouement qui l'avaient conduit sur les rives canadiennes, il ne pouvait se résoudre à abandonner les entreprises qui requéraient, en ce moment même, tous les efforts de son activité. Mais, de même que sa femme avait autrefois cédé à ses instances lorsqu'il s'était agi de quitter pour toujours le doux pays de France, il céda à son tour à la prière qu'elle lui faisait et consentit à tenter d'entrer en religion, de se faire « homme d'Eglise », si sa pieuse épouse pouvait elle-même donner suite à son projet saintement ambitieux.

Dieu se contenta de cette acceptation et garda son serviteur dans le monde, où il devait se rendre utile à la société canadienne pendant plusieurs années encore et même remplir à nouveau les fonctions importantes de gouverneur-

=  
g  
—  
U  
qu  
se  
qu  
no  
gi  
il  
ell  
de  
ép  
di  
  
lie  
occ  
lée  
Ma  
del  
I  
an  
con  
vou  
—  
I.  
nant  
I°  
(alor

---

---

général de la colonie. « Au mois de janvier 1653 — dit le *vieux récit* conservé aux archives des Ursulines de Québec — Madame d'Ailleboust, qui avait été Gouvernante, pressée du désir de se consacrer à Dieu, obtint de son mari, quoiqu'il y eût de grandes difficultés, d'entrer dans notre monastère pour essayer de la vie religieuse, et que, dans le cas où elle y pût réussir, *il se ferait d'Eglise*. Après un mois d'épreuve elle reconnut que l'entreprise était au-dessus de ses forces. Elle sortit et retourna avec son époux, continuant à vivre dans leur piété ordinaire. »

L'habitation de Coulonge se trouvant à une lieue des maisons groupées autour du fort, ses occupants devaient mener une vie un peu isolée, et il est probable que la démarche de Madame d'Ailleboust fut ignorée de tous en dehors du cloître et de sa propre maison.

La terre de Coulonge reçut cette même année, 1653, une addition de cent arpents qui compléta les dimensions que son propriétaire voulait lui donner <sup>1</sup>.

---

1. Elle eut alors une superficie de 325 arpents, comprenant :

1° Un terrain de 50 arpents acheté par M. d'Ailleboust (alors gouverneur de la colonie) de M. Nicolas Gaudry

---

On se rendait du Château Saint-Louis à la terre de Coulonge en suivant le chemin appelé Grande-Allée, tracé par M. de Montmagny, deuxième gouverneur de la Nouvelle-France.

---

dit Bourbonnière, le 17 octobre 1649 (Audouart, notaire). — Ce terrain avait été concédé à M. Bourbonnière par le chevalier Charles Huault de Montmagny (pour la Compagnie de la Nouvelle-France), le 15 novembre 1647.

2° Deux concessions faites à M. d'Ailleboust par M. de Lauzon, représentant de la Compagnie de la Nouvelle-France, le 8 mars 1652.

3° Une concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauzon, ès-qualité, le 8 avril 1652.

4° Une concession faite à M. d'Ailleboust par M. de Lauzon, ès-qualité, le 17 avril 1652.

5° Un terrain de 100 arpents acquis par M. d'Ailleboust de M. Jean de Lauzon, fils, le 22 mars 1653 (Rolland Godet notaire). — Ces 100 arpents de terre faisaient partie d'une concession plus ample accordée à Olivier Le Tardif et à Jean Nicolet (Nicolet de Belleborne) par la Compagnie de la Nouvelle-France, le 5 avril 1639, — concession qui avait déjà subi plusieurs mutations.

Ce fut sans doute Jean Nicolet, le célèbre explorateur, qui donna le nom de Belleborne au ruisseau qui traversait la terre de Coulonge dans la partie maintenant appelée Spencer Grange, et venait, alors comme aujourd'hui, tomber d'un seul bond au pied de la falaise du Saint-Laurent.

On sait que Spencer Grange est la propriété et résidence de Sir James Macpherson LeMoine, le doyen de nos littérateurs et l'un des organisateurs de la Société Royale du Canada.

---

Le nom de Grande-Allée a été conservé. C'est par cette voie que l'on se rend du Palais Législatif au champ de parade des Plaines d'Abraham.

Rien n'est plus douloureusement monotone que les pages de notre histoire où sont consignés les faits survenus depuis la dispersion des Hurons jusqu'à l'arrivée de M. de Tracy à Québec. Les périodes de paix qui y sont mentionnées ne sont que des trêves mensongères : ce sont toujours les mêmes scènes de surprises, d'embuscades et d'égorgements qui se succèdent. Les auteurs de tant d'actes dont le seul récit fait frémir, n'étaient pas les plus braves parmi les Indiens, mais ils étaient les plus persistants dans leur haine, les plus assoiffés de cruautés et de sang. On les voyait toujours s'attaquer par bandes nombreuses à de pauvres colons isolés ou à de petits groupes de Peaux-Rouges ; puis, après avoir fait « le coup », s'en retourner dans leurs cantons avec quelques scalpes pour trophées ou quelques prisonniers destinés à la torture. C'est ainsi qu'en 1651, pas moins de cinquante Iroquois s'attaquèrent à Catherine Mercier, à son mari, Jean Boudard, et à un voisin, colons de Villemarie, et se retirèrent après avoir scalpé les deux hommes

---

(dont l'un survécut à l'affreuse opération!), emmenant la femme avec eux pour la faire mourir sur le bûcher.

Le supplice de cette bonne et pieuse femme fut d'une cruauté inouïe. On lui arracha toute la chair de la poitrine de manière à laisser les côtes à nu ; on lui coupa les oreilles et le nez, puis on livra son corps ruisselant de sang aux flammes d'un bûcher disposé de manière à satisfaire tous les regards avides de l'horrible spectacle. « Ses yeux, dit le Père Ragueneau, furent *collés au ciel* et son cœur fut fidèle à Dieu jusqu'à la mort. En expirant elle avait encore à la bouche le nom de Jésus. »

Et malgré tout, la Nouvelle-France s'édifiait ; on cultivait la terre ; on se mariait ; on s'habitua à la vie canadienne, et l'on espérait toujours de la France des secours trop lents à venir.

A Québec, où l'on avait plus de sécurité qu'ailleurs, les réceptions d'ambassades iroquoises avaient parfois leur côté consolant. La Mère Marie de l'Incarnation écrivait, en 1654 : « Nous avons de fort bonnes séminaristes <sup>1</sup> que

---

1. Il y avait alors, chez les Ursulines, le pensionnat des jeunes Françaises et le « séminaire » des jeunes sauvagesses.

---

---

les ambassadeurs iroquois ont vues chaque fois qu'ils sont venus à Québec. Comme les sauvages aiment le chant, ils étaient ravis de les entendre chanter si bien à la française, et pour marque de leur affection, ils leur rendaient la pareille par un autre chant à leur mode .»

Dans une autre lettre, l'illustre religieuse s'exprime ainsi : « Pendant le séjour de tous ces ambassadeurs à Québec, ils nous ont visités plusieurs fois et nous les avons régalez splendidement à leur mode. Ils ont pris un singulier plaisir à voir et entendre nos séminaristes et entre autres une petite Huronne de dix à onze ans que nous francisons. Elle sait lire, écrire et chanter en trois langues, en latin, en français et en huron. Après qu'elle eut fait le catéchisme à ses compagnes en leur présence, elle alla faire une petite harangue au chef de la troupe pour lui témoigner le plaisir que lui causait la paix, la joie qu'elle avait de ce qu'il amenait des Pères Jésuites, et elle termina par le prier d'envoyer en notre séminaire des filles iroquoises pour y être instruites, l'assurant qu'elle les regarderait comme ses sœurs. Le chef agréa sa proposition, reçut un présent qu'elle lui fit, et il admira beaucoup l'esprit et l'adresse de cette jeune fille. Elle

---

en fit autant à la capitainesse <sup>1</sup>, qui lui a fait des caresses tout à fait extraordinaires à des sauvages. Le R. P. Chaumonot, après en avoir catéchisé trois durant quelque temps, en a baptisé deux dans notre chapelle. Ce sont les prémices du christianisme parmi les Iroquois. Je vous laisse à juger si nous avons chanté de bon cœur le *Te Deum* : nous l'avons fait les larmes dans les yeux et la joie dans l'âme. . . »

Les Iroquois avaient subi des pertes considérables dans leurs luttes contre les Français ; conformément à un usage admis chez les indigènes de l'Amérique du Nord, ils eurent recours à l'adoption pour combler les vides faits dans leurs rangs ; ils adoptèrent donc un certain nombre de Hurons captifs pour remplacer leurs frères morts au cours de leurs incursions. De là ces hésitations que l'on vit quelquefois se produire entre Hurons combattant pour les Français et Hurons adoptés se trouvant dans le camp ennemi.

---

1. « Ces capitaines étaient des femmes de qualité parmi les sauvages : elles avaient voix délibérative dans les conseils et en tiraient des conclusions comme les hommes .»

---

Très sensibles aux échecs qu'ils avaient éprouvés, les Iroquois crurent avoir trouvé le moyen d'agir avec leur astuce et leur perfidie ordinaires sans trop s'exposer à en être punis : c'était de demander l'établissement d'une habitation française et d'une mission au sein même de leur pays et d'engager les Français à venir en grand nombre se fixer dans leurs cantons. Ils auraient ainsi des otages sous la main qui les mettraient à l'abri des représailles.

M. de Lauzon, dont le terme d'office avait été prolongé de trois ans, reçut la supplique des Iroquois et consentit à y acquiescer. Il le fit peut-être pour être agréable aux Jésuites, désireux de reprendre les projets d'évangélisation du Père Jogues, peut-être par faiblesse, nullement par sympathie pour une nation dont il redoutait avec raison l'ordinaire mauvaise foi. A vrai dire, il sembla regretter la parole donnée en cette circonstance et s'efforça de faire traîner les choses en longueur, se contentant d'envoyer cette année-là, 1655, deux missionnaires chez les Onnontagués : le Père Chaumonot, un linguiste qui parlait l'iroquois mieux que les Iroquois eux-mêmes, et le Père Dablon, un artiste qui eut la bonne pensée d'apporter avec lui plusieurs instruments de

---

musique dont il sut plus tard se servir pour déjouer un complot <sup>1</sup>.

Les Iroquois avaient parlé en suppliants en 1655, et fait même entendre qu'ils étaient animés de motifs religieux ; ils changèrent de

---

1. Le Père Camille de Rochemonteix s'exprime ainsi au sujet du Père Dablon : « La vocation apostolique avait germé dans son cœur sur les bancs de l'école ; et c'est dans la pensée de se rendre plus utile aux Indiens qu'il avait appris à jouer de plusieurs instruments de musique ; il en jouait même *fort bien*, au dire du Père Chaumonot. Quand il s'agit de gagner des âmes à Jésus-Christ, la charité est industrielle... Si nous en croyons les récits des voyageurs, les sauvages du Canada n'étaient pas aussi sensibles à la musique que ceux du Paraguay ; l'arc et la flèche n'échappaient pas de leur main aux doux accents d'une belle voix ; ils ne se jetaient pas dans les eaux du fleuve pour suivre à la nage la pirogue enchantée où les voix redisaient en chœur les louanges de Dieu et les merveilles de la création. Cependant, ces natures énergiques et dures écoutaient avec plaisir les sons mélodieux d'un chant, les accords que la main de l'artiste sait tirer de la lyre. On le vit bien à Onnontagué, où le Père d'Ablon forma un chœur de jeunes filles dans le but d'attirer les Indiens à la chapelle. Ils accouraient nombreux pour les entendre, et c'était pour eux « grande « merveille, écrit le Père Chaumonot, quand le Père « d'Ablon jouait, d'entendre son bois qui parlait et qui « avait l'esprit de redire tout ce que les enfants avaient « dit ». (*Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, tome II, pp. 144-145.)

---

---

ton et d'allure l'année suivante, menacèrent de rompre la paix et exigèrent l'exécution complète des promesses du gouverneur. Celui-ci, intimidé, opta pour ce qu'il crut être le moindre mal. Le Père Dablon, revenu de chez les Onnontagués, fut autorisé à retourner avec quelques autres Pères Jésuites et trois Frères dans la périlleuse mission <sup>1</sup>.

Cinquante Français laïques s'offrirent à les accompagner et partirent également pour le pays des Iroquois sous la conduite de M. Zacharie Dupuis, un militaire de distinction, commandant du fort de Québec. Avec le consentement de M. de Lauzon, tous ces Français destinés à fonder l'établissement européen d'Onnontagué, quittèrent Québec le 17 mai 1656. « Parmi eux, dit la Mère Marie de l'Incarnation, il y avait quelques soldats de la garnison que M. Dupuis, honnête gentilhomme, s'était offert de conduire. Lorsqu'il me fit l'honneur de me dire adieu, il m'assura,

---

1. Les missionnaires qui furent envoyés chez les Iroquois sont les Pères Le Mercier, Mesnard, d'Ablon et Frémin. Le Père Chaumonot s'y trouvait déjà et le Père LeMoyné était en ambassade chez les Agniers. . . Le Père Ragueneau alla les rejoindre plusieurs mois plus tard. (C. de Rochemonteix.)

---

---

avec une ferveur qui ne ressentait point son homme de guerre, qu'il exposait volontiers sa vie et qu'il s'estimait heureux de mourir pour un si glorieux dessein. ». Un missionnaire écrit de son côté : « Sortant du port, nous fûmes suivis des acclamations de quantité de peuples différents, qui bordaient le rivage, dont plusieurs nous regardaient d'un œil de compassion et d'un cœur tremblant, nous considérant comme autant de victimes destinées au feu et à la rage des Iroquois. »

En vertu du décret du 5 mars 1648, le prédécesseur du gouverneur en exercice était de droit membre du conseil de la colonie ; M. d'Ailleboust n'eut pas cependant à donner d'opinion sur l'opportunité d'envoyer ces courageux Français se fixer au milieu d'un pays où ils avaient tout à redouter ; il était alors en France et n'en devait revenir que dans le courant de l'été de 1657, comme nous le verrons plus loin.

---

## IX

Encore les Iroquois. — Départ de M. de Lauzon. — M. de Charny, administrateur. — Départ de deux tribus huronnes pour le pays des Iroquois. — Le dernier voyage de M. d'Ailleboust en France. — Coup d'œil rétrospectif. — Les Sulpiciens et Montréal. — La terre de Coulonge érigée en châtellenie. — Retour de M. d'Ailleboust. — Il accompagne les Sulpiciens et M. de Maisonneuve à Villemarie. — Départ de M. de Charny et son remplacement par M. d'Ailleboust.

**L**E départ des Français pour Onnontagué avait excité la jalousie des Agniers, qui voulaient les attirer chez eux. Ils attaquèrent le convoi que commandait M. Dupuy, feignirent ensuite de s'être trompés, puis se rendirent à l'île d'Orléans, où ils surprirent et tuèrent plusieurs Hurons et en emmenèrent quatre-vingt-cinq en captivité. Ils passèrent devant Québec dans quarante canots, sous les yeux de la population française étonnée et offensée. Rendus dans leur canton ils accordèrent la vie à leurs prisonniers, à l'exception de six qu'ils firent périr par le feu.

L'année 1656 se passa presque entière en massacres sur divers points, le Père Garreau et un parti d'Outaouas tombant sous la hache

---

et les balles des Iroquois. Ce fut pendant le cours de ces événements que M. de Lauzon, alors âgé de soixante-treize ans, accablé « d'humiliations et d'amertume », prit la résolution d'abandonner sa charge de gouverneur de la colonie. Il partit pour la France dans l'été de 1656<sup>1</sup>, après s'être choisi un remplaçant dans la personne de son fils Charles de Lauzon de Charny, homme excellent, mais qui, lui aussi, n'avait aucune des qualités militaires devenues de stricte nécessité chez le chef de l'État dans la période critique que traversait la Nouvelle-France.

Le gouverneur intérimaire se sentit bientôt inférieur à la tâche qu'il avait assumée. Il lui fut donné de voir quelle imprudence on avait commise en permettant la création d'un établissement français chez les Onnontagués. Depuis lors les Iroquois se présentaient à Québec, allaient et venaient dans les campagnes environnantes comme s'ils eussent été dans leur propre pays; ils imposaient leurs volontés aux Hurons et n'attendaient que le

---

1. Rendu à Paris, M. de Lauzon se retira chez un de ses fils, chanoine de Notre-Dame. Il y mourut le 16 février 1666, âgé de près de quatre-vingt-trois ans.

---

---

moment choisi par eux pour se livrer à tous les instincts de leur sauvage barbarie.

Pour comble d'épreuves, M. de Charny vit s'éteindre sa pieuse jeune femme, Louise Giffard, fille de Robert Giffard, seigneur de Beauport, qui expira à Québec le 30 octobre 1656, à l'âge de dix-sept ans.<sup>1</sup> Toute la colonie s'unit au deuil de M. de Charny, qui était universellement estimé.

Les Hurons des tribus de l'Ours, du Rocher et de la Corde s'étaient fixés à l'île d'Orléans, en 1651, avec la permission de M. d'Ailleboust; au printemps de 1657, les Agniers sommèrent M. de Charny de permettre à la tribu de l'Ours de les suivre dans leur canton, disant au gouverneur que s'il n'ouvrait pas les bras pour les laisser partir, les coups destinés aux Hurons pourraient bien l'atteindre lui-même. M. de Charny feignit de ne pas comprendre l'impertinente menace et leur répondit : « Ononchio aime les Hurons, mais ce ne sont plus des enfants au maillot... Ils peuvent aller où ils

---

1. Quinze jours auparavant, elle avait donné le jour à une petite fille, Marie, qui était encore à Québec en 1668, et se fit par la suite religieuse hospitalière à LaRochelle, en France.

voudront sans qu'Ononthio y mette d'empêchements : il ouvre ses bras pour les laisser aller ».

Les Ours partirent avec les Agniers.

Des gens de la tribu du Rocher, au nombre de cinquante, en comprenant les femmes et les enfants, durent suivre les Onnontagués, qui, le long de la route — le 3 août 1657 — assassinèrent une femme huronne, puis sept hommes de la même nation dont les femmes et les enfants furent réduits à l'esclavage <sup>1</sup>.

Les Hurons de la tribu de la Corde se refusèrent avec persistance à quitter les Français <sup>2</sup>.

Les Agniers repartirent dans l'été de 1657 pour emmener avec eux quelques Hurons de la tribu de l'Ours qui n'avaient pas suivi le gros de la « nation » quelques mois auparavant.

Une délégation d'Onnontagués arriva à son tour pour presser de les suivre les Hurons qui

1. Cette sanglante tragédie, racontée dans la Relation de 1657, eut lieu dans une île, non loin de Chouaguen (Oswego). Rendus à destination, quelques Huronnes chrétiennes furent brûlées vives ainsi qu'un certain nombre d'enfants hurons de trois à quatre ans.

2. Voir l'histoire détaillée de cette tribu dans l'ouvrage de M. l'abbé L. Lindsay intitulé : *Notre-Dame de Lorette en la Nouvelle-France*.

se  
ci  
le  
tire  
cinq  
avec  
l'hiv  
non  
men  
té le  
Châ  
chât

1. I  
était  
Ganne  
lieue.  
gade p  
palissa  
Iroque  
passan  
Franç  
« Si, a  
hissent  
dissim  
change  
barbare  
est pas  
Onnont  
donné,

---

se trouvaient encore à l'île d'Orléans. Ceux-ci déclarèrent qu'ils ne partiraient pas avant le printemps suivant. Les Iroquois consentirent à ce délai et s'installèrent, au nombre de cinquante, auprès des habitations françaises avec un sans-gêne imperturbable pour y passer l'hiver. N'y avait-il pas, dans le canton d'Onnontagué, un groupe de Français complètement à leur merci<sup>1</sup> ? N'avaient-ils pas constaté le sentiment de crainte qui animait M. de Charny ?... Ils se croyaient à l'abri de tout châtiment, pillaient les maisons isolées, enle-

---

1. L'habitation des Français au canton d'Onnontagué était située sur une éminence voisine du petit lac de Gannentaha, long de deux lieues et large d'une demi-lieue. Elle était située à environ cinq lieues de la bourgade principale des Onnontagués, et était entourée d'une palissade. On lui donna le nom de « Sainte-Marie-des-Iroquois ». De Montréal on se rendait à Gannentaha en passant par le lac Ontario et la rivière Chouaguen. Les Français avaient reçu des Onnontagués un accueil cordial. « Si, après tout cela, dit la Relation de 1657, ils nous trahissent et nous massacrent, je les accuserai non pas de dissimulation, mais de légèreté et d'inconstance, qui peut changer en peu de temps l'amour et la confiance de ces barbares en crainte, en haine et en perfidie. » Il n'en est pas moins vrai que l'on avait fait venir les Français à Onnontagué afin d'y attirer les Hurons, et, à un moment donné, de pouvoir exterminer les uns et les autres.

vaient le bétail et ne craignaient guère plus les Français qu'ils ne redoutaient les Hurons.

Le successeur régulier de M. de Lauzon — Pierre de Voyer, vicomte d'Argenson — avait été nommé gouverneur-général du Canada dès le 26 janvier 1657<sup>1</sup>; on l'attendait d'un jour à l'autre à Québec lorsque, dans l'été de cette même année, on apprit qu'il ne se rendrait à son poste que l'année suivante.

Telle était la situation embarrassante où se trouvait la colonie lorsque M. d'Ailleboust arriva de France, le 29 juillet 1657, après un séjour de plus d'une année dans son pays natal.

Avant de parler de ce deuxième et dernier voyage de M. d'Ailleboust en France, et pour en bien apprécier les motifs, il importe de remonter pour un instant aux origines mêmes de Villemarie.

Il paraît certain que la pensée première de l'établissement d'une colonie à Montréal surgit simultanément dans l'esprit de l'abbé Olier et de M. LeRoyer de la Dauversière avant même

1. Et ce « pour trois ans seulement, qui commenceront du jour que le dit Sieur Vicomte d'Argenson arrivera à Québec ». (Texte de la commission du 26 janvier 1657.)

que  
L'hi  
lorsq  
fois,  
éclair  
traor  
brass  
cœur  
que,  
dit n  
Ap  
l'hist  
« Je s  
à Die  
Le  
gentil  
L'acti  
pistol  
« Ten  
Dieu )  
« L'  
pleine  
la fon

1. Dè  
chelaga,  
de Mont

---

que ceux-ci ne se connussent l'un l'autre. L'historien Dollier de Casson rapporte que, lorsqu'ils se rencontrèrent pour la première fois, dans un hôtel, à Paris, « ils furent soudain éclairés d'un rayon céleste et tout à fait extraordinaire ; d'abord ils se saluèrent, ils s'em brassèrent, ils se connurent jusqu'au fond du cœur, comme saint François et saint Dominique, sans se parler, sans que personne leur eût dit mot et sans que jamais ils se fussent vus ».

Après ces tendres embrassements, continue l'historien, M. Olier dit à M. de la Dauversière : « Je sais votre dessein, je vais le recommander à Dieu au saint autel ».

Le prêtre alla ensuite dire la messe, que le gentilhomme angevin entendit avec dévotion. L'action de grâce faite, M. Olier donna cent pistoles à M. de la Dauversière, lui disant : « Tenez, voilà pour commencer l'œuvre de Dieu ».

« L'œuvre de Dieu », c'est sur cette parole pleine de promesses que naquit l'entreprise de la fondation de Montréal <sup>1</sup>.

---

1. Dès la première visite des chrétiens au pays d'Hochelaga, Jacques Cartier sanctifia les rives alors sauvages de Montréal par la lecture de la Passion du Sauveur des

Cette fondation fut une des œuvres les plus chères au cœur de l'illustre M. Olier. L'auteur de l'*Histoire de la colonie française en Canada* n'hésite pas à affirmer que la fondation du séminaire de Saint-Sulpice à Paris, par M. Olier, et celle de l'hôpital de Saint-Joseph à La Flèche, par M. de la Dauversière, furent toutes deux faites en vue de favoriser l'établissement de Montréal<sup>1</sup>.

Vers la fin de l'année 1655, M. de Chomedey de Maisonneuve, M. Louis d'Ailleboust, et M. Charles d'Ailleboust des Musseaux partirent pour la France afin de s'entendre avec les

---

hommes, et au berceau même de Villemarie un prêtre du Seigneur (le Père Vimont) se fit le prophète de ses grandes destinées.

1. Parlant du voyage en France entrepris par M. de Maisonneuve en 1655, M. Faillon écrit : « Il se proposait de demander l'érection d'un siège épiscopal en Canada, de presser M. Olier, qui avait déjà établi la Compagnie de Saint-Sulpice, formée en vue de Villemarie, d'y envoyer de ses prêtres qui fussent attachés, d'une manière fixe, au service de la colonie ; enfin de procurer qu'on donnât la conduite de l'Hôtel-Dieu (de Montréal) à des Dames du nouvel institut de Saint-Joseph, formé depuis peu par M. de la Dauversière, également en vue de Villemarie : trois objets que la Compagnie de Montréal s'était proposés au commencement et qui avaient été retardés jusqu'alors par un concours de circonstances indépendantes de la volonté des Associés ». — vol. II, page 268.

autr  
sur l  
man  
réali  
côté  
de l  
Closs  
réal  
régio

Le  
venai  
la vis  
prim  
mêm  
fonda  
voyer  
nente

Les  
dès lo  
sirent  
dans l  
de Sa  
tinuit  
ses fo

1. V  
dans l'

---

autres associés de la Compagnie de Montréal sur les mesures à prendre pour assurer la permanence de l'établissement de Villemarie et la réalisation des projets de M. Olier touchant le côté spirituel aussi bien que le côté temporel de l'entreprise. Le brave major Lambert Closse fut chargé du commandement de Montréal durant toute l'absence du gouverneur régional.

Le vénérable fondateur de Saint-Sulpice venait d'être frappé de paralysie lorsqu'il reçut la visite de ses co-associés du Canada ; il exprima son regret de n'avoir pu se rendre lui-même dans la Nouvelle-France et promit aux fondateurs résidants de Villemarie de leur envoyer quatre prêtres pour la desserte permanente de l'île de Montréal.

Les associés de la Compagnie commencèrent dès lors une série de démarches qui conduisirent à la concentration de tous leurs intérêts dans les mains des seuls membres de la Société de Saint-Sulpice, et cela afin d'assurer la continuité de l'œuvre commune selon l'esprit de ses fondateurs <sup>1</sup>.

---

1. Voir les documents relatifs à la tenure seigneuriale dans l'île de Montréal sous le régime français, aux ar-

M. d'Ailleboust prolongea son séjour en France jusqu'au mois de mai 1657. Quelques semaines avant son départ de Paris, la Compagnie de la Nouvelle-France lui fit remettre des lettres-patentes érigeant sa terre de Coulonge, près Québec, en fief et châtellenie, en reconnaissance de ses nombreux services. Voici le texte de cette pièce, dont l'original sur parchemin est conservé aux archives du séminaire de Québec :

LA COMPAGNIE DE LA NOUVELLE-FRANCE.—  
A tous ceux présens et à venir, salut :

Désirant reconnoistre les bons services qu'elle a cy devant reçus et ceux qu'elle espère cy après recevoir du Sieur Louis d'Ailleboust, Escuyer, Directeur de la Traite de la Nouvelle-France, À CES CAUSES elle a érigé et érige la terre de Coulonge, scize à une lieue de Québecq, ses circonstances et dépendances, en tiltre de Chastellenye, avec justice haute, moyenne et basse, suivant la Coustume de Paris. Pour en jouir par luy et les siens ou ayans cause, au dit tiltre de Chastellenye, mouvant par un seul hommage lige de Québecq,

chives du registraire de la province de Québec. Voir aussi la législation canadienne 3 et 4 Victoria, chapitre 30; 8 Victoria, chapitre 42, et 18 Victoria, chapitre 3.

et  
dan  
et li  
pag  
de C  
Sair  
Sain  
Sain  
aux  
E:  
aux  
pagr  
ordit  
six c

(Le S

(At  
des in  
Nouve  
dience  
cinqu  
soussi

et que les terres qui se trouveront enclavées dans ses bornes relèveront de la dite Chastellenye et lui payeront les cens et rentes que la dite Compagnie s'était réservés. La consistance des Terres de Coulonge, bornées à l'Orient du Grand Fleuve Saint-Laurent, à l'Occident des Terres de la Coste Sainte-Geneviève, au Septentrion du Ruisseau Saint-Denys, et au Midy des Terres appartenant aux Sauvages et aux Mères Ursulines.

EN TESMOIN DE QUOY Nous avons fait apposer aux présentes le Sceau des armes de la dite Compagnie, et icelles fait signer par le secrétaire ordinaire d'icelle, le neufviesme jour d'avril mil six cent cinquante-sept.

Par Messieurs de la Compagnie  
de la Nouvelle-France

(Signé) A. CHEFFAULT.

(Le Sceau)

*Secrétaire.*

(Au dos) *Leu publié et enregistré au registre des insinuations du greffe de la Senechaussée de la Nouvelle-France, juridiction de Québec, l'audience tenant le unziesme jour de janvier MVle cinquante-huit, par moy greffier de la d. juridiction, soussigné.*

(Signé) PEUVRET,

*Greffier.*

M. Louis d'Ailleboust de Coulonge, comme l'appellent tous les historiens <sup>1</sup>, s'embarqua à Saint-Nazaire pour le Canada, le 17 mai 1657, avec M. de Maisonneuve, l'abbé Gabriel de Queylus (abbé de Loc-Dieu), premier supérieur de Saint-Sulpice de Montréal, nommé vicaire-général de l'archevêque de Rouen <sup>2</sup>, l'abbé Gabriel Souart, l'abbé Dominique Galinier et M. François d'Allet, diacre. Ces quatre derniers étaient envoyés par M. Olier, dont ils apprirent la mort quelques heures seulement avant de quitter la France.

La traversée fut extrêmement orageuse. Les voyageurs en destination de Montréal mirent pied à terre à l'île d'Orléans le 29 juillet. Ils comptaient prendre à cet endroit la barque qui devait les conduire à Villemarie; mais M. d'Ailleboust, qui n'avait pas quitté le vaisseau

1. Dans le procès-verbal des délibérations de l'Ancien Conseil portant la date du 14 février 1658, Louis d'Ailleboust est appelé « Chevalier, seigneur de Coulonge et d'Argentenay, gouverneur et lieutenant-général pour le Roy en ce pays. » Dans toutes les pièces officielles de dates subséquentes conservées à l'Hôtel-Dieu de Québec, le titre de « chevalier » est encore et toujours donné à Louis d'Ailleboust.

2. M. de Queylus était déjà venu dans la colonie en 1644.

sur  
imm  
cé l'  
gnoi  
se re  
et le  
pren  
cons  
sulpi  
jusqu  
Pa  
séjou  
de q  
Duju  
Jeune  
Moyn  
derni  
penda  
par l'  
l'abbé  
confé  
M.  
voyag  
dès le  
M. de  
neur-g  
Il arri  
18

---

sur lequel il avait traversé l'océan, s'étant immédiatement rendu à Québec et ayant annoncé l'arrivée de M. de Queylus et de ses compagnons, le Père Dequen, supérieur des Jésuites, se rendit aussitôt auprès des nouveaux venus et les invita à le suivre à Québec pour y prendre quelques jours de repos, ce à quoi ils consentirent volontiers. Les missionnaires sulpiciens poursuivirent ensuite leur voyage jusqu'à destination.

Pas moins de quatorze Pères jésuites avaient séjourné à Villemarie pendant le court espace de quinze ans; c'étaient les PP. Poncet, Dujubon, Dupéron, Dreuilletes, Buteux, Le-Jeune, Daran, Dequen, Albanel, Richard, Le-Moyne, d'Audeman, Bailloquet et Pijart. Ce dernier y avait rempli les fonctions curiales pendant sept années lorsqu'il fut remplacé par l'abbé Gabriel Souart, nommé curé par l'abbé de Queylus en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'archevêque de Rouen.

M. Louis d'Ailleboust, qui avait suivi les voyageurs jusqu'à Villemarie, revint à Québec dès le 12 septembre suivant (1657), appelé par M. de Charny à le remplacer comme gouverneur-général intérimaire de la Nouvelle-France. Il arriva au château à huit heures du soir et

« fit ce jour-là même acte de sa nouvelle charge ». Il était accompagné du P. Poncet et de M. de Queylus. Celui-ci demeura un an à Québec, où il remplit les fonctions curiales. Comme il n'y avait pas alors de presbytère, il se retira au château Saint-Louis, chez le gouverneur intérimaire, qu'il n'avait pas quitté depuis son départ de France <sup>1</sup>.

1. D'après le *Journal des Jésuites* du mois d'octobre 1657, Mme d'Ailleboust serait venue en possession de certaines lettres adressées par quelques Pères jésuites au major Lambert Closse, qui les aurait laissées sur une table par mégarde pendant une visite faite au Château, à Québec, — lettres dans lesquelles l'abbé de Queylus aurait été représenté comme faisant une guerre fâcheuse aux membres de la Compagnie de Jésus. Le *Journal* ajoute que Mme d'Ailleboust communiqua ces lettres à son mari et à M. de Queylus lui-même, qui s'en montra fort mécontent. Disons d'abord que le *Journal des Jésuites* n'était pas destiné à être publié, et que les faits qui y sont consignés ne sont, dans certains cas, que de simples rumeurs rapportées de bonne foi. Etant donné le caractère honorable des parties en cause, il y a lieu de croire que les lettres en question ont pu être communiquées confidentiellement par Lambert Closse à Mme d'Ailleboust afin de l'engager à user de son influence pour faire cesser de regrettables malentendus. Mme d'Ailleboust aurait peut-être été justifiable de passer ces lettres à son mari dans un but de conciliation ; mais en faisant voir ces écrits à M. de Queylus, elle se serait montrée trop impulsive et aurait certainement manqué de prudence et de discrétion.

M. de Charny-Lauzon partit de Québec le 18 du même mois (septembre 1657). Il devait revenir dans la colonie deux ans plus tard, mais cette fois revêtu de l'habit ecclésiastique et comme official du premier évêque de la Nouvelle-France.

## X

Deuxième administration de M. d'Ailleboust. — Son attitude à l'égard des Onnontagués. — Le Fort des Hurons. — Un triple assassinat. — Hallucination ou prodige. — M. d'Ailleboust fait incarcérer tous les Iroquois que l'on peut atteindre. — Trois ambassadeurs agniers. — Présents et discours. — Fier langage du gouverneur. — La première église de Sainte-Anne-de-Beaupré.

UN des premiers actes de la deuxième administration de M. d'Ailleboust fut le bannissement de trois individus — deux hommes et une femme — de mœurs plus que douteuses. Jusqu'alors la population canadienne avait joui de la meilleure réputation, et cela grâce aux recommandations du cardinal de Richelieu, de Louis XIII et de la reine Anne d'Au-

triche, relativement au choix des colons, grâce aussi à la prudence et aux sages initiatives des premiers seigneurs de la Nouvelle-France <sup>1</sup>.

Le 6 octobre 1657, on apprit à Québec le massacre du 3 août précédent, l'odieuse agression dont les Hurons de la tribu du Rocher avaient été l'objet de la part de ceux qui leur avaient offert une hospitalité prétendue fraternelle. Les Hurons de la tribu de la Corde se félicitèrent de n'avoir pas suivi les traîtres Onnontagués. Quant aux cinquante délégués iroquois établis temporairement dans leur voisinage, ils affectaient de faire peu de cas de ce tragique événement du 3 août et attendaient avec une apparente indifférence que le temps fût venu d'amener avec eux les Hurons, au nombre d'environ cent cinquante, restés auprès des Français. L'audace de ces délégués, qui persévéraient dans leur projet d'hivernage près de Québec, avait cela de bon qu'elle mettait à

---

1. On s'appliqua par la suite à se conformer à ces heureuses traditions. « Colbert veillait avec soin à ce que parmi les personnes choisies (pour peupler le Canada) il ne s'en trouvât aucune dont les mœurs eussent pu devenir, pour la colonie naissante, une cause de corruption et de décadence plutôt que d'accroissement. » (Ch. Gailly de Taurines — *La Nation Canadienne*.)

l'abri d'avanies l'établissement de Sainte-Marie de Gannentaha.

En apprenant la trahison des Onnontagués, M. d'Ailleboust convoqua une assemblée des notables de Québec et fit aussi venir auprès de lui les Hurons et les Algonquins établis à proximité (21 octobre 1657). Après avoir conféré de la situation avec les uns et les autres, il déclara :

1° Que la paix était toujours censée régner entre Français et Iroquois, mais que, désormais, les Onnontagués seraient châtiés s'ils ne cessaient de commettre des déprédations dans le voisinage de Québec ; 2° Que les Hurons et les Algonquins étant des amis et des alliés, il les défendrait contre les Iroquois en empêchant ceux-ci de leur faire aucun tort à la vue des habitations françaises ; 3° Que les sauvages alliés étaient libres d'attaquer les Iroquois partout ailleurs que dans les établissements français.

Les Hurons de la tribu de la Corde craignaient toujours d'être obligés de suivre les Onnontagués le printemps suivant. M. d'Ailleboust les rassura. Il les prit tout spécialement sous sa protection et autorisa la construction, au sein même de Québec, d'un petit fort où

---

Hurons et Algonquins pourraient se réfugier sous la garde des canons du château Saint-Louis.

Le « Fort des Hurons » fut commencé incessamment et bientôt terminé. C'était un ouvrage de forme quadrangulaire dont chaque face avait une étendue de cent cinquante pieds. Il était situé entre l'historique fort Saint-Louis et la grande église paroissiale qui devint plus tard la cathédrale de Québec.

La construction de ce refuge était à peine décidée que Mi d'Ailleboust apprenait une nouvelle trahison des Iroquois qui mit le comble à son indignation. Son ami Jean de Saint-Père, greffier de Villemarie, avec qui il avait fait sa première traversée de l'Atlantique en 1643, venait d'être assassiné par des Onneyouts dans les circonstances les plus odieusement perfides.

Voici quelques détails sommaires sur ce lugubre événement :

Le 25 octobre 1657, un certain nombre d'Iroquois de la tribu des Onneyouts passèrent près de Villemarie et se rendirent jusqu'à la Pointe Saint-Charles, où ils entrèrent chez Nicolas Godé — un colon de la première heure — qui y construisait une maison avec l'aide de Jean de Saint-Père, son gendre, et de

Ja  
re  
de  
ré  
va  
ça  
et  
vi  
to  
av  
la  
vo  
fa  
lâ  
vi  
ch  
su  
ai  
  
s'e  
Ni  
pè  
pa  
exl

—  
I.  
mèr  
Sain

---

Jacques Noël, son domestique. Ils furent reçus en amis par les Français, qui leur donnèrent à manger, ce dont ils parurent réjouis et reconnaissants. Les visites des sauvages étaient toujours très longues; les Français laissèrent les nouveaux venus se reposer et voulurent se remettre à l'ouvrage: ils gravirent les degrés de l'échelle conduisant sur le toit de la maison sans emporter leurs armes avec eux, et se mirent en frais de travailler à la couverture du bâtiment. Les Iroquois, les voyant ainsi sans défense, trouvèrent le moment favorable pour se livrer à leurs instincts de lâche cruauté: chacun d'eux ayant choisi sa victime, ils saisirent leurs arquebuses et les déchargèrent sur les trois Français, qu'ils tuèrent sur place comme de vulgaires moineaux et firent ainsi tomber du toit et rouler à leurs pieds.

Aussi barbares que perfides, ces sauvages s'empressèrent d'arracher la peau du crâne à Nicolas Godé et à Jacques Noël; puis ils coupèrent la tête de Jean de Saint-Père afin de ne pas briser sa belle chevelure, qu'ils voulaient exhiber triomphalement dans leur bourgade <sup>1</sup>.

---

1. Godé, Saint-Père et Noël furent inhumés dans le même tombeau. Godé avait soixante-quatorze ans; Saint-Père en avait trente-neuf.

Les auteurs de ce triple assassinat prirent aussitôt la fuite, emportant avec eux les sanglants trophées témoignant de leur forfait. Il se produisit alors un phénomène étrange dont parlent plusieurs auteurs et qui nous paraît être un cas d'hallucination de l'ouïe. La vénérable Sœur Marguerite Bourgeois en fait mention en ces termes : « Les sauvages ayant emporté la tête de Saint-Père pour avoir sa belle chevelure, on rapporta peu de jours après que cette tête leur parlait. M. Cuillérier (qui, ayant été pris, était dans leur pays,) a attesté que cela était vrai ; d'autres ont assuré aussi que la tête parlait et que les sauvages l'ont entendue plusieurs fois. »

Dollier de Casson fait également mention de cette hallucination ou de ce prodige ; il dit que la tête de Saint-Père ajoutait à ses reproches la prédiction du triomphe définitif des Français sur leurs féroces ennemis.

Indigné de cet attentat du 25 octobre, M. d'Ailleboust ordonna d'arrêter et de faire prisonniers tous les Iroquois, à quelque tribu qu'ils appartenissent, qui se trouvaient alors à Québec, aux Trois-Rivières ou à Montréal. Les Iroquois avaient cru s'assurer l'impunité en obtenant la création de l'établissement de

Gannentaha ; mais leur diplomatie n'avait vu qu'un seul côté des choses ; le coup d'autorité de M. d'Ailleboust les prit par surprise et mit, au moins pour quelque temps, les Français établis dans leur pays à l'abri des pires éventualités. Un grand conseil fut tenu chez les Agniers ; on y décida d'envoyer à Québec des délégués chargés de présents <sup>1</sup> pour obtenir la mise en liberté des prisonniers ; après cela on exterminerait les Français de Gannentaha, puis on mettrait tout à feu et à sang dans la colonie canadienne. Pour l'heure présente on ne parlerait que de paix et d'amitié.

Trois jeunes gens de la tribu des Agniers, envoyés pour réclamer la mise en liberté des prisonniers de leur nation, arrivèrent à Québec

---

1. Les présents diplomatiques des sauvages étaient invariablement des colliers de porcelaine faits de coquillages de couleurs variées, très polis, découpés par petits morceaux de grandeur uniforme, perforés au centre et reliés entre eux par des fils. Les grains de porcelaine étaient appelés *ésurgni* ou *wampum* par les sauvages ; on les remplaça par des grains de rassade de fabrique européenne. Les *ésurgni* authentiques venaient des côtes de la Floride ou du golfe du Mexique. Chaque collier donné en présent était le corollaire d'une « parole » — expression d'un regret, d'un désir, d'une promesse, d'un reproche, d'un sentiment d'amitié le plus souvent hypocrite.

au commencement du mois de janvier 1658. M. d'Ailleboust ne les reçut que le 4 février suivant. Le plus âgé des trois était porteur de neuf colliers de porcelaine; il en présenta sept au gouverneur et les deux autres aux Hurons et aux Algonquins témoins de l'entrevue. Il protesta ignorer qui avait commis le triple meurtre de la Pointe Saint-Charles; que ce pouvait être des Onnontagués, des Onneyouts, des Goyogouins ou des Tsonnontouans, mais non des Agniers. Il demanda au gouverneur (Ononthio) de mettre les détenus agniers en liberté et de leur donner ce qu'il leur fallait pour s'en retourner dans leur canton. Il interpella ensuite les Hurons et les Algonquins et leur dit: « Toi Huron, toi Algonquin, cache ta hache et ton couteau si tu en as, car tu ferais honte à Ononthio en me blessant dans sa maison. »

M. d'Ailleboust dit aux ambassadeurs iroquois qu'il leur répondrait quelques jours plus tard. Après s'être concerté avec les Français, puis avec les sauvages alliés présents à Québec, il convoqua les uns et les autres pour le 12 février dans une salle du château Saint-Louis, où les trois Agniers furent introduits. Le gouverneur avait écrit ce qu'il voulait dire aux

---

délégués par l'intermédiaire d'un interprète. Voici les principales parties de sa fière réponse :

« C'est chose étrange que toi, Agnier, tu me regardes comme un enfant... Tu me prends pour un chien. Quand on frappe sur un chien, il crie, il s'enfuit, et si on lui présente à manger, il revient et il flatte celui qui l'a frappé. Toi, Agnier, tu me tues : moi, qui suis Français, je crie : On m'a tué. Tais-toi, me dis-tu, nous sommes bons amis, et tu me jettes un collier de porcelaine comme en me flattant et en te moquant. Sache que le Français tirera raison de ta perfidie qui dure depuis trop longtemps. Il n'a qu'un mot à te dire, le voici : Fais satisfaction, ou dis qui a commis le meurtre. Tu sais bien que ton armée est en campagne, et cependant tu crois m'amuser avec un collier de porcelaine. Le sang de mes frères crie bien haut ; si bientôt je ne suis apaisé, je tirerai vengeance de leur mort. C'est Ondessonk<sup>1</sup> en personne que je veux voir. Tu es si effronté que tu oses bien redemander quelques haches et quelques haillons qu'on a pris à tes gens ; as-tu rapporté ce que tes com-

---

1. Le Père Simon LeMoyne.

patriotes ont pillé, ce que vous avez volé, depuis deux ans, dans les maisons françaises? Si tu veux la paix, faisons d'abord la guerre. Le Français ne sait ce que c'est que de craindre quand une fois la guerre est résolue. Tu demandes aux Algonquins et aux Hurons ce qu'ils ont dans leur cœur. Ton frère l'Onnontagué a tué les Hurons, et toi, tu venais pour massacrer les Algonquins; et tu oses leur demander ce qu'ils ont dans leur cœur! Ils souffrent que je te conserve la vie parce qu'ils m'obéissent, et, s'ils n'avaient pas de respect pour moi, le collier dont tu leur as fait présent aurait servi de licou pour t'étrangler.»

Ce langage si ferme du gouverneur eut pour effet d'intimider les ambassadeurs: ils ne demandèrent plus la mise en liberté de tous les prisonniers de leur tribu, mais simplement la permission de s'en retourner eux-mêmes dans leur pays. Ils firent deux autres présents à M. d'Ailleboust; par le premier, ils lui promettaient de revenir au printemps et de ramener avec eux le P. LeMoynes, qui se trouvait alors dans leur canton; par le second, ils s'engageaient à livrer à Québec, s'ils pouvaient les découvrir, les meurtriers des trois colons

---

de Villemarie. Le gouverneur ordonna de les laisser partir.

Le 13 du mois suivant, M. d'Ailleboust se rendit au Petit-Cap, en compagnie de M. Guillaume Vignal, prêtre, délégué par l'abbé de Queylus pour y bénir l'emplacement de l'église connue plus tard sous le nom de *l'église de la bonne sainte Anne*. M. d'Ailleboust posa la première pierre de l'édifice. Le terrain sur lequel il devait être érigé avait été donné par Etienne de Lessart <sup>1</sup>.

---

1. Cette cérémonie religieuse du 13 mars 1658 fut le point de départ de manifestations de foi et de piété qui durent encore. Le nombre de pèlerins qui se sont rendus au sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré dans le cours de l'année 1909 a été de 192,000.

Le bon M. Vignal, dont le nom figure à la première page de l'histoire du sanctuaire de Sainte-Anne-de-Beaupré, devait, trois ans plus tard, être mis à mort et *dévoré* par les Iroquois à peu de distance de l'île Sainte-Hélène. On lit dans les *Annales de l'Hôtel-Dieu de Montréal* (manuscrit de Sœur Morin) : « Vers la fin de l'année 1661, M. Vignal fut tué par les Iroquois à demilieu de l'*habitation*, en un lieu appelé l'île à la Pierre, où il était allé afin d'en tirer d'une carrière qui est en ce lieu-là, pour bâtir le Séminaire (de Saint-Sulpice) dont il avait été fait économe après la mort de M. LeMaistre. M. Vignal ne fut pas seulement tué, mais ces malheureux firent rôtir ce qu'il y avait de chair en son corps et la mangèrent ».

---

Le même jour, le gouverneur intérimaire visita les travaux de construction de plusieurs redoutes dont il avait ordonné l'érection sur la côte de Beupré.

---

## XI

Conspiration. — Préparatifs de départ des Français de Gannentaha. — Un stratagème. — Fuite. — Débâcle. — A Montréal et à Québec. — Le lendemain d'un festin. — Enlevés par un manitou !

**P**ENDANT que ces événements se passaient à Québec, d'importantes assemblées secrètes avaient lieu chez les Agniers et chez les Onnontagués. Il y fut décidé que si Onon-thio mettait en liberté les Iroquois arrêtés par son ordre, on exterminerait aussitôt les cinquante-trois Français de Gannentaha ; que s'il refusait de les laisser aller, on tuerait seulement un certain nombre de ces Français et l'on mettrait les autres dans les liens afin de pouvoir les échanger contre les détenus iroquois incarcérés à Québec, aux Trois-Rivières

---

et à Villemarie. Lorsque tous les prisonniers seraient délivrés, on commencerait une guerre générale d'extermination contre les Français, les Hurons et les Algonquins.

Plusieurs bandes de guerriers des cinq cantons se mirent immédiatement en campagne, mais on convint de différer l'égorgement des Français de Gannentaha pour ne pas compromettre le sort des prisonniers iroquois et exposer la vie des cinquante Onnontagués qui attendaient à Québec le retour du printemps pour amener avec eux ce qui restait de Hurons établis dans le voisinage.

Les missionnaires de Gannentaha furent avertis en secret de ce qui se tramait contre eux, et firent dire à leurs confrères dispersés dans les cinq cantons pour évangéliser les sauvages, de venir les rejoindre au plus tôt. En même temps le commandant Dupuy donnait les instructions nécessaires pour que la retraite secrète et rapide des Français pût être opérée d'un moment à l'autre, chaque jour pouvant amener une catastrophe.

L'établissement de Gannentaha comprenait une chapelle, un vaste bâtiment (magasin et arsenal) avec grenier, quelques maisons et autres dépendances, le tout entouré d'une pa-

---

---

lissade pouvant, dans une certaine mesure, mettre les occupants à l'abri des indiscretions ou des attaques du dehors. Quelques chiens y faisaient la garde, comme à Villemarie.

La retraite projetée ne pouvait s'effectuer que par eau. Il y avait à l'établissement quatre canots iroquois et quatre canots algonquins : on les fit mettre aussitôt en bon état ; mais ces embarcations étaient bien insuffisantes pour transporter les cinquante-trois occupants de la station, leurs provisions et leur bagage. Le commandant Dupuy fit transporter en secret dans le grenier du bâtiment principal tout le bois nécessaire à la construction de deux bateaux plats dans le genre de ceux dont on faisait usage sur la Loire, en France. L'ouvrage, commencé sans délai, fut bientôt terminé, et l'on n'attendait plus que le moment favorable pour quitter les lieux à l'insu des Iroquois, ce qui n'était pas chose facile.

On était à la veille de la débâcle générale du printemps ; la décharge du petit lac de Gannentaha <sup>1</sup>, de même que le milieu de la rivière Chouaguen, étaient libres de glace ; les *bordages* seuls adhéraient aux deux rives ;

---

1. Aujourd'hui *Onondaga Lake*.

on pouvait donc risquer le départ ; mais comment détourner l'attention des sauvages établis près du fort et qui avaient l'habitude d'y entrer à toute heure du jour ? Un Français, qui était bien au fait des usages, du code d'honneur et des superstitions des Iroquois, suggéra un moyen d'échapper à leur attention qui réussit à merveille. Un de ses jeunes compagnons avait été adopté par un chef onnontagué du voisinage qui le traitait comme un fils ; de l'agrément du commandant Dupuy, il fut convenu que ce jeune Français s'efforcerait d'amener son père adoptif à donner un *festin à tout manger*. Pour atteindre ce but, le jeune homme déclara avoir eu un songe qu'il fallait *effacer*, sans quoi on le verrait mourir. « Dans ce songe, dit-il à son *père*, j'étais sur le point d'expirer lorsque, ayant donné un festin à tout manger, vous avez, par ce moyen, réussi à me ramener à la vie » ; et il ajouta qu'il se sentait déjà défaillir. Le *père* lui dit aussitôt : « Eh bien ! je vais donner le festin ; tu ne mourras pas ; fais dresser les chaudières. »

Tous les sauvages des environs furent immédiatement convoqués pour le « festin à tout manger », qui eut lieu le soir même, (20

---

---

mars 1658), les Français fournissant plusieurs porcs et quelques outardes pour contribuer, eux aussi, à effacer le songe, et les sauvages se chargeant du reste du menu <sup>1</sup>. On alluma les feux, et les chaudières, remplies de graisse, de viandes et de poissons de toutes sortes, commencèrent à bouillir. Quelques Français arrivèrent sur les lieux avec des flûtes, des trompettes et des tambours pour prendre part à la fête ; on se mit alors à danser, les blancs imitant les Peaux-Rouges, et les Peaux-Rouges imitant les blancs, tous lançant des cris perçants « tantôt de guerre, tantôt d'allégresse ». Les sauvages commencèrent bientôt à manger avec voracité, tandis que les Français continuaient à sonner de la trompette et à battre du tambour ; pendant ce temps, les autres Français demeurés dans le fort travaillaient à opérer, le plus silencieusement possible, le transport des embarcations légères, puis des bateaux plats, du lieu où ceux-ci avaient été construits jusque sur la rive du lac.

La nuit était humide et sombre.

Les sauvages avaient avalé morceaux sur

---

1. Le chien gras était un des aliments ordinaires des festins à tout manger.

morceaux durant plus d'une heure lorsqu'ils déclarèrent qu'il leur était impossible de manger davantage.

— « Je mourrai donc », dit le prétendu malade à son père adoptif . . .

Esclaves de leurs préjugés superstitieux, les convives se remirent à manger. Peu après, sur un signe qu'on lui fit de l'intérieur du fort, le jeune homme dit : « Je me sens guéri ; je ne mourrai pas ; vous pouvez cesser de manger. Dormez bien, jusqu'à ce que la cloche de la prière se fasse entendre au lever du soleil. Je vais faire jouer d'un instrument de musique qui va nous donner de beaux rêves ».

Un Français prit alors une guitare, — un des instruments emportés de Québec par le Père Dablon, — et fit entendre une douce mélodie qui contribua à jeter dans un profond sommeil les sauvages déjà alourdis par les excès du festin et gavés jusqu'à la gorge.

Quelques minutes plus tard, les deux bateaux plats, suivis des huit canots d'écorce, prenaient le fil de l'eau, emportant les Français de la station, leurs armes, leurs provisions et tout leur bagage.

Les habitants du fort n'y avaient laissé que

---

les chiens, les coqs et... (ô gaité française!) quelques mannequins.

Il tombait en ce moment une neige floconneuse et molle qui fit disparaître immédiatement de la rive du lac toute trace du départ des fugitifs. Ceux-ci durent, de temps à autre, briser, en avant des bateaux, une glace légère, récemment formée, qui en arrêta la marche. Ils furent obligés de faire plusieurs « portages » longs et difficiles et de sauter plusieurs rapides avant d'atteindre le lac Ontario, qu'ils trouvèrent en pleine débâcle, charroyant toutes les glaces des grands lacs. Vingt lieues de distance les séparaient du point de départ; néanmoins, comme ils pouvaient à chaque instant voir arriver sur eux une bande d'Iroquois en furie, suivis peut-être de centaines d'autres, ils n'hésitèrent pas à lancer leurs embarcations au milieu des glaces flottantes, qui, parfois, se tassaient, se pressaient et s'élevaient en énormes monceaux, puis s'affaissaient soudain en creusant des abîmes. Ce fut avec des peines inouïes et en prenant d'incessantes précautions que, le 3 avril, ils purent enfin atteindre Montréal, où ils arrivèrent tous à la nuit tombante, à l'exception de trois dont l'embarcation heurta un rocher faisant barrage au milieu

d'un rapide, et qui furent engloutis misérablement sous les flots <sup>1</sup>.

M. de Maisonneuve et les habitants de Montréal furent aussi heureux que surpris de l'arrivée soudaine des missionnaires et de leurs compagnons. Le chef de l'expédition, M. Dupuy, reçut en particulier les félicitations du gouverneur régional, qui lui offrit le commandement de la garnison de Villemarie comme assistant du major Lambert Closse dont la présence était presque constamment requise sur son fief, au nord de la petite rivière des Fonds <sup>2</sup>.

---

(1) *Relations des Jésuites ; Lettres de Marie de l'Incarnation ; Histoire et description générale de la Nouvelle-France* du P. de Charlevoix, etc.

2. Ainsi nommée dans un acte de Bénigne Basset, notaire royal, successeur de Jean de Saint-Père comme greffier de la juridiction de Montréal. La petite rivière des Fonds, appelée aussi ruisseau Saint-Martin, coulait du nord-est au sud-ouest et allait tomber dans la rivière Saint-Pierre (venant du sud-ouest) à l'endroit où celle-ci inclinait légèrement vers l'est pour aller se jeter dans le fleuve Saint-Laurent, aux portes du fort de Villemarie.

La rivière des Fonds avait environ vingt pieds de largeur en face du Champ de Mars actuel. On sait qu'elle est devenue le grand égoût collecteur de la ville de Montréal. Avant sa transformation et son enfouissement sous la rue Craig, en 1843, il avait été question d'en

---

Une partie des fugitifs fut logée au fort ; les autres se retirèrent à l'hôpital, où les missionnaires jésuites firent la connaissance des prêtres sulpiciens arrivés dans la colonie pendant leur absence.

Les arrivants de Gannentaha se remirent en route pour se rendre à Québec, mais seulement quatorze jours plus tard, lorsque le fleuve Saint-Laurent se fut complètement débarrassé des glaces qui l'emprisonnaient ou flottaient à sa surface.

---

changer le régime, c'est-à-dire de la faire couler en sens inverse et se déverser dans le Saint-Laurent au « pied du courant ». La rivière Saint-Pierre serait alors devenue sa tributaire. Le projet fut abandonné ; mais on lui donna quelque suite en 1876, alors qu'on établit un nouveau tunnel de drainage sous la rue Craig, et que l'eau fut dirigée vers l'est jusqu'à la prison.

Pas moins de dix ponts reliaient les deux rives de la rivière des Fonds avant 1843. Leurs travées avaient une certaine ampleur, à cause de la crue des eaux du printemps.

L'historique rivière Saint-Pierre, qui venait de Lachine et allait se jeter dans le Saint-Laurent non loin de la douane actuelle, passait dans la cour de l'ancien collège de Montréal, près Griffintown, il y a soixante ans. L'hiver, les élèves de l'institution patinaient sur sa surface glacée. Toute trace de cette portion de la petite rivière Saint-Pierre disparut après le transfert des classes dans le nouveau collège, à la Montagne (janvier 1863).

L'accueil fait aux héros de Sainte-Marie de Gannentaha fut aussi cordial à Québec qu'il l'avait été à Montréal. M. d'Ailleboust éprouva une vive satisfaction de savoir que les Français de la station d'Onnontagué n'étaient plus là comme autant d'otages, dans une situation inquiétante pour leur vie et de nature à mettre des entraves à sa politique. Leur retraite avait été couronnée de succès, et c'étaient maintenant les Français qui gardaient des Iroquois en otages! Les rôles étaient diamétralement changés.

Le bien accompli par la mission iroquoise pendant sa courte existence ne se termina pas avec la retraite de Gannentaha : les néophytes des cinq cantons qui arrivèrent par la suite à Sillery et à la Prairie de la Magdeleine firent voir que les enseignements des Robes Noires n'étaient pas oubliés <sup>1</sup>.

---

1. En 1661, « on apprit (à Québec) par quelques prisonniers qui s'étaient évadés des bourgades iroquoises qu'il y avait à Onnontagué une vingtaine de Français à qui on avait donné la vie, et qui y jouissaient même d'une assez grande liberté; que dans ce même canton on avait converti une cabane en une chapelle, où un grand nombre de chrétiens, Français, Hurons, Iroquois et Algonquins, s'assemblaient régulièrement pour faire leurs prières;

---

Au cours de cette mission les portes du ciel avaient été ouvertes à un grand nombre d'enfants, iroquois et hurons, et à plusieurs adultes. La Mère Marie de l'Incarnation écrivait à son fils, le 15 octobre 1657 : « J'ai reçu de trop bonnes nouvelles des missions iroquoises pour ne pas vous en faire part. J'ai appris depuis trois jours que le progrès de l'Évangile y est grand. Le R. P. Ménard seul a baptisé à Onneyout et à Goyogouin quatre cents personnes. Les autres missionnaires en ont baptisé à proportion dans les lieux de leur mission. »

Les projets d'extermination tramés contre les Français de Gannentaha ne prirent pas ceux-ci par surprise. Les commencements de

---

que les Matrones, qui sont le corps principal de l'état, n'avaient point eu part à la conspiration qui avait obligé M. Dupuis à se retirer, et que pendant sept jours elles avaient pleuré avec leurs enfants le départ des missionnaires; enfin que dans les cantons de Goyogouin et d'Onnéyouth il y avait des chrétiens qui conservaient inviolablement leur foi. » (CHARLEVOIX. — *Histoire et description générale de la Nouvelle-France*). La cabane convertie en chapelle dont il est question dans les lignes qui précèdent était la cabane même de Garakonthié, l'illustre chef iroquois qui fut baptisé à Québec par Monseigneur de Laval en 1670.

la mission avaient sans doute été de nature à faire naître de belles espérances ; mais, comme le fait remarquer le Père de Rochemonteix, « une vague défiance restait au fond du cœur des missionnaires. . . Si l'ensemble de la population les accueillait ou paraissait les accueillir favorablement, ils étaient entourés de traîtres et de fourbes, de Hurons apostats qui semaient sur la Robe Noire les calomnies les plus odieuses, de capitaines et de sorciers, ennemis des Européens et hostiles aux enseignements de la Foi. Beaucoup n'admettaient pas le précepte qui défend la pluralité des femmes et la dissolution du mariage <sup>1</sup>. »

Avant que M. Dupuy eût donné l'ordre de préparer la retraite, neuf hommes de la garnison avaient fait connaître leur intention de s'en retourner à Québec. « Nous vivons, écrivait un missionnaire, la tête levée au milieu des dangers, au travers des injures, des huées, des calomnies, des haches et des couteaux avec lesquels on nous poursuit souvent pour nous mettre à mort. Nous sommes presque tous les jours à la veille d'être massacrés :

---

1. *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIe siècle*, vol. II, pages 148-149.

---

*quasi morientes, et ecce vivimus...* Si Dieu qui nous a amenés dans cette Barbarie nous y fait égorger, qu'il soit béni à jamais ! C'est Jésus-Christ, c'est son Evangile, c'est le salut de ces pauvres âmes qui nous tient et nous arrête presque au milieu des flammes. Nos yeux sont accoutumés à voir brûler et manger les hommes. »

La mission était maintenant dispersée, le fort de Gannentaha partiellement détruit.

Comme tous les événements de la vie, le stratagème du festin à tout manger avait eu son lendemain. Qui dira la stupéfaction des sauvages en constatant la disparition des Français ? Un Onnontagué l'a racontée plus tard. La matinée était déjà avancée lorsqu'ils se réveillèrent de leur lourd sommeil, surpris de n'avoir pas entendu la cloche de la prière. Le soleil faisait fondre la neige tombée pendant la nuit. Des jeunes gens voulurent pénétrer dans le fort, où nul bruit ne se faisait entendre ; ils frappèrent et n'eurent d'autre réponse que les aboiements des chiens ; ils escaladèrent alors les palis, puis entrèrent dans la chapelle, le magasin, les maisons, les hangars... Ils en sortirent bientôt, riant, criant, dansant comme s'ils eussent remporté une éclatante victoire

---

---

sur les « visages pâles ». Ils mirent ensuite le feu à l'établissement, qui, cependant, ne fut que légèrement consumé.

Mais comment expliquer la disparition des blancs? Les jeunes gens ne s'en inquiétaient guère. Les hommes mûrs cherchaient le mot de l'énigme. Les vieillards dirent sentencieusement : « Les Français ont des amis puissants : ils ont été enlevés par un grand manitou ! »

---

## XII

Ambassade iroquoise au château Saint-Louis. — Arrivée à Québec du vicomte d'Argenson, quatrième gouverneur de la Nouvelle-France. — Départ de M. d'Ailleboust pour Villemarie. — Il commence les premiers travaux de la citadelle de Montréal. — Il revient à Québec en 1659. — Dollard et ses compagnons. — Mort de Louis d'Ailleboust à Montréal, le 31 mai 1860.

**L**E Père Simon LeMoyne — Ondessonk —<sup>1</sup>, accompagné de trois nouveaux ambassadeurs agniers et d'un certain nombre d'autres

---

(1) Ce nom d'Ondessonk avait d'abord été porté par le Père Jogues, le jésuite martyr.

indigènes, arriva à Québec le 21 mai 1658. Le lendemain le célèbre missionnaire « rapporta » au gouverneur « la voix des Agniers, » qui demandaient, entre autres choses, la mise en liberté de leurs « neveux, » prisonniers chez les Français. M. d'Ailleboust fit inviter les Pères Jésuites et les principaux parmi les blancs et les sauvages de se rendre au Château le surlendemain, 24 mai, pour y recevoir avec lui les représentants des Agnieronons, comme on disait alors.

Le château Saint-Louis était fièrement campé sur le sommet d'une colline que l'on gravit de nos jours au moyen d'un ascenseur. Sa célèbre galerie, qui donnait sur « le précipice, » avait plus de cent pieds de longueur et offrait un coup d'œil unique du côté du fleuve.

Au jour dit on vit arriver au fort et pénétrer dans la résidence officielle du gouverneur la pittoresque théorie des invités d'Ononthio. C'étaient des missionnaires à longue barbe, dont quelques-uns parlaient admirablement l'Algonquin et l'Iroquois, des colons et des traiteurs natifs de diverses provinces de France, des Hurons, des Algonquins, et enfin les délégués iroquois.

M. d'Ailleboust voulut remercier les am-

bassadeurs de lui avoir ramené le P. LeMoyno. Empruntant les manières de parler et de faire des indigènes, il leur dit : « Pour graisser les pieds des conducteurs d'Ondessonk, je leur donne trois capots. » Il dit ensuite qu'il voulait établir une paix solide et durable entre Français et Iroquois et que, pour cela, il lui fallait s'entendre avec les anciens des cantons et non avec des jeunes gens dont on pourrait désavouer les agissements, comme on l'avait déjà fait à plusieurs reprises. Il fit alors un autre présent et s'exprima en ces termes : « J'ôte la peur aux anciens qui craignent de venir à nous ; je fais disparaître les broussailles du chemin qu'ils suivront. »

M. d'Ailleboust renvoya ensuite les ambassadeurs avec deux prisonniers de leur nation, déclarant que les autres seraient gardés en otages, mais traités avec douceur : — « Ceux de tes neveux qui demeureront ici, dit-il, conserveront le feu que tu as allumé autrefois. » Faisant un dernier présent, le gouverneur ajouta : . . « Je ne parle plus ; lorsque les anciens viendront ici, je parlerai. »

Relatant cette entrevue du fort Saint-Louis, le P. Dequen s'exprime ainsi dans le *Journal des Jésuites* : « Pendant qu'on tenait conseil

---

sur la galerie du fort, où se trouvèrent M. le Gouverneur, les PP. Supérieur <sup>1</sup>, Mercier, Chaumonot, Gabriel, Algonquins, Hurons et Iroquois, la dite galerie se rompit par le milieu; tout le monde tomba sans être blessé, à la réserve de deux ou trois. »

A quelques semaines de là, M. d'Ailleboust remettait les clefs du fort Saint-Louis au successeur régulier de M. de Lauzon. « Le 11 de juillet (1658), écrit le P. Ragueneau, arriva à Québec Monsieur le vicomte d'Argenson, envoyé par Sa Majesté et par Messieurs de la Compagnie de la Nouvelle-France pour gouverner le pays. Aussitôt que son navire eut mouillé l'ancre, Monsieur d'Ailleboust, qui tenait sa place en attendant sa venue, l'alla saluer dans son abord, pendant que les habitants de Québec étaient en armes sur le quai. Monsieur d'Ailleboust étant sorti, se met à la tête des habitants, et Monsieur le Gouverneur, après avoir envoyé son Secrétaire pour faire ses compliments, mit pied à terre avec ses gens. Ils montent tous en bel ordre au Château. On lui présente les clefs à la porte. Le

---

1. Le Père Paul Ragueneau.

canon jouant de tous côtés, et dans le Fort et sur les navires, faisait rouler son tonnerre sur les eaux et dans les grandes forêts du pays. Ayant pris possession du Fort, il rend visite à Notre Seigneur en l'église de la paroisse, puis en notre chapelle, et ensuite il se transporte à l'Hôpital, et de là aux Ursulines. Voilà une belle journée. »

La journée qui suivit fut moins belle ; des femmes algonquines furent attaquées par des Iroquois et mises à mort près des habitations françaises, presque sous les yeux du gouverneur.

La colonie venait de traverser une période exceptionnellement difficile. Cent cultivateurs robustes arrivant de France avec le nouveau gouverneur auraient peut-être suffi à conjurer les deux fléaux dont on était menacé : la famine et les Iroquois. Ce qu'il aurait fallu, c'eût été un plus grand nombre d'hommes capables de cultiver la terre, capables aussi de défendre leurs vies et leurs moissons ; mais le temps n'était pas encore venu où notre ancienne mère-patrie devait enfin porter secours à ses courageux enfants d'outre-mer. Il y avait à craindre que la situation du pays, si critique qu'elle fût, ne vint à s'aggraver encore ; néan-

---

moins, ni M. d'Ailleboust ni sa vaillante femme ne songèrent à s'en retourner en France. Tous deux quittèrent leur résidence de Coulonge et partirent pour Montréal, le 21 août suivant, en compagnie de l'abbé de Queylus<sup>1</sup> et d'une soixantaine de colons.

---

1. « L'arrivée de M. d'Argenson à Québec fut bientôt suivie du départ de M. de Queylus de cette ville, occasionné par la cessation de ses pouvoirs de grand vicaire dans ce lieu. Quoique les Pères Jésuites l'eussent d'abord invité et pressé eux-mêmes d'y exercer ces pouvoirs contre sa propre résolution, ils comprirent bientôt qu'il eût été plus naturel de borner sa juridiction à l'île de Montréal et de laisser ailleurs les choses sur le même pied où elles avaient été jusqu'alors. Ils en écrivirent à l'archevêque de Rouen, qui se rendit à leur juste demande. Par de nouvelles lettres du 30 mars 1658, écrites en français, il déclara que désormais M. de Queylus exercerait dans l'île de Montréal seulement tous les pouvoirs de grand vicaire, et que le supérieur des Jésuites de la maison de Québec continuerait à faire usage de ceux qu'il lui avait accordés auparavant. Il ajoutait qu'aucun des deux ne pourrait rien entreprendre dans le territoire de l'autre sans le consentement de celui-ci, à la charge pourtant d'administrer, chacun dans le lieu de sa juridiction, les sacrements aux fidèles qui iraient de Québec à Montréal ou de Montréal à Québec. M. de Queylus ne fut informé de ce nouvel arrangement que lorsque le P. Dequen lui fit signifier juridiquement ses lettres de grand vicaire, le 8 du mois d'août ; ce qui fut cause que, dans le premier moment, il eut le tort d'y objecter quelque prétendu défaut de forme ; mais M. d'Argenson l'ayant assuré

Il y avait juste quinze ans que Monsieur et Madame d'Ailleboust avaient fait pour la première fois le trajet de Québec à Villemarie.

A peine arrivé à destination, M. d'Ailleboust, sur la demande que lui en fit M. de Maisonneuve, s'occupa de fortifier le point culminant du coteau Saint-Louis et de jeter les premières bases de la citadelle de Montréal, ainsi qu'il a été dit aux premières pages de cette monographie <sup>1</sup>. L'année suivante il se trouvait à Québec et y rendait ses hommages à Monseigneur de Montmorency-Laval, récemment arrivé dans la colonie <sup>2</sup>. Il fut même choisi par l'illustre prélat et par M. d'Argenson pour décider entre eux comme amiable compositeur sur un point de discipline<sup>3</sup>,

---

que la Compagnie de Montréal était informée de cette nouvelle disposition et qu'elle l'avait expressément agréée, M. de Queylus l'agréa aussitôt, et tout se passa avec douceur." L'ABBÉ FAILLON.—*Histoire de la Colonie française en Canada*, vol. II, p. 299.

1. Voir ci-dessus, chapitre IV.

2. L'évêque de Pétrée arriva à Québec le 16 juin 1659.

3. « Il y eut en ce temps grande contestation pour la situation des bancs de M. l'Evêque et de M. le Gouverneur. M. d'Ailleboust s'en entremet, et la chose fut accordée que le banc de M. l'Evêque serait dans les balustres, et celui de M. le Gouverneur hors des balustres, au milieu. » (*Journal des Jésuites* du 7 septembre 1659.)

L'année 1660 fut une année de panique générale. Le pays fut parcouru en tous sens par de nombreuses bandes d'Iroquois et les établissements français auraient subi un assaut inouï sans le dévouement de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons, — une poignée de héros chrétiens qui marchèrent volontairement à la mort et périrent tous jusqu'au dernier dans le fait d'armes du Long-Saut, mais après avoir exterminé un nombre si considérable d'Iroquois que les farouches enfants des bois, se retirèrent consternés, n'osant poursuivre une lutte qui débutait d'une façon aussi désastreuse.

La colonie respira ; mais personne ne douta d'une nouvelle levée des armes à brève échéance. Cette reprise des hostilités eut lieu trois mois plus tard, et le signal d'un massacre de tous les blancs allait être donné lorsqu'une étrange erreur fit tomber le chef principal de l'expédition sous la balle d'un de ses propres « guerriers ». La mort tout accidentelle de ce chef frappa l'esprit superstitieux des Iroquois, qui y virent l'augure d'une défaite certaine. Les barbares se retirèrent soudainement dans leurs cantons.

Madame de Sévigné écrivait que le canon

---

---

qui foudroya Turenne avait été chargé de toute éternité ; ne pourrait-on pas en dire autant de l'arquebuse qui tua le chef indien, et du même coup délivra la Nouvelle-France de l'assaut formidable qui menaçait de l'anéantir ?

L'effort suprême du combat du Long-Saut eut lieu le 21 mai 1660<sup>1</sup>. Louis d'Ailleboust eut-il quelque connaissance de ce drame héroïque ? Il expirait le 31 du même mois, dans sa maison du fort de Villemarie, sur ce coin du sol de la Nouvelle-France qui avait reçu les prémices de son dévouement, de son activité, de son zèle éclairé pour le bien de sa patrie d'adoption. Il avait alors quarante-huit ans. L'acte de sépulture dont voici le texte laconique est conservé aux archives paroissiales de Notre-Dame de Montréal pour l'année 1660 :

---

1. « Nous trouvons au greffe de Villemarie — dit M. l'abbé Faillon — l'inventaire des biens de *défunt Jean Valets*, l'un des dix-sept (de l'expédition du Long-Saut), fait juridiquement le 26 mai 1660, et même celui de *défunt Jacques Boisseau*, autre de ces dix-sept braves, daté du 25 mai 1660 ; ces dates peuvent donc justifier celle que M. de Belmont assigne au combat définitif du Long-Saut, lorsqu'il dit qu'il eut lieu le 21. » (*Histoire de la colonie française en Canada*, vol. II, p. 417.)

« Le 1<sup>er</sup> de juin a été enterré Messire Louys d'Ailleboust, cy-devant Lieutenant Général pour le Roy en la Nouvelle France, pris au Fort. Un des premiers Seigneurs de l'Isle ».

(Signé) RÉMY, Ptre.

La pièce suivante, écrite quatre ans plus tard par M. de Maisonneuve, fait connaître la date exacte de la mort de M. d'Ailleboust, qui ne se trouve pas dans l'acte que l'on vient de lire :

« Je, sousigné, Gouverneur de l'Isle de Montréal en la Nouvelle France, certifie à tous qu'il appartiendra que deffunt Messire Louys d'Ailleboust, Chevallier, Seigneur de Coulonge, Lieutenant Général pour Sa Majesté en la Nouvelle France, est déceddé au dict Montréal le dernier jour de May mil six cent soixante, sans avoir laissé aucuns enfans procréés du mariage d'entre luy et Dame Barbe de Boullongne son espouse. En foy de quoy j'ay signé le présent certificat à Québec, le douziesme jour d'Aoust mil six cent soixante quatre ».

(Signé) DE MAISONNEUFVE.

Dollier de Casson s'exprime ainsi, dans son *Histoire du Montréal*, au sujet de la mort de Louis d'Ailleboust : « Le 1<sup>er</sup> juin fut celui au-

quel on fit ici les obsèques de feu M. d'Ailleboust, qui étoit venu ici en l'an 1643, comme un des associés de la Compagnie de Montréal, pour y assister M. de Maisonneuve par toutes les belles lumières dont il étoit avanta-gé et dont il usa très favorablement pour tout le pays... Sa mort fut fort chrétienne, comme avoit été sa vie.»

Sept de nos gouverneurs généraux moururent dans la colonie sous l'ancien régime : Champlain, d'Ailleboust, Mé-sy, Frontenac, Callière, Philippe de Vaudreuil, La Jonquière. Tous furent inhumés à Québec, à l'exception de Louis d'Ailleboust, dont la sépulture eut lieu dans le champ des morts appelé « le cimetière de l'hôpital, » occupé aujourd'hui par le monument de Maisonneuve, la Place d'Armes et quelques constructions avoisinantes, à Montréal.

Où sont maintenant les cendres du troisième gouverneur de la Nouvelle-France ? où sont les traces de son passage sur la terre canadienne ?... Devant cette vie éteinte, cette mémoire oubliée de la foule, ces restes dispersés, on se demande ce qu'est la gloire humaine et à quoi il sert de voir son nom inscrit aux annales d'une nation.

---

Ce n'est pas pour les morts, mais pour les générations du présent et de l'avenir que l'on élève des statues aux bienfaiteurs des peuples. Ces hommes de bronze ou de marbre sont, eux aussi, des bienfaiteurs, et savent donner avec une singulière éloquence d'utiles leçons de patriotisme, de vertu et d'honneur. Si un jour on jugeait convenable de rappeler par une œuvre d'art — statue ou tablette commémorative — le souvenir de l'homme sage, pieux, brillant et cependant modeste dont nous venons d'esquisser la vie, c'est sur la « réserve » de la tribu huronne qui lui doit sa survivance, à Lorette, ou sur la terre de Spencer Wood, dont une des avenues porte son nom, ou, mieux encore, au sein de la ville de Maisonneuve et des fils de M. Olier, sur ce sol de Villemarie qu'il aima jusqu'à la fin, que ce monument devrait être érigé.

---

Armoiries et signature de Louis d'Ailleboust.



*Description de l'écu.* — De gueules au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef, une en pointe.

*Louis d'Ailleboust*

Handwritten text, possibly a signature or name, located in the lower center of the page. The text is extremely faint and illegible.

## MARIE-BARBE DE BOULLONGNE

VEUVE LOUIS D'AILLEBOUST

### XIII

Mariage et viduité. — Madame d'Ailleboust reste définitivement dans la colonie. — Elle fait plusieurs voyages à Québec. — Scène affreuse dont elle est témoin à Villermarie après une nouvelle attaque des Iroquois. — Son départ définitif pour Québec en 1663. — Au noviciat des Ursulines. — La confrérie de la Sainte Famille. — Arrivée dans la colonie de MM. de Tracy, de Courcelles et Talon, ainsi que de plusieurs compagnies de militaires et d'un certain nombre de colons et de jeunes filles. — Madame d'Ailleboust au chevet des malades.

**L**E mariage de Louis d'Ailleboust et de Barbe de Boullongne avait été contracté comme union de simple protection et non en vue de fonder une famille. Cette union était née d'une parfaite identité de principes et d'aspirations, d'un même esprit de dévouement pour les choses de la foi, d'un sentiment de mutuelle estime qui devait s'accroître avec les années<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Voir l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, par la Mère Juchereau de Saint-Ignace. Une erreur du Dic-

En dépit de la situation nouvelle que lui faisait la mort de son mari et des perspectives de liberté qui s'ouvraient devant elle, Barbe de Boullongne n'oublia pas un instant la promesse qu'elle avait faite en arrivant à Québec,

*tionnaire généalogique des familles canadiennes* a fait croire qu'une fille était née du mariage de Louis d'Ailleboust et de Marie-Barbe de Boullongne. La lettre suivante, écrite de Québec en 1664, fait par avance justice de cette erreur. On voulait savoir exactement, en France, si M. d'Ailleboust, mort quatre ans auparavant, n'avait pas eu d'enfants à qui certaines rentes auraient dû être payées. Voici la lettre adressée à ce sujet au Père Charles Lalemant par Madame d'Ailleboust elle-même :

« Au Révérend

« Le Révérend Père Charles Lalemant  
de la Compagnie de Jésus, à Paris.

† Ce 8 août 1664.

« Mon Révérend Père,

« Pour réponse à votre seconde, je vous diray que je vous envoie un acte en bonne forme qui fera voir à ces Messieurs les paieurs des rentes que feu Mr mon mary m'a laissée sans aucuns enfans, ni sans que nous en aïons jamais eu, Dieu l'aïant ainsi voulu pour sa plus grande gloire ainsi que nous avons subject de le croire.

.....

« Je demeure, d'un cœur invariable,

« Mon très cher et Révérend Père,

« Votre plus obligée fille et obéissante servante,

(Signature)

*M B Desoullongne*

(Archives de l'Hôtel-Dieu de Québec.)

le 15 août 1643, de se donner tout entière à Dieu et à la conversion des sauvages, promesse que, bien des fois, elle avait renouvelée dans son cœur. Elle renonça donc, et pour toujours, à revoir la vieille France, si prospère et si brillante à cette époque, et accepta de mourir dans cette pauvre France d'Amérique, alors à l'apogée de sa misère.

Nous avons vu que la femme du premier gouverneur du Canada — Madame de Champlain — était morte en France, à Meaux. La marquise de Denonville, la marquise Philippe de Vaudreuil et la marquise Pierre de Vaudreuil-Cavagnal moururent aussi en France. Seule des châtelaines qui habitèrent le fort Saint-Louis sous le régime français, Madame d'Ailleboust voulut finir ses jours dans la colonie.

Deux mois après le décès de M. d'Ailleboust, elle descendit à Québec auprès de sa sœur ursuline, la Mère Saint-Dominique. Elle prit place dans « le bac de Montréal » probablement avec sa suivante, Aimée Chastel,<sup>1</sup>

---

1. Venue de France, en 1658, avec la Sœur Bourgeois, Aimée Chastel s'attacha au service de Madame d'Ailleboust, qui lui laissa une rente viagère. Elle mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec en 1695.

avec aussi le Père Ménard et une nombreuse escorte. Quatre faux délégués goyogouins prirent également place dans l'embarcation, pour aller, disaient-ils, demander à Ononthio la libération de quelques prisonniers et l'envoi dans leur canton d'une Robe Noire, précisément du Père Ménard, qui était déjà allé les évangéliser au temps de la mission de Ganentaha. Douze de leurs compagnons se tenaient à quelque distance, prêts à « faire le coup ». Le voyage s'effectua sans accident.

Madame d'Ailleboust paraît être revenue à Québec l'année suivante. La Mère Marie de l'Incarnation, dans une lettre datée du mois de septembre 1661, relate une conversation qu'elle eut avec elle au sujet du massacre récent de dix colons de Villemarie, mis en pièces, mutilés et défigurés par les Iroquois au point que les parents mêmes des victimes ne purent les reconnaître.

« Montréal, écrit la vénérable ursuline, a été le principal théâtre de leurs carnages (des Iroquois). Madame d'Ailleboust, qui a fait un voyage ici, m'a dit que plusieurs habitants furent tués par surprise dans les bois, sans qu'on sût où ils étaient, ni ce qu'ils étaient devenus. On n'osait aller les chercher, ni même sortir, de crainte d'être enveloppé dans un semblable malheur.

Enfin l'on découvrit le lieu par le moyen des chiens que l'on voyait revenir tous les jours saouls et pleins de sang. Cela fit croire qu'ils faisaient curée des corps morts, ce qui affligea sensiblement tout le monde. Chacun se mit en armes pour en aller reconnaître la vérité. Quand on fut arrivé au lieu, l'on trouva ça et là des corps coupés par la moitié, d'autres tout charcutés et décharnés, avec des têtes, des jambes, des mains éparses de tous côtés. Chacun prit sa charge, afin de rendre aux défunts les devoirs de la sépulture chrétienne. Madame d'Ailleboust, qui m'a raconté cette histoire, rencontra inopinément un homme qui avait attaché devant son estomac la carcasse d'un corps humain, et les mains pleines de jambes et de bras. Ce spectacle la surprit de telle sorte qu'elle pensa mourir de frayeur. Mais ce fut tout autre chose quand ceux qui portaient ces restes de corps furent entrés dans la ville, car l'on n'entendait que les cris lamentables des femmes et des enfants de ces défunts. »

Dans ses visites à sa sœur aînée et à la Mère Marie de l'Incarnation, Barbe de Boullongne avait exprimé le désir de tenter une seconde fois d'embrasser la vie religieuse, croyant que, devenue veuve, les circonstances seraient peut-être plus favorables à la réalisation de ses vœux toujours persistants. L'administration de sa fortune, qui était relativement considérable, la fit cependant différer jusqu'en 1663

---

son entrée au noviciat des Ursulines, où elle avait été acceptée.

Avant son départ définitif de Montréal, Madame d'Ailleboust s'occupa d'y organiser avec le Père Chaumonot une association de femmes et de filles ayant pour but de faire régner au sein des familles chrétiennes l'imitation des vertus de la sainte famille, Jésus, Marie et Joseph <sup>1</sup>.

---

1. Voici comment le P. Chaumonot fut conduit à faire la connaissance de Madame d'Ailleboust à Montréal :

« En 1662, écrit-il, je fus choisi par Monseigneur de Laval et par notre Père Supérieur pour secourir les habitants de Montréal, qui étaient dans une extrême nécessité de vivres. On leur en envoya par la barque qui me portait.

« A mon arrivée, M. Souart, curé de Ville-Marie, et M. Galinier, son collègue, eurent la bonté de me loger chez eux. Nous passâmes ensemble quatorze mois pour le moins, et toujours dans une si parfaite union qu'on nous aurait pris, eux pour être de la Compagnie de Jésus, et moi pour être du Séminaire de Saint-Sulpice. Les fêtes et les dimanches nous officions, prêchions, catéchisions tour à tour. . .

« Dès mon arrivée à Montréal, j'eus le bien de faire connaissance avec Madame d'Ailleboust, qui m'avait été recommandée par le P. Jérôme Lalemant, notre supérieur, qui, ayant été son directeur à Québec, voulait que je tinsse sa place auprès d'elle à Montréal. Comme je la reconnus aussitôt pour une femme de vertu, d'esprit et de conduite, je la priai de se charger des vivres qu'on m'avait confiés à mon départ de Québec, et d'en faire la distribution, de quoi elle s'acquitta à la satisfaction de tous les nécessiteux, pendant que je voyais à leur spirituel.

« Cette dame, dont le mari avait été deux fois gouver-

Cette association ou confrérie, établie sub-  
séquentement à Québec par le Père Chaumonot  
et Madame d'Ailleboust, reçut l'approbation  
de Monseigneur de Laval par lettres-patentes  
du 14 mars 1664, et fut érigée canoniquement  
par bulles d'Alexandre VII, datées du 8 janvier  
1665. Le P. Chaumonot se démit alors entre  
les mains des prêtres du séminaire de Québec  
« de la conduite de l'association de la Sainte-  
Famille en Canada », mais Madame d'Aille-  
boust en resta la directrice à la demande de  
l'évêque<sup>1</sup>. Ceux qui ont lu le bel ouvrage de  
M. Thomas Chapais, intitulé : *Jean Talon,*  
*intendant de la Nouvelle-France*, ont pu voir  
à quelles discussions retentissantes on se livra  
jadis à Québec à propos de cette confrérie de  
Dames de la Sainte-Famille, qui avait et a  
encore pour objet « l'édification mutuelle de  
ses membres et leur perfectionnement dans la  
vie chrétienne par l'imitation des vertus de  
l'auguste famille de Nazareth ».

---

neur de la Nouvelle-France, eut la pensée, pendant que  
j'étais à Montréal, de trouver quelque puissant et efficace  
moyen de réformer les familles chrétiennes sur le modèle  
de la Sainte Famille du Verbe Incarné, en instituant une  
société ou confrérie où l'on fût instruit de la manière  
dont on pouvait, dans le monde même, imiter Jésus,  
Marie, Joseph.»

1 Le Père Chaumonot.—*Autobiographie.*

---

Madame d'Ailleboust avait quarante-huit ans lorsqu'elle entra pour la seconde fois — en 1663 — au noviciat des Ursulines de Québec. Il parut bientôt évident qu'elle n'avait pas la vocation de sa sœur. « Elle avait peine à se passer du secours d'une femme de chambre, et ne pouvait s'habituer aux petits sacrifices de la vie uniforme de communauté que la grâce rend cependant si faciles aux personnes qui l'embrassent avec une vraie vocation ». Après huit ou neuf mois d'épreuve, elle se jugea elle-même incapable de suivre en tous points la règle du cloître, et alla « reprendre au milieu du monde sa vie de bonnes œuvres et d'édification »<sup>1</sup>.

Ce fut après sa sortie du noviciat des Ursulines que Madame d'Ailleboust fut invitée par Monseigneur de Laval à se mettre à la tête de la Confrérie de la Sainte-Famille, alors régulièrement et définitivement constituée.

Les temps d'angoisses, de pauvreté, de luttes, de deuil, de cruel abandon appelés par Lord Elgin « les temps héroïques de la Nouvelle-France », allaient bientôt expirer : un regard,

---

1. *Histoire du Monastère des Ursulines de Québec*, vol. I, page 260.

un rayon du roi-soleil allait illuminer les rives canadiennes; déjà l'aube blanchissante d'une ère nouvelle faisait naître l'espérance dans les cœurs.

À Louis d'Ailleboust et à Jean de Lauzon avaient succédé Pierre LeVoyer, vicomte d'Argenson, Pierre Dubois, baron d'Avaugour, et le chevalier Charles-Augustin de Mézy. Celui-ci venait d'expirer à Québec, le 7 mai 1665.

Le Canada fut témoin, cette même année, du plus reconfortant spectacle qui lui eût jamais été donné de contempler. Dès le commencement de l'été, quatre compagnies du régiment de Carignan débarquèrent à Québec. Le 30 juin arriva à son tour Alexandre de Prouville, chevalier de Tracy, lieutenant-général du roi de France dans les deux Amériques, un homme d'une extrême distinction et d'une égale bonté, dont la réception se fit au milieu d'un enthousiasme et d'une pompe extraordinaires. Plusieurs navires arrivèrent de France quelques semaines plus tard, emmenant un certain nombre de jeunes filles choisies avec le plus grand soin par ordre de la reine. Au mois d'août, quatre nouvelles compagnies du régiment de Carignan débarquaient à Québec avec leur colonel, M. de Salières, suivies

bientôt de huit autres compagnies faisant escorte à M. de Courcelles, nommé gouverneur en remplacement de M. de Mézy, et à M. Jean Talon, intendant de justice, police et finances. Les arrivages d'octobre apportèrent en outre cent trente hommes de travail et quatre-vingt-deux filles, dont cinquante venaient d'une maison de charité. La population de tout le Canada se trouva ainsi presque doublée. Les sonneries de clairons, les parades militaires, les chevauchées des cavaliers sur leurs « caribous, si bien dressés, » comme disaient les sauvages, qui voyaient des chevaux pour la première fois, tout cela donna à Québec une physionomie inaccoutumée, presque européenne, très pittoresque, très brillante.

Où se trouvait Barbe de Boullongne pendant ce déploiement d'un faste jusqu'alors inouï dans la Nouvelle-France? Au milieu des pauvres et des souffrants. Des fièvres contagieuses s'étaient déclarées parmi les troupes arrivées avec M. de Tracy dans le cours de l'été, et elle se tenait au chevet des malades, à l'Hôtel-Dieu, bravant le danger et aidant les religieuses dans leur œuvre de charité et de dévouement.

XIV  
étrangère à l'esprit du monde; Madame d'Ailleboust refuse de brillants partis. — Elle rend foi et hommage pour sa châtellenie de Coulonge. — Sa fortune et la manière dont elle en dispose. — Elle se donne à l'Hôtel-Dieu de Québec. — Les prédilections de Jean Talon pour Barbe de Boullongne. — Perfectionnement. — Manifestations d'ordre spirituel. — Epreuves passagères. — Mort de Madame d'Ailleboust, en 1685. — Précieux souvenirs.

Si désireuse qu'elle fût de vivre de la vie cachée, Madame d'Ailleboust ne put manquer de conquérir l'estime des personnages de l'époque; et la Mère Juchereau de Saint-Ignace, l'historienne de l'Hôtel-Dieu de Québec, affirme qu'elle fut recherchée en mariage par le gouverneur, M. de Courcelles, et par l'intendant, M. Talon. Il est certain que celui-ci lui donna, à plusieurs reprises, des marques d'une particulière considération. Elle était étrangère à l'esprit du monde; — dit la Sœur Morin, l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Montréal, — vivant humble et rabaisée, comme si elle ne l'eût jamais connu, quoiqu'elle fût avantagee de talents naturels, tant du corps que de l'esprit. L'administration de sa fortune l'obligeait à sortir plus qu'elle ne l'au-

---

rait voulu de la retraite dans laquelle elle se complaisait. Elle recevait des rentes de France et possédait plusieurs propriétés à Montréal, à Québec<sup>1</sup>, à l'île d'Orléans, à la côte de Lauzon. La plus importante de ces propriétés était la châtellenie de Coulonge dont il a déjà été question dans les pages qui précèdent. Les archives féodales de Québec contiennent un acte établissant que, le 9 décembre 1667, Dame Marie-Barbe de Boullongne rendit foi et hommage devant Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, lieutenant-général de la prévôté de Québec et procureur fiscal de la Compagnie des Indes Occidentales, « à cause de la terre et chastellenye de Coulonge ». Voici les premières lignes de ce document :

« A comparu devant nous Dame Marie-Barbe de Boullongne, veuve de feu Messire Louis

---

1. Le 30 juin 1665, Madame d'Ailleboust acheta de Denis Duquet deux terrains contigus situés dans la haute-ville de Québec, bornés en front par la rue Saint-Louis, et en arrière par la rue Mont-Carmel. Un de ces terrains est devenu la rue Haldimand, l'autre, sur lequel était érigée une vaste maison, est aujourd'hui occupé par l'ancienne résidence du duc de Kent, coin des rues Haldimand et Saint-Louis. Madame d'Ailleboust donna cette propriété à l'Hôtel-Dieu (1670), qui la céda à Louis-Théandre Chartier de Lotbinière par acte d'échange du 27 mai 1671.

d'Ailleboust, vivant Chevalier, seigneur de Coulonge, cy devant gouverneur et lieutenant général pour le Roy en ce pays, tant en son nom que comme donataire mutuelle du dit défunt ; laquelle, ayant mis un genouil en terre, a dit qu'elle nous faisoit et portoit la foy et hommage qu'elle est tenue faire et porter aux dits Seigneurs (de la Compagnie des Indes Occidentales) à cause de la Terre et Chastellenye de Coulonge, relevant en plein fief foy et hommage des dits Seigneurs... »<sup>1</sup>

Par « transaction » du 22 juin 1668, homologuée au Conseil Souverain le 25 du même mois, Madame d'Ailleboust abandonna uue partie de ses biens — notamment la moitié de la châteltenie de Coulonge — à son neveu

1. Le texte entier de cet acte de foi et hommage a été publié par les *Recherches Historiques*, numéro du mois de janvier 1904.

Une partie du fief et châteltenie de Coulonge, au sud, en ayant été distraite par erreur, pour former le fief Saint-Michel, créé en 1660, en faveur de Charles Le Gardeur de Tilly, une compensation fut accordée à Madame veuve d'Ailleboust, par ordonnance de l'intendant Talon, portant la date du 20 juillet 1668, en ajoutant à la censive de la châteltenie trois pièces de terre appelées « La Noraye », situées près du chemin Saint-Louis. (Voir rapport général du département des Travaux Publics P. Q. pour l'année 1899.)

Charles d'Ailleboust des Musseaux. Estimant cependant qu'il lui restait trop d'attaches aux choses de la terre, la noble femme se départit d'à peu près tout ce qu'elle possédait en faveur des pauvres et de l'Hôtel-Dieu. Ces dispositions sont consignées dans un acte de donation passé par Mtre Rageot, notaire, le 5 juillet 1670<sup>1</sup>, où il est dit que la donatrice se défait ainsi de ses biens « dans la pensée de passer le reste de ses jours au service des pauvres et dans des actions de charité. » Elle habita alors une maison attenante au vénéré monastère fondé à Québec par la duchesse d'Aignillon et les Hospitalières de Dieppe — l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang — où elle était tenue en très haute estime.

Cette existence toute consacrée « au service des pauvres et dans des actions de charité » comme s'exprime le tabellion Gilles Rageot, durait en réalité depuis longtemps et devait durer bien des années encore. A Villemarie, la jeune femme — elle était jeune alors — s'était faite catéchiste des enfants sauvages; à Québec, elle soignait les malades à l'Hôtel-Dieu et dans les demeures mêmes des pauvres.

1. Acte conservé aux *Archives Judiciaires* de Québec.

On la vit plus d'une fois pénétrer dans le fort des Hurons établi par son mari au sein de la ville, et qui y subsista pendant onze ans, afin d'y porter des secours aux souffrants, et d'y faire entendre les accents de sa voix consolante. Pour les indigènes elle était toujours la compatissante *Chaouérindamaguetch* !

Louis d'Ailleboust et Barbe de Boullongne avaient souvent présenté des indigènes, enfants ou adultes, aux fonts baptismaux; les annales de la Nouvelle-France nous font voir Madame d'Ailleboust remplissant encore cette fonction auguste, mais cette fois comme la représentante de la princesse de Conti et sur invitation de l'intendant Talon. Le Père Dablon écrit dans la Relation de 1671 :

« Une jeune femme d'environ vingt-cinq ans, d'un pays fort éloigné, captive autrefois, se trouve aujourd'hui chrétienne aussi bien qu'une petite fille de six ans, et nous voyons réluite sur la mère et l'enfant la conduite de la Providence d'une manière toute particulière. La crainte d'être assommée par les Iroquois l'a obligée, il y a quelques mois, à fuir en ces quartiers. Elle y fut reçue avec beaucoup de charité, dans la bour-

— Cette qui a pitié de notre misère

gade des Hurons, par une famille chrétienne qui l'adopta.

« M. Talon, notre Intendant, eut la bonté de prendre soin de la petite fille et de la mettre chez les religieuses Ursulines, parmi d'autres filles sauvages qu'il y entretient pour être instruites en la foi et élevées en la crainte de Dieu et la civilité française.

« La mère se trouvant en état d'être baptisée aussi bien que la fille, il voulut être leur parrain, et choisit Madame d'Ailleboust, veuve d'un de nos gouverneurs, pour en être la marraine au nom de la princesse de Conti, et en considération du zèle que témoigne Son Altesse pour faire élever les jeunes filles sauvages dans la piété chrétienne. La cérémonie de ces baptêmes se fit avec toute la magnificence possible. Monseigneur de Laval voulut lui-même les baptiser. Le nom de Louise fut donné à la mère, et celui de Marie-Anne à la petite. Tout se termina par un festin que M. l'Intendant fit préparer aux sauvages. »

Madame d'Ailleboust figure l'année suivante, « au nom et en la place » de la duchesse d'Aiguillon, dans une cérémonie solennelle qui eut lieu à l'Hôtel-Dieu, à l'occasion du commencement des travaux d'érection d'un nouveau bâtiment devant suppléer à l'insuffisance des salles de l'hôpital devenues trop étroites par suite de l'augmentation de la population. Cette construction se faisait aux frais de l'intendant Talon, qui déclarait pou-

voir se faire rembourser sans que les religieuses hospitalières eussent à s'en occuper.

« Le 20 mai (1672) écrit la Mère Juchereau de Saint-Ignace, Monsieur l'Intendant, pour faire connaître à tout le monde la considération particulière qu'il avait pour la duchesse d'Aiguillon, notre illustre Fondatrice, et voyant les avantages que tout le pays tire des monuments de sa piété et dévotion au Précieux Sang de Jésus-Christ, auquel elle a dédié cet Hôtel-Dieu, fit poser deux pierres dans les fondations (de l'édifice en voie de construction)... l'une par Madame d'Ailleboust, veuve d'un ancien Gouverneur du Canada, au nom et en la place de Madame notre Fondatrice, et l'autre par Madame Perrot, Gouvernante de Montréal et nièce de Monsieur l'Intendant. »

Une de ces pierres fut recouverte d'une plaque en cuivre portant les armes de la duchesse d'Aiguillon avec « inscription latine en l'honneur du Précieux Sang ».

Talon avait été l'âme dirigeante de cette cérémonie comme il l'était de toute l'entreprise de la construction nouvelle, et, cette fois encore, il sut montrer sa prédilection pour la sympathique Barbe de Boullongne, sa *payse*, native comme lui de la vieille Champagne.

L'auteur de l'Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec sous le régime français (de 1639 à

1716) parle longuement, et à plusieurs reprises, de Madame d'Ailleboust. Il faudrait un écrivain très versé dans les choses de pure spiritualité pour apprécier convenablement toutes ces pages; nous nous bornons à en citer quelques-unes.

Madame d'Ailleboust vivait en Canada depuis la mort de Monsieur son époux, fort estimée quoiqu'elle cachât ses grandes vertus sous les apparences d'une vie commune. Plusieurs personnes d'un rang distingué l'avaient recherchée dans son veuvage. Elle refusa constamment les partis les plus avantageux; et pour vivre d'une manière plus retirée, plus conforme à la perfection dont elle faisait profession, elle se donna à notre Communauté en qualité de pensionnaire perpétuelle... Cette bonne dame vint donc chez nous et nous la logeâmes dans un appartement dépendant de notre Communauté, qui n'était pas cependant dans la maison, où nous la visitâmes souvent, étant très édifiées de sa conversation, et on ne s'arrêtait jamais d'avec elle sans ressentir de grands désirs d'être tout à Dieu et de ne rien épargner pour cela.

« Notre Seigneur honorait cette sainte âme de plusieurs connaissances extraordinaires; et comme elle prenait grand soin de les tenir secrètes, fort peu de personnes savaient les faveurs qu'elle recevait de Dieu... »

Après avoir parlé des démarches de Monseigneur de Laval auprès de la cour pour

obtenir la nomination d'un successeur au siège épiscopal de Québec, l'historienne continue :

« Pendant que cela se passait en France, il plut à Notre-Seigneur d'appeler à lui Madame d'Ailleboust, dont nous avons parlé. Elle nous fut ruit comblée de mérites. L'odeur de ses vertus avait embaumé non seulement notre Communauté, qui s'estime heureuse de posséder ses cendres dans notre caveau, mais tout le pays la regarde et l'invoque comme une sainte qui a attiré bien des grâces sur la colonie. Je crois qu'une chose que nous avons remarquée, et qui, peut-être, n'a pas été aperçue de toutes les personnes qui l'ont connue, pourra donner une idée de sa vertu. Quand elle se retira chez nous, elle y fut reçue avec tant d'agrément que, voyant que de notre part elle n'aurait rien à souffrir et qu'elle mènerait une vie fort douce, elle conserva une femme de chambre dont les manières incommodes et l'humeur fâcheuse étaient un continuel exercice de patience. Quoique cette fille l'aimât et l'estimât, elle la traitait durement et lui refusait quelquefois les choses les plus nécessaires avec des reproches fort grossiers que Madame d'Ailleboust supportait avec une douceur et une égalité admirables, se passant volontiers de tout ce que cette servante ne lui voulait point donner, ne se plaignant jamais et lui cédant toujours, ce qui était d'autant plus louable en elle qu'elle était naturellement fort vive et fort prompte, et que sa modération ne venait que de l'empire qu'elle avait acquis sur elle-même. Madame d'Ailleboust nous laissa dans sa vie l'exemple d'une séculière plus fer-

---

vente et plus intérieure que beaucoup de religieuses. Dieu lui avait donné l'esprit de prophétie, le don des larmes, le discernement des esprits et plusieurs autres grâces gratuites à la vue desquelles elle s'humiliait profondément... Nous conservons avec vénération les dons qu'elle nous a faits, ayant partagé entre les pauvres et les religieuses tout ce qu'elle possédait<sup>1</sup>. Le tableau de la Sainte Famille, qui est à l'autel du S. Enfant Jésus, vient d'elle : c'est un ouvrage de Raphaël qu'on ne peut assez priser. »

L'homme qui n'aurait que du bonheur dans sa vie pourrait avec raison concevoir des inquiétudes sur son salut. L'épreuve rapproche de Dieu ; la vie trop facile en éloigne. La grande chrétienne qu'était Madame d'Ailleboust avait compris cela lorsqu'elle s'était donnée à elle-même l'ennui d'un contact journalier avec une femme acariâtre ; mais Dieu attendait davantage de sa servante et il éprouva sa fidélité en lui envoyant deux poignantes afflictions. Celle qui prédisait les choses de l'avenir avec une étonnante clairvoyance fut atteinte de cécité ; celle à qui les secrets de l'au delà étaient révélés par des communications surnaturelles vit son esprit envahi par des

---

1. Terres, maisons, « quelques rentes en France et quantité de meubles ».

troubles dont elle ne pouvait elle-même faire connaître la nature. Mais ni sa foi ni sa confiance en Dieu ne défailirent dans ces pénibles circonstances. Elle pria Dieu avec tant de soumission et de ferveur que la vue lui fut bientôt rendue et que les nuages qui obscurcissaient son esprit se dissipèrent entièrement. Et ce fut dans la paix du Seigneur qu'elle passa les derniers moments de sa vie si admirablement remplie. Elle mourut à l'âge de soixante-sept ans, dont vingt-cinq passés en France et quarante-deux dans sa nouvelle patrie.

Née vers 1618, mariée en 1638, devenue veuve en 1660, elle mourut en 1685, ainsi qu'en fait foi l'acte suivant, tiré des archives de la cathédrale de Québec :

« Le septième jour du mois de juin de l'an mil six cent quatre-vingt-cinq, Dame Barbe de Boulogne, veuve de feu Monsr d'Ailleboust, cy-devant Gouverneur pour le Roy en ce pays, âgée de soixante sept ans ou environ, est décédée en la communion de nostre Mère la Ste Eglise, après avoir reçu les Saints Sacrements de pénitence, de viatique, et d'extrême-onction, de laquelle le corps a esté mis en dépôt le huitième du dud. mois en l'Eglise des Religieuses Hospitalières de cette ville, et le jour suivant inhumé dans le chœur des dites Religieuses, et ont assisté à son inhu-

mation M<sup>re</sup> Glandelet, chanoine et théologal de l'Eglise Cathédrale de Québec, et M<sup>e</sup> Nicolas du Bos, prestre et chapelain de lad. Eglise Cathédrale, lesquels ont signé.

« CHARLES GLANDELET.

« N. DU BOS.

« H. DE BERNIERES. »

Ainsi l'ancienne châtelaine de Coulonge et du fort Saint-Louis mourut à Québec le 7 juin 1685; son corps fut transporté à la chapelle de l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang le lendemain, 8 juin, puis inhumé le 9 juin dans le caveau de l'ancien chœur des religieuses de la communauté, où il repose « en attendant la résurrection », à côté des Mères fondatrices venues de France.

Les deux sœurs de Barbe de Boullongne l'avaient devancée dans la tombe depuis plusieurs années.

On conserve encore à l'Hôtel-Dieu de Québec tous les papiers de famille de Madame Louis d'Ailleboust ainsi que plusieurs articles ayant appartenu aux premiers châtelains de Coulonge, notamment des plats d'étain fin sur lesquels sont gravés, avec le millésime 1641, les armes de la famille d'Ailleboust surmontées d'un casque de chevalier. Mais

plus cher et plus précieux que tous ces souvenirs est le culte de reconnaissance que les Hospitalières de l'antique communauté rendent à la mémoire de Madame d'Ailleboust. Celui qui trace ces lignes a été plus d'une fois touché en entendant la distinguée archiviste du monastère parler avec vénération de Barbe de Boulongne et l'appeler « notre bienfaitrice ». Si la gratitude était bannie du reste de la terre, on la retrouverait encore au sein des cloîtres, fleurissant à l'égal des autres fortes et aimables vertus qui pénètrent de leur parfum tous les instants de la vie religieuse.

FIN

## ERRATA

---

A la page 287, deuxième alinéa, au lieu de : « qui attendaient à Québec, » lisez : « qui attendaient non loin de Québec. »

A la page 299, chapitre XII, deuxième ligne du sommaire, au lieu de : » quatrième », lisez : « cinquième. »

---

## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

---

### PREMIÈRE PARTIE. — FEUILLES VOLANTES

---

Aberdeen, Lord, 2.  
Adrien Ier, 41.  
Ahern, le Dr M., 101.  
Ailleboust, Louis d' —. Voyez : d'Ailleboust.  
Albanel, le Père, 16.  
Angers, Auguste-Réal, 86.  
Anne d'Autriche, 135, 166.  
Arnould, Louis, 67.  
Atkinson, Henry, 85.  
Aubry, A.-E., 18, 58.  
Auclair, l'abbé J., 101.  
Avaugour, le baron d' —, 166.

Baillargeon, Mgr, 101, 102, 126, 128.  
Bazin, René, 18, 45.  
Beatson, P., 84.  
Bégin, Mgr L.-N., 13, 117.  
Bélanger, Joseph, 54.  
Belleau, Sir N.-F., 86.  
Bellingham, 84.  
Belvèze, le commandant de —, 55.  
Bernières, Henry de —, 169.  
Blancher, Mgr, 125.  
Bonald, Mme de —, 110, 112.  
Bossange, 63.  
Boucherville, C.-B. de —, 117, 125.  
Bouchy, l'abbé P., 121.  
Boullongne, Marie-Barbe de —, 83, 87.

- 
- Bourdon, Jean, 16.  
Bourlamaque, 92.  
Bouvard, le Père M., 169.  
Brébeuf, le Père J. de —, 89.  
Brisset, le chanoine, 18, 21, 23, 26, 32, 34.  
Brisset, André, 35.  
Brisset, Gabriel, 18, 35.  
Brisset, Jean, 18, 35.  
Brisset, Joseph, 18, 35.  
Brisset, Paul, 18, 35.  
Brousseau, 58.  
Brownson, S., 13.  
Bruce (Elgin), 41.  
Buies, A., 4.
- Calonne, A. de —, 73.  
Carissimi, 165.  
Caron, le juge B., 81.  
Caron, René-Edouard, 86, 101.  
Cartier, Sir George-Etienne, 62.  
Casgrain, l'abbé H.-R., 12, 51, 58, 109, 121.  
Catellier, 24.  
Cauchon, Joseph, 104.  
Cazeau, Melle A., 60.  
Cazeau, Mgr C.-F., 101, 104, 107, 108, 111.  
Cazeau, Vincent, 129.  
Champlain, 78, 134.  
Chandonnet, l'abbé T.-A., 104, 113, 114, 115, 119.  
Chapleau, Sir Adolphe, 1, 2, 3, 86.  
Charlemagne, 41, 76.  
Chartier, l'abbé Emile, 65.  
Chauveau, P.-J.-O., 100, 101, 104, 107, 108, 109, 110, 111,  
112, 125, 126.  
Chesnelong, 35.  
Choné, le Père, 150, 152, 153.

- Cimon, Ernest, 15.  
Clarence, le duc de —, 99.  
Cloutier, J.-B., 101, 106, 121.  
Colbert, 42, 67, 68, 69.  
Conillard, Guillaume, 76, 170.  
Courcelles, R. de —, 167.  
Craig, Sir J.-H., 84, 87.  
Crémazie, Mme, 60.  
Crémazie, Joseph, 50, 53.  
Crémazie, Octave, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 56, 57, 60,  
61, 62, 63, 64, 65, 66, 78, 79, 82, 104, 121, 122, 146.  
Crespieul, le Père de —, 16.  
Cuthbert (de Castlehill et de Berthier), 69.  
Cuthbert, James, 68.
- D'Ablon, le Père, 16, 169.  
D'Ailleboust de Coulonge, Louis, 83, 87.  
D'Ailleboust des Musseaux, Ch., 83.  
David, Félicien, 104, 116, 146.  
DeCelles, A.-D., 137.  
Delpouve, 36.  
Delpouve, Mlle Geneviève, 36.  
Demers, 109.  
Denonville, le Marquis de —, 97, 100.  
DeQuen, le Père, 5, 14, 16.  
Déry, Elzéar, 116.  
Desbarats, Georges, 109, 110.  
Dessane, A., 168.  
Donelly, J., 109.  
Douglas, 89.  
Dreuillettes, le Père, 16.  
Dufferin, Lord, 79, 88.  
Dumais, 4.  
Dumas, Paul, 117.  
Dumont, Henri, 165, 166.

---

---

Elgin, Lord, 41, 85, 87, 88.

Evanturel, Melle M., 103.

Fénelon, 171.

Fenouillet, E. de —, 101, 104, 105, 106.

Ferland, l'abbé J.-B.-A. 58, 59, 137.

Fétis, F.-J., 165, 166.

Fléchier, 171.

Fontaine, Jules, 63, 65.

Fortier, l'abbé N., 113.

Fournier, 50.

Fragerolle, 72.

Francheville, P. de —, 169.

François-Joseph (l'empereur), 120.

Fréchette, L.-H., 59, 62, 128.

Frontenac, le comte de —, 100.

Gagnon, Ernest, 168.

Gagnon, Gustave, 168.

Gagnon, Philéas, 132.

Galitzin, l'abbé D.-A., 13.

Galitzin, le prince Grégoire, 1, 2, 19, 23, 25, 32, 34.

Garneau, Alfred, 59, 109.

Garneap, F.-X., 101.

Giffart, Robert, 76.

Glackmeyer, F., 168.

Gourdan, l'abbé, 169.

Gourdon, Pierre, 18, 23, 30, 32, 35, 36.

Guilmant, Alex., 166.

Guyon, Jean, 170.

Haldimand, le général, 98.

Harlay, Mgr de —, 165.

Head, Sir Edmund, 85, 88.

Head, Lady, 85, 89.

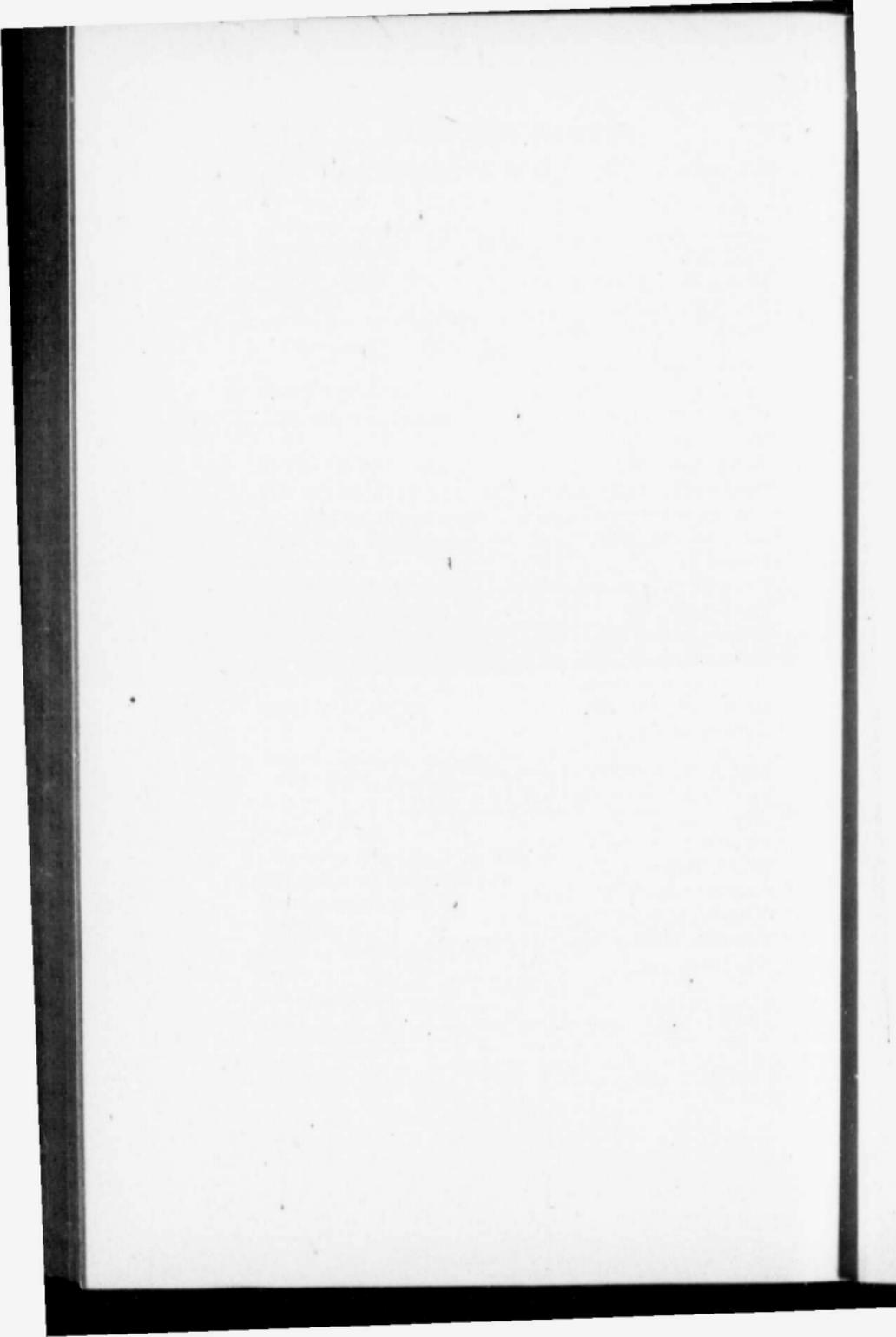
- 
- Head, John, 85.  
Hébert, Louis, 76.  
Hébert, Philippe, 78, 171.  
Horan, Mgr, 101, 102, 104, 107.  
Hortense (la reine), 103.  
Hubou, Barbe, 138.  
Hugo, Victor, 136.
- Iberville, Pierre Lemoyne d'—, 4, 16.
- Jetté, Sir L.-A., 86.  
Jolliet, Louis, 16, 145, 148, 169.  
Juchereau de St-Ignace (la Mère), 143.
- Kalm, Peter, 161.  
Kothbert, 68.
- Lacasse, N., 106.  
Lafiteau, le Père, 145, 148.  
Laflamme, Mgr J.-C.-K., 11.  
Lagacé, l'abbé P., 117, 119, 120, 121, 125.  
Lajoie, Ant.-Gérin, 59.  
Lamartine, 109.  
Lamennais, 58.  
Langevin, Mgr Jean, 104, 107, 108, 113, 127.  
Lannen, Walter, 1.  
Lareau, Edmond, 35.  
Lareau, Mlle Yvonne, 35.  
LaRue, Hubert, 117, 118, 119.  
LaSalle, Cavelier de —, 149, 150.  
LaSalle, Nicolas de —, 149.  
LaTerrière, Marc-Pascal de Sales, 84.  
Laure, le Père, 16.  
Laval, Mgr de —, 78, 79, 162, 163, 164, 167, 169, 171.  
Lavallée, C., 78.

- 
- Lavigne, Mme, 115.  
Lavigne, Alphonse, 115, 116.  
Lebrun, 53.  
L'Ecuyer, F., 168.  
LeGardeur, Pierre, 132, 133, 134, 135.  
Legendre, N., 28.  
LeHoullier, F., 84.  
LeJeune, le Père, 148.  
LeMercier, le Père, 166.  
Léry, Jean de —, 145, 146, 147.  
Lescarbot, Marc, 145.  
Letellier de St-Just, L., 86.  
Lévis, 41.  
Liégeois, le Frère, 88.  
Lindsay, l'abbé L., 161.  
Lisgar, Lord, 88.  
Loof, le général, 28.  
Lotbinière, L.-T. Chartier de —, 171.  
Louis XIV, 22, 67, 69, 153, 165.  
Louis XVI, 75.  
Louis-Philippe, 104.  
Lulli, Jean-Baptiste, 22, 153.
- Magnan, C.-J., 65.  
Maintenon, Mme de —, 22.  
Malandain, 65.  
Marie-Antoinette, 75.  
Marquette, le Père, 145, 148.  
Marsolet, M., 171.  
Martin, Abraham, 71, 76, 169.  
Martin, Ch.-Amador, 168, 169, 170.  
Massé, le Père E., 89.  
Masson, L.-R., 86.  
Matte, 50.  
Maur, dom Raban, 76.

- 
- Mayer, 84.  
Méhul, 110.  
Melançon, le Père A., 153.  
Ménard, E., 11, 16, 17, 29.  
Mézy, M. de —, 167.  
Mézerets, Ango de —, 169.  
Millouer, J., 131, 133, 134, 135, 136, 138.  
Missa, 72.  
Molt, Théodore, 168.  
Monk, Lord, 85, 86, 88.  
Montcalm, 42, 91, 92.  
Montmagny, Ch. Huault de —, 76, 132, 134, 135, 137.  
Montmorency, 41.  
Morin, 121.  
Morin, Germain, 168.  
Morrin, le docteur, 101, 102.  
Mountain, Lord évêque, 85.  
Myrand, Ernest, 156.
- Nicolas (l'empereur), 28.
- Olivier, le Frère, 124.  
Olry, 84.
- Paré, A., 110.  
Parent, Etienne, 109.  
Parent, Mlle M., 109, 110.  
Pelletier, 16.  
Pelletier, Sir A.-P., 86.  
Pelletier, Lady, 84.  
Perceval, M.-H., 84.  
Perceval, Spencer, 84.  
Peyret, l'abbé, 125.  
Picard, Paul, 161.  
Pilote, l'abbé, 101.

- 
- Plessis, Mgr, 58.  
Polignac, le prince de —, 52.  
Pontgravé, 76.  
Powell, H.-W., 84.  
Price, 85.  
Puibusque, A. de —, 52.  
Puibusque, Mme de —, 52.
- Quatrebarbes, le comte de —, 35.  
Quatrebarbes, Simone de —, 35.
- Racine, Mgr A., 101.  
Ragueneau, le Père P., 161.  
Repentigny, de —. Voyez : LeGardeur.  
Robitaille, Théodore, 86.  
Rossini, 78, 103.  
Rouleau, Mgr T.-G., 121.  
Rouleau, le juge, 109.  
Routhier, A.-B., 78, 117.  
Roy, Mme F.-E., 26, 27, 29.  
Rozau, Ch., 45.  
Ryland, H.-W., 87.
- Sagard, Gabriel, 146, 148.  
Saint-Simon, Denis de —, 16.  
Saint-Vallier, LaCroix Chevières de —, 41.  
Salaberry, 41.  
Salaberry, Ch.-Léonidas de —, 127, 128.  
Salaberry, Ch.-Michel de —, 127.  
Salone, Emile, 134, 135.  
Santeuil, 169.  
Scott, l'abbé H.-A., 170.  
Scott, J.-G., 4.  
Seers, Eugénie, 35.  
Seers, L.-A., 35.

- 
- Séгур, le Marquis de — , 30  
Silvy, le Père, 16.  
Sioui, Mme, 155.  
Sirois, Mme A.-B., 54.  
Staad, H., 147.  
Suzor, L.-T., 127, 128.
- Tabeau, l'abbé P.-A., 168.  
Taché, Eugène, 40, 69.  
Taché, J.-C., 51, 114.  
Taillon, L.-O., 3.  
Talon, Jean, 166.  
Taschereau, le cardinal, 12.  
Tessier, Cyrille, 25.  
Têtu, Mgr H., 168.  
Thévet, 147.  
Thibault, N., 106, 109, 117, 121, 122, 123, 124.  
Thimonnier, 10.  
Tiersot, Julien, 155.  
Toussaint, F.-X., 101, 125.  
Tracy, le chevalier de — , 167.  
Tsa8enhohi, 161, 162.  
Tschernyschew, 11.
- Vaudreuil, le marquis Pierre de — , 92.  
Vaudreuil, la marquise Pierre de — , 92.  
Vergor, 89.  
Verreau, l'abbé H.-A., 115.  
Verret, Hector, 50.  
Veuillot, Louis, 31.  
Victoria (la reine), 39.  
Victor-Emmanuel, 120.  
Villeneuve, 100.
- Wolfe, 88, 128.
-



## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

---

### SECONDE PARTIE.—PAGES D'HISTOIRE

---

- Aiguillon, la duchesse d'—, 181, 242, 328, 329.  
Ailleboust, d'—. Voyez : D'Ailleboust.  
Albanel, le Père, 273.  
Alexandre VII, 319.  
Alexis, le Père, 221.  
Allet, François d'—, 272.  
Anne d'Autriche, 176, 209, 275.  
Anne de l'Assomption, la Mère, 219.  
Argenson, le vicomte d'—, 204, 266, 299, 302, 304, 305,  
321.  
Audeman, le Père d'—, 273.  
Audouart, 252.  
Avaugour, le baron d'—, 321.  
Baillouet, le Père, 273.  
Barré, Charlotte, 179, 188, 195, 231.  
Basset, Bénigne, 293.  
Belmont, M. de—, 307.  
Bernières, H. de—, 334.  
Biévry, Pierre, 175.  
Boète, Bernard, 200.  
Boidon, Jacques, 223.  
Boisseau, Jacques, 307.  
Boissier, Guillaume, 200.  
Boivin, Nicolas, 175.  
Boucher, Pierre, 235.  
Boudard, Jean, 253.  
Bouillon, Godefroy de—, 201.

- Boullé, Hélène, 187, 195, 315.  
Boullongne, Florentin de—, 174.  
Boullongne, Marie-Barbe de—, de 173 à 335.  
Boullongne, Philippe-Gertrude de—, 179, 185, 188, 222,  
231, 315.  
Bourdon, Geneviève, 246.  
Bourdon, Jean, 229, 230, 245, 246, 247.  
Bourdon, Mme J., 246.  
Bourgeois, Marguerite, 195, 201, 202, 203, 280, 315.  
Bouvard, le Père, 202.  
Brébeuf, le Père Jean de—, 178, 225.  
Brésolles, la Mère Moreau de—, 198.  
Bullion, Mme Claude de—, 189.  
Buteux, le Père, 247, 273.  
Callière, M. de—, 191, 309.  
Calvin, 180.  
Cartier, Jacques, 186, 267.  
Catherine de St-Augustin, la Mère, 219.  
Chabanel, le Père, 225.  
Champlain, 182, 183, 186, 187, 191, 192, 193, 194, 221, 309.  
Champlain, Mme de—, 315.  
Chapais, Thomas, 319.  
Charlevoix, 293, 296.  
Charny, de—. Voyez : Lauzon.  
Chartier de Lotbinière, L.-T., 243, 324.  
Chastel, Aimée, 315.  
Chastelain, le Père, 246.  
Châtelets, M. des—, 206, 208, 209.  
Chaumonot, le Père, 256, 257, 258, 302, 318, 319.  
Chauvigny de la Peltrie, Marie-Madeleine, 179, 181,  
188, 190, 191, 195, 231, 233.  
Chavigny, 210, 223.  
Cheffault, A., 271.  
Chevrier, l'abbé Pierre. Voyez : Fancamp.

Chouinard, H.-J.-J.-B., 248.

Citière, de la—. Voyez : Lauzon.

Clément du Vuault. Voyez : Monceaux.

188, 222,

Clermont-Tonnerre, la comtesse G. de—, 202

Closse, Lambert, 199, 269, 274, 293.

Clovis, 176.

Colbert, 276.

Condé, le prince de—, 174.

15-

Conti, la princesse de —, 327, 328.

Couillard, Guillaume, 232.

Courcelles, M. de—, 313, 322, 323.

Cramoisy, 176.

Cuillérier, 280.

Dablon, le Père, 257, 258, 259, 291, 327.

D'Ailleboust, Antoine d'—, 174.

D'Ailleboust, Catherine d'—, 174.

D'Ailleboust, Mgr Charles d'—, 174 .

D'Ailleboust, Jean d'—, 174.

21, 309.

D'Ailleboust, Louis d'—, de 173 à 335.

D'Ailleboust. Mme Louis d'—, de 173 à 335.

D'Ailleboust, Nicolas d'—, 224, 241.

D'Ailleboust, Mme Nicolas d'—, 224, 241.

D'Ailleboust des Musseaux, Charles d'—, 224, 248, 268,  
326.

Daniel, le Père, 225.

Daran, le Père, 273.

Dauversière, M. de la—, 177, 205, 266, 267, 268.

Davost, le Père, 189.

181,

Denonville, la marquise de—, 315.

DeQuen, le Père Jean, 210, 273, 301, 304. ,

Després, Anne, 242.

Dionne, N.-E., 195.

Dollard des Ormeaux, 299, 306.

- 
- Dollier de Casson, 185, 189, 191, 196, 198, 201, 203, 267, 280, 308.  
Dreuillettes, le Père—, 189, 195, 273.  
Du Bos, Nicolas, 334.  
Dujubon, le Père, 273.  
Dupéron, le Père, 189, 213.  
Duplessis-Bochart, 239, 247.  
Dupuis, le commandant, 259, 261, 287, 288, 289, 293, 296, 297.  
Duquet, Denis, 324.  
Elgin, Lord, 320.  
Espoisse, Françoise d'—, 175.  
Faillon, l'abbé, 180, 202, 268, 305, 307.  
Fancamp, le baron de—, 177.  
Ferland, l'abbé J.-B.-A., 223, 244.  
Ferté, de la—, 232.  
Frémin, le Père, 259.  
Frontenac, 309.  
Gabriel, le Père, 302.  
Gailly de Taurines, 276.  
Galinier, l'abbé Dominique, 272, 318.  
Garakonthié, 296.  
Garnier, le Père Charles, 225, 228.  
Garreau, le Père, 261.  
Gasnier, Anne, 229, 246.  
Gaudry dit Bourbonnière, Nicolas, 240, 251.  
Giffard, Marie-Louise, 242, 263.  
Giffard, Robert, 210, 223, 232, 242, 263.  
Glandelet, Charles, 332.  
Godé, Nicolas, 278, 279.  
Godefroy, 210, 223, 245.  
Godet, Rolland, 252.  
Guyon, 232.  
Hébert, Philippe, 199.

203, 267,

Henri IV, 174.

Hotman, Suzanne, 174.

Huguet-Latour, L.-A., 236.

Jeanne de Ste-Agnès, la Mère, 219.

Jogues, le Père, 257, 299.

Juchereau de St-Ignace, la Mère, 313, 323, 329.

Kent, le duc de—, 324.

89, 293,

Laforest, Pierre, 200.

La Jonquière, 309.

Lalemant, le Père Charles, 178, 314.

Lalemant, le Père Gabriel, 225.

Lalemant, le Père Jérôme, 209, 210, 219, 220, 223, 242,  
245, 246, 318.

Lamy, 218.

La Tour, de—, 243.

La Troche de St-Joseph, la Mère M. de—, 231.

Lauzon, Charles (de Charny), 242, 261, 262, 263, 265,  
273, 275.Lauzon, Jean de—, 234, 238, 239, 241, 243, 244, 246, 248,  
252, 257, 259, 261, 262, 266, 302, 321.

Lauzon, Jean de—, (fils), 242, 252.

Lauzon, Louis de—, 242.

Lauzon-Charny, Marie de—, 263.

Laval, Mgr de—, 296, 305, 318, 319, 320, 328, 330.

LaViolette, 186.

Leblond de Brumath, A., 196.

Lecoq, 215.

Le Gardeur de Repentigny, Pierre, 218, 219.

Le Gardeur de Tilly, Charles, 325.

Le Jeune, le Père, 273.

Le Maistre, 285.

Le Mercier, le Père, 210.

Le Moine, Sir James, 252.

Le Moyne, le Père Simon, 259, 273, 283, 284, 299, 301.

- LeRoyer, Jérôme. Voyez : de la Dauversière.  
Lessart, Etienne de—, 285.  
Le Tardif, Olivier, 252.  
Lévy-Ventadour, le duc de—, 183.  
Lindsay, l'abbé L., 264.  
Lomerne, de—, 215.  
Louis XIII, 176, 275.  
Louis XIV, 194, 209, 213, 214, 215, 216.  
Macé, la Mère Catherine, 198.  
Maheu, J., 245.  
Maillé, la Mère Marie, 198.  
Maisonneuve, Paul Chomedey de—, 174, 178, 188, 189,  
190, 192, 193, 194, 196, 200, 201, 202, 205, 224, 247,  
248, 261, 268, 272, 293, 305, 308, 309, 310.  
Mance, Jeanne, 179, 188, 189, 190, 191, 197, 202, 203,  
234, 247.  
Mantet d'Argentenay, Dorothee de—, 224, 241.  
Marie de l'Incarnation, la Mère—, 179, 181, 229, 231  
233, 234, 249, 254, 259, 293, 296, 316, 317.  
Marnart, le Père, 177, 178.  
Marsolet, 232.  
Massé, le Père E., 178.  
Masson, Frédéric, 175.  
Menoil, 232.  
Mercier, Catherine, 253.  
Mercier, le Père, 302.  
Mesnard, le Père, 259, 296, 316.  
Mézy, le chevalier de—, 309, 321, 322.  
Monceaux, M. de—, 229.  
Monceaux, Mme de—, 229, 230, 243, 246.  
Montmagny, 182, 183, 184, 185, 190, 205, 208, 213, 214.  
220, 221, 236, 252.  
More, de—, 232.  
Morin, la Soeur, 230, 239, 285, 323.

- Nau de Fossembault, Catherine, 242, 243.  
 Nicolet de Belleborne, Jean, 252.  
 Noëi, Jacques, 279.  
 Olier, l'abbé Jean-Jacques, 177, 266, 267, 268, 269, 272,  
 310.  
 Parkman, Francis, 199, 201, 202.  
 Peltrie, Mme de la—. Voyez : Chauvigny.  
 Perrier, Philippe, 174.  
 Perrot, Mme, 329.  
 Peuvret, Jean-Baptiste, 243, 271.  
 Pijart, le Père, 273.  
 Poncet, le Père, 189, 273, 274.  
 Puisieux, M. de—, 190.  
 Quéau, Eustache, 174.  
 Queylus, l'abbé Gabriel de—, 272, 273, 274, 285, 304, 305.  
 Rageot, Gilles, 326.  
 Ragueneau, le Père Paul, 210, 226, 227, 246, 254, 259,  
 302.  
 Raphaël, 332.  
 Rémy, l'abbé, 308.  
 Repentigny. Voyez : Le Gardeur.  
 Repentigny, M. de—, 232.  
 Richard, le Père, 273.  
 Richelieu, le cardinal de—, 216, 275.  
 Roberval, 186.  
 Robineau-Bécancour, 239.  
 Rochemonteix, le Père C. de—, 258, 259, 297.  
 Roy, Pierre-Georges, 241.  
 Saint-Denis, de—, 232.  
 Saint-Dominique, la Mère. Voyez : Philippe-Gertrude  
 de Boullongne.  
 Saint-Père, Jean de—, 180, 278, 279, 280, 293.  
 Saint-Sauveur, l'abbé de—, 231.  
 Salières, de—, 321.

- 
- Sauldin, 175.  
Sévigné, Mme de—, 306.  
Souart, l'abbé Gabriel, 190, 272, 273, 318.  
Talon, Jean, 203, 313, 319, 322, 323, 325, 327, 328, 329.  
Tanguay, Mgr, 229.  
Tracy, le chevalier de—, 234, 253, 313, 321, 322.  
Turenne, 307.  
Valets, Jean, 307.  
Vaudreuil, Philippe de—, 309.  
Vaudreuil, la marquise Philippe de—, 315.  
Vaudreuil-Cavagnal, la marquise de—, 315.  
Vendôme, la duchesse de—, 224.  
Viger, Jacques, 193.  
Vignal, l'abbé Guillaume, 285.  
Vimont, le Père Barthélemy, 181, 184, 191, 219, 268.
-

## TABLE DES MATIÈRES

	Pages
PRÉFACE .....	VII

### FEUILLES VOLANTES

Un Moscovite au Saguenay—Souvenirs intimes....	1
Armoiries et devises.....*	39
Philologie.....	43
Quelques notes sur Octave Crémazie .....	47
Autour d'un blason (Colbert).....	67
La rue Jupiter .....	71
Avant les fêtes (1908). .....	75
Spencer Wood .....	83
Une parole de Montcalm .....	91
Sept « paroles » .....	93
L'Ecole Normale Laval—Souvenirs intimes.. ..	97
Voleurs de pois et vieille chanson.....	131
Un grand sorcier .....	139
Les sauvages de l'Amérique et l'art musical.. ..	145
La musique à Québec au temps de Mgr de Laval...	163

## PAGES D'HISTOIRE

LOUIS D'AILLEBOUST DE COULONGE  
ET D'ARGENTENAY

## I

Pages

A l'hôtellerie des Deux Angés. — Contrat de mariage.—Louis d'Ailleboust et Marie-Barbe de Boullongne.—Vocations d'apostolat.—La Compagnie de Montréal.—Guérison miraculeuse.—La contagion du bien.—Vers les terres de la Nouvelle-France .....	173
--	-----

## II

Québec en 1643. — Arrivée de Louis d'Ailleboust, de sa femme et de sa belle-sœur sur les rives canadiennes. — En route pour Villemarie. — L'âme de la France chrétienne.— Actions de grâces.— Les lucioles .....	181
--	-----

## III

Au berceau de Montréal.—La Place Royale de Champlain, emplacement du Fort érigé par Maisonneuve.—Premier contact avec les Algonquins.—Madame d'Ailleboust étudie leur langue. — M. d'Ailleboust ingénieur.— Les douges gardiens du Fort.—La vaillante Pilote.	192
---	-----

## IV

Les premières pages des annales de Villemarie.—	
---	--

## Pages

ages	Sanglant épisode.—Le surnaturel dans l'histoire.—L'historien Parkman.—Fils et filles de la catholique Champagne.—Louis d'Ailleboust défricheur et agriculteur.— Ses travaux de fortifications.—Il est nommé gouverneur intérimaire de Montréal.—Voyage en France.—Madame d'Ailleboüst bienfaitrice des pauvres sauvages. ....	199
------	---	-----

## V

173	A la cour de France.—Nouveau décret concernant le Canada.—Louis d'Ailleboust gouverneur.— Il prête serment entre les mains du jeune roi.— Deux documents inédits.—Louis d'Ailleboust général de la flotte en destination de la Nouvelle-France.— Arrivée du nouveau gouverneur à Québec.—Départ du chevalier de Montmagny. ....	208
-----	---	-----

## VI

81	Au Château Saint-Louis.—Premiers actes officiels du nouveau gouverneur.—Voyage à Montréal.—La Huronie saccagée par les Iroquois.— Dispersion et exode des Hurons.—Trois tribus descendent à Québec.—Les Hurons à l'île d'Orléans.— Exécution capitale.— Charité de Madame d'Ailleboust.—Incendie du monastère des Ursulines.—Louis d'Ailleboust architecte. ....	222
----	--	-----

## VII

- Protection insuffisante de la colonie. — Nouvelles fortifications aux Trois-Rivières. — Projet d'alliance offensive et défensive avec les colons de la Nouvelle-Angleterre. — Echech diplomatique. — La terre de Coulonge. — M. de Lauzon gouverneur-général. — Louis d'Ailleboust dans la vie privée. — Chez les Ursulines. — Cruelle situation des colons des Trois-Rivières et de Villemarie. — Jeanne Mance..... 234

## VIII

- M. d'Ailleboust directeur de la traite. — Aspirations. — Agrandissement de la terre de Coulonge. — La Grande-Allée. — Toujours les Iroquois. — Une suppliciée. — Espérances de paix. — Le chant des *séminaristes* huronnes. — Projet d'établissement chez les Onnontagués. — L'héroïsme catholique et français. .... 248

## IX

- Encore les Iroquois. — Départ de M. de Lauzon. — M. de Charny administrateur. — Départ de deux tribus huronnes pour le pays des Iroquois. — Le dernier voyage de M. d'Ailleboust en France. — Coup d'œil rétrospectif. — Les Sulpiciens et Montréal. — La terre de Coulonge érigée en châtellenie. — Retour de M. d'Ailleboust. — Il accompagne les Sulpiciens et M. de Maisonneuve à Villemarie. — Départ de M. de

Pages	Pages
	Charny et son remplacement par M. d'Ailleboust ..... 261

## X

234	Deuxième administration de M. d'Ailleboust.—Son attitude à l'égard des Onnontagués.—Le Fort des Hurons.—Un triple assassinat.—Hallucination ou prodige.— M. d'Ailleboust fait incarcarer les Iroquois que l'on peut atteindre.— Trois ambassadeurs agniers. — Présents et discours.— Fier langage du gouverneur.— La première église de Sainte-Anne-de-Beaupré. 275
-----	---

## XI

248	Conspiration.—Préparatifs de départ des Français de Gannentaha. — Un stratagème. — Fuite.— Dêbâcle.—A Montréal et à Québec.—Le lendemain d'un festin.—Enlevés par un manitou ! 286
-----	--

## XII

	Ambassade iroquoise au château Saint-Louis. — Arrivée à Québec du vicomte d'Argenson, cinquième gouverneur de la Nouvelle-France. — Départ de M. d'Ailleboust pour Villemarie.— Il commence les premiers travaux de la citadelle de Montréal. — Il revient à Québec en 1659.—Dollard et ses compagnons.—Mort de Louis d'Ailleboust à Montréal, le 31 mai 1660. 299
--	--

MARIE-BARBE DE BOULLONGNE  
VEUVE LOUIS, D'AILLEBOUST

Pages

## XIII

Mariage et viduité.—Madame d'Ailleboust reste définitivement dans la colonie.—Elle fait plusieurs voyages à Québec.—Scène affreuse dont elle est témoin à Villemarie après une nouvelle attaque des Iroquois.—Son départ définitif pour Québec en 1663.—Au noviciat des Ursulines.—La confrérie de la Sainte-Famille. Arrivée dans la colonie de MM. de Tracy, de Courcelles et Talon, ainsi que de plusieurs compagnies de militaires et d'un certain nombre de colons et de jeunes filles.—Madame d'Ailleboust au chevet des malades.....	313
---	-----

## XIV

Etrangère à l'esprit du monde, Madame d'Ailleboust refuse de brillants partis.—Elle rend foi et hommage pour sa châtellenie de Coulonge.—Sa fortune et la manière dont elle en dispose.—Elle se donne à l'Hôtel-Dieu de Québec.—Les prédilections de Jean Talon pour Barbe de Boullongne. — Perfectionnement. — Manifestations d'ordre spirituel. — Epreuves passagères.—Mort de Madame d'Ailleboust, en 1685.—Précieux souvenirs .....	328
---	-----

## TABLE DES NOMS DE PERSONNES

Première partie : <i>Feuilles Volantes</i> .....	337
Seconde partie : <i>Pages d'Histoire</i> .....	347

TABLE DES MATIÈRES

361

Pages

Pages

ILLUSTRATIONS :

Les armes de la Province de Québec. ....	38
Portrait d'Octave Crémazie, pris à Québec...	49
Portrait d'Octave Crémazie, pris en France..	64
Les armes de Colbert .....	67
Calumets empanachés .....	149
Armoiries de Louis d'Ailleboust.....	312

MUSIQUE :

Chants sauvages notés.....	152-161
----------------------------	---------

313

328

337

347